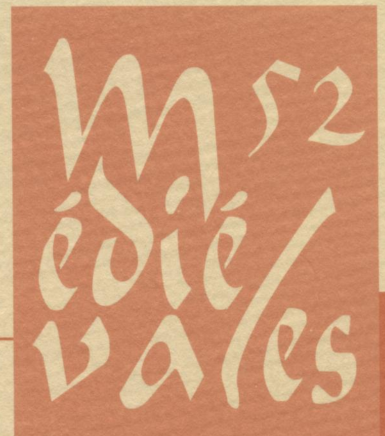


PRINTEMPS 2007

Le livre de science, du copiste à l'imprimeur



REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU C.N.R.S.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES



MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Revue semestrielle
publiée par les Presses Universitaires de Vincennes-Paris VIII
avec le concours du Centre national du livre
et du Centre National de la Recherche Scientifique

fondée par François-J. Beaussart, Bernard Cerquiglini, Orlando de Rudder,
François Jacquesson, Claude Jean, Odile Redon

Couverture : dessin de Michel Pastoureau
maquette de Piero Brogi

ODILE

Odile Redon s'est éteinte à Paris le 26 février 2007 et repose à Chouzé-sur-Loire, où elle avait ses attaches familiales.

Née le 18 octobre 1936 à Épinal, elle enseigna d'abord à Tours auprès de Bernard Chevalier, avant de rejoindre en 1972 Robert Delort et la jeune Université de Paris VIII, où elle fut successivement maître-assistant, maître de conférences, professeur de 1992 à 1999, puis professeur émérite.

Membre, dès sa fondation en 1982, du comité de rédaction de *Médiévales*, elle est devenue responsable, puis directrice de cette publication, fonctions qu'elle a occupées jusqu'en 2000 ; s'étant repliée au sein du comité scientifique depuis cette date, elle n'avait pas pour autant cessé d'insuffler à la revue énergie et idées, ni de jouer un rôle fondamental d'incitatrice, voire d'inspiratrice.

« Une femme disparaît », et avec elle, comme un supplément d'âme pour notre publication. Une femme particulièrement active dans sa retraite, qui, jusqu'au bout, aima chercher, écrire, enseigner, éditer, sans oublier traduire, qu'il s'agît de faire connaître en français la lettre sur les Canaries de Boccace ou d'offrir à la communauté des médiévistes un précieux manuel sur *Les Langues de l'Italie médiévale* ; le dernier projet qu'elle ait conçu, et qu'elle n'a pu que lancer, est une traduction française de la *Cronaca* de Giovanni Villani qui manquait cruellement. Fidèle au sous-titre de *Médiévales*, elle jonglait toujours avec deux langues ou deux textes et était profondément éprise de dialogue, dans la vie comme dans les films.

Gourmande de mets et de mots, friande de lettres et d'êtres, elle perdait rarement de vue le plaisir du texte, ou la dimension ludique qui présida aux premiers pas de notre revue, avec les mots croisés de la mystérieuse Patricia Mulhouse. Sur la façade de sa maison des bords de Loire, rue de la Mine, elle avait ainsi fait apposer ses éloquentes initiales, « O.R. ».

Parfois attique (qui ne s'est jamais vu suggérer par ses soins d'alléger ses phrases ?), mais jamais ascétique, comme en témoignent ses nombreux travaux, y compris pratiques, sur l'alimentation, Odile Redon avait à cœur de créer des passerelles entre les personnes et les cultures qui lui étaient chères ; rien de ce qui était italien, en particulier, ne lui était étranger, et elle a irrigué *Médiévales* de cette bonne sève par maint article ou, récemment, par la direction d'un numéro consacré à la *Rome des jubilés*.

Elle avait travaillé entre autres sur Catherine de Sienne, « la Mamma », et comme les disciples de la sainte, notre revue est aujourd'hui orpheline de celle qui a veillé avec tant de soin sur sa croissance. Elle la quitte juste après avoir fêté les 25 ans de *Médiévales*, sa véritable entrée dans l'âge adulte, matérialisée par des tables cumulatives qui furent sa dernière réalisation. À nous de faire bien vieillir la revue, dans l'esprit d'Odile.

Laurence Moulinier,
pour la rédaction.

MÉDIÉVALES 52 PRINTEMPS 2007

LE LIVRE DE SCIENCE, DU COPISTE À L'IMPRIMEUR

DOSSIER COORDONNÉ
PAR LAURENCE MOULINIER-BROGI ET NICOLAS WEILL-PAROT

CONSIGNES AUX AUTEURS

A – Articles

Les textes seront remis (en double exemplaire) imprimés en double interligne. Les notes seront numérotées en continu. Les articles (notes comprises) ne dépasseront pas 45 000 signes (y compris les blancs), sauf consignes spécifiques du responsable du numéro. Les fichiers informatiques seront fournis dans un second temps.

Normes de présentation

Les citations figureront entre guillemets. Les illustrations seront présentées à part, en cliché positif noir et blanc, numérotées et avec une légende. Le nombre des illustrations par article ne dépassera pas 5. Les dessins au trait sont les bienvenus.

Notes

Dans les notes et les références bibliographiques, on respectera les normes suivantes : initiale du prénom de l'auteur en capitale, suivi du nom de l'auteur en petites capitales (sauf l'initiale en capitale) ; après une virgule, titre d'ouvrage en italique ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, lieu et date d'édition ; après une virgule, pages.

Pour les articles de revue : titre de l'article entre guillemets, directement suivi, après une virgule (sans « dans » ni *in*), du titre de la revue en italique ou souligné ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, année ; après une virgule, pages.

Pour les articles inclus dans des ouvrages collectifs (actes de colloques, mélanges...), même présentation mais le titre de l'article est suivi du mot « dans », puis du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. », et du titre de l'ouvrage (en italique).

Pour les éditions des textes médiévaux, le prénom et le nom de l'auteur seront en petites capitales (sauf initiales, en capitales) ; après une virgule, le titre du texte (en italique) sera suivi du prénom et du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. ».

B – Notes de lecture

On indiquera dans l'ordre : l'auteur, le titre en italique (y compris l'intégralité des sous-titres), le lieu d'édition, la maison d'édition, la date de publication, le nombre de pages, le nombre de planches et la nature des index.

SOMMAIRE **N° 52 PRINTEMPS 2007**

LE LIVRE DE SCIENCE, DU COPISTE À L'IMPRIMEUR

ESSAIS ET RECHERCHES

POINT DE VUE

À propos de *Lire et écrire en Catalogne (IXe-XIIe siècle)*
de Michel Zimmermann

Médiévales 52, printemps 2007, p. 7-14

Laurence MOULINIER-BROGI
Nicolas WEILL-PAROT

LA SCIENCE MÉDIÉVALE, DU CODEX À L'IMPRIMÉ

« Much has been lost as well as gained
in the change from handiwork to machine made things[1]. »
Lynn Thorndike

Cette remarque de Lynn Thorndike pourrait servir de mémento au médiéviste historien des sciences dès lors qu'il veut utiliser une source. De fait, une grande partie de l'activité scientifique du Moyen Âge n'est encore accessible que dans les manuscrits, dont le catalogage s'avère très inégal selon les fonds[2]. Car l'historien des sciences déchiffre dans les *codices* et les corpus de manuscrits non seulement un contenu mais aussi les spécificités de leur élaboration et de leur transmission, et est donc confronté à une grande variété : les formes d'écriture, les milieux qui les ont vues naître, les voies qui ont assuré la transmission des textes, ou encore les usages qui en ont été faits, autant de facteurs qui ont pu affecter l'écrit scientifique. Déjà au Moyen Âge, certains auteurs se montraient conscients de cette variété textuelle, tel le médecin Jacques Despars († 1458) collationnant plusieurs manuscrits du *Canon* d'Avicenne dont il laissa un imposant *Commentaire*[3]. Certaines des branches qui constituaient la science médiévale posent ainsi avec force la

1. L. THORNDIKE, « Manuscript versus Incunabulum », dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, Paris, 1951, p. 693-699.

2. Voir par exemple G. BEAUJOUAN, *Manuscrits scientifiques médiévaux de l'Université de Salamanque et de ses « Colegios mayores »*, Bordeaux, 1962 ; R. CALCOEN, *Inventaire des manuscrits scientifiques de la Bibliothèque royale Albert Ier*, Bruxelles, 2 vol., 1965-1971 ; J. CORBETT, *Catalogue des manuscrits alchimiques latins*, I : *Manuscrits des bibliothèques publiques de Paris antérieurs au XVIIe siècle*, Bruxelles, 1939 (notice de 97 manuscrits dont 91 pour la Bibliothèque nationale, dans l'ordre des cotes) ; P. MICHELONI, *La medicina nei primi tremila codici del fondo Vaticano latino*, Rome, 1950 ; L. SCHUBA, *Die medizinischen Handschriften der Codices Palatini Latini in der Vatikanischen Bibliothek*, Wiesbaden, 1981 ; ou encore J. CHANDELIER, L. MOULINIER-BROGI, M. NICOUD, « Manuscrits médicaux latins de la Bibliothèque nationale de France : un index des auteurs et des œuvres », *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, n° 73, 2006, p. 63-163.

3. *Cf.* D. JACQUART, *La Médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, 1998, p. 207-217.

question de l'importance du manuscrit en raison de la nature protéiforme des textes, comme l'illustre chacune des six études ici rassemblées [4].

L'article de Jean-Patrice Boudet détruit pour sa part le mythe historiographique selon lequel le collège fondé par Gervais Chrétien aurait été sous Charles V, le « sage roi astrologien », le lieu d'un enseignement majeur de l'astrologie. L'un des instruments de sa démonstration est précisément l'étude de ce que l'on peut reconstituer du fonds manuscrit de ce collège où des ouvrages furent légués, achetés ou copiés. Il montre ainsi comment l'historien peut, à partir de l'étude d'un corpus de manuscrits subsistants, cerner au plus près le projet intellectuel ayant présidé à la création d'une institution, et le milieu qui l'a porté.

C'est un autre mythe qu'Antoine Calvet prend pour cœur de sa réflexion, celui d'un Arnaud de Villeneuve alchimiste sous le nom duquel circulent un grand nombre de textes encore enveloppés d'ombre. Plus que tout autre, le corpus alchimique est difficile à définir, sa tradition manuscrite est labile, propice aux contaminations de toutes sortes. Ces textes échappaient en effet au contrôle de l'université, puisque cette discipline ne figura jamais au nombre des enseignements. Michela Pereira en particulier a tenté de cerner les raisons philosophiques de l'échec de l'intégration de l'alchimie au nombre des disciplines universitaires, qui demeure un fait marquant de l'histoire de cette « science » au tournant des XIIIe et XIVe siècles [5].

L'anonymat, volontaire ou non [6], est courant dans d'autres domaines de la science médiévale, mais la tradition textuelle de l'alchimie médiévale est particulièrement affectée par le phénomène de pseudépigraphie [7]. C'est ainsi que la riche personnalité et l'œuvre multiple d'Arnaud de Villeneuve se sont prêtées à la naissance d'une légende faisant du médecin catalan l'auteur d'une transmutation réussie, et l'une des principales figures de l'alchimie occidentale. Des scribes tentèrent même de rassembler en recueil les œuvres de ce Pseudo-Arnaud, mais l'étude de ces textes est d'autant plus ardue que leur nature même a rendu leur tradition éminemment fluctuante. À cette efflorescence contribua sans doute grandement ce qu'on a pu qualifier de « pseudépigraphie accidentelle », à savoir l'attribution d'un traité à un auteur sur la base d'éléments extrinsèques : ainsi l'homonymie, ou la présence d'un texte

4. Le cœur de ce volume est constitué par les communications présentées les 3 et 4 décembre 2004 à Paris lors des journées d'études « Les textes médicaux latins au Moyen Âge : du catalogue de manuscrits à la base de données », organisées par l'Équipe EA 2720 (désormais EA 4116, dirigée par Danielle Jacquart) de l'EPHE, IVe Section, dans le cadre du projet « Structure de la matière animée face au monde inanimé. XIIe-XVe s. », coordonné par Nicolas Weill-Parot et relevant de l'ACI « Histoire des savoirs » abondée par le CNRS.

5. Voir par exemple à ce sujet C. CRISCIANI, M. PEREIRA, *L'arte del sole e della luna. Alchimia e filosofia nel medioevo*, Spolète, 1996, chap. II, « L'alchimia nella cultura scolastica », p. 23-53.

6. Songeons par exemple à l'anonymat voulu par l'auteur du *Speculum astronomiae* : *cf.* A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le* Speculum Astronomiae, *une énigme ? Enquête sur les manuscrits*, Florence-Turnhout, 2001.

7. C. CRISCIANI, M. PEREIRA, *L'arte del sole e della luna*, *op. cit.*, p. 77.

anonyme dans un recueil contenant majoritairement les œuvres d'un auteur donné, ont-elles pu porter à assimiler le premier aux autres, et à le faire circuler par la suite sous le même nom [8]. Il y a donc pour ainsi dire autant de textes qu'il y a de témoins, et le manuscrit se révèle alors plus important encore que le texte.

Mireille Ausécache affronte un problème similaire dans le cadre de son étude sur les antidotaires, ces recueils de médicaments composés dont l'Occident médiéval fut friand, et dont les plus célèbres, tels l'Antidotaire de Nicolas ou le *Liber iste* attribué à Platearius, virent le jour à Salerne au XIIe siècle. Le *Liber iste* se présente comme une compilation de plusieurs antidotaires et, de par sa matière, il constituait à son tour un noyau se prêtant à l'amplification, constat qui vaut d'ailleurs aussi pour les recueils de médicaments simples : le *Circa instans* de Platearius servit ainsi de source principale au *Liber simplicium medicinarum*, un ouvrage du XIVe siècle dont certaines versions contiennent quelque deux cents chapitres de plus que les versions les plus anciennes [9]. En ce qui concerne les antidotaires, les états primitifs du texte sont donc particulièrement difficiles à saisir, de même que la chronologie des compléments et développements ultérieurs.

Le caractère mouvant de ces textes ainsi que leur structure ouverte, propre à l'amplification, sont des caractéristiques de ce champ d'activité qui défient deux étapes essentielles du travail du philolologue, à savoir l'édition et le catalogage. Sans identification sûre, sans *Urtext*, pas de version légitime, donc *a priori* pas d'édition plus fiable qu'un manuscrit – difficulté qui se retrouve d'ailleurs pour toutes les traditions d'écriture procédant par énumération de recettes, et pour lesquelles on peut avoir somme toute autant de textes que de copistes. Quant au travail de catalogage, il devient ardu dans une telle configuration. Pourtant, l'élaboration de catalogues est la voie d'accès indispensable à la connaissance d'un corpus et en même temps la clef de sa survie. Dès lors, le choix d'entreprendre de répertorier tel ou tel fonds requiert un effort et un investissement en temps, qui exigent des choix prioritaires : cela explique sans doute que les manuscrits de la science médiévale – domaine d'étude jugé souvent trop spécialisé – n'aient pas toujours été privilégiés. Aussi le choix de cataloguer tel ou tel corpus scientifique relève-t-il le plus souvent de décisions hautement significatives, comme l'illustre le cas des manuscrits scientifiques en catalan.

Le travail de Lluís Cifuentes a pour substrat la diffusion de connaissances scientifiques dans une aire linguistique donnée par le biais du processus de vernacularisation. Il s'intéresse en l'occurrence à l'espace catalan, caractérisé par l'importance, numérique et qualitative, des collections constituées dans cette langue. Ces fonds actuellement conservés en grand nombre à la Bibliothèque nationale de France ont souvent pour origine l'activité, à partir de la

8. R. HALLEUX, cité *ibid.*, p. 79.

9. Voir PLATEARIUS, *Le Livre des simples médecines*, édition et commentaire par F. AVRIL, P. LIEUTAGHI et G. MALANDIN, Paris, 1986.

fin du XVIe siècle, de collectionneurs, de même que, par la suite, l'intérêt de savants épris d'histoire de leurs racines, mais les richesses ainsi rassemblées attendaient toujours leur catalogueur. L'article propose donc à la fois une utile mise au point sur l'histoire de la science en catalan, et un précieux instrument de travail sous forme d'inventaire.

Or dans les faits, notre connaissance de l'activité scientifique médiévale repose le plus souvent sur des éditions de textes imprimées à la Renaissance, et est donc en un sens biaisée par le prisme des idées, des intérêts ou des attentes propres à cette période. Les éditeurs du XVIe siècle ont en effet procédé tout d'abord à une sélection des auteurs et des œuvres qu'ils voulaient donner à leur presses, et sont en outre intervenus sur les textes en question. Lynn Thorndike en son temps avait ainsi attiré l'attention sur les divergences entre les manuscrits et les éditions de la *Chirurgie* de Leonardo Bertipaglia (1421) [10]. Un éditeur n'est pas un copiste, et si ce dernier se montre fidèle et scrupuleux à part quelques cacographies involontaires, l'éditeur se place sur un autre registre, doté d'autres ambitions et d'autres moyens : quasiment démiurgique, il est doué du pouvoir de multiplier un texte, qu'il a tout loisir d'adapter à son goût et aux attentes supposées d'un lectorat désormais nombreux, et c'est l'autre corollaire de l'invention de l'imprimerie : un même texte reproductible à l'infini pour tous, contre une version par témoin. Comme l'a souligné Bernard Cerquiglini, l'imprimerie semble en effet avoir porté avec elle la possibilité de réaliser le rêve de la copie fidèle, alors que toute copie est en un sens une altération. L'œuvre du Moyen Âge est une sorte de variable [11], dans la mesure où, copiée à la main et toujours ouverte, elle se prête à la déformation, à l'intervention ou à la manipulation, et ce jugement semble particulièrement vrai dans différents domaines de la science médiévale.

Manuscrit et incunable, supports complémentaires ou concurrents [12] ? Le passage à l'imprimé n'a de toute façon rien d'univoque : d'une part la naissance de l'imprimerie ne signe pas l'arrêt de la production manuscrite (songeons à l'humaniste Trithemius qui, conscient d'appartenir, un peu comme Cassiodore, à la fin d'une époque et désireux de sauver pour la postérité certains *monumenta*, composa en 1492 son *Opusculum de laude scriptorum manualium* pour exhorter les moines copistes à ne pas se décourager), et d'autre part, l'imprimé n'est pas synonyme de reflet fidèle.

En revanche, l'essor de l'imprimerie s'est accompagné de la mise au point d'une version de référence, voire d'un canon pour certaines œuvres, car c'est également avec le passage du manuscrit à l'imprimé que s'est fait jour le besoin de séparation nette entre écrits apocryphes et authentiques. On crédite

10. *Cf.* L. THORNDIKE, « Manuscript versus Incunabulum », *loc. cit.*, p. 694.

11. B. CERQUIGLINI, *Éloge de la variante*, Paris, 1989, p. 57.

12. Outre l'article de L. THORNDIKE, « Manuscript versus Incunabulum », on peut consulter sur ce thème G. BAADER, « Handschrift und Inkunabel in der Überlieferung der medizinischen Literatur », dans *Medizin im mittelalterlichen Abendland*, éd. G. BAADER, G. KEIL, Darmstadt, 1982, p. 359-385.

de fait les hommes du Moyen Âge d'une certaine indifférence envers les titres d'œuvres [13], ce que l'on pourrait certes nuancer en évoquant par exemple le médecin Gilles de Corbeil († v. 1223) présentant ainsi son *De pulsibus* : « Tunc ergo sit titulus talis : Incipit liber magistri Aegidii de pulsibus metrice compositus » [14] ; il semble plus sûr en revanche que la notion d'auteur que l'on avait au Moyen Âge n'est pas la nôtre, et que notre conception du texte est tributaire de siècles d'histoire de l'imprimerie. Avec cette invention qui permit, selon le mot de Bernard Cerquiglini, la conquête de l'« immuable multiple » [15], les textes furent désormais rattachés à un nom, au prix parfois d'attributions improbables : il suffit de penser à l'éditeur bâlois Hans Kaspar Wolff qui, dans son édition de 1566, imputa l'œuvre connue sous le nom de « Trotula » à un affranchi romain du Ier siècle de notre ère, « Eros Juliae », bien que le traité en question fît référence à des auteurs postérieurs [16] ! La notion d'auteur serait ainsi venue se nicher au cœur du texte, désormais vu comme « œuvre de » [17], ce dont témoigne l'apparition progressive de la page de titre telle que nous la connaissons, comportant un nom d'auteur, qui semble acquise au début du XVIIe siècle.

Sebastià Giralt s'intéresse précisément à l'émergence de la notion d'éditeur scientifique – le *curador* ou *curatore* du castillan et de l'italien que le français ne sait pas rendre de manière synthétique [18] –, et s'interroge sur la valeur des éditions de la Renaissance pour l'établissement de nos modernes éditions critiques. Son observatoire est constitué par la monumentale entreprise, actuellement en cours à Barcelone, de publication des œuvres médicales d'Arnaud de Villeneuve, connues des spécialistes sous le sigle *AVOMO* (« Arnaldi de Villanova Opera Medica Omnia »), et il met notamment en lumière, à propos du jeu complexe entre les tendances du galénisme arabo-latin et le courant néo-platonicien à la Renaissance, la dimension idéologique ayant pu sous-tendre le choix d'éditer les écrits d'Arnaud.

À la Renaissance, les manuscrits subsistants d'une œuvre ont parfois été délaissés au profit d'une édition princeps trompeuse, comme le montre l'histoire du *Trotula*, un ensemble de trois œuvres fondues en un texte unique par son premier éditeur, Georg Kraut, en 1544 [19]. Et la question du rôle et

13. B. GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 200-201.

14. Cité par M. AUSÉCACHE, « Le médecin pédagogue au tournant des XIIe et XIIIe siècles », *Early Science and Medicine*, vol. 3 (1998), p. 187-215.

15. B. CERQUIGLINI, *Éloge de la variante*, *op. cit.*, p. 18.

16. Voir les propos liminaires de Wolff, cités par M. H. GREEN, *The Trotula. A Medieval Compendium of Women's Medicine*, Philadelphie, 2001, p. 206, n. 6 : « Erotis medici liberti Iuliae, quem aliqui Trotulam inepte nominant ».

17. B. CERQUIGLINI, *Éloge de la variante*, *op. cit.*, p. 57.

18. Pour exprimer la différence entre imprimeur et éditeur scientifique, l'allemand, par exemple, dispose du couple *Verlag/Herausgeber* et l'anglais de *printer/editor*.

19. *Experimentarius medicinae continens Trotulae curandarum aegritudinum muliebrum ante, in et post partum librum unicum...*, Strasbourg, J. Schott, 1544 ; voir à ce sujet F. BERTINI,

de la responsabilité de l'éditeur scientifique prend d'autant plus de relief que beaucoup de manuscrits médiévaux ayant servi de modèles aux imprimeurs, ont disparu, accidentellement ou non. Il n'était pas rare en effet qu'un éditeur estimât que le manuscrit devenait inutile, avantageusement remplacé par l'édition qu'il donnait, et qu'il s'en débarrassât, comme nous le faisons d'un brouillon. On peut sans doute, avec les auteurs de l'*Histoire culturelle de la France*, parler de « politique éditoriale » dès les premiers temps de l'imprimerie, et retenir deux cas de figure : soit les imprimeurs adoptaient un point de vue élitiste, en s'adressant délibérément à un public restreint au cercle de leurs amis et des humanistes, soit ils agissaient en hommes d'affaires, en cherchant à offrir une marchandise qui plût au plus grand nombre, et le public déterminait en quelque sorte le programme d'édition [20].

Un cas parmi tant d'autres, celui du Strasbourgeois Jean Schott, permet d'apprécier différents aspects du problème. On sait par exemple qu'il publia en 1531 une traduction latine de l'œuvre d'Ibn Butlân sous le titre de *Tacuinum sanitatis*, dans une édition qui, d'après Ernest Wickersheimer, ne respectait pas complètement la disposition des manuscrits [21]. C'est au même homme que l'on doit l'édition princeps du traité naturaliste de Hildegarde de Bingen († 1179) sous le titre de *Physica* : or ce terme ne figure ni dans les manuscrits qui ont transmis cette œuvre, ni dans les sources qui en font état au Moyen Âge, et il est probable que cette appellation lui fut donnée par l'imprimeur. Il y a de même tout lieu de croire qu'il procéda à des remaniements à partir d'un ou de plusieurs manuscrits comprenant un *liber de lapidibus* qu'il aurait choisi de ne pas retenir, par souci de suivre le goût du jour : la médecine minérale de Hildegarde s'accompagne de nombreuses formules de conjuration que l'humaniste de Strasbourg tenait peut-être pour d'encombrantes superstitions. Rappelons pour finir que son édition princeps de la *Physica* figure en tête d'un volume rassemblant trois autres œuvres médicales, attribuées respectivement à Oribase, Théodore et Esculape. Or seul le *Liber Esculapii* a une source identifiée, l'actuel ms. Bruxelles, Bibliothèque Royale, 1342-1350, et l'on ignore, somme toute, quelles sources assigner à trois des quatre écrits contenus dans le recueil publié en 1533 [22].

« Trotula, il medico », dans F. BERTINI, F. CARDINI, C. LEONARDI, *et alii*, *Medioevo al femminile*, Rome-Bari, 1989, p. 97-119, p. 106-107, et M. H. GREEN, *The Trotula, op. cit.*, p. 59-60.

20. M. SOT, J.-P. BOUDET, A. GUERREAU-JALABERT, *Histoire culturelle de la France*, sous la dir. de J.-P. RIOUX et J.-F. SIRINELLI, t. 1, *Le Moyen Âge*, dir. M. SOT, Paris, 1997, p. 347.

21. *Cf.* E. WICKERSHEIMER, « Les *Tacuini sanitatis* et leur traduction allemande par Michel Herr », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, XII, 1950, p. 85-95, p. 93. Voir aussi *Le Taqwim al-Sihha (Tacuini Sanitatis) d'Ibn Butlan : un traité médical du* XI*e siècle*, éd. H. ELKHADEM, Louvain, 1990.

22. L. MOULINIER, *Le Manuscrit perdu à Strasbourg. Enquête sur l'œuvre scientifique de Hildegarde*, Paris/Saint-Denis, 1995, p. 84. Voir G. SABBAH (dir.), *Bibliographie des textes médicaux latins, Antiquité et haut Moyen Âge*, Saint-Étienne, 1987, p. 73, 81 et 157.

Une ombre plus ou moins dense entoure donc certaines éditions de la Renaissance, ce qui rend d'autant plus précieux le témoignage de manuscrits de travail comme ceux de Francesc Argilagues, que Jon Arrizabalaga a récemment exhumés et dont l'étude permet de voir un éditeur à l'œuvre. À l'instar de nombreux congénères, ce Valencien embrassa la voie italienne des études médicales lors d'une *peregrinatio academica* qui le mena à Sienne, à Pise, et dans différentes villes où il s'adonna à la copie de textes médicaux, ayant choisi de s'installer en Italie plutôt que de rentrer chez lui. Devenu éditeur scientifique à Venise, il publia notamment l'*Articella*, une collection d'écrits hippocratico-galéniques formant un canon des études de médecine[23], et le *Conciliator* du médecin padouan Pietro d'Abano († v. 1315), autant de choix qui témoignent d'un parti pris en faveur de la tradition galénique avicennienne, qu'il cherchait à opposer aux premiers médecins hellénistes. On touche ainsi ici aussi, à travers le cas d'Argilagues, à la dimension idéologique qui put motiver le choix des premiers éditeurs scientifiques.

Si l'on excepte quelques textes, tels le *De secretis naturae* pseudo-lullien dont la tradition textuelle paraît aussi instable dans les manuscrits que dans les livres imprimés[24], l'imprimerie a pour ainsi dire effacé les traces de la variance et de la mobilité de la littérature scientifique du Moyen Âge. Il convenait donc de rappeler que la mise au point de l'un démultipliable grâce aux presses impliqua, en amont, tout un travail de sélection, de hiérarchisation, d'interventions sur les textes livrés par les manuscrits, leur faisant subir une ultime manipulation, une dernière toilette, avant d'être fixés en une image indéfiniment reproductible.

Laurence Moulinier-Brogi, Université Paris-VIII, Département d'Histoire, 2, rue de la Liberté, F-93526 Saint-Denis Cedex

Nicolas Weill-Parot, Université Paris-VIII, Département d'Histoire, 2, rue de la Liberté, F-93526 Saint-Denis Cedex

23. Voir entre autres sur ce sujet J. Arrizabalaga, « The Death of a Medieval Text : The *Articella* and the Early Press », dans R. French, J. Arrizabalaga, A. Cunningham, L. García Ballester (éds.), *Medicine from the Black Death to the French disease*, Aldershot, 1998, p. 184-220.

24. Voir par exemple M. Pereira, *The Alchemical Corpus attributed to Raymond Lull*, Londres, 1989.

Médiévales 52, printemps 2007, p. 15-38

Jean-Patrice BOUDET

CHARLES V, GERVAIS CHRÉTIEN ET LES MANUSCRITS SCIENTIFIQUES DU COLLÈGE DE MAÎTRE GERVAIS

Dans la partie historique de son *Elucidaire*, composée entre 1494 et 1498 et connue sous le titre de *Recueil des plus celebres astrologues*, Simon de Phares donne Charles V en modèle à son destinataire, Charles VIII, et il fait grand cas du collège fondé sous le patronage du roi sage par Gervais Chrétien, son premier médecin. Il évoque cette institution et sa bibliothèque à quatre reprises, d'abord dans le prologue :

> [...] le tres sage et debonnaire roy Charles le Quint, lequel tant estudia et ayma ceste science de astrologie, en congnoissant et voyant l'utillité d'icelle, fonda et renta a perpetuité ung college et estudians en icelle, en ladicte université de Paris, ainsi qu'il sera veu cy aprés en son ordre, et leur donna belle librarie bien garnie de livres, speres, astrolabes, saphee et autres instrumens servans a ladicte science [1], qui encores y sont, et mesmement des semblables et pareilz livres que ce detracteur ignorant a voulu calumpnier a tort et sans cause [2], laquelle fondacion fut confermee par nostre Saint Pere le pappe, lors estant, qui sur ce octroya bulle expresse, par laquelle, entre autres choses, il anathematiza tous ceulx qui presumeroient oster ou diminuer aucuns d'iceulx livres, ce qu'il n'eust esté fait s'ilz eussent esté autres que bons [3].

1. Sur ces différents instruments, voir E. POULLE, *Les Instruments astronomiques du Moyen Âge*, Paris, 1983.

2. Le « detracteur ignorant » visé ici par Simon de Phares n'est autre que Guillaume de Rochefort, chancelier de France, qui, en novembre 1490, l'accusa de posséder un « esperit famillier » et fit en sorte qu'un procès lui soit fait comme devin par l'official de Lyon. Sur les circonstances de la composition de l'*Elucidaire* et la « premiere persecucion » de l'astrologue de Charles VIII, voir *Le Recueil des plus celebres astrologues de Simon de Phares*, J.-P. BOUDET éd., t. II, *Présentation et commentaire*, Paris, 1999 (Société de l'Histoire de France, 519), p. 85-103.

3. *Le Recueil des plus celebres astrologues de Simon de Phares*, J.-P. BOUDET éd., t. I, *Édition critique*, Paris, 1997 (Société de l'Histoire de France, 515), p. 22.

Comme il l'a annoncé dans le prologue, Simon de Phares revient sur ce « colliege de astrologie et medicine » d'une manière plus détaillée dans sa notice sur Charles V :

> Il eut en merveilleuse recommandacion les astrologiens et se gouverna par eulx et, par especial, par ung nommé maistre Gervaiz Chrestien, qui fut grant et proffond astrologien et medicin, comme dit est, a la requeste duquel et autres de son sang, aymant ladite science et par grande deliberacion de son grant conseil et de toute l'université de Paris, il voulut construire – et de fait le fist – et ediffier et aprés fonder, ou meilleur lieu de l'université de Paris, ung colliege de astrologie et medicine, ou il mist livres, plusieurs livres singuliers desdites sciences en grant et merveilleux nombre, et telz et semblables livres que la court de Parlement me a renduz et des semblables de ceulx qui sont en differant et que l'on – ses ebethés ignorans – maintient superstitieux contre verité[4]. Y mist aussi plusieurs astralabes, equatoires, speres et autres instrumens, comme saphees, desirees et semblables. Laquelle fondacion il fist confermer par le pappe Urban V[e], ensemble leur donna la disme du village de Caugie qu'il ordonna pour le vivre des deux bourciers qu'il y mist, qui furent appellés escoliers du roy. Fist en oultre anathematizer tous ceulx qui presumeroient oster ou diminuer iceulx livres et instrumens, estans oudit colliege[5].

Il donne quelques renseignements supplémentaires sur ce qu'il appelle « le colliege du Roy » et sur son fondateur dans la notice qu'il consacre à Maître Gervais :

> Maistre Gervais Chrestien, souverain medicin et astrologien, stipendié et moult aprecié du roy Charles le Quint, fut en ce temps en si grande estyme que le roy voulut que sondit colliege eust son propre nom, pour ce qu'il avoist esté l'inventeur et promoteur d'icelle fondacion. Cestui predist la mort du roy Jehan, qui fut le VIII[e] jour de avril mil III[c]LXIIII, a Londres en Angleterre. Le colliege du Roy est a Paris, entre la rue de la Herpe et Saint Severin, ou milieu de la rue de la Parcheminerie, tirant vers la conservacion, et sont diz les bourciers du coliege de astrologie et medicine, escoliers du roy[6].

Enfin, une notice sur l'astrologue arabe Albubater donne des détails intéressants sur la bibliothèque de ce collège, que Simon de Phares qualifie de « librairie de astrologie » et qu'il dit avoir fréquentée personnellement :

4. Les « ebethés ignorans » dont il s'agit sont les membres de la faculté de théologie de l'université de Paris qui, par un avis du 19 février 1494, ont condamné comme superstitieux onze volumes ayant appartenu à Simon de Phares, qui lui avaient été confisqués en 1490 par l'official de Lyon. C'est notamment pour récupérer ces volumes que Simon de Phares avait fait appel au parlement de Paris. Ce dernier rejeta finalement l'appel et condamna Simon aux dépens par arrêt du 26 mars 1494, mais l'astrologue avait récupéré entre temps, par arrêt du Parlement du 23 avril 1493, non pas ses fameux onze volumes, mais d'autres livres qui lui avaient été dérobés dans son hôtel lyonnais par un certain Benoît Meslier : voir *Le Recueil*, *op. cit.*, t. II, p. 104-120.

5. *Le Recueil*, *op. cit.*, t. I., p. 504-505.

6. *Ibid.*, p. 492-493.

> Albubater, le tres cler philozophe et souverain astrologien fut, selon aucuns, en ce temps. Cestui monstra les subtilles reigles de astrologie que l'on doit investiguer es nativités. Cestui a escript particulierement sur icelles nativités et commence son livre *Dixit Albubater* et procede par les XII maisons, lequel livre ay veu au colliege du roy Charles le Quint, en la librairie de astrologie a Paris, jouxte le *Livre des IX juges*, bien correct et approuvé et, par ce, incathené et en usage a qui en veult[7].

Dans un article publié en 1976, Richard Lemay a tiré parti du témoignage de Simon de Phares pour émettre l'hypothèse selon laquelle « l'astronomie, très probablement dans son orientation astrologique, constituait, au XIVe siècle, une préoccupation centrale pour les étudiants en arts et en médecine et pour les théologiens du *studium* de Paris », et que c'était « probablement sous la pression des médecins que l'enseignement de cette discipline reçut le soutien spécial de la Couronne, de l'Université et de la Papauté »[8]. Guy Beaujouan, Danielle Jacquart et moi-même avons eu l'occasion d'émettre quelques réserves à l'égard de cette hypothèse[9]. Mais ma participation à la soutenance de la thèse de Karine Rebmeister-Klein sur les bibliothèques des collèges parisiens à la fin du Moyen Âge, qui comprend une précieuse étude sur la « librairie » du collège de Maître Gervais[10], m'a incité à consulter l'ensemble des documents disponibles afin d'approfondir la question et de tenter d'y voir plus clair sur les motivations de Gervais Chrétien, sur la place des sciences dans l'institution fondée par lui et sur la diffusion des savoirs scientifiques à Paris à la fin du Moyen Âge.

7. *Ibid.*, p. 291-292. Les deux ouvrages en question sont, d'une part, le *De nativitatibus* d'Albubater (Abû Bakr al-Hasan ibn al-Khâsib), traduit de l'arabe en latin par Salio de Padoue en 1218 (voir F. J. CARMODY, *Arabic Astronomical and Astrological Sciences in Latin Translations. A critical Bibliography*, Berkeley-Los Angeles, 1956, p. 136-137, et J.-C. VADET, « Ibn al-Khâsib », *Encyclopédie de l'islam*, 2e éd., Leyde-Paris, 1975, t. III, p. 859), et, d'autre part, le *Liber novem judicum*, une compilation sur les interrogations astrologiques attribuée à neuf auteurs différents, traduite de l'arabe en latin au XIIe siècle et du latin en français en 1361, à la demande du dauphin Charles, par Robert Godefroy. L'exemplaire de présentation de ce *Livre des neuf anciens juges d'astrologie* est le ms. Bruxelles, Bibl. royale 10319, qui a appartenu ensuite aux ducs de Bourgogne, et une autre copie de la fin du XIVe siècle est le ms. Paris, Bibl. de l'Arsenal 2872, f° 85r°a-309r°b.

8. R. LEMAY, « The Teaching of Astronomy in Medieval Universities, principally at Paris in the Fourteenth Century », *Manuscripta*, n° 20 (1976), p. 197-217 (citation p. 204).

9. G. BEAUJOUAN, « Le *quadrivium* et la Faculté des arts », dans *L'Enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIe-XVe s.)*, Actes du colloque international, O. WEIJERS et L. HOLTZ éd., Turnhout (*Studia Artistarum*, 4), 1997, p. 185-194 (notamment p. 193-194) ; D. JACQUART, *La Médecine médiévale dans le cadre parisien, XIVe-XVe siècle*, Paris, 1998, p. 448-465 (en particulier p. 453-457) ; *Le Recueil*, *op. cit.*, t. II, p. 248-254.

10. K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges à Paris aux XIVe et XVe siècles*, thèse de l'université Paris I sous la dir. de Jean-Philippe Genet, 3 vol. dactyl., 2005, dont une version remaniée doit paraître chez Brill. Sur le collège de Maître Gervais, voir notamment t. I, p. 153-154, 167, 199 ; t. II, p. 684-701 (éd. des sources), et t. III, p. 1087-1112 (ex-libris, colophons et notices de manuscrits).

Gervais Chrétien et la fondation du « colliege du Roy »

Revenons d'abord sur la personnalité du fondateur[11]. Gervais Chrétien, issu d'une famille de petite noblesse normande, semble être né à Vendes (Calvados), dans les années 1320. Boursier du roi en 1345, il étudie les arts et la médecine à Paris, accède à la maîtrise dans cette dernière discipline en 1352 au plus tard, et devient « physicien » de Jean II, puis premier médecin de Charles V. Élu, en 1359, doyen de la faculté de médecine de Paris, il siège ensuite parmi ses maîtres régents, au moins jusqu'en 1379, et collectionne les prébendes canoniales : chanoine du Saint-Sépulcre de Caen, de Notre-Dame de Bayeux, de Saint-Liphard de Meung-sur-Loire (1362), de l'église de Saint-Quentin (1364), de Notre-Dame de Rouen (1367), puis de Paris (décembre 1370), il meurt à Bayeux, le 10 mai 1382, où il est enterré dans la cathédrale.

En 1349, maître Robert Clément avait tenté de créer à Paris un nouveau collège de Bayeux, distinct de l'établissement du même nom qui avait été fondé en 1308 par l'évêque Guillaume Bonnet. Situé rue Hautefeuille, au « Pot d'étain », ce collège survivait à peine, alors que le médecin du roi, compatriote normand de Maître Robert, avait acheté, depuis 1360, plusieurs immeubles et rentes immobilières au Quartier Latin[12]. À la requête de la nation normande, le conseil de l'Université décida, le 3 juin 1370, que faute de fonds, les étudiants pris en charge par Robert Clément seraient installés dans un autre collège. Maître Gervais accepta la fusion, le 22 septembre 1370[13], et au total, six maisons ou parties de maisons furent affectées au nouveau collège, placé sous le patronage de Notre-Dame de Bayeux[14]. L'acte officiel de fondation, dressé le 20 février 1371 (n.s.) sous l'autorité du prévôt de Paris, spécifiait que

> Maistre Gervaise Crestian, maistre es arts et en medecine en l'université de Paris, premier phisicien de tres excellent et tres crestien prince Charles, par la grace de Dieu roy de France, nostre dit seigneur, afferma et dist en bonne verité que comme ja pieça, il eust propos, devocion et entencion de fonder et creer escoliers a Paris, estudians en la faculté de theologie, du diocese de Bayeux en Normandie [...], des pieça avoit fondé et encores par la

11. Voir S. Le Paulmier, « Notice sur Gervais Chrétien, fondateur du collège de Maître Gervais, et sur Guy Chrétien, trésorier de France », *Revue catholique de Normandie*, t. 7 (1897), p. 40-60 et 97-129 ; E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Paris, 1936, nouv. éd. sous la dir. de G. Beaujouan, Genève, 1979, t. I, p. 189-190.

12. Voir, entre autres : Paris, Arch. nat., M 163, pièce n° 2 : vente d'une maison à Paris, rue Saint-Jacques, par Jean Saquary, bourgeois de Paris, à Me Gervais Chrétien, maître ès arts et en médecine, 19 mars 1360 (n.s.) ; M 163, pièce n° 6 : Guillaume Mignon vend à Me Gervais Chrétien, « fisicien du roi », 20 sous parisis de rente sur une maison de la rue des Parcheminiers, 18 avril 1366 ; etc. Le détail des immeubles du collège de Maître Gervais est notamment donné dans l'acte de fondation de février 1371 : voir *infra*, notes 14 et 15.

13. Paris, Arch. nat., M 167, pièce n° 6.

14. Paris, Arch. nat., MM 400, f° 15v°-16 : inventaire des titres et papiers du collège de Notre-Dame de Bayeux, autrement dit de Me Gervais (XVIIIe s.).

> teneur de ces presentes lettres fonde, cree et institue a Paris, en la rue Erembourc de Brie, autrement dite la rue aux Illumineurs, emprés la grant rue Sainct-Jacques, un colleige d'escoliers qui soient du dit diocese, estudians en la science et faculté de theologie, ouquel colleige il aura aucuns escoliers, maistres ou licenciez es ars, continuelment estudians en la dite faculté de theologie, qui prendront pour chascune sepmainne chascun cinq sols parisis pour leurs bourses, pour tant de temps comme il sera dit et ordené par les estatus qui sont ou seront fais sur ce. Et pour ce que la science des ars est proffitable et necessaire a la dite science et faculté de theologie, il y aura oudit colleige aucuns autres escoliers, estudians en la science et faculté des ars, lesquelz prendront chascun trois sols parisis pour bourse, pour chascune sepmainne, par tant de temps comme il sera dit et ordené es dits status. [...] Et pour ce qu'il y met les dis escoliers es ars pour venir et monter a estudier en theologie principalment, et pour aidier a continuer les dis estudians en ladite science et faculté de theologie pour la cause dessusdite, il veut et entent que ce soit tout un colleige de theologie, supposé qu'ils demeurent et habitent en deux maisons prochaines [15].

Voilà qui est parfaitement clair et qui entre en totale contradiction avec le plaidoyer *pro domo* de Simon de Phares ! À l'origine, ce « colleige de theologie » comprend en fait dix boursiers : quatre étudiants à la faculté de théologie, originaires du diocèse de Bayeux ou, à défaut, d'un autre diocèse, le plus proche possible, perçoivent une bourse de cinq sous parisis par semaine ; six étudiants ès arts, originaires de Vendes ou de Bayeux, touchent trois sols par semaine. Il n'y a donc, au départ, ni médecins, ni « astrologiens » dans le collège de Gervais Chrétien, dont la structure semble calquée sur le projet de Robert Clément.

Le 13 mars 1371, la toute nouvelle institution bénéficie de la fondation « par feu Maistre Henry Vacaire, jadis physicien de Madame la Royne Jehanne » de deux bourses destinées l'une à un prêtre, étudiant en théologie, l'autre à un artien, ce qui porte à douze le nombre des boursiers [16]. On trouve dans la liste des six « escolliers » mentionnés parmi les membres du collège, à cette date, le nom de Martin Gazel, qui étudia pendant deux ans la théologie avant de profiter lui-même de l'une des deux bourses de médecine établies par Gervais Chrétien en 1377, et qui devint par la suite maître régent de la Faculté et médecin de Charles VI [17]. Les exécuteurs testamentaires d'Henri

15. Paris, Arch. nat., M 163, pièce n° 8.

16. Paris, Arch. nat., M 167, pièce n° 9, et MM 400, f° 29. La reine en question est Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe VI. Henri Vacaire, alias Henri Hensey, était lui aussi originaire du diocèse de Bayeux. Maître ès arts et en médecine de l'université de Paris, on le repère comme « physicien » de l'archevêque de Rouen, en 1350-51 : voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, t. I, p. 279.

17. « Honnorable et discrete personne maistre Gervaise Crestien, phisicien du roi nostre dit seigneur », agit en l'occurrence « ou nom et pour mestre Pierre Verel, principal, Jehan Godeffroy, Colin Lasnier, Jehan Mauchaiz, Martin Gazel et Jehan de Vindehagne, tous escolliers... ». Sur Martin Gazel, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, t. II, p. 541-542, et *Supplément* par D. JACQUART, Genève, 1979, p. 207 ; B. GUENÉE, *La Folie de Charles VI, Roi Bien-Aimé*, Paris, 2004, p. 107, 109, 122, 124, 127-128.

Vacaire lèguent à cette occasion au collège un certain nombre de biens et d'objets précieux, dont un missel noté à l'usage de Paris et « un livre de philosophie contenant trente-sept livres de philozofie ou environ, pour et au proufit de tous les escolliers dudit hostel ». Un an plus tard, le 6 mai 1372, le roi leur donne les volumes de philosophie et de médecine provenant de la succession de Jean de Pantalye, son chirurgien, prisés à 40 livres parisis [18].

Charles V multiplie par la suite les gestes de bienveillance en faveur du collège et de son fondateur. Dans le premier inventaire de la « librairie » royale, dressé par Gilles Malet, en 1373, sont mentionnés un exemplaire des « *Ethiques* glosees, couvert a II hez et II fermoirs » – peut-être la toute récente traduction par Nicole Oresme de l'ouvrage d'Aristote, datée de 1372 –, « donné aus escoliers maistre Gervaise », et un autre volume des « *Ethiquez*, couvert de cuir noir, a IIII fermoirs », « donné par le roy a maistre Gervese » [19]. En 1374, le roi lègue par testament à « l'ostel collegial des escolliers, fondé de nouvel, de maistre Gervais Chrestien », 50 livres de rente pour douze messes solennelles par an qui devront être chantées à sa mémoire. L'année suivante, il donne un reliquaire en vermeil à la chapelle du collège [20].

Charles V fait également en sorte d'accroître le nombre des boursiers et d'obtenir pour ce faire le soutien à la fois financier et spirituel des autorités religieuses. Le pape Grégoire XI, par bulle du 10 juin 1373, l'évêque de Paris, par lettres du 27 juin 1374, et le roi, par lettres du 10 octobre 1374, confirment la donation des dîmes de Senneville (Seine-Maritime) pour deux nouveaux boursiers en théologie [21]. Le 4 novembre 1373, l'abbé du Mont Saint-Michel associe le collège de Maître Gervais aux prières de son couvent ; le 30 août 1377, Grégoire XI (et non pas Urbain V, comme le dit Simon de Phares) confirme la fondation du collège, décision suivie par celle de l'évêque de Paris, Aimery de Maignac, qui, le 15 octobre de la même année, confirme la nomination faite par Gervais de deux boursiers en médecine [22]. Quinze jours plus tard, le 30 octobre 1377, Charles V ordonne

18. Paris, Arch. nat., M 163, pièce n° 11, document publié par G. BRUNEL, *Images du pouvoir royal. Les chartes décorées des Archives nationales, XIIIe-XVe siècle*, Paris, 2005, p. 184-185. Chirurgien de Philippe VI, Jean II et Charles V, Jean de Pantalye fut chargé de l'embaumement du premier roi Valois en 1350 : voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. II, p. 459.

19. L. DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, vol. I, p. 81, et vol. II, p. 81, n°s 479 et 478. Le premier cité pourrait à la rigueur être identifiable avec le ms. Paris, Bibl. de l'Arsenal 2668 : voir. K. REBMEISTER-KLEIN, *Les livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. III, p. 1088.

20. S. LE PAULMIER, « Notice sur Gervais Chrétien », *loc. cit.*, p. 49.

21. DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1668, réimpr. Francfort-sur-le-Main, 1966, t. IV, p. 430-435 ; P. de LONGUEMARE, « Le collège de maître Gervais Chrétien à Paris », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. 31 (1916), p. 182-329 (aux p. 203-204).

22. Paris, Arch. nat., M 163, pièces n°s 15, 19 et 17. La confirmation de l'évêque de Paris (pièce n° 17) concerne en effet plus particulièrement la nomination de deux boursiers en médecine, Jean de Troismances, sous-diacre de Bayeux, maître ès arts, bachelier en médecine et curé de la paroisse Saint-Sauveur de Caen, et Martin « Gazelliez » (i.e. Gazel), lui aussi sous-diacre

d'allouer aux comptes de son trésorier, François Chanteprime, 920 francs d'or, « de laquelle somme nous avons paié certaine rente que nous avons fait acheter pour le vivre de deux estudians fonder ou college de noz escoliers qui demourent en l'ostel de nostre amé et feal phisicien maistre Gervaise Chrestien, lesquels nous avons ordené que ils liront les sciences mathematiques licites et permises a lire en nostre université de Paris »[23].

Cette décision n'est pas isolée : elle va de pair avec la fondation des deux bourses en médecine, qui participe à une tentative de rééquilibrage en faveur d'une discipline pour laquelle seuls trois autres collèges parisiens fournissaient des bourses avant l'avènement de Charles V – ceux de Bayeux (statuts de 1308/15), de Narbonne (1343) et de Justice (1354) –, la fondation de bourses de médecine au collège de Laon, en 1365, par Jean de Coucy, ancien médecin de Jean II, et celle de Jean de Guiscry, autre médecin de Charles V, au collège de Cornouaille, en 1379, s'inscrivant dans la même perspective que celle de Gervais Chrétien[24]. Mais cette décision d'octobre 1377 doit aussi être placée dans le contexte de l'histoire du collège de Maître Gervais à la fin du règne du roi sage pour que l'on puisse en préciser la portée. Les statuts de cette institution sont promulgués en 1378 et dûment approuvés par des lettres de l'évêque de Paris, le 5 mai 1378[25], et par une bulle de Clément VII, le 30 juin 1379[26]. En juillet 1378, les exécuteurs testamentaires de Guillaume Baron, chantre de l'église de Bayeux, fondent une bourse supplémentaire pour un étudiant en décret et lèguent au collège une cinquantaine de volumes provenant de sa succession – des livres de droit canon, pour la plupart[27]. En avril 1379, le roi, malade et soucieux de pérenniser la fondation de son premier médecin, accepte solennellement, par lettres patentes, de prendre le titre et l'autorité de fondateur du collège de Notre-Dame de Bayeux, et d'en commettre la direction à son grand aumônier, à qui, après

de Bayeux et maître ès arts. Sur Jean de Troismances, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. II, p. 496.

23. L. DESLISLE, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380)*, Paris, 1874, p. 754, n° 1497.

24. Sur Jean de Coucy († 1363) et la fondation des bourses de médecine du collège de Laon, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 387-388, *Supplément* par D. JACQUART, p. 152, et C. FABRIS, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge : le collège de Laon (XIVe-XVe s.)*, Paris, 2005 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 81), p. 78-79 et 322-327. Sur le collège de Cornouaille et la fondation de Jean de Guiscry, voir E. CHATELAIN, *Notice sur un ouvrage de médecine orné de miniatures, copié en 1379*, Paris, 1886 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 415-416, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 160.

25. Paris, Arch. nat., M 163, pièce n° 19. Ces statuts et la lettre de l'évêque sont édités par P. de LONGUEMARE, « Le collège de maître Gervais Chrétien », *loc. cit.*, p. 263-329. Sans évoquer l'anathème dont parle Simon de Phares, l'évêque promet néanmoins l'excommunication *ipso facto* à quiconque aliénerait des biens du collège et ferait quelque chose contre ses statuts, *quantum ad librarias et librorum conservationem* (p. 328).

26. Paris, Arch. nat., M 164, pièces n[os] 2, 3 et 4 : vidimus de cette bulle par l'official de Paris et celui de Rouen, 4 et 15 septembre, 20 décembre 1380.

27. Paris, Arch. nat., M 167, pièce n° 16. Le catalogue des livres légués par Guillaume Baron est publié par K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. II, p. 686-691.

la mort du souverain, doivent revenir l'administration et la collation des bourses du collège [28]. De nouveaux statuts, approuvés par l'évêque de Paris en avril 1380, y établissent deux chapelains, et ils sont encore corrigés en janvier 1382 : Gervais Chrétien prévoyant que la valeur des dîmes pouvait augmenter, ordonne que le boni annuel serait capitalisé et que lorsqu'il y aurait une somme suffisante, une nouvelle bourse serait créée [29].

Les motivations de Maître Gervais, celles de Charles V et l'enseignement des « sciences licites »

De l'ensemble des documents mentionnés plus haut et de quelques autres, il ressort que Simon de Phares n'a pas tort lorsqu'il qualifie l'institution créée par Gervais Chrétien de « colliege du Roy », mais que celui-ci n'a jamais été conçu, dès le règne de Charles V, comme un « colliege de astrologie et medicine », contrairement à ce qu'il veut nous faire croire.

Le prologue et le premier chapitre des statuts approuvés en mai 1378 donnent les raisons officielles de la création du collège : faire une œuvre pie en contribuant à améliorer l'accès des « pauvres » à l'étude du « trésor des sciences » enseignées à Paris et constituées par les arts libéraux, la théologie et la médecine. Le nombre des boursiers est alors fixé à vingt : douze petits boursiers, étudiants en « arts, logique et philosophie » toucheront désormais 6 sous parisis par semaine pendant les 40 semaines de cours et logeront dans la « maison des artiens » ; dix grands boursiers logeront dans la « maison des théologiens » : parmi ces derniers, quatre étudiants en théologie et deux étudiants en médecine toucheront 6 sous parisis par semaine pendant les jours ouvrés et 5 sous hebdomadaires pendant les vacances, alors que deux maîtres ès arts de l'université de Paris, appelés « écoliers du roi » car Charles V

28. Paris, Arch. nat., M 163, pièce n° 18 (lettres originales), et JJ 115, f° 166-166v° (copie) : « Volo tamen et ordino quod post decessum meum, elemosinarius regis qui pro tempore erit et sui successores, regum elemosinarii, habeant administrationem et collationem bursarum collegii supradicti, prout decet, cum quia idem rex, dominus noster, dictum collegium in redditibus, admortizationibus et libris multipliciter augmentavit, adeo quod sibi debetur principaliter nomen et auctoritas fundatoris et etiam collatoris [...] Dictusque magister Gervasius desideret hoc etiam a nobis instanter et suppliciter fusis precibus, pro gratia et munere speciali postulans obtineri, ut dicti collegii nomen et auctoritatem fundatoris sumere et retinere voluimus. » L'aumônier du roi est alors Pierre de Proverville : voir X. de LA SELLE, *Le Service des âmes à la cour. Confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIe au XVe siècle*, Paris, 1995 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 43), p. 292. Cette décision est à mettre en rapport avec la politique interventionniste de Charles V en la matière : voir N. GOROCHOV, « Charles V et les collèges parisiens. L'affirmation d'une politique universitaire royale (1364-1380) », dans *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime. Mélanges offerts à Jean Jacquard*, Paris, 1994, p. 187-194 ; Th. KOUAMÉ, *Le Collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge. Stratégies politiques et parcours individuels à l'université de Paris (1370-1458)*, Leyde, 2005 (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 22), p. 31-38.

29. Paris, Arch. nat., M 164, pièces nos 1, 5 et 6. Voir P. de LONGUEMARE, « Le collège de maître Gervais Chrétien », *loc. cit.*, p. 221.

a fondé leurs bourses pour qu'ils « lisent les sciences licites », toucheront, outre leur bourse ordinaire de 6 sous par semaine, payée sur toute l'année, le revenu des dîmes du village de Cauchy [30] – Simon de Phares est bien renseigné sur ce point – jusqu'à la somme de 60 livres tournois. Or, ces bourses, à l'instar de celles des théologiens, sont accordées pour une durée théorique de dix ans, contre six ans seulement aux médecins, ce qui constitue un privilège important [31].

Ces deux *scholares regis* sont chargés de dispenser pendant l'ensemble de l'année un enseignement sur « les sciences mathématiques, c'est-à-dire sur les livres d'arts libéraux du *quadrivium*, jugés licites par les canons sacrés ou en aucune manière réprouvés par l'université de Paris », l'un à la faculté des arts, les jours prévus pour la *lectio*, l'autre dans la maison des artiens du collège, les jours de fêtes. Mais ils seront tenus aussi d'assister soit aux cours de médecine de l'Université, soit aux cours de théologie, dans la mesure où leur enseignement spécialisé, considéré comme des *lectiones extraordinarie*, ne les occupe pas à plein temps [32]. Ces *scholares regis* sont donc effectivement censés être des spécialistes du *quadrivium*, mais rien n'indique que leur spécialisation s'appliquait aux autres boursiers, y compris aux étudiants en arts, du moins à titre d'obligation. L'on connaît d'ailleurs l'identité de l'un de ces deux « écoliers du roi », en 1379 : le rôle des artistes de la nation normande de l'Université indique qu'il s'agissait de Jean Durand, clerc du diocèse de Rouen, étudiant en seconde année en médecine et enseignant en *astrologia ex precepto domini regis*, qui devint par la suite médecin du duc de Bourgogne Philippe le Hardi [33].

30. Calvados, cant. d'Isigny.

31. P. de LONGUEMARE, « Le collège de maître Gervais », *loc. cit.*, p. 272-274. Le nombre total des boursiers y passe à 24 en 1382 (avec sept boursiers théologiens, dont les deux chapelains) et à 26 en 1402, avec la fondation de Guillaume de Lirois, conseiller clerc au Parlement, de deux bourses, l'une de théologien, l'autre d'artien : Arch. nat., M 167, n° 17. Mais il est revenu à 24 dans le courant du XVe siècle.

32. *Ibid.*, p. 274-275 : « [...] quolibet anno quo continue leget de scientiis supradictis, modo et forma inferius annotatis, et tenebuntur illi duo magistri legere de scientiis mathematicis, videlicet de libros de quadrivio artium liberalium licitos per sacros canones vel per Universitatem Parisiensem nullatenus reprobatos, quorum unus leget in vico Straminum, diebus legibilibus, aliqua hora pro legendo in artium Facultate ordinata, et alter leget de alio libro ejusdem quadrivii in aula artistarum dicti Collegii, diebus festivis et horis in Universitate Parisiensi consuetis [...] Sed, quia non legent ordinarie de dictis scientiis, tenebuntur audire theologiam vel medicinam et quin etiam in domo theologorum et cum theologis et medicis morabuntur et manebunt et ordinabuntur et regentur secundum ordinationes et statute dicte domos... »

33. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, Paris, 1894, p. 265. Sur ce médecin et astrologue, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 395, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 154. Je le soupçonne d'être l'auteur des horoscopes de naissance de Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, et de son fils Antoine de Bourgogne, né en 1384, conservés sur les gardes du ms. Oxford, Saint John's College 164, f° [IIv°]-[III], ms. qui a appartenu à Charles V et Charles VI et qui comprend notamment *L'Espere en françois* de Nicole Oresme, le *Livre des elections* et le traité de l'astrolabe de Pèlerin de Prusse, une traduction française du *Liber introductorius* d'Alcabitius, ainsi que les horoscopes de Charles V et de ses enfants (voir *infra*, notes 37 et 39).

On ignore tout du contenu précis de cet enseignement, mais les leçons de *quadrivium* des deux *scholares regis* du collège de Maître Gervais visaient, semble-t-il, à institutionnaliser un apprentissage scientifique semi-privé, dispensé habituellement pendant les jours de fêtes, et l'on peut même se demander, à l'instar de Guy Beaujouan, si ces deux bourses royales n'ont « pas été instituées comme une sorte de contre-feu à l'enseignement semi-clandestin d'une astrologie suspecte »[34]. En 1358, en effet, l'Université avait enregistré la requête, formulée par Robert Le Normand, de pouvoir donner des leçons chez lui, à Paris, les jours de fête, *post sermonem*, sur le *Quadripartitum* de Ptolémée et le *Centiloquium* du Pseudo-Ptolémée[35]. L'autorité incontestable de Ptolémée faisait figure ici de paravent et l'on peut supposer que la demande émanant de certains maîtres ès arts devait être forte d'enseigner l'ensemble des doctrines utilisées par les astrologues – les nativités, les révolutions, les élections, les interrogations et les images astrologiques –, et pas seulement les deux premières, qui constituaient les parties de l'astrologie les mieux tolérées par l'Église[36]. Or on remarquera que la fondation des deux bourses de 1377 était assortie d'une réserve qui n'était pas une simple clause de style : les *scholares regis* « liront les sciences mathematiques licites et permises a lire en nostre université de Paris ». Cette limitation, soigneusement réaffirmée dans les statuts de 1378, paraît exclure la magie, la divination, mais aussi les parties de l'astrologie jugées les plus superstitieuses par les théologiens de l'Université, à savoir les élections et les interrogations, dans lesquelles se délectait justement le dauphin Charles vers 1360[37]. L'on peut donc supposer que « les sciences licites » en question se réduisaient aux mathématiques et à l'astronomie proprement dite, voire à l'astrologie des nativités et des révolutions des années, mais ne devaient pas dépasser de beaucoup ces bornes assez étroites. Et l'on aboutit à la conclusion que la fondation de ces deux bourses visait davantage à canaliser les spéculations astrologiques dans une voie autorisée et contrôlée par les théologiens qui dominaient l'université de Paris qu'à une promotion de l'astrologie dans son ensemble. Le fait que Charles V et Gervais Chrétien aient prévu qu'après la mort du souverain, l'administration et la collation des bourses du collège devaient revenir à l'aumônier du roi va dans le même sens, celui d'un contrôle exercé conjointe-

34. G. Beaujouan, « Le *quadrivium* et la Faculté des arts », *loc. cit.*, p. 193-194.

35. H. Denifle et E. Chatelain, *Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis*, t. I, Paris, 1894, col. 225. Cette requête est exaucée en même temps que celle d'Albert de Saxe à propos de *lectiones* sur la *Politique* d'Aristote. Robert le Normand est peut-être identifiable à Robert Godefroy, le traducteur en français du *Liber novem judicum* en 1361, qui était maître ès arts. Voir *supra*, note 7.

36. Sur ces différentes parties de l'astrologie, voir M. Préaud, *Les Astrologues à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1984, p. 65-156, et N. Weill-Parot, *Les « images astrologiques » au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques*, Paris, 2002.

37. Voir notamment J.-P. Boudet, « Astrologie et politique dans la crise du milieu du XIVe siècle : le *Livre des elections universelles des douze maisons* de Pèlerin de Prusse », dans *Par les mots et les textes. Mélanges de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset*, Paris, 2005, p. 83-104.

ment par les autorités de l'Église et de l'État sur l'enseignement de la science des étoiles.

La vigoureuse campagne menée depuis les environs de 1360 par les théologiens Nicole Oresme et Henri de Langenstein (ou de Hesse) contre la divination astrale n'a donc peut-être pas été aussi inutile qu'on le pensait autrefois [38]. Sans doute, Charles V lui-même ne semble jamais avoir renié la passion de sa jeunesse, puisque le cahier qui contient les horoscopes de ses enfants date de 1373-1377 [39]. Mais rien n'indique que ces horoscopes semi-officiels, dont les coordonnées étaient encore connues, en 1407-1408, d'un astrologue comme le bénédictin normand Simon de Boesmare [40], aient fait l'objet, à la demande du roi, de jugements qui auraient dépassé le stade médical, personnel et familial. Et il en va de même pour l'élection astrologique qui présida à la célébration, en janvier 1377, du mariage du fils d'Amédée VI de Savoie et de Bonne, fille du duc de Berry, effectuée par Thomas de Pizan et sans doute approuvée par le roi, qui assista à la cérémonie [41] : on ne sort pas du cadre familial. L'astrologie judiciaire, sous le règne de Charles V, n'a jamais été vraiment reconnue d'utilité publique. Elle est essentiellement réservée à l'usage privé du souverain. Aucun personnage, y compris Thomas de Pizan, n'apparaît encore d'une façon régulière, dans les lettres royales ou les comptes de l'Hôtel, en tant qu'« astrologien » du roi [42].

38. Sur les écrits anti-astrologiques d'Oresme, voir G. W. Coopland, *Nicole Oresme and the Astrologers. A Study of his Livres de divinacions*, Liverpool, 1952 ; S. Caroti, « Nicole Oresme : *Quæstio contra divinatores horoscopios* », *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Âge*, t. XLIII (1976), p. 201-310 ; *Id.*, « La critica contro l'astrologia di Nicole Oresme e la sua influenza nel Medioevo e nel Rinascimento », *Atti dell'Academia nazionale dei Lincei (Mem. classe di scienze morali, storiche e filologiche)*, ser. 8, 23 (1979), p. 545-685 ; M. Lejbowicz, « Chronologie des écrits anti-astrologiques de Nicole Oresme. Étude sur un cas de scepticisme dans la deuxième moitié du xive s. », dans *Autour de Nicole Oresme*, J. Quillet éd., Paris, 1990, p. 119-176. Sur Henri de Langenstein, voir H. Pruckner, *Studien zu den astrologischen Schriften des Heinrich von Langenstein*, Leipzig-Berlin, 1933. L'on remarquera que la *Questio de cometa*, composée par ce théologien à l'occasion du passage de la comète de 1368 dans le ciel parisien et des jugements astrologiques qu'il a suscités, est une commande de Charles V (*cf.* Pruckner, p. 89 : « Ista questio de cometa determinata est Parisius per reverendissimum Henricum de Hassia, artium et sacre theologye monarcham magistrum, ad mandatum christianissimi regis Caroli V »). La fondation du collège de maître Gervais s'inscrit dans une perspective analogue, celle d'une incitation au développement des spéculations intellectuelles au sein de l'université de Paris, dans des limites acceptables pour la doctrine chrétienne.

39. Oxford, St John's College, ms. 164, f° 158v^{o}-160v^{o}. Sur ces horoscopes, voir E. Poulle, « Horoscopes princiers des xive et xve siècles », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, séance du 12 février 1969, p. 63-77, notamment p. 63-69, art. réimpr. dans *Id.*, *Astronomie planétaire au Moyen Âge latin*, Aldershot, 1996, texte VIII.

40. Voir J.-P. Boudet, *Lire dans le ciel. La bibliothèque de Simon de Phares, astrologue du xve siècle*, Bruxelles, 1994, p. 124-126 et planche XXV.

41. C. de Pisan, *Le Livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, S. Solente éd., Paris, 1936-1940, réimpr. Genève, 1977, t. I, p. VIII.

42. Sur Thomas de Pizan, voir E. Wickersheimer, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. II, p. 764-765 ; Christine de Pisan, *Le livre des fais*, *op. cit.*, t. I, p. I-XV ; N. Weill-Parot, *Les « Images astrologiques »*, *op. cit.*, p. 605-608 et 897-900 ; J.-P. Boudet, *Entre science et « nigromance ». Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (xiie-xve s.)*, Paris, 2006, p. 403-408. Dans

Certes, rien ne permet de dire que la passion personnelle de celui que Christine de Pizan qualifie de « roy astrologien » ait diminué, entre le temps où il n'était encore que dauphin et la fin de son règne. Mais il a dû composer avec le courant représenté par les adversaires de l'astrologie divinatoire, nombreux parmi ses proches. La décision de fonder deux bourses de mathématiciens au collège de Maître Gervais semble ainsi se situer dans une atmosphère analogue à celle du *Songe du Vergier*, largement influencée par Nicole Oresme : « La principal fin d'astrologie, si n'est mie de jugier dez choses advenir, mez sa principal fin est car elle donne cognoissance de Nostre Createur, et [...] de monstrer que la pensee humaine doit estre loings dez choses terrenes et doit plus vaquier a contemplacion[43]. »

Gervais Chrétien était-il d'ailleurs lui-même un praticien de l'astrologie ? C'est ce que prétend Simon de Phares en lui attribuant d'avoir prédit la date de la mort de Jean le Bon, en 1364. Mais il n'est renseigné sur cet événement que par ses sources historiographiques, la *Chronique de Jean II et Charles V* et le *Compendium* de Robert Gaguin[44], et non par un quelconque jugement astrologique émanant de la plume de Gervais Chrétien. Des écrits de ce dernier, il ne reste malheureusement qu'un bref opuscule contre la peste, où il n'est pas question d'astrologie[45]. Le seul témoignage dont on pourrait disposer pour apprécier l'intérêt personnel du médecin de Charles V pour la science des astres réside dans le fait qu'à la suite du superbe exemplaire du *Livre de Jehan de Mandeville* qu'il a fait copier et donné au roi, en 1371[46], se trouve la traduction française d'une version du *De preservatione ab epidimia*

une donation du 21 avril 1372, Charles V l'appelle « nostre astronomien ». Mais il est par ailleurs exclusivement désigné par le titre de « physicien ». C'est une différence majeure avec les astrologues de cour de la seconde moitié du XVe siècle.

43. *Le Songe du Vergier*, éd. d'après le manuscrit Royal 19 C IV de la British Library, par M. SCHNERB-LIEVRE, Paris, 1982, t. I, p. 408 (dernière réplique du Chevalier sur la question). Voir J. QUILLET, *La Philosophie politique du Songe du Vergier (1378). Sources doctrinales*, Paris, 1977, p. 105-122.

44. La mort de Jean II est relatée dans *Les Grandes Chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, R. DELACHENAL éd., Paris, 1910-1920, vol. I, p. 341, et par R. GAGUIN, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, P. Le Dru, 1495, VII, f° 74.

45. Ce traité aujourd'hui perdu a été édité par P. d'HERMANSART, « Une ordonnance médicale contre la peste vers 1400 », *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 10 (1900), p. 617-622. Il présente plusieurs passages communs avec une « collation faite à Paris, approuvié par les maistres en medecine pour l'espidimie », conservée dans deux manuscrits : voir D. JACQUART, *La Médecine médiévale*, *op. cit.*, p. 258-260.

46. Paris, BnF, ms. nouv. acq. fr. 4515, copié par Raoulet d'Orléans en 1371. Voir L. DELISLE, *Recherches*, *op. cit.*, t. I, p. 275-276 ; *La Librairie de Charles V*, Paris, 1968, p. 113-114 et pl. 19 ; R. H. ROUSE et M. A. ROUSE, Illiterati et uxorati. *Manuscripts and their Makers. Commercial Book Producers in Medieval Paris, 1200-1500*, Turnhout, 2000, vol. I, p. 273-279 (sur Raoulet d'Orlans). Le deuxième médaillon du frontispice du f° 1 de ce ms. montre Gervais Chrétien offrant le *Livre de Mandeville* au roi. Ce volume constitue le plus ancien exemplaire de la version continentale de cet ouvrage, publiée par M. LETTS, *Mandeville's Travels*, Londres, 1953, 2 vol. : voir C. DELUZ, *Le Livre de Jehan de Mandeville, une « géographie » au XIVe siècle*, Louvain-la-Neuve, 1988.

de Jean de Bourgogne, dit à la Barbe[47], traduction dont Gervais a toutes les chances d'être le commanditaire, sinon l'auteur, et qui se montre résolument favorable à une interprétation astrologique des épidémies de peste et des autres catastrophes qui se sont abattues sur l'Europe au XIV[e] siècle :

> Pour ce que toutes choses tant element comme elementees sont gouvernees de leur plus haut, si comme dit Mesehalac ou *Livre des interpretacions*[48], les choses creees en souveraineté, toutes les autres qui sont dessoubz leurs cercles, essence, nature, substance, croissement et deffault, donnent et administrent, dont il advient que par l'influence des corps supercelestiaux, causeement et de fait, li airs soit de pieçea corrumpus et effect pestilentieux apparus. Mais n'est mie a entendre que airs soit corrumpus en sa substance, car c'est un corps simples, mais par les causes des males vapeurs receues et entremellees est corrumpus, dont epidimie en plusieurs lieux est ensuivie[49].

Suit un passage attendu, où l'auteur reprend le topos pseudo-hippocratique en posant la question : « De quoy se mesle phisiciens ignorant astrologie ? Nulz ne se doit mectre en ses mains, car li habituacions de astrologie et de art de medicine rieulent li uns l'autre, et moult suppose l'une science de l'autre, car chascune en chascun ne se peut desclairier, et moult de fois l'ai trouvé par experience en pratiquant par l'espace de XL ans et plus[50]. »

Jean de Bourgogne rappelle ensuite que les causes célestes étant les causes premières, il convient de les connaître, car « la cause souveraine ignoree, la cognoissance des derraines est ostee, [et] comme la cause premiere plus influe en son effect que la cause seconde, comme il est dit ou premier [cha-

47. Sur ce personnage énigmatique, dont l'opuscule semble avoir été composé à Liège, en 1366 (et non pas en 1365, comme il est dit le plus souvent), voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 369-370, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 147-148. Le texte latin du *De preservatione* présente de notables différences entre une version purement médicale et une version astrologico-médicale : voir G. GUTTMANN, *Die Pestschrift des Jean à la Barbe*, Berlin, 1903, p. 10-18 ; K. SUDHOFF, « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des "schwarzen Todes" 1348, III », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. V (1912), p. 58-69. La traduction française suit l'une des branches de la seconde version : voir l'éd. fautive qu'en donne D. W. SINGER, « Some Plague Tractates (Fourteenth and Fifteenth Centuries) », *Proceedings of the Royal Society of Medicine, Section of the History of Medicine*, t. IX-2 (1915-1916), p. 200-212, et *infra*.

48. Référence (qui ne se trouve pas dans l'original latin) au *Libellus de intentionibus secretorum astronomie*, ou *De cogitationibus ab intentione* de l'astrologue juif Messahala : voir F. J. CARMODY, *Arabic Astronomical and Astrological Sciences*, *op. cit.*, p. 28-29, et L. THORNDIKE, « The Latin translations of astrological works by Messahala », *Osiris*, 12 (1956), p. 49-72, aux p. 56-62.

49. D. W. SINGER, « Some Plague Tractates », *loc. cit.*, p. 201-202, collationné avec le ms. Paris, BnF, nouv. acq. fr. 4516, f° 97.

50. *Ibid.*, p. 202 ; ms. cité, f° 97v°. Sur la littérature astrologico-médicale pseudo-hippocratique, voir notamment L. THORNDIKE, « The three Latin translations of the pseudo-hippocratic tract on astrological medicine », *Janus*, t. 49 (1960), p. 116-129 ; P. KIBRE, « "Astronomia" or "Astrologia Ypocratis" », dans *Science and History : Studies in Honor of Edward Rosen*, Worclaw-Varsovie, 1978 (Studia Copernicana, XVI), réimpr. dans EAD., *Studies in Medieval Science. Alchemy, Astrology, Mathematics and Medicine*, Londres, 1984, p. 33-56.

pitre] *Des causes*[51], ainsi appert que senz astrologie, en ce cas cy especial, proffite peu phisique, pour quoy par deffaute de conseil moult de genz perissent »[52]. Et l'auteur achève son opuscule par une interprétation astrologique des effets présents et futurs des conjonctions de Saturne et Jupiter de 1345 et 1365 :

> Item, ne croie nulz que ceste pestilence [celle de 1365-66] soit pour la raison de Saturne et Jupiter, pour la conjunction qui se fist d'eulz et d'autres l'an passé, c'est assavoir en l'an LXV, ainçois vient des reliques de l'autre conjunction autreffoiz faite de l'an XLV, dont les traces apperent encore en effect. L'autre conjunction fist son influence et pestilence tant seulement en et sur corps humain, mais aussi en besteaulx cherra la pestilence et moult d'autres maulx par succession de temps seront semé en monde, comme grans guerres, mutacions de royaumes et de sectes, et destructions d'autres sectes, paours, angoisses, riotes et discordes, famines, mortalitez, depauparacions de richesce de moult, et occisions de puissans hommes, destruction de sectes de Sarrasins, et moult de pluyes et en pluseurs lieux grans deluges, deffaut de fruiz, et moult de perilz a ceuls qui passeront la mer, et moult de signes et espoventauz apperont en l'air, et seront moult de tonnoires et de foudres et de soufflemens de vens fors et vertueux et par tres grans tempestes, et sera en l'Eglise tribulacion grande et discorde, et oppression d'aucuns grans prelas et de ministres de l'Eglyse, et moult d'autres inoppinees merveilleuses et esbahissans, par succession de temps, dont en singulier seroit lonc a raconter, et non mie tost ces choses avenront, mais passé trois ans de ceste nouvelle conjunction a compter, les grans merveilles plus que devant apperont et commenceront a pululer, c'est assavoir destrempance d'air, froidures, pluyes et grans diminucions d'yaues, et aprés grans deluges et inundacions d'eaues, et deffaux de fruis et moult d'autres en ces trois annees apperront. Mais les grans advenemens se tarderont encore de venir. De ces et en autres adversitez nous vueille Dieu gouverner. Amen[53].

Voilà qui dépasse de loin le cadre de l'astrologie médicale et qui se rapproche des prédictions astrologico-prophétiques sur les conjonctions de 1365 et 1385, dont celle du juriste bolonais Giovanni da Legnano constitue l'un des meilleurs exemples[54]. Or c'est trois pages plus loin, au folio 102v°, que se trouve l'ex-libris effacé du destinataire du codex : « Ce livre est a nous, Charles le Ve de nostre nom, roy de France, et le nous donna metre

51. Référence au *Liber de causis* pseudo-aristotélicien : « Toute cause première influe plus sur son effet que la cause universelle seconde », dans P. MAGNARD *et al.*, *La Demeure de l'être. Autour d'un anonyme. Étude et traduction du* Liber de causis, Paris, 1990, p. 41.

52. D. W. SINGER, « Some Plague Tractates », *loc. cit.*, p. 204 ; Paris, BnF, ms. nouv. acq. fr. 4516, f° 97v°.

53. *Ibid.*, p. 209 ; ms. cité, f° 100v°-101.

54. La version latine de ce texte est conservée sans nom d'auteur dans le ms. Paris, BnF, lat. 2599, f° 267v°-270, alors que sa version italienne, étudiée et publiée par E. GIANAZZA, *La vita e le opere di Giovanni da Legnano (sec. XIV)*, Parabiago, 1973, p. 258-275, est explicitement attribuée à Legnano.

Gervese Cretien, notre premier fisicien, l'an M.CCC.LXXI. » Et il est difficile de ne pas voir dans cette mention de possession, que Charles V réservait aux livres qu'il chérissait le plus, une marque ostensible d'approbation envers la forme et le contenu de l'ensemble du volume [55].

Les manuscrits et activités scientifiques de Gervais Chrétien, du collège et de ses boursiers : quelques données

Les autres livres provenant de Gervais Chrétien et mentionnés dans les inventaires de la librairie du Louvre nous ramènent à sa fonction de premier médecin du roi, puisqu'il s'agit de deux exemplaires du *Canon* d'Avicenne. Le premier, donné à Charles V avant 1373, est décrit comme suit : « Un livre d'Avicene complet, a IIII fermoirs d'argent et couvert de soie blanche, et le donna au roy [Charles V] maistre Gervaise Chrestien, son premier phisicien », une note postérieure ayant ajouté que « le roy [Charles VI] l'a fait bailler a maistre Regnaut Freron », sans doute lorsque ce dernier fut nommé premier médecin de Charles VI, en 1387 [56]. Le second, entré dans la librairie royale avant 1411, prisé 15 livres parisis en 1424, était quant à lui « un beau livre de medecine qui se appelle *Canones Abohaaly*, escript de bonne menue lettre de forme, en latin, a deux coulombes, en assez gros volume. Comm. : *Cap. XXVIII de causis*. Fin : *eperzagel, id est perditis*. Et fu ledit livre maistre Gervaise Christien, comme il est escript en la fin dudit livre ; couvert de cuir a empreintes, sans ais, fermant a IIII lasnieres » [57].

Or on retrouve cette place privilégiée accordée au *Canon* d'Avicenne dans le testament de Gervais Chrétien, daté du 15 avril 1382, où la quatrième clause stipule qu'il lègue « aux écoliers de Sainte-Marie du diocèse de Bayeux, établis dans ses maisons à Paris, tous ses livres de médecine, sauf son Avicenne en deux petits volumes, qui seront vendus pour employer leur prix par ses exécuteurs à des usages pieux » [58]. Et Karine Rebmeister-Klein a identifié

55. Rappelons que les mss. nouv. acq. fr. 4515 et 4516 ne formaient qu'un seul volume à l'origine. Sur les livres sur lesquels Charles V a apposé sa signature, voir L. DELISLE, *Recherches*, *op. cit.*, t. I, p. 3-5, et J.-P. BOUDET, « Le bel automne de la culture médiévale, XIVe-XVe siècles », dans *Histoire culturelle de la France*, J.-P. RIOUX et J.-Fr. SIRINELLI dir., t. I, *Le Moyen Âge*, M. SOT dir., Paris, 1997, p. 280-281.

56. L. DELISLE, *Recherches*, *op. cit.*, t. II, p. 133-134. Sur Regnault Freron, qui avait été boursier du collège de Navarre, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. II, p. 689-690, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 255 ; N. GOROCHOV, *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVe siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997, p. 635-637 ; B. GUENÉE, *La Folie de Charles VI*, *op. cit.*, p. 108-109, 111, 113-116, 118, 121, 123-128.

57. L. DELISLE, *Recherches*, *op. cit.*, t. II, p. 133.

58. S. LE PAULMIER, « Notice sur Gervais Chrétien », *loc. cit.*, p. 119 : « Item, lego scolaribus beate Marie de diocesis Bajocensis, in domibus meis Parisius fundatis, omnes libros meos medicine, excepto libro tamen Avicenne in duobus parvis voluminibus, quem volo vendi et piis usibus per executores meos converti. »

deux *codices* subsistants provenant de cette donation. Il s'agit de deux manuscrits conservés à la Bibliothèque de la Sorbonne : l'un, acheté 16 écus d'or par Gervais Chrétien à la veuve et aux exécuteurs testamentaires du libraire parisien Mathieu Vavasseur, en 1352, contient le texte complet du *Canon* d'Avicenne dans la traduction de Gérard de Crémone [59] ; dans l'autre, copié à Paris, en 1377, à la demande de Maître Gervais, se trouve le commentaire de Dino del Garbo sur la 4e *fen* du livre I du même *Canon* [60].

Il n'existe malheureusement aucun catalogue des livres du collège de Maître Gervais datant de la période médiévale, mais l'on sait qu'il était prévu qu'ils soient répartis dans deux bâtiments distincts, celui des théologiens et celui des artiens : le chapitre VIII des statuts de 1378 évoque l'existence de deux bibliothèques différentes avec des livres enchaînés pour l'étude, logés dans ces deux maisons : dans *la libraria theologorum erunt libri ad theologos et medicos pertinentes, et libri logicales et philosophie et mathematicales in libraria artistarum* [61]. Les livres de médecine devaient donc se trouver dans la *libraria theologorum* et les livres de *quadrivium* dans la *libraria artistarum*, ce qui ne facilitait guère, *a priori*, les velléités d'interdépendance entre la médecine et l'astronomie-astrologie. Ce chapitre des statuts n'a peut-être pas été toujours appliqué à la lettre, mais les donations de livres effectuées par Guillaume Vauchis (1414) et par Jean Blondel (1474) en faveur du collège, ainsi que les inventaires des deux *librarie*, perdus mais mentionnés dans le répertoire des documents possédés par le collège en 1472, s'inscrivent clairement dans cette bipartition originelle [62].

Cette structure, parvenue à maturité au début du règne de Charles VI, semble, en effet, avoir perduré au XVe siècle. Dans le seul compte conservé

59. Paris, Bibl. de l'Univ., ms. 130, dont voici le colophon du f° 369 : « Iste liber est Gervasii Christiani, magistri in artibus et medicina Parisius, et emit eum ab uxore et executoribus Mathei Vavassoris deffuncti, quondam librarii in vico novo Beate Marie commorantis, anno Domini millesimo CCC° quinquagesimo secundi, die mercurii vicesima nona augusti, et constitit sexdecim bona scuta auri. » Notice dans K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. III, p. 1099-1100.

60. *Ibid.*, t. III, p. 1101-1102. Il s'agit du ms. Paris, Bibl. de l'Univ. 134, dont voici le colophon, au f° 260 : « Iste liber est Gervasii Christiani, regis Francie medici, qui fecit eum scribi anno Domini 1377°, Parisius. » Sur le médecin italien Dino del Garbo et son commentaire du *Canon*, dont la partie en question a été composée entre 1311 et 1318, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 119-120, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 60-61 ; N. G. SIRAISI, *Taddeo Alderotti and his Pupils. Two generations of Italian medical learning*, Princeton, 1981, p. 55-64.

61. P. de LONGUEMARE, « Le collège de maître Gervais Chrétien », *loc. cit.*, p. 291.

62. K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. II, p. 693-696. En 1414, Guillaume Vauchis donne 12 volumes de théologie, de philosophie et d'histoire à la *libraria theologorum*, et 6 volumes de philosophie à la *libraria artistarum*. Tous ces livres devront être enchaînés. Paris, Bibl. de l'Univ., ms. 969 (inventaire et répertoire des lettres appartenant au collège, faits par Raoul de Montfiquet en 1472, et continués par Étienne Pothier, procureur du collège, en 1525), f° 42-42v° : « IIIIcXVII. Item, inventarium librarie artistarum collegii magistri Gervasii Christiani in uno rotulo pergameni. IIIIcXVIII. Item, inventarium libraire [sic] theologorum collegii magistri Gervasii in quodam rotulo pergameni. »

du collège pour la période médiévale, qui concerne l'année 1409, on trouve des mentions relatives à plusieurs *lecture* données en son sein, à deux bibliothécaires distincts, à la fabrication et à la copie d'un exemplaire des *Moralia in Job* de saint Grégoire, à l'achat d'un livre de médecine et des *Quodlibeta* d'Henri de Gand, à l'activité de maître Henri de Fontaines, un boursier en théologie considéré par Guillebert De Mets comme « l'astrologien » par excellence du Tout-Paris de l'époque [63], et au transport d'une sphère [armillaire ?] du domicile de « Furoris », *alias* Jean Fusoris, au collège [64]. Voilà qui semble confirmer l'hypothèse selon laquelle une bonne partie des livres qui n'étaient pas donnés en legs au collège de Maître Gervais étaient achetés à l'extérieur mais que cet établissement bénéficiait peut-être aussi, au moins d'une manière occasionnelle, du travail d'un *scriptorium* interne, une dizaine de manuscrits subsistants y ayant été copiés par un petit nombre de scribes [65]. Quant à la mention de Fusoris, elle donne quelque consistance au témoignage de Simon de Phares sur la présence de « speres, astrolabes, saphee et autres instrumens servans a ladicte science » dans la « librairie » du collège [66], et elle ouvre des perspectives sur la circulation des savoirs scientifiques dans la capitale du royaume de France au début du XVe siècle : maître en médecine et bachelier en théologie, Jean Fusoris était le plus grand constructeur d'instruments

63. GUILLEBERT DE METS, *Description de la ville de Paris*, dans *Le Paris de Charles V et de Charles VI vu par des écrivains contemporains*, LE ROUX de LINCY et L. M. TISSERAND éd., Paris, 1867, réimpr. Caen, 1992, p. 163 (p. 233 de l'éd. originale). Sur Henri de Fontaines, clerc du diocèse de Bayeux, maître ès arts et bachelier en théologie, voir *Chartularium Universitatis Parisiensis*, *op. cit.*, t. IV, Paris, 1897, p. 2, n° 1715 ; p. 148-150, n° 1843-1845, et p. 206, n° 1918 n ; H. MILLET et E. POULLE, *Le Vote de la soustraction d'obédience en 1398*, t. I, *Introduction, édition et fac-similés des bulletins de vote*, Paris, 1988, p. 192-193, n° 164 ; Arch. nat., M 167, pièce n° 17, fondation de deux bourses par Guillaume de Lirois, en mai 1402 (liste des membres du collège à cette date).

64. Paris, Arch. nat., M 165, pièce n° 23, compte sur rouleau tenu par Jean Manchon, maître ès arts et prêtre du diocèse de Bayeux (*Chartularium*, *op. cit.*, t. IV, p. 97, n° 9), dans la rubrique *Misie extraordinarie* : « Item, X^a^ maii [1409], pro obitu fondatoris nostri. Item, eodem die, pro lectura magistri Michaelis Le Voydre [cité plus haut comme prieur]. Item, pro lectura mea [...] Item, una bota vitulini pro *Moralibus Gregorii*. [...] Item, pro apportando speram de domo Furoris et falcando partum theologorum. [...] Item, pro lectura mea VIII^a^ junii. Item, XXI^a^ junii, pro uno libro medicine noviter empto. [...] Item, pro *Quolibetis* de Gandavo noviter emptis. [...] Item, pro pergameno proponendo in duobus voluminibus *Moralium Gregorii*. Item, pro colando alterius dictorum voluminum. Item, pro religando ambo volumina dictorum *Moralium*. [...] Item, pro scriptura hujus quod deficiebat in dictis *Moralibus*. » Plus bas, dans la rubrique *Arreragia collegio debita* : « M. Henricus de Fontanis, pro camera, etc., et pro mappis. Item, ipsemet pro panno quod sibi vendidit collegium. [...] M. Guillemus de Estervilla pro libraria. Henricus de Louvigny pro eadem causa. »

65. K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. I, p. 197-199, et t. III, p. 1092-1093. C'est le cas, en particulier, des mss. 183, 184 et 191-192 de la Bibl. de l'Univ., copiés par Jean Picot dans le dernier quart du XVe siècle.

66. Rappelons que le collège de Sorbonne abritait lui aussi des instruments de cette sorte qui étaient régulièrement empruntés par ses boursiers au XVe et au début du XVIe siècle : voir *Le Registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne, 1402-1536*, J. VIEILLARD éd., Paris, 2000 (Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT, 57), p. 789-790.

astronomiques de son temps[67] et l'on sait qu'il hébergeait, vers 1410, dans une demeure parisienne et en compagnie de Jean de Châlon, médecin de Jean sans Peur, des « écoliers » à qui il donnait peut-être des cours d'astronomie[68].

La guerre civile et la crise politique des années 1411-1436 ont certainement affecté l'établissement fondé par Gervais Chrétien, même s'il n'a pas subi le même sort que le collège de Navarre en 1418 et si les Anglais ont ménagé les collèges normands. En tout cas, ce n'est que dans le dernier tiers du XVe siècle que la documentation permet de repérer de nouveau le cursus de certains de ses grands boursiers, qui ne sont plus forcément d'origine normande. En 1472, un inventaire des lettres du collège nous révèle que Denis Le Herpeur (ou Cytharède l'aîné), du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, a été promu à la chancellerie de l'Université[69], que l'un des boursiers en médecine, Jean Michel, un Angevin, a passé son baccalauréat[70], alors que trois autres étudiants résidant au collège ont été reçus à la licence en médecine : il s'agit du *bursarius astrologus* Hervé Avis – le frère de Jean Avis, lui-même doyen de la faculté de médecine parisienne et futur ami de Simon de Phares[71] –, qui se fit Célestin juste après avoir passé sa licence, comme le dit l'auteur du *Recueil*[72], et de deux étudiants promus au doctorat : le boursier en médecine Guillaume Miette, alors procureur de la nation

67. Voir E. POULLE, *Un constructeur d'instruments astronomiques au XVe siècle. Jean Fusoris*, Paris, 1963, et en dernier lieu F. CASI, « A Medieval Astrolabe in the Tradition of Jean Fusoris », *Nuncius. Annali di storia della scienza*, XIX-1 (2004), p. 3-29, qui recense 31 astrolabes subsistants sortis de l'atelier de Fusoris.

68. Voir L. MIROT, « Le procès de maître Jean Fusoris, chanoine de Notre-Dame de Paris (1415-1416) », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVII (1900), p. 137-237, aux p. 144 et 235, où il est question de la situation difficile créée par la mort de Jean de Châlon pour le « regimen sue domus, ac pluritatem scolarium existencium ». Sur Jean de Chalon, qui fut « physicien » des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur et chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 380, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 150.

69. Paris, Bibl. de l'Univ., ms. 969, f° 2-2v°. Sur Denis Le Herpeur ou Cytharède l'aîné († 1482), voir DU BOULAY, *Historia*, *op. cit.*, t. V, p. 871.

70. Sur Jean Michel, bachelier en médecine à Paris en 1472, licencié en 1476, maître régent de la faculté de médecine d'Angers en 1484, engagé comme médecin de la ville d'Angers en 1486, année où il fit représenter dans cette ville un remaniement du *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, et qui devint l'un des médecins de Charles VIII et de son fils, Charles-Orland, voir *infra* et note 79.

71. Sur Jean Avis l'aîné († 1501), doyen de la faculté de médecine de Paris à partir de 1470, qualifié de « conseiller et médecin du roi » en 1492, qui devint l'ami de Simon de Phares à cette époque, posséda plusieurs manuscrits astronomiques et astrologiques, et prêta l'un d'entre eux, du plus haut intérêt, à l'auteur du *Recueil*, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 356, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 143 ; J.-P. BOUDET, *Lire dans le ciel*, *op. cit.*, p. 175-189, et *Le Recueil*, *op. cit.*, t. I, p. 595-596.

72. Sur Hervé Avis, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 295, et *Le Recueil*, *op. cit.*, t. I, p. 601. Hervé Avis fut le possesseur du ms. Paris, BnF, lat. 7407, qui comprend plusieurs traités astronomiques de Jean de Lignères et de Jean de Saxe, mais aussi, au f° 69, un horoscope de la nouvelle lune du 13 mars 1469 et des notes sur l'influence de la Lune lors de la conception, qui semblent de sa main.

normande de l'Université, et Gilbert Droulin, lui aussi angevin d'origine, qualifié d'*hospes in dicto collegio*, l'accueil d'hôtes au sein du collège étant effectivement prévu par les statuts de 1378[73]. En 1484, une autre relation de Simon de Phares, Geoffroy du Saussay, apparaît comme boursier et licencié en médecine dans un acte d'arbitrage de Geoffroy de Pompadour, grand aumônier de France, évêque de Périgueux et proviseur du collège, au sujet d'un conflit entre dix grands boursiers résidant dans la *domus theologorum* et deux maîtres ès arts, Alain Pothier et Robert de Orto, qui en avaient visiblement été chassés par leurs confrères[74]. J'ai même retrouvé la liste des douze grands boursiers du collège de Maître Gervais en 1492 et constaté que les deux *astrologi*, Denis Cytharède (le jeune) et Pierre Rosée, connus par ailleurs pour être étudiants en médecine, le premier en 1476-1480 et le second depuis 1487, ne sont pas mentionnés dans le *Recueil*[75]. De surcroît, Pierre Rosée devint procureur et receveur général du collège en 1494-1495[76]. Le fait que Simon de Phares soit resté silencieux à leur égard alors qu'il les connaissait sûrement – il résidait à Paris à cette époque et il eut accès à l'une des bibliothèques du collège, soit par la faveur de Charles VIII, soit avec la complicité de l'un des boursiers qui en avait la clef – est significatif.

73. Paris, Bibl. de l'Univ., ms. 969, f° 2v° : « Eodem insuper anno [1472], fuerunt tres licentiati in medicina ejusdem collegii scolares, scilicet magister Herveus Avis, bursarius astrologus, qui eodem anno factus est celestiniensis, et predictus Guillemus Miecte et magister Gilbertus Droulin, hospes in dicto collegio, qui duo stanti doctores in medicina effecti sunt. » Sur Guillaume Miette et Gilbert Droulin, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 193 et 256, et *Supplément* par D. JACQUART, p. 108. Gilbert Droulin fut nommé médecin de la ville d'Angers en 1486, comme Jean Michel. Guillaume Miette devint, à l'instar de ce dernier, médecin de Charles VIII, et fut envoyé en sa compagnie à Angers en 1486 pour s'enquérir « s'il y avait quelque danger de mortalité ». Le collège de Maître Gervais a certainement été utile à la constitution de ce réseau de médecins angevins bien en cour. Les chapitres XII et XIV des statuts de 1378 traitent de l'accueil des hôtes : voir P. de LONGUEMARE, « Le collège de maître Gervais », *loc. cit.*, p. 300-302 et 305-306.

74. Arch. de l'Univ. de Paris, carton n° 21, liasse 1, pièce n° 1 : « Sentencia super habitudines separatim habenda inter theologos et artistas in collegii magistri Gervasii », 17 sept. 1484. Sur Geoffroy du Saussay, qui fut maître régent de la faculté de médecine de Paris, de 1485 à sa mort, en 1525, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 178 ; *Le Recueil*, *op. cit.*, t. I., p. 595-596. Sur Geoffroy de Pompadour, *cf.* X. de LA SELLE, *Le Service des âmes à la cour*, *op. cit.*, p. 304-305.

75. Arch. de l'Univ. de Paris, carton n° 21, liasse 1, pièce n° 5, f° 3-3v°, 18 juillet 1492 : « Stephanus Grandes, Robertus de Orto, Guilelmus Bachelier, Guillermus de Quercy, Petrus Barvalles, Dionisius le Masuyer cum predicto Auray, theologi ; Robertus Vaugelin, Ricardus Gassion, medici ; Dyonisius Cytharedi, Petrus Roris, astrologi ; Johannes du Moustier, decretista... » Sur Denis Cytharède (ou Le Herpeur) le jeune, homonyme et parent du précédent, et Pierre Rosée, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. I, p. 115, et t. II, p. 659. Sur les deux boursiers *medici*, l'un, Richard Gassion, se vit interdire de prendre part à l'élection du recteur de l'université de Paris en 1492 mais fit ensuite une belle carrière comme doyen de la Faculté en 1502-1504 et médecin de Charlotte d'Armagnac, épouse du duc de Guise ; l'autre, Robert Vaugelin (*alias* Vauquelin), fut reçu bachelier en médecine en 1496, licencié et maître en 1498, mais semble avoir quitté Paris après sa réception à la maîtrise : *ibid.*, t. II, p. 700 et 718, et *Supplément*, p. 258.

76. Arch. nat., H^3 * 2875^1, f° 2v°.

L'activité scientifique de ces boursiers en médecine et en *astrologia* des années 1470-1500 paraît, en effet, avoir eu un faible rayonnement. Aucun d'entre eux n'a composé un ouvrage relevant de ces disciplines et conservé à l'heure actuelle. Quant à leurs lectures, nous n'en avons gardé que des traces très partielles. Au total, Karine Rebmeister-Klein a identifié une cinquantaine de volumes subsistants provenant du collège de Maître Gervais, dont au moins 35 s'y trouvaient dès le XVe siècle[77]. Or la ventilation par matière de ces volumes est la suivante : théologie : 18 ; sermons, édification et autres textes religieux : 8 ; histoire : 2 ; droit : 4, dont 3 de droit canon ; philosophie : 4 ; classiques latins : 1 ; humanisme : 1 ; médecine : 4 ; *quadrivium* : 5. Même si ces chiffres sont à manier avec prudence et pourraient sans doute être revus à la hausse, leur valeur relative indique que la place des sciences dans les deux bibliothèques du collège de Maître Gervais semble avoir été assez modeste, en proportion des quatre bourses sur 24 qu'y détenaient les deux médecins et les deux *scholares regis*.

Parmi les livres de médecine, outre les deux volumes décrits plus haut, qui provenaient de l'héritage personnel de Gervais Chrétien, ne subsistent qu'un fragment du *Colliget* d'Averroès (ms. Paris, Bibl. de l'Arsenal, 707 C) et un exemplaire de la 4e *fen* de la première partie du *Canon* d'Avicenne, commentée par Jacques Despars et copiée par Denis Cytharède (le jeune), en 1478[78]. Quant aux livres de *quadrivium*, il s'agit, d'une part, de deux volumes légués au collège, en 1498, par Jean Michel, qui était devenu médecin de Charles VIII et de son fils, Charles-Orland[79] – le ms. 593 de la Bibliothèque de l'Université de Paris, qui contient le *Quadripartitum* de Ptolémée avec le commentaire d'Hali Abenrudian, et le ms. BnF, lat. 7482, qui conserve deux traités d'astro-météorologie, le *De mutatione temporis* d'Alkindi[80] et le

77. K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. III, p. 1087-1093.

78. Paris, Bibl. de l'Univ., ms. 589, dont voici le colophon, au f° 266v°b : « Explicit 4ta *fen* primi *Canonis* Avicenne cum commento ipsius, quam complevi anno Domini 1478°, prima die junii, fuit gracie humiles et laus Altissimo. Derpeur. Amen. » Au f° 269v°, d'une autre main que celle du scribe, on lit ces vers : « Ceste quarte est a mon compere./ Dieu vous doint bonjour de jouy./ Il est vroy je luy veut faire,/ Parquoy j'en suys tout resjouy./ Vrayment je l'ay veu et ouy/ Tant au lundi qu'au samedi/ En l'escripvant presqu'enfouy,/ Maistre Denis Cytharedi,/ Depuys mynuyt jusque a midy. » La reliure de ce ms., qui date du XIXe siècle, mentionne, sans doute par erreur, qu'il provient du collège du Trésorier.

79. Ces deux volumes sont légués *ex dono regio* au collège, le 17 juillet 1498, quelques mois après la mort de Charles VIII (voir K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. III, p. 1094). Il ne faut confondre ce Jean Michel, médecin angevin, ni avec Jean Michel de Pierrevive, un autre médecin de Charles VIII mort en 1495, ni avec un homonyme, sans doute frère mendiant, auteur d'une prophétie destinée à Charles VIII : voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, t. II, p. 448-449 ; *Le Mystère de la Passion : Angers, 1486, de Jean Michel*, O. JODOGNE éd., Gembloux, 1959, p. VII-IX ; C. BEAUNE, « Visionnaire ou politique ? Jean Michel, serviteur de Charles VIII », *Journal des Savants*, 1987, p. 65-78.

80. Voir G. BOS et C. BURNETT, *Scientific Weather Forecasting in the Middle Ages : the Writings of Al-Kindi. Studies, Editions and Translations*, Londres-New York, 2000.

Repertorium pronosticum de mutatione aeris de Firmin de Beauval[81] – ; et il s'agit, d'autre part, de trois volumes mentionnés dans un fragment de catalogue de la bibliothèque du collège au XVIIe siècle, dont on ignore à quelle date ils y sont entrés[82] : un exemplaire de la *Cosmographia* de Ptolémée (ms. 981 de la Bibliothèque de l'Arsenal) et deux classiques de l'astrologie latine, le *Liber introductorius ad judicia stellarum* de Guido Bonatti (ms. Paris, Bibl. de l'Univ. 594) – le seul texte difficilement tolérable par l'Église[83] – et la *Summa judicialis de accidentibus mundi* de Jean d'Eshenden (ms. Paris, Bibl. de l'Univ. 598)[84]. Des ouvrages de référence, donc, mais aucun livre de mathématiques (à l'exception d'un petit traité d'algorisme[85]), aucune table astronomique ni aucun manuel de base de la science des étoiles, comme le *De sphera* de Jean de Sacrobosco et le *Liber introductorius* d'Alcabitius, mentionnés tous deux comme tels par Simon de Phares dans la partie de son autobiographie relative à ses études à la faculté des arts de l'université de Paris, vers 1462-1465[86]. Voilà qui constitue un singulier contraste avec la seule véritable bibliothèque d'étudiant parisien analysée dans le corpus de Karine Rebmeister-Klein, celle de Jérôme Second, boursier du collège des Dix-Huit, mort en 1430, qui comprenait 9 manuscrits d'astronomie et d'astrologie, dont ces deux manuels, sur un total de 29 volumes[87].

Autant dire qu'il semble rester peu de choses de ce que devait représenter la partie scientifique des « librairies » du collège de Maître Gervais à la fin du XVe siècle. Certes, en 1501, le cardinal Georges d'Amboise se plaint, dans

81. Sur ce traité de Firmin de Beauval, achevé en 1338 mais qui comprend une table d'étoiles composée par Jean Vimond sur l'année de référence 1320 *completo*, soit 1321 *incompleto* (BnF, lat. 7482, f° 61v°-69v°), et non pas sur l'année 1312, comme l'indique l'édition incunable de 1485, voir L. THORNDIKE, *A History of Magic and Experimental Science*, vol. III, New York, 1934, p. 268-280, et *Le Recueil*, *op. cit.*, p. 511-512.

82. Cette liste fragmentaire de 28 mss. a été publiée par E. CHATELAIN, *Notice sur les manuscrits du collège de Maître Gervais*, Paris, 1888, p. 15-16, et par K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. II, p. 697-699.

83. Sur Bonatti, le plus fameux astrologue italien du XIIIe siècle, voir L. THORNDIKE, *A History of Magic*, *op. cit.*, vol. II, New York, 1923, p. 825-835 ; M.-T. d'ALVERNY, « Dante et les astrologues de son temps », *Bulletin de la Société d'Études Dantesques du Centre Universitaire Méditerranéen*, t. XIX (1970), p. 3-15 ; S. CAROTI, *L'astrologia in Italia*, Rome, 1983, p. 141-158, et en dernier lieu J.-P. BOUDET, *Entre science et « nigromance »*, *op. cit.*, p. 83-85.

84. Sur l'astrologue anglais du XIVe siècle Jean d'Eschenden, *alias* John Eschenden ou Aschenden, et cet ouvrage intitulé également *Summa anglicana*, voir L. THORNDIKE, *A History of Magic*, *op. cit.*, vol. III, p. 325-346 et 717-721 ; H. M. CAREY, *Courting Disaster. Astrology at the English Court and University in the Later Middle Ages*, Londres, 1992, p. 58-78, 188-191, et N. WEILL-PAROT, *Les « Images astrologiques »*, *op. cit.*, p. 406-409.

85. Copié par Jean Picot dans le ms. 192 de la Bibl. de l'Univ., f° 288-292, à la suite de la *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux.

86. *Le Recueil*, *op. cit.*, p. 565-566. Sur ces manuels, voir L. THORNDIKE, *The Sphere of Sacrobosco and its Commentators*, Chicago, 1949, et AL-QABÎSÎ (ALCABITIUS), *The Introduction of Astrology. Editions of the Arabic and Latin Texts and an English Translation*, C. BURNETT, K. YAMAMOTO et M. YANO éd., Londres-Turin, 2004.

87. K. REBMEISTER-KLEIN, *Les Livres des petits collèges*, *op. cit.*, t. I, p. 144-146, et t. II, p. 565-568.

une lettre adressée à l'archidiacre de Bayeux, des vols récents de livres dont le collège a été la victime[88], mais dans la première moitié du XVIe siècle, l'institution semble prospère. En février 1529, le nombre des grands boursiers passe de 12 à 15, leurs bourses sont augmentées de six à huit sous parisis par semaine et celle des petits boursiers de trois à quatre sous. Parmi les grands boursiers, apparaît en cette occasion le nom d'Oronce Fine, ce qui constitue un complément intéressant à la biographie de ce grand savant, devenu peu après, en 1531, lecteur de mathématiques au Collège royal nouvellement créé par François Ier[89]. Les choses se gâtent apparemment pour le collège de Maître Gervais à la fin du XVIe siècle, époque à laquelle ses bourses semblent ne plus constituer que des sinécures : en 1598, la bourse de l'un des deux « mathématiciens », boursier depuis quinze ans et curé non résidant dans le collège depuis quatre années, est déclarée vacante, et son confrère astronome dispose de trois mois pour choisir entre sa bourse et une cure pour laquelle il a délaissé ses cours. L'institution des boursiers mathématiciens, très inférieure en prestige à celle des lecteurs au Collège royal qui paraît l'avoir largement vidée de sa substance, semble sur la voie de la décrépitude[90]. Mais en 1612, la bibliothèque du collège de Maître Gervais est encore « belle, riche et magnifique », selon le témoignage de Jacques Du Breul, dans son *Théâtre des antiquitez de Paris*[91]. En 1778, quelques années après sa fusion avec le collège Louis-le-Grand (1763), alors que les boursiers n'y sont plus qu'une douzaine, Louis XVI double le nombre total des bourses, qui passent de 24 à 48, et il confirme les lettres patentes de Charles V d'avril 1379, « ce faisant que le Grand-Aumônier de France continue, en qualité de Proviseur dudit Collège, de nommer aux bourses de cette fondation »[92]. 12 des 24 anciennes bourses sont affectées au diocèse de Bayeux, mais 12 des 24 nouvelles bourses sont réservées aux nobles de l'ensemble du royaume. Après quatre siècles d'existence, c'est le chant du cygne de l'institution créée par Gervais Chrétien.

88. E. CHATELAIN, *Notice sur les manuscrits du collège de Maître Gervais, op. cit.*, p. 6.

89. Arch. de l'Univ. de Paris, carton n° 21, liasse 1, pièce n° 2, 16 fév. 1529 (n.s.) : ordonnance de Jean Le Veneur, grand aumônier de France, évêque de Lisieux et proviseur du collège. Sur Oronce Fine, voir D. HILLARD et E. POULLE, « Oronce Fine et l'horloge planétaire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. XXXIII (1971), p. 311-334 ; E. POULLE, « Oronce Fine », *Dictionary of Scientific Biography*, C. C. GILLISPIE éd., New York, 1980, vol. XV, p. 153-157. Le cursus suivi par Oronce Fine se répéta un siècle plus tard pour Gilles Personne de Roberval qui, en 1632, enseignait la philosophie au collège de Maître Gervais et qui, le 24 juin 1634, remporta le concours pour la chaire de philosophie au Collège royal, antérieurement illustré par Ramus.

90. Arch. de l'Univ. de Paris, carton n° 21, liasse 1, pièce n° 26.2, f° 6v°-7, 8-8v° et 13.

91. Cité par E. CHATELAIN, *Notice sur les manuscrits du collège de Maître Gervais, op. cit.*, p. 5.

92. *Déclaration du Roi, concernant le Collège de Maître-Gervais, réuni à celui de Louis-le-Grand, donnée à Versailles, le 3 septembre 1778, et enregistrée au Parlement, le 7 septembre*, Paris, P. G. Simon, 1779.

Au total, le collège de Maître Gervais n'a donc jamais été un « colliege de astrologie et medicine », mais un établissement dominé qualitativement par les théologiens et quantitativement par les artiens, devenus « étudiants en humanités » à l'époque moderne. La création des deux bourses de *scholares regis* en 1377 visait à accorder une place secondaire, mais significative, à l'étude de la science des astres dans le cursus universitaire parisien, afin d'en faire une « science licite », assez étroitement contrôlée par le roi et l'Église. Quant à la création concomitante des deux bourses de médecins, elle relevait d'une tentative de rééquilibrage, à une époque où l'étude de la médecine n'était autorisée que dans une demi-douzaine de collèges parisiens sur 35. Un rééquilibrage cependant bien insuffisant : ce n'est naturellement pas grâce aux collèges qu'au moins un millier d'étudiants en médecine ont été formés par l'université de Paris dans les derniers siècles du Moyen Âge [93]. Le résultat, modeste, fut néanmoins incontestable, et l'on peut ainsi distinguer, au sein du collège de Maître Gervais, une coexistence harmonieuse entre la médecine et l'astronomie-astrologie, sans que ces deux disciplines y aient été clairement considérées comme les deux faces complémentaires d'une même profession. De ce point de vue, il est d'ailleurs bien possible qu'il y ait eu un certain écart entre le dessein initial de Charles V, celui de son premier médecin, et une institution dans laquelle « physiciens » et « astrologiens » vivaient sous un même toit mais étaient censés travailler dans deux « librairies » distinctes.

Jean-Patrice Boudet, Université d'Orléans, Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines, 10, rue de Tours, BP 46527, F-45065 Orléans Cedex 2.

Charles V, Gervais Chrétien et les manuscrits scientifiques du collège de Maître Gervais

Considéré par Simon de Phares et par certains historiens qui ont cru bon de lui faire confiance comme une institution axée principalement sur l'astrologie et la médecine, le collège fondé par le premier « physicien » de Charles V, Gervais Chrétien, en 1371, était en fait destiné en priorité, au départ, à des étudiants en théologie. Ce n'est qu'en 1377 qu'y furent instituées deux bourses de *scholares regis*, spécialisées dans « les sciences mathématiques licites », et deux bourses en médecine. Mais le rayonnement de l'activité de ces boursiers semble avoir été assez modeste et, autant qu'on puisse le savoir en consultant les sources subsistantes, notamment les manuscrits qui ont appartenu au collège de Maître Gervais et à certains de ses membres, cet établissement était voué bien davantage à l'étude de la théologie qu'à la médecine et au *quadrivium*.

Charles V – collège de Gervais Chrétien – astrologie – médecine – manuscrits scientifiques

93. D. Jacquart, *Le Milieu médical en France du XIIe au XVe siècle*, Genève, 1981, p. 64.

Charles V, Gervais Chrétien and the Scientific Manuscripts of Maître Gervais' College

Considered as an institution mainly devoted to astrology and medicine by Simon de Phares and some historians who believed that he was reliable, the college founded in 1371 by Charles V's first physician, Gervais Chrétien, was actually primarily dedicated to theological students. It was not before 1377 that were created there two bursaries for *scholares regis*, specialised in « licit mathematical sciences », and two medical fellowships. Yet the influence of the activity of these fellows seems to ave been rather moderate and – as far as we can learn from the material still extant, notably from manuscripts that belonged to Maître Gervais' College and to some of his members – this institution was devoted much more to theological studies than to medicine and *quadrivium*.

Charles V – Gervais Chrétien's College – astrology – medicine – scientifical manuscripts

Médiévales 52, printemps 2007, p. 39-54

Antoine CALVET

LA TRADITION ALCHIMIQUE LATINE (XIIIe-XVe SIÈCLE) ET LE CORPUS ALCHIMIQUE DU PSEUDO-ARNAUD DE VILLENEUVE

L'histoire de la tradition alchimique médiévale commence avec les traductions en latin de textes arabes. Elle est relativement bien connue, s'inscrivant dans le mouvement des grandes traductions de la philosophie arabe entrepris au XIIe siècle à Tolède. Les traducteurs les plus célèbres comme Hugues de Santalla (vers 1140-1150), Robert de Chester (1144), Gérard de Crémone († vers 1187) participèrent à ce travail. Vers 1200, l'Anglais Alfred de Sareshel donna en latin quelques chapitres de la Météorologie du *Shifa'* d'Avicenne qu'il crut bon d'ajouter à la version arabo-latine du livre III des *Météorologiques* d'Aristote. Ce texte, connu plus tard sous le nom de *De congelatione et conglutinatione lapidum* [1], marqua profondément l'histoire de l'alchimie latine [2]. La période des traductions d'arabe en latin s'achève vers la fin du XIIe siècle.

Les plus grands classiques de l'alchimie arabe comme les textes de Razi ou de Jâbîr ibn-Hayyan sont alors passés en Occident, exerçant une influence

1. AVICENNE, *De congelatione et conglutinatione lapidum being sections of the Kitâb al-Shifa'*, E. J. HOLMYARD, D. C. MANDEVILLE éd., Paris, 1927, p. 45-55. Le ms. Paris, BnF, lat. 14005, d'origine allemande et datable du début du XVe siècle (1re main jusqu'au f° 140v°), entièrement revu et annoté par une main du XVIe siècle, contenant des classiques de l'alchimie comme le *Liber de compositione alkimiæ* de Morienus, la préface et le prologue à ce dernier de Robert de Chester, des synonymies (lexiques), des énigmes alchimiques (*Allegoria Merlini*), la relation de voyage de Leonard de Mauperg (avec des recettes signées) ; ce manuscrit, dans sa dernière partie (3e main plus tardive), transmet le *Tractatus de mineralibus Avicennæ* aux f° 146v°-164. Sur ce manuscrit, outre J. CORBETT, *Catalogue des manuscrits alchimiques latins, manuscrits des bibliothèques publiques de Paris antérieurs au XVIIe siècle*, Bruxelles, 1939, I, n° 52, p. 175, voir R. LEMAY, « L'authenticité de la Préface de Robert de Chester à sa traduction du *Morienus* », *Chrysopœia*, 4, 1990-1991, p. 3-34, et D. KAHN, « Littérature et alchimie au Moyen Âge », *Micrologus*, III, 1995 : *Le crisi dell'alchimia*, p. 227-262, ici p. 244-252, p. 257-262 (éd. de l'*Allegoria Merlini*).
2. *Cf.* W. R. NEWMAN, *The* Summa Perfectionis *of Pseudo-Geber*, Leyde, 1991, p. 1-56.

capitale, comme en témoigne leur présence constante, sous forme d'extraits, dans les textes d'alchimie latine. Ces derniers apparaissent dès le début du XIIIe siècle dans le sillage des travaux de Michel Scot, ou dans celui plus important d'Albert sur les métaux ou des réflexions d'un Roger Bacon sur la Longue vie rendue possible, selon ce dernier, par l'alchimie. Le corpus d'alchimie latine le plus significatif de cette période est à n'en pas douter celui du pseudo-Geber (*alias* Paul de Tarente) qui tourne la page d'une certaine alchimie arabe dominée par les théories du pseudo-Avicenne. Car si ces traités dépendent en partie de l'alchimie léguée par les Arabes, ils développent également de nouvelles thèses plus spécifiquement influencées par l'enseignement scolastique, par exemple pour obvier à l'autorité d'Avicenne qui, dans le *Sciant artifices* (extrait du *De congelatione*), circulant dans le monde latin sous le nom d'Aristote, déniait à l'alchimiste le pouvoir de transformer les métaux sinon en revenant à la « matière première ».

À l'aube du XIVe siècle, la situation des textes alchimiques latins se présente ainsi. D'une part, des textes arabo-latins transmettant des pratiques alchimiques importantes (le *De anima in arte alchimiæ* du pseudo-Avicenne, le *Livre des 70* de Jâbîr), mais aussi des textes d'esprit plus philosophique et plus poétique comme la *Turba philosophorum* et la *Tabula chemica* ; d'autre part, des traités en latin payant leur dette à l'alchimie arabe, la citant abondamment, mais qui, en butte aux arguments opposés par les négateurs de l'alchimie[3], s'estimaient tenus d'élaborer à leur tour des théories savantes et puissamment argumentées. Il en est ainsi des travaux du pseudo-Geber et de ceux qui s'en inspirent comme le pseudo-Albert (*Semita recta*). Or, dès les premières décennies du XIVe siècle, la production des textes alchimiques augmente considérablement. Les deux plus importants corpus sont faussement attribués respectivement au philosophe et mystique Raymond Lulle († 1315) et au médecin Arnaud de Villeneuve († 1311). L'étude de ce dernier corpus constitue une véritable plongée dans un maquis de textes n'ayant parfois que peu de rapports entre eux. C'est leur histoire, compliquée, tortueuse que nous nous proposons de retracer dans les paragraphes qui suivent.

Le nom d'Arnaud de Villeneuve apparaît en tant qu'auteur d'*alchimica* dès les premières décennies du XIVe siècle, peu de temps après sa mort. Durant tout ce siècle, des textes alchimiques, sans nom d'auteur connu, lui sont attribués. Tous ces textes sont des apocryphes. Rien en effet dans son œuvre authentique ne permet de légitimer un seul de ces écrits. Le médecin Arnaud de Villeneuve ne cite qu'à de très rares occasions l'alchimie, même médicale, et jamais de manière favorable.

L'objet de cet article est de montrer comment ces textes qui ne sont pas des textes universitaires se transmettent et dans quelle mesure ils forment un ensemble que fédère le nom du légendaire Arnaud de Villeneuve. Dans un premier temps, nous tenterons d'en examiner la tradition manuscrite, puis de

3. *Ibid.*, p. 1-47. ID., *Promethean Ambitions, Alchemy and the Quest to Perfect Nature*, Chicago, 2004, p. 34-114.

présenter le corpus en l'analysant, enfin de suivre ses évolutions au Moyen Âge et à la Renaissance, en faisant notamment le point sur ses rapports avec le corpus pseudo-lullien.

La tradition manuscrite

Difficultés

On tire de l'étude de ce corpus alchimique une première impression : l'extrême difficulté à le définir. En effet, il ne suffit pas de relever à l'aveugle les titres des *alchimica* attribués au maître catalan pour déterminer ensuite à partir d'une liste la nature du corpus ; il faut regarder dans le détail à quoi correspond chacun des intitulés.

Il nous est apparu, par exemple, que, comme les titres donnés par les scribes varient d'une version à l'autre, un même texte pouvait circuler sous différentes formes. C'est ainsi que le *Flos florum*, l'une des principales œuvres du corpus, se décline sous sept formes différentes, soit plus longues, soit plus courtes que la forme la plus couramment citée, celle qu'édita le Genevois Manget en 1702 dans sa *Bibliotheca chemica curiosa*[4]. Il est possible que ce texte, se présentant comme un courrier scientifique adressé à différentes personnalités, l'ait été sous ces différentes formes, recevant ensuite des appellations diverses : *Semita semitæ*, *Flos florum*, *Errores alchimiæ*, etc.

L'étude comparée de bibliographies comme celle transmise par le manuscrit du Vatican, Barb. 273 (XVIe s.), celles de Nazari (1564)[5] et de Borel (1654)[6], révèle combien les bibliographes finissent par noter des incipits et des titres n'indiquant en fait que des états d'un même texte. De là une liste gonflée de titres et de références qui ne sont que des doublons. Par exemple, Barb. 273 signale par deux fois le *De secretis naturæ*, le *Novum Testamentum*, etc. Nazari le corrige (se limitant à 20 titres contre 24 dans le répertoire de Barb. 273), mais il continue de compter comme un ouvrage singulier chacun des chapitres d'une œuvre (*Rosa Novella* 1, *Rosa Novella* 2). Borel reprend Nazari et l'augmente de ses propres relevés. Aucun ne voit par exemple que le *Flos florum* et le *Tractatus perfecti magistri* sont le même texte.

Depuis la Renaissance, les éditeurs des *Opera omnia* d'Arnaud, Thomas Murchi et Symphorien Champier, conscients du phénomène, estimèrent que si Arnaud de Villeneuve avait effectivement écrit des livres alchimiques, on

4. A. CALVET et S. MATTON, « Quelques versions du *Flos florum* du pseudo-Arnaud de Villeneuve », *Chrysopœia*, 6, 1997-1999, p. 207-271.

5. Voir sa liste de travaux pseudo-arnaldiens : G. B. NAZARI, *Della trasmutatione metallica sogni tre*, Brescia, 1599.

6. P. BOREL, *Bibliotheca chimica seu catalogus librorum philosophorum hermeticorum*, Heidelberg, 1656 (1re éd., Paris, 1654), repr. Hildesheim, 1969, p. 28-30.

lui avait trop généreusement attribué des titres [7]. Un texte aussi essentiel que le *Rosarius*, un traité invariablement considéré comme une pièce maîtresse du corpus, aux yeux d'un Libavius, entre autres, apparaît comme douteux [8]. Quant aux commentateurs modernes (B. Hauréau, M. Pereira), se limitant à l'état de la question, ils se sont contentés d'établir des listes exhaustives des travaux pseudo-arnaldiens sans vraiment trier entre les titres [9].

En outre, plus encore que dans les arts nobles peut-être, un manuscrit alchimique constitue une œuvre unique. Les scribes ne sont pas toujours des gens de métier, rarement des stationnaires reproduisant des œuvres contrôlées par l'Université [10]. Ils copient ce qui leur tombe sous la main sans trop de discernement. Les traditions manuscrites souffrent alors de contaminations plus ou moins graves, d'interpolations de passages plus ou moins longs recueillis dans d'autres classiques de l'alchimie, déformant ainsi les textes [11]. Une copie, d'autre part, peut être augmentée de notations personnelles du scribe, certains copistes étant de toute évidence des alchimistes. Malgré tout, les textes les plus importants du corpus pseudo-arnaldien (*Rosarius philosophorum*, *De secretis naturæ*) ont été transmis de manière soigneuse sans trop de variantes, parfois corrigés [12]. Mais cette tradition alchimique est caractérisée malgré tout, non seulement, comme on l'a vu, par le fait qu'un même texte puisse recevoir des titres et des incipits différents, mais aussi par le fait qu'elle puisse connaître des versions variées, et se voir attribuée à diverses autorités (Arnaud de Villeneuve, Raymond Lulle, Roger Bacon).

7. *Cf.* A. CALVET, « Les *alchimica* d'Arnaud de Villeneuve à travers la tradition imprimée (XVIe-XVIIe s.). Questions bibliographiques », dans *Alchimie : Art, Histoire et Mythes*, D. KAHN, S. MATTON éd., Paris, 1995 (*Textes et Travaux de Chrysopœia*, 1), p. 157-190, ici p. 158-162.

8. *ID.*, « Étude d'un texte alchimique du XIVe siècle : le *Rosarius philosophorum* attribué au médecin Arnaud de Villeneuve (ob. 1311) », *Early science and Medicine*, XI/2, 2006, p. 162-206, ici p. 189-190.

9. B. HAURÉAU, « Arnauld de Villeneuve », *Histoire Littéraire de la France*, XXVIII (1881), p. 26-186. M. PEREIRA, « Arnaldo da Villanova e l'alchimia. Un'indagine preliminare », dans *Actes de la I trobada internacional d'estudis sobre Arnau de Vilanova*, J. PERARNAU éd., II, Barcelone, 1995, p. 165-171.

10. *Cf.* G. FINK-ERRERA, « De l'édition universitaire », dans *L'Homme et son destin d'après les penseurs du Moyen Âge*, Actes du premier congrès international de philosophie médiévale, Louvain-Bruxelles, 28 août-septembre 1958, Louvain-Paris, 1960, p. 221-228.

11. On a constaté d'une version à l'autre des variantes considérables. Le *Speculum alchimiæ*, par exemple, celui édité par Zetzner (Strasbourg, 1613) et par Manget, ne correspond aux versions manuscrites des XIVe et XVe siècles que de loin. De même, une tradition à peu près stable comme celle du *De secretis naturæ*, réserve quelques surprises ; et de la version du *Tractatus parabolicus* à laquelle Jean de Roquetaillade fait référence dans le *Liber lucis* à celle que nous connaissons, l'écart est grand. On rappellera également la tradition parfois fluctuante des *Quæstiones essentiales quam accidentales* où dans certains manuscrits du XVe siècle et dans une version imprimée, celle de l'*Artis auriferæ* (Bâle, 1610), est évoqué l'usage d'une *aqua mineralis* rapportée d'Espagne à Montpellier dans des outres en peaux scellées pour éviter une quelconque falsification, un passage fort intéressant absent des versions imprimées de Zetzner et de Manget.

12. C. CRISCIANI, *Il papa e l'alchimia, Felice V, Guglielmo Fabri e l'elixir*, Rome, 2002, p. 112-117.

Composition des recueils pseudo-arnaldiens

Ces textes commencent à être transcrits dans des manuscrits du XIVe siècle parmi d'autres *alchimica*. Le manuscrit de Palerme, Biblioteca Comunale, 4° Qq A 10 (milieu du XIVe s.), peut-être le témoin le plus ancien, contient 4 textes pseudo-arnaldiens dont l'un est formellement attribué au célèbre médecin (*Defloratio philosophorum*). Dans les manuscrits les plus anciens [13] qui transmettent le plus souvent des traductions de l'arabe, les *alchimica* nommément attribués au grand médecin sont rares : les traités, qui allaient plus tard circuler sous le nom du médecin, sont des anonymes.

Les textes pseudo-arnaldiens sont mêlés aux plus grands classiques de l'alchimie arabo-latine et de l'alchimie latine et sont par ailleurs dispersés dans de nombreux autres recueils., Mais ce choix n'obéit pas, dans l'esprit de ceux qui les ont insérés dans ces recueils, à d'autre dessein que de livrer aux curieux et aux professionnels de l'alchimie les livres les plus fiables du point de vue de la doctrine et de la pratique. Prenons par exemple le manuscrit de Manchester, John Rylands Libr., 65, XVe siècle [14]. Nous avons là un superbe exemplaire, supérieur, selon Rhodes James, à tous les manuscrits alchimiques qu'il lui fut loisible de consulter, un parchemin richement orné, chacun des traités ayant son initiale d'or et de couleur. Composé par plusieurs mains italiennes, il renferme des œuvres alchimiques arabo-latines, deux œuvres du pseudo-Arnaud (la *Cathena aurea,* le *De secretis naturæ*), et bien sûr un grand nombre d'œuvres alchimiques modernes. Autre exemple du XVe siècle, le manuscrit Paris, BnF, lat. 7162, daté d'après 1432 [15]. Ce recueil alchimique composé par des mains françaises (3 mains principales) rassemble des recettes parfois identifiées, des synonymies [16], une table des symboles alchimiques, des dessins d'appareils, et des ouvrages de théorie alchimique parmi les plus importants (le pseudo-Aristote, le pseudo-Galien, le pseudo-Albert, le pseudo-Thomas) et deux textes du pseudo-Arnaud (le *Flos florum* et le *De secretis naturæ*). Nous avons là un livre à l'usage des artisans et des essayeurs, utile au laboratoire, un vrai manuel d'alchimiste comportant, outre des textes, des outils variés.

Sa composition, de notre point de vue, reste emblématique de l'intérêt qu'on porte alors au pseudo-Arnaud : un auteur essentiel de l'alchimie latine difficile à ignorer dans le contexte spécifique de cet art.

Nous avons dit que les scribes notent les ouvrages alchimiques du pseudo-Arnaud de Villeneuve parmi d'autres sans véritablement lui accorder un statut

13. Voir ms. Cues, Hospitalbiblioth., 201 (plusieurs mains des XIVe et XVe s.) contenant 3 *alchimica* du pseudo-Arnaud. Un seul est attribué au médecin catalan (*De secretis naturæ*), dans un ensemble autrement constitué d'œuvres arabo-latines.

14. M. RHODES JAMES, *A Descriptive Catalogue of the Latin Manuscripts in the John Rylands Library at Manchester*, Londres, 1921, I, p. 124-127.

15. CORBETT, *op. cit.*, I, n° 26, p. 107-116.

16. Sur les synonymies, voir J.-M. MANDOSIO, « La création verbale dans l'alchimie latine du Moyen Âge », *Archivium Latinitatis Medii Aevi*, 63, 2005, p. 137-147.

particulier. Au XVe siècle, on trouve pourtant des scribes qui tentent d'intégrer ces *alchimica* pseudo-arnaldiens dans des ensembles cohérents et thématiques où cohabitent des textes similaires. Les œuvres arabo-latines y sont alors presque inexistantes. Commençons par un manuscrit de la collection Mellon conservé dans la Beinecke Library, la bibliothèque de l'université de Yale (New-Haven, Conn.), le manuscrit 5, datable de 1400 environ [17]. Il s'agit probablement d'une copie écrite par une seule main, allemande ou autrichienne. Le *Rosarius philosophorum* s'y trouve en bonne place, entouré de livres alchimiques de la même école : le *De essentia essentiarum* du pseudo-Thomas, la *Semita recta* du pseudo-Albert, le *Liber de investigatione perfectionis* du pseudo-Geber, le *Liber lucis* de Jean de Roquetaillade où ce dernier reconnaît sa dette envers le *Tractatus parabolicus* du pseudo-Arnaud [18], des textes de Johannes de Teschen, etc. Les autres *alchimica* pseudo-arnaldiens sont une version du *Flos florum* et le *De secretis naturæ*. La présence du pseudo-Geber, et celle de ses commentateurs comme le pseudo-Albert et le pseudo-Arnaud (*Rosarius*), ainsi que celle d'un ouvrage de Jean de Roquetaillade témoignent, nous semble-t-il, du désir du scribe d'organiser son opus à son gré, copiant des œuvres dépendantes les unes des autres [19].

Plus tard, entre 1476 et 1477, dans un manuscrit de la Bibliothèque universitaire de Bologne, le cod. lat. 104, le copiste piémontais Johannes Bartholomeus de Lachellis de Fontaneto rassemble la plus grande collection de textes manuscrits attribués au pseudo-Arnaud, soit sept titres [20] et deux anonymes qui par ailleurs appartiennent au corpus pseudo-arnaldien (*Novum lumen* et *Novum testamentum*). Ce témoin est remanié et collationné dix ans plus tard à Lyon par un alchimiste de cette ville (1484-1488), et en 1504, il est connu de Thomas Murchi, le premier éditeur des *Opera omnia* d'Arnaud de Villeneuve, qui en extrait la copie du *Rosarius* donnée à l'impression [21]. La composition de ce manuscrit bolonais semble dictée par l'attention que Lachellis accorde à l'alchimie de l'élixir (or potable), à telle enseigne qu'il consigne le traité de Guillaume Fabri de Die, le *De lapide philosophorum*, et celui du pseudo-Mésué, *Tractatus elixiris vitæ*, montrant par là l'intérêt que présentent pour lui les traités pseudo-arnaldiens : un intérêt avant tout médical. De même, nous avons vu dans un article récent que le *Rosarius* est parfois transcrit dans des manuscrits lulliens où la fabrication d'un élixir, défini comme panacée, constitue alors le but recherché de l'opération alchimique [22].

17. L. WITTEN and R. PACHELLA, *Alchemy and the Occult. A Catalogue of Books and Manuscripts from the collection of Paul and Mary Mellon*, New Haven, 1977, III, p. 26-41.

18. A. CALVET, « Le *Tractatus parabolicus* du pseudo-Arnaud de Villeneuve, présentation, édition et traduction », *Chrysopœia*, 5, 1997, p. 145-171.

19. Voir sur ce sujet les remarques de L. THORNDIKE, « The Problem of the composite Manuscript », *Studi e Testi* 126 (*Miscellanea Giovanni Mercati*), 1946, 6, p. 93-104, plus spéc. p. 95.

20. *Cf.* note 12.

21. CALVET, « Étude », *loc. cit.*, p. 183-184.

22. *Ibid.*, p. 166-178.

Les livres pseudo-arnaldiens les plus copiés sont le *Rosarius philosophorum*, le *De secretis naturæ*, le *Flos florum* et ses variantes (*Semita semitæ*, *Errores alchimiæ*, *Epistola ad papam*, etc.).

Les textes

Les textes alchimiques faussement attribués à Arnaud de Villeneuve se présentent sous la forme de traités (*Flos florum*), de compilations (*Rosarius, Defloratio philosophorum*), de résumés (*Epistola super alchimia ad regem Neapolitanum*), de dialogues entre un maître et son disciple (*De secretis naturæ*), de *quæstiones* scolastiques (*Quæstiones tam essentiales quam accidentales*), de commentaires exégétiques (*Tratactus parabolicus*) et de recettes. Ils sont souvent dédiés à de grands personnages (*Flos florum*, etc.) ou à un disciple inconnu (*De secretis naturæ*), à un ami. Dans le cas exemplaire du *Rosarius*, que nous avons plus particulièrement étudié, d'importantes sections arabo-latines (le *De anima in arte alchimiæ* du pseudo-Avicenne) se mêlent à d'autres plus modernes (pseudo-Geber, pseudo-Bacon). Quant à la *Defloratio philosophorum*, il s'agit d'un texte atypique : sa première partie est allégorique alors que sa deuxième est un recueil de recettes.

La question des datations est particulièrement délicate, car aucun de ces textes n'est daté, de sorte que nous n'avons sur le sujet que fort peu de certitudes. Une première attribution au médecin catalan apparaît dans le premier tiers du XIVe siècle[23], cependant, avant le milieu du siècle, elle reste isolée. Et surtout aucune attribution ne concerne alors les grandes œuvres du corpus : *Rosarius, Flos florum, De secretis naturæ*, etc. Dans le manuscrit de Palerme, seule la *Defloratio philosophorum* est attribuée à Arnaud de Villeneuve. Tous les autres textes sont anonymes, pis, un texte comme le *Flos florum* est attribué dans le manuscrit de Palerme à un auteur, plus obscur et plus vraisemblable que l'illustrissime Arnaud de Villeneuve auquel on prête tant, Alamannus de Bononia[24]. Un seul point nous semble assuré, c'est qu'au début du XIVe siècle, la légende d'un Arnaud de Villeneuve alchimiste prend forme, ancrée dans le souvenir qu'il aurait laissé à la Curie pontificale en 1301 d'une transmutation réussie[25]. Au milieu du XIVe siècle, de manière croissante, de plus en plus de textes alchimiques, au départ anonymes, sont alors imputés au médecin et théologien Arnaud de Villeneuve. Parfois, ces attributions, semble-t-il, sont la conséquence logique de traités préalablement adressés à un haut personnage, roi, évêque ou pape, que servit le véritable Arnaud de Villeneuve. Il en est ainsi du *Rosarius* et du *Novum Testamentum*, l'un envoyé au roi de Naples, Robert d'Anjou (sans nom d'auteur), l'autre

23. CALVET, « Qu'est-ce que le corpus alchimique attribué à maître Arnaud de Villeneuve ? », dans *Arxiu de Textos Catalans Antics*, 23/24 : *II Trobada Internacional d'Estudis sobre Arnau de Vilanova*, J. PERARNAU éd., Barcelone, 2004-2005, p. 435-456, ici p. 444.

24. CALVET-MATTON, « *Flos florum* », *loc. cit.*, p. 218, n° 67.

25. PEREIRA, *loc. cit.*, p. 117-118.

au roi de France, Philippe le Bel (sans nom d'auteur). Ainsi présentée, la question des attributions donne l'impression d'une grande part laissée au hasard et au bon vouloir des copistes, dont certains auraient été soucieux avant tout de complaire à des commanditaires proches des princes auxquels le texte était dédié. Or, le fait est que plusieurs de ces textes transmettent des thèmes et des doctrines qui leur sont communs.

Constantes et composantes du corpus

Le corpus rassemble des textes relevant de deux différents courants : l'alchimie transmutatoire inspirée du pseudo-Geber et l'alchimie médicale. Les textes relevant du premier type sont les plus nombreux. Ils comportent tous à des degrés divers des éléments de l'alchimie pseudo-gébérienne, telle que nous la connaissons à travers les travaux de William Newman.

Les points essentiels de l'alchimie pseudo-gébérienne, synthétisés par Newman[26], sont au nombre de quatre :

a) une préface didactique « énonçant les qualités nécessaires au futur alchimiste » ;

b) une omniprésente théorie corpusculaire *per minima* « selon laquelle les métaux et les minéraux sont composés de minuscules particules séparées par des pores » ;

c) la théorie des « trois médecines » ;

d) celle du « mercure seul », c'est-à-dire le vif-argent supposé contenir son bon soufre, un soufre pur qui, après de longues opérations (distillations et sublimations), permet au mercure de se convertir en métal parfait : l'or.

Plusieurs textes du corpus possèdent donc une, voire deux ou trois de ces caractéristiques, rarement les quatre. Si, par exemple, le *Rosarius philosophorum* transmet les quatre « innovations » de la *Summa perfectionis magisterii*, le *Flos florum*, s'appuie, lui, sur la théorie du « mercure seul » auquel rien d'étranger ne doit être ajouté[27], mais il ignore celle du mélange par les *minima*, ainsi que la plupart des autres ouvrages du corpus : *De secretis naturæ, Tractatus parabolicus, Novum Lumen, Epistola super alchimia ad regem Neapolitanum, Phœnix*, etc. Le *Speculum alchimiæ*, qui, rappelons-le, n'est attribué à Arnaud de Villeneuve que dans un seul manuscrit et dans les imprimés, est, comme le *Rosarius*, un commentaire de la *Summa perfectionis* du pseudo-Geber. Certains textes se réfèrent directement à ce dernier (*De secretis naturæ*), d'autres semblent plutôt tributaires du *Rosarius* et du *Flos florum* (*Quæstiones*, *Rosa Novella*). Le *Novum Testamentum* est un texte

26. W. NEWMAN, « L'influence de la *Summa perfectionis* du pseudo-Geber », dans *Alchimie et Philosophie à la Renaissance*, J.-Cl. MARGOLIN et S. MATTON, éd., Paris, 1993, p. 65-77, ici p. 65-68.

27. Voir dans la version française du *Flos florum* (Le livre de *Roussinus*, Bibl. de l'Arsenal, ms. 2872, f° 451-457v°) : « Car raison là vous y monstre come sanc, œufs, urine, poils, soulfre, arcenic, armoniac ne entrent pas en nostre pierre ». *Cf.* CALVET-MATTON, « *Flos florum* », *loc. cit.*, p. 230-232 (éd. Matton).

hybride : il contient la thèse du mercure seul, mais présente également d'autres méthodes alchimiques à base de plantes ou bien encore à partir d'un animal fabuleux comme le basilic [28].

À côté de ces traités ayant en commun de poser comme préalable à toute transmutation la théorie du mercure seul, il en est d'autres qui appartiennent aussi au corpus pseudo-arnaldien et qui ont pour dessein non pas la multiplication de l'or mais la prolongation de la vie.

Le *Rosarius*, proposant dans ses derniers chapitres de soigner le corps humain avec l'élixir des métaux obtenu selon les modalités définies dans la *Summa perfectionis*, a-t-il ouvert la voie à des textes de même style ? Peu d'éléments dans le corpus confirment une telle hypothèse. En effet, sont attribués au pseudo-Arnaud de Villeneuve des traités médico-chimiques comme le *De aqua vitæ composita et simplici* prônant une alchimie distillatoire qui fait le lien entre les travaux du chirurgien et évêque de Cervia, Teodorico Borgognoni († 1298) et ceux de Jean de Roquetaillade, et non une alchimie transmutatoire mettant en œuvre les transformations du vif-argent. Le *De vita philosophorum* [29] est une compilation de textes divers sur l'or potable (dont un extrait du *De vinis* d'Arnaud de Villeneuve) et la prolongation de la vie. La *Lettre sur la distillation du sang* (*De sanguine humano distillato*), comme le *De aqua vitæ simplici et composita* et le *De vita philosophorum*, se démarque des autres traités du corpus par son rejet de l'alchimie transmutatoire ; il met en revanche en avant la dissolution d'une substance naturelle, ici le sang, pour fabriquer « un élixir de vie » ; et ce plutôt que de chercher à produire un sang alchimique, nocif [30]. L'idée que, par ailleurs, Arnaud de Villeneuve (?) expose dans le *De vinis* est alors celle-ci : l'usage du mercure purifié au cours de manipulations alchimiques aboutit à la confection d'une substance corrosive et dangereuse pour le corps humain. Mieux vaut partir d'un substrat naturel comme l'or naturel, créé par Dieu. Ces textes, apocryphes, proviendraient néanmoins de milieux proches du médecin. Par exemple, le *De aqua vitæ simplici et composita*, dans une version manuscrite du XVe siècle (ms. Cambrai, Bibliothèque municipale, lat. 919, f° 145), commence par une dédicace aux Spirituels franciscains, les Pauvres du Christ, qu'Arnaud soutint dans leur combat contre Rome [31].

Jusque-là, nous n'avons parlé que des textes marquant une première division entre deux familles de traités transmettant chacune des contenus différents, voire opposés. Cependant, on ne saurait conclure sur le sujet sans évoquer

28. C. OPSOMER et R. HALLEUX, « L'alchimie de Théophile et l'abbaye de Stavelot », dans *Comprendre et maîtriser la nature au Moyen Âge. Mélanges d'histoire des sciences offerts à Guy Beaujouan*, Genève-Paris, 1994, p. 437-459, ici p. 447-455.

29. A. CALVET, « Le *De vita philosophorum* du pseudo-Arnaud de Villeneuve, texte du manuscrit de Paris, BnF ms. latin 7817 », *Chrysopœia*, 4, 1990-1991, p. 35-79.

30. PEREIRA, *loc. cit.*, p. 165-169.

31. A. CALVET, « Mutations de l'alchimie médicale au XVe siècle à propos des textes authentiques et apocryphes d'Arnaud de Villeneuve », *Micrologus*, 3, 1995 : *Le crisi dell' Alchimia*, p.185-209, ici p. 209. *ID.*, « Étude », *loc. cit.*, p. 169, p. 178.

la question des textes prophétiques et celle des recettes, relevant tous du premier type (alchimie transmutatoire) dont certains sont, pour ainsi dire, les joyaux de ce corpus.

Nous incluons dans ces textes prophétiques non seulement une allégorie alchimique de la Passion (le *Tractatus parabolicus*), mais aussi deux autres textes prélevant dans la Bible des images et des formules pour éclairer leur propos (*De secretis naturæ* et *Cathena aurea*).

À la différence du *De secretis naturæ* (33 manuscrits) et même de la *Cathena aurea* (10 mss.), le *Tractatus parabolicus* est un ouvrage confidentiel dont seulement deux copies sont parvenues jusqu'à nous. Il s'agit là d'une exégèse chrétienne de l'alchimie très certainement écrite par un frère franciscain, où la comparaison du Christ au Mercure est poussée jusqu'au point extrême de la lettre, la Passion devenant littéralement celle du mercure pendant les opérations finales[32]. Même si une version du *Tractatus parabolicus* a été lue et commentée par Jean de Roquetaillade, son influence au Moyen Âge reste difficilement perceptible. Le *De secretis naturæ*, en revanche, eut l'heur d'être exploité par Chaucer cherchant à démontrer la vanité de cet art, sa tromperie décelable jusque dans des œuvres comme précisément le *De secretis naturæ* ou même le *Rosarius*[33]. De fait, le *De secretis naturæ* constitue une œuvre d'une grande richesse où se mêlent des notions de pure alchimie à des remarques sur les relations entre un alchimiste et son prince, la Passion et la Résurrection du Christ illustrant la phase de transmutation. Son originalité principale consiste en des allusions à des prophéties médiévales : la croyance, par exemple, en la venue d'un dernier Empereur[34]. Quant à la *Cathena aurea*, elle n'est jamais qu'une présentation de l'art alchimique à la manière d'*Apocalypse*, 5, 1.

À la fin du XIIIe siècle, les Franciscains légiférèrent contre les livres alchimiques, interdisant aux frères d'en détenir, d'en lire et d'en copier[35]. Or force est d'admettre que le corpus alchimique du pseudo-Arnaud s'est développé peu après ces condamnations dans un contexte éminemment franciscain, comme l'indique la composition de ces textes, plus spécialement le *Tractatus parabolicus*. Pour notre part, nous n'avons repéré de traces de censure (mutilations, passages biffés)[36] dans aucun des textes étudiés, à l'exception d'un témoin manuscrit du *De secretis naturæ*, dans lequel une allusion à la Trinité a été raturée. Les auteurs de ces textes poursuivent le même but : répandre la bonne nouvelle de l'alchimie en usant des ressources de l'allégorie de façon à toucher un public plus large.

32. Sur les méthodes d'exégèse franciscaine, *cf.* J. V. FLEMING, *An Introduction to the Franciscan Literature of the Middle Ages*, Chicago, 1977, p. 253-254.

33. *Cf.* E. H. DUNCAN, « The Literature of Alchemy and Chaucer's Canon's Yeoman's Tale », *Speculum*, 43 (1968), p. 633-656, ici p. 641, 644 et *sq.*

34. A. CALVET, « Le *De secretis naturæ* du pseudo-Arnaud de Villeneuve, présentation, édition et traduction », *Chrysopœia*, 6 (1997-1999), p. 155-206.

35. L. BIANCHI, *Censure et liberté intellectuelle à l'Université de Paris*, Paris, 1999, p. 25, n° 20.

36. *Ibid.*, p. 38.

Ce mode de diffusion de la science par la métaphore se retrouve jusque dans certaines recettes du pseudo-Arnaud. Nous en avons dénombré une dizaine, généralement d'authentiques recettes métallurgiques usant de substances minérales et de sels, jamais végétales ou animales, parfois corrélatives aux grands traités comme le *Rosarius*, parfois non. Elles ne débouchent sur aucune application médicale du produit obtenu, mais font de temps en temps allusion à ce que l'on sait par ailleurs d'Arnaud de Villeneuve, à savoir qu'il réussit entre autres choses extraordinaires une transmutation à la cour pontificale. L'une de ces recettes, l'*Opus distinctum*, contient des éléments de religion chrétienne rappelant les textes prophétiques comme le *Tractatus parabolicus* ou le *De secretis naturæ*.

Les évolutions du corpus pseudo-arnaldien

Le succès des œuvres alchimiques du pseudo-Arnaud de Villeneuve, sensible dans ces multiples associations de son nom soit à des textes constitués, soit surtout à des recettes, principalement parce qu'on lui prête une transmutation réussie devant la Curie romaine, c'est-à-dire en présence de cardinaux eux-même intéressés par les progrès de la science et de la médecine, un tel succès ne se dément pas tout au long du XVe siècle.

L'étude d'un texte important comme le *Rosarius* nous a permis de mettre en valeur la réception de cet opus qui, au Moyen Âge, apparaît comme un texte médical aussi bien qu'alchimique. Sa traduction française du XIVe siècle, incluse dans un beau manuscrit au contenu scientifique et médical, confirme la place qu'occupe à cette époque le *Rosarius*. À la Renaissance, il est vu comme un texte d'alchimie transmutatoire transmettant une doctrine sûre et une pratique éprouvée[37]. Cette pénétration des idées alchimiques, leur divulgation, se concrétise à travers des traductions en langue vulgaire, en français d'abord, en langue d'oc, puis en anglais, en allemand, en castillan, etc. Le *Rosarius*, le *Flos florum*, l'*Epistola super alchimia ad regem Neapolitanum*, le *Speculum alchimiæ*, le *Novum Lumen*, etc., sont ainsi traduits en langue vulgaire, ce qui facilite la diffusion de ces textes et des théories qu'ils véhiculent. Ces traductions résultent de commandes dont certaines proviennent de milieux aristocratiques ou sont simplement le fait d'alchimistes locaux adaptant à leur langue un texte jugé essentiel pour la compréhension de cet art.

L'opposition entre les deux formes de l'alchimie, l'une médicale, l'autre transmutatoire, qui est au cœur du corpus pseudo-arnaldien, est parfaitement illustrée au XVe siècle par Bernard de Trêves dans sa réponse à Thomas de Bologne[38]. Il cite alors le *Rosarius*, un texte essentiel abolissant la barrière entre médecine et alchimie, que d'autre part un Arnaud de Villeneuve, le per-

37. CALVET, « Étude », *loc. cit.*

38. BERNARD de TRÊVES, *Responsio ad Thomam de Bononia*, Paris, BnF, lat. 11201, f° 40 ; éd. MANGET, II, p. 407b.

sonnage historique, maintenait fermée[39]. De plus, il apparaît que, pour les penseurs de la fin du Moyen Âge, Nicolas de Cuse par exemple (1401-1464), les théories alchimiques contenues par le *Rosarius* du pseudo-Arnaud constituent les bases d'une authentique alchimie, de celle que le Cusain estime digne d'intérêt, restant sur le fond de la question plutôt circonspect, sinon sceptique[40].

La renommée d'Arnaud de Villeneuve comme alchimiste est alors telle que s'élabore la légende d'un maître en alchimie, le pseudo-Arnaud de Villeneuve, tuteur du pseudo-Lulle et conseiller de princes, tels Robert de Naples et Édouard d'Angleterre, légende dont l'écho résonne dans le dialogue de Fabri de Die[41]. Cette histoire, follement romanesque mais sans fondement, est surtout pour nous l'indice remarquable du lien unissant le corpus pseudo-arnaldien au corpus pseudo-lullien.

Michela Pereira, par exemple, a observé plusieurs points de contact entre ces deux corpus[42]. Ainsi, elle a repéré dans le *Testamentum* et le *De intentione alchimistarum*, tous deux attribués au pseudo-Lulle, la trace d'une influence de traités scientifiques d'Arnaud de Villeneuve (*Aphorismi de gradibus*, *Speculum medicinæ*, *De intentione medicorum*). Nous même, nous avons noté des ressemblances entre le *Rosarius* pseudo-arnaldien et le *Testamentum* pseudo-lullien, ce qui accrédite la thèse d'une interdépendance entre les deux textes sans préjuger de l'antériorité de l'un sur l'autre[43]. Ce même *Rosarius* est au moins une fois attribué au pseudo-Lulle dans un manuscrit parisien, et encadré par des gloses lulliennes. Nous venons de voir aussi que le corpus pseudo-lullien est le principal vecteur de la légende d'un pseudo-Lulle, disciple du pseudo-Arnaud. De là l'hypothèse d'une école « alchimique » se formant en Catalogne pour émigrer ensuite en Angleterre et à Naples, étendant son influence jusqu'à Paris et en Italie et annonçant en quelque sorte le mouvement paracelsien, lequel est tributaire de ces textes et de la doctrine médico-alchimique qu'ils cherchent à faire connaître.

Par ailleurs, le corpus pseudo-arnaldien diverge notablement de son homologue lullien. Premièrement, il nous semble plus précoce, les premières attributions à Arnaud de Villeneuve apparaissant dans la première moitié du

39. Voir *Speculum medicinae*, dans *Arnaldi Villanovani Opera omnia*, Bâle, 1585, col. 2-238, ici col. 107, cap. 31. Pour Arnaud, les alchimistes voulant soigner le corps humain avec l'élixir propre aux métaux sont des ignares.

40. Le discours que prête Nicolas de Cuse à son *Idiota* (1450) résume les thèmes principaux du *Rosarius*. De même, Gregor Reisch (*ca* 1470-1525). *Cf.* S. MATTON, « L'influence de l'humanisme sur la tradition alchimique », *Micrologus*, 3, 1995, p. 279-345, ici p. 294, p. 300. De plus, dans une note marginale à un *alchimicum* lullien, Nicolas de Cuse reconnaît avoir déjà vu à Paris des livres alchimiques (d'esprit lullien) en langue occitane tous attribués à Arnaud de Villeneuve. *Cf.* PEREIRA, *loc. cit.*, p. 130-131.

41. M. PEREIRA, *The Alchemical Corpus attributed to Raymond Lull*, Londres, 1989, p. 41-44. CRISCIANI, *Il papa*, *op. cit*, p. 89-92, p. 164-165.

42. PEREIRA, *The Alchemical...*, *op. cit.* EAD., « Maestro di segreti o caposcuola contestato ? Presenza di Arnaldo da Villanova e di temi della medicina arnaldiana in alcuni testi alchemici pseudo-lulliani », dans *II Trobada Internacional d'Estudis sobre Arnau de Vilanova*, *op. cit.*, p. 381-412.

43. CALVET, « Étude », *loc. cit.*, p. 200-202.

XIVe siècle (ms. de Palerme), alors que Lulle n'est pas considéré comme alchimiste avant les années 1370. D'autre part, si le corpus pseudo-lullien emprunte à l'Art combinatoire de Lulle son idée des abécédaires et des figures, rien de comparable ne s'observe entre la médecine scolastique d'Arnaud de Villeneuve et les *alchimica* du corpus qui lui est attribué. La théorie de l'élixir médical doit plus à Roger Bacon et à son intérêt pour la Longue Vie qu'à Arnaud de Villeneuve, fort réservé sur le sujet, sans parler de l'alchimie transmutatoire sur laquelle le médecin reste étrangement muet. Enfin, si, semble-t-il, l'alchimie pseudo-lullienne se caractérise essentiellement par son projet thérapeutique (élixir, quintessence), cet aspect de l'alchimie nous paraît secondaire chez le pseudo-Arnaud, plus attaché à exploiter les *novitates* de la *Summa perfectionis* du pseudo-Geber, comme le montre le fait que les traités d'alchimie transmutatoire sont en plus grand nombre que ceux d'alchimie médicale.

À la Renaissance, le divorce semble prononcé entre l'alchimie du *Flos florum* ou du *Rosarius*, fondée sur le mercure, et une alchimie médicale, celle du *De aqua vitæ simplici et composita*, à base de substances naturelles. On le constate dans la compilation d'un Ulstad[44] où l'alchimie mercurielle est sévéremment condamnée, et d'autre part dans le choix qu'opère un Thomas Murchi, le premier éditeur d'Arnaud de Villeneuve (1504), qui ne retient que les textes livrant le secret « de la véritable alchimie », c'est-à-dire ceux qui, comme le *Rosarius*, le *Flos florum* ou le *Novum Lumen*, transmettent la théorie du « mercure seul ».

Quelles leçons tirer de cet aperçu sur un tel corpus de textes ? Quatre grandes lignes nous semblent se dégager. Premièrement, l'extrême fluctuation des traditions manuscrites rend impossible la connaissance véritable d'un texte alchimique, comme ceux du pseudo-Arnaud de Villeneuve, à partir des éditions de la Renaissance et du XVIIIe siècle (Manget). En effet, ces dernières s'appuient le plus souvent sur un manuscrit unique. Un texte alchimique n'est réellement connu qu'après examen de la tradition dans son intégralité. On ne peut se fier aux éditions du XVIe siècle, comme, à titre de comparaison, la Commission léonine (1880) le fit pour la *Piana* qui recueille toutes les œuvres de saint Thomas (Rome, 1570) et qui, du moins au départ de l'entreprise, était à la base de la nouvelle édition de ses œuvres[45]. Cependant, même si, à la différence des œuvres universitaires se diffusant grâce à la technique de la *pecia* et par la constitution d'un *exemplar*, les traditions manuscrites des textes alchimiques paraissent trop souvent indépendantes les unes des autres, il reste que certains maîtres livres du corpus se transmettent de manière relativement stable. Il y aurait alors lieu de penser qu'un *exemplar* servit de modèle unique, mais ce n'est là qu'une hypothèse peut-être appelée à se vérifier dans le cas précis du *Rosarius philosophorum*.

44. *Ibid.*, p. 187-188.

45. *Cf.* C. LUNA, « L'édition léonine de saint Thomas d'Aquin », *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques*, 89.1 (2005), p. 17-110, ici p. 41.

Deuxièmement, il est assuré qu'au XVe siècle, des scribes, comme Jean de Lachellis, ayant de l'intérêt pour la science alchimique, ont essayé de rassembler dans un recueil les œuvres du pseudo-Arnaud. De telles compositions ont à la Renaissance parfois été prises comme modèle.

Troisièmement, nous avons dit que le corpus du pseudo-Arnaud se caractérisait par la réunion de textes dissemblables, les uns d'alchimie transmutatoire, les autres médico-alchimiques, ces derniers s'écartant des théories alchimiques largement exposées dans les premiers. En revanche, il se dégage une relative cohérence des thèmes et des doctrines véhiculés dans les œuvres d'alchimie transmutatoire influencées par les travaux du pseudo-Geber.

Enfin, s'il est vrai que le contenu de l'alchimie médiévale est avant tout pratique et ne s'évade guère vers la sphère spirituelle, à part de rares références au christianisme du reste attendues dans un tel contexte, il faut bien admettre que la présence dans le corpus d'un texte comme le *Tractatus parabolicus*, allégorique de bout en bout et entièrement consacré au Christ-Mercure, jette sur ce corpus une lumière neuve, un tel texte, avec le *De secretis naturæ*, brillant d'un éclat inconnu jusqu'alors.

Antoine Calvet, CNRS, Centre d'Histoire des sciences et des doctrines, 7 rue Guy Môquet, BP 8, F-94801 Villejuif Cedex

La tradition alchimique latine (XIIIe siècle-XVe siècle) et le corpus alchimique du pseudo-Arnaud de Villeneuve

Un corpus alchimique médiéval, comme celui du pseudo-Arnaud de Villeneuve, est le plus souvent un ensemble de textes apocryphes. À la différence de l'œuvre authentique d'un auteur, sa formation n'obéit pas aux règles classiques de formation de textes livrant la pensée de ce dernier et mettant en évidence la logique d'un projet intellectuel. Ici, le corpus réunit des textes placés sous le patronage d'Arnaud de Villeneuve autour de doctrines et d'intentions divergentes, de textes composés à des époques différentes par des anonymes, rarement datés, des textes enfin dont le contenu peut considérablement varier d'une copie à l'autre. Notre propos est donc de fournir dans cet article une vision panoramique de ce corpus alchimique attribué au célèbre médecin en repérant les points communs (ou divergents) de tous ces textes et marquant leur évolution dans un contexte historique marqué par un christianisme prophétique de plus en plus accentué.

Alchimie – Arnaud de Villeneuve – Raymond Lulle – textes apocryphes

Latin Alchemical Tradition (13th-15th centuries) and the Alchemical Corpus Attributed to Arnau de Vilanova

Most often, medieval alchemical corpuses, such as the one attributed to Arnau de Vilanova, are just collections of apocryphs. Unlike the authentical works of an author, their formation does not obey the usual rules for the composition of texts, which aim at revealing the mind of their author and at conveying

the logic of a single intellectual project. The corpus which is studied here combines several texts placed under the patronage of Arnaud de Villeneuve, but their doctrines and intentions diverge, the texts themselves were written by anonymous authors at very different times, they are not often dated, and their content can vary considerably from one copy to another. Our purpose here is to give a panoramic vision of the alchemical corpus attributed to this famous physician, while noticing the common (or diverging) elements between those texts and showing their evolution within a historical context marked by the growth of a prophetic strand of Christianity.

Alchemy – Arnau de Vilanova – Ramon Llull – apocryphal texts

Médiévales 52, printemps 2007, p. 55-74

Mireille AUSÉCACHE

MANUSCRITS D'ANTIDOTAIRES MÉDIÉVAUX : quelques exemples du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France

Les antidotaires sont des recueils présentant des médicaments composés, préparations résultant de savants dosages de substances végétales surtout, mais aussi animales et minérales qui, lorsqu'elles sont utilisées seules, sont qualifiées de *simples*[1]. Ces ouvrages comportent des prescriptions et des recettes plus ou moins précises de préparations. Plus longs que les réceptaires ou recueils de recettes, ils sont en général organisés (classement par type de médicaments, onguents, sirops, électuaires... ou ordre alphabétique) et tendent vers un objectif plus ambitieux en rassemblant une sorte d'inventaire des médicaments composés susceptibles d'être prescrits par les médecins[2].

1. La nécessité des médicaments composés est présentée ainsi dans le *Livre des simples médecines* : « Il y a plusieurs cas pour lesquels on inventa des médecines composées, cas où les médecines simples ne suffisaient pas, à savoir : la violence de la maladie, les maladies contraires ou opposées, les états contraires des membres ou organes du corps, la noblesse de ces derniers, la violence de la médecine ». *Cf.* PLATEARIUS, *Le Livre des simples médecines, d'après le manuscrit français 12322 de la Bibliothèque nationale de Paris*, traduction et adaptation de G. MALANDIN, Paris, 1990, p. 8.

2. À la fin du XIIe siècle le médecin français Gilles de Corbeil ne tarit pas d'éloges sur Salerne, la ville où il fit ses études de médecine. Dans le prologue en prose de son traité *Des louanges et vertus des médicaments composés*, il évoque avec emphase l'*Antidotaire* de Salerne qui constitue d'après lui l'arme essentielle dont dispose le médecin pour lutter contre la maladie. Cet ouvrage présentant toutes les formes de médicaments composés utilisables, leurs prescriptions, leurs dosages et modes d'administration, il estime même qu'il est le principal guide du médecin débutant : « Qui ideo antidotarius inscribitur, quia in eo summa omnium antidotorum et medicaminum ad morborum curationes pertinentium, summatim et breuiter texitur. Priori secundum ordinem alphabeti omnium antidotorum, catarticorum, electuariorum, emplaustrorum, cathaplasmatum et unguentorum et ne discurram per singula, omnium pericie medicinali suffragantium uirtutes et potentie distinguntur et contra quas ualeant egritudines exprimitur et modi exibitionum determinantur. In eo singulorum medicaminum receptiones declarantur et omnium que recipiuntur in medicinis ponderum quantitates appenduntur ». *Cf.* M. AUSÉCACHE (éd.), *Le « De uirtutibus et laudibus compositorum medicaminum » de Gilles de Corbeil (XIIe s.). Édition et commentaire*, thèse de doctorat de l'EPHE, 2003, p. 130, à paraître ; L. CHOULANT (éd.), *Aegidii Corboliensis carmina medica*, Leipzig, 1826 ; C. VIEILLARD, *Essai sur la société médicale*

Ils constituent avec les recueils consacrés aux simples[3] et les diverses *practice* rédigées par les maîtres[4] le fonds indispensable au médecin médiéval qui pendant longtemps réalise lui-même les préparations avant que cette tâche ne soit réservée aux apothicaires[5]. Ils sont pour l'historien de la médecine un témoignage essentiel sur les pratiques thérapeutiques et les théories qui les sous-tendent.

et religieuse au XIIe siècle. Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre Dame (1140-1224), Paris, 1908. Sur Salerne consulter les travaux de P. O. KRISTELLER et notamment « The school of Salerno : its development and its contribution to the history of learning », *Studies in Renaissance thought and letters*, vol. I, Rome, 1956, p. 495-551 ; *Studi sulla Scuola medica salernitana*, Naples, 1986.

3. La *materia medica* de Dioscoride traduite en latin circule en Occident à partir du VIe siècle. *Cf.* A. TOUWAIDE, « Stratégies thérapeutiques : les médicaments », dans M. D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident. 1. Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 227-237, sp. p. 236-237. L'ouvrage qui s'imposa ensuite est le *De simplici medicina* ou *Circa instans*, rédigé à Salerne au XIIe siècle vraisemblablement par Matheus Platearius, traité qui connut un grand et durable succès : s'enrichissant de nouvelles rubriques, il fut rapidement traduit en langue vernaculaire et imprimé dès la fin du XVe siècle. *Cf.* H. WÖLFEL, *Das Arzneidrogenbuch « Circa instans » in einer Fassung des XIII. Jahrhunderts aus der Universitäts Bibliothek Erlangen. Text und Kommentar als Beitrag zur Pflanzen und Drogenkunde des Mittelallters*, Diss. Berlin, 1939 ;PLATEARIUS, *Le Livre des simples médecines*, *op. cit.*

4. Il s'agit de manuels exposant les différentes maladies selon un ordre *a capite ad calcem*, précisant souvent leurs « causes », leurs « signes ». Les médicaments cités dans ce type de traités sont rapidement évoqués, la *practica* proposant fréquemment plusieurs méthodes thérapeutiques pour la même maladie. Nombre de ces ouvrages furent produits dans le cadre de l'« École de Salerne » : le *De aegritudinum curatione tractatus*, en particulier, se présente comme une sorte de compilation des *practice* de plusieurs maîtres salernitains. *Cf.* S. DE RENZI, *Collectio salernitana*, t. II, Naples, 1853, p. 81-385. Salerne n'est sans doute pas une « École » au sens strict mais plutôt un regroupement, dans le même lieu, de maîtres illustres et d'élèves sans lien institutionnel formel. *Cf.* P. O. KRISTELLER, *Studi sulla Scuola salernitana*, *op. cit.*, p. 56-57. Les maîtres salernitains sont les auteurs de nombreux traités et commentaires portant notamment sur des ouvrages de l'Antiquité redécouverts grâce au mouvement des traductions de l'arabe et du grec. *Cf.* D. JACQUART, « Aristotelian Thought in Salerno » dans P. DRONKE (éd.), *A History of Twelfth Century Western Philosophy*, Cambridge, 1988, p. 407-428 ; D. JACQUART, F. MICHEAU, *La médecine arabe et l'occident médiéval*, Paris, 1990, p. 87-129 ; P. O. KRISTELLER, « Bartholomaeus, Musandinus, Maurus of Salerno and other early commentators of the *Articella* with a tentative list of texts and manuscripts », *Studies in Renaissance thougt and letters*, vol. III, Rome, 1993, p. 403-429. L'éclat de Salerne, particulièrement vif au XIIe siècle, pâlit au XIIIe siècle au profit de Montpellier et Bologne.

5. À partir du XIIe siècle, à Salerne surtout, la profession médicale s'affirme non plus seulement en tant qu'*ars* mais en tant que *physica* s'appuyant sur de solides bases théoriques afin de garantir la qualité du diagnostic et de la prescription proposée. *Cf.* D. JACQUART, « *Theorica* et *practica* dans l'enseignement de la médecine à Salerne au XIIe siècle », *Vocabulaire des écoles et des méthodes d'enseignement au Moyen Âge*, éd. O. WEIJERS, Turnhout, 1992, p. 102-110 ; repris dans D. JACQUART, *La Science médicale occidentale entre deux renaissances*, Aldershot Variorum, 1997, VII. Nombre de praticiens continuent de manier eux-mêmes le pilon ou de diriger les opérations de préparation des médicaments : des miniatures illustrent parfois ce thème, *cf.* L. MACKINNEY, *Medical Illustrations in Medieval Manuscripts*, Londres, 1965, p. 219, fig. 22. Cependant, peu à peu, le médecin devient essentiellement le prescripteur de médicaments préparés par d'autres. Parallèlement à la spécialisation du *physicus,* la profession d'apothicaire se structure, s'organise « sur fond de polémique et de réglementation » tant ce métier est la cible des critiques des médecins. Ainsi Gilles de Corbeil accuse-t-il, en des termes très violents, les

Les antidotaires latins qui nous sont parvenus révèlent l'évolution de la pharmacopée au cours du Moyen Âge, évolution liée notamment à l'introduction de plantes et de procédés nouveaux dans la composition des recettes mais aussi aux différences de conception et d'organisation des ouvrages selon les périodes et les lieux de production. Sur le terrain de la pharmacologie comme sur celui des théories médicales, un tournant important se produit à Salerne aux XIe-XIIe siècles, moment marqué notamment par l'introduction de la pharmacologie arabe. L'histoire des antidotaires, comme celle de la pensée médicale, établit donc la distinction entre période « pré-salernitaine » et période « salernitaine ».

L'étude des antidotaires médiévaux est indissociable de celle de leurs manuscrits [6], mais elle-même a pour préalable indispensable un travail de repérage et d'identification qui s'avère souvent difficile du fait des imprécisions des catalogues de bibliothèques et du nombre restreint de répertoires consacrés aux manuscrits médicaux [7]. Le problème majeur consiste alors à repérer et identifier ces textes parfois insérés anonymement au milieu d'autres traités. Le présent travail entend simplement proposer une sorte de parcours parmi quelques-uns des nombreux manuscrits médicaux médiévaux que recèle le fonds

« pharmacopoles, marchands d'espèces et d'aromates, ces fabricants de fards », d'incompétence, d'avarice, de fraude et tromperie mettant en péril les malades. *Cf.* J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIIIe-XVIe s.)*, Paris, 1999, p. 19 ; L. MOULINIER-BROGI, « Médecins et apothicaires dans l'Italie médiévale. Quelques aspects de leurs relations », dans *Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle*, études réunies par F. COLLARD et E. SAMAMA, Paris, 2006 p. 119-134.

6. Les antidotaires restent, dans leur grande majorité, inédits. Le seul à avoir connu un réel succès d'édition est l'*Antidotarium Nicolai* : abondamment copié, commenté, traduit, il fut imprimé dès 1471. *Cf.* D. GOLTZ, *Mittelalterliche Pharmazie und Medizin, Dargestellt an Geschichte und Inhalt des « Antidotarium Nicolai » mit einem Nachdruck der Druckfassung von 1471*, Stuttgart, 1976 ; P. DORVEAUX, *Deux traductions françaises de l'Antidotarium de Nicolas de Salerne (XIVe-XVe s.)*, Paris, 1896. De plus, le nombre de témoins conservés, la présentation des textes dans les manuscrits (annotations, gloses...), le contexte des recueils qui les conservent sont autant d'indices permettant d'appréhender la diffusion de ces ouvrages et le public auquel ils étaient destinés.

7. L'ouvrage de base reste L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of Incipits of medieval scientific writings in latin*, Londres, 1963 ; P. KIBRE, « Further Addenda et Corrigenda », *Speculum*, 43, 1968, p. 78-114. Citons également à titre d'exemples de répertoires spécialisés : G. BEAUJOUAN, « Index des manuscrits médicaux du Moyen Âge conservés en Espagne », *Mélanges de la Casa Velasquez*, VIII, 1972, p. 161-221 repris dans G. BEAUJOUAN, *Science médiévale d'Espagne et d'alentour*, Variorum, Aldershot, 1992, V. ; R. J. DURLING, « Bibliographical Studies. A Guide to the Medical Manuscripts mentioned in Kristeller's *Iter italicum* », *Traditio*, 41, 1985, p. 341-365 – 44, 1988, p. 485-536 ; P. PANSIER, « Catalogue des manuscrits médicaux des Bibliothèques de France. Manuscrits latins des bibliothèques autres que la Bibliothèque nationale de Paris », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 2, 1909, p. 1-46 ; L. SCHUBA, *Die medizinischen Handschriften der « Codices Palatini latini » in der Vatikanischen Bibliothek-Katalog der Universitätsbibliothek Heidelberg*, Band I, Wiesbaden, 1981... Pour la période « pré-salernitaine » *cf.* H. E. SIGERIST, « Studien und Texte zur frühmittelalterlichen Rezeptliteratur », *Studien zur Geschichte der Medizin*, 13, 1923, p. 187-195 ; A. BECCARIA, *I codici di Medicina del Periodo Presalernitano (Secoli IX, X, XI)*, Rome, 1956 ; E. WICKERSHEIMER, *Manuscrits latins de médecine du haut Moyen Âge dans les bibliothèques de France*, Paris, 1966.

latin de la Bibliothèque nationale de France[8], afin de présenter quelques antidotaires représentatifs de l'évolution de cette littérature spécialisée[9].

Pour mesurer l'ampleur du changement qui s'opère au tournant des XIe-XIIe siècles en matière de littérature pharmacologique, il convient de rappeler quelques caractéristiques des recueils antérieurs. Ouvrage célèbre, le *De medicamentis* de Marcellus de Bordeaux dit *Empiricus* (Ve s.) se trouve notamment dans le manuscrit lat. 6880[10]. Le catalogue[11] donne comme titre : *Marcelli Empirici Theodosii magni Archiatri liber medicamentorum ad filios* et indique la présence de notes marginales. Cet ouvrage comporte des recettes de médicaments prescrits pour des maladies classées de la tête aux pieds en 36 chapitres. L'antidotaire est accompagné de lettres attribuées à Hippocrate, Pline, Celse, Vindicianus... et de précisions sur les poids et mesures des ingrédients, l'auteur amassant « tout ce qui lui paraît devoir être utile aux populations, trop souvent privées de médecins, en souhaitant qu'elles puissent s'aider elles-mêmes »[12]. C'est donc un ensemble considéré comme un tout. D'autres recueils présentent simplement des séries de recettes, de taille très inégale, les préparations étant classées par type de médicament ou bien décrites les unes après les autres sans ordre. Le manuscrit lat. 7028[13] comporte à la suite de textes d'Isidore de Séville, Vindicianus et Celse des *compositiones oleorum* (f° 109v°-111v°), des préparations d'emplâtres (f° 136), une *benedictio confectionis medicinalis* (f° 136v°). Suivent ensuite 9 textes médicaux puis, à la fin du recueil, de nouvelles recettes d'emplâtres (f° 180-183v°) et d'électuaires (f°184-191v°). Il s'agit là de réceptaires et non d'antidotaires tels que nous les avons définis. Très fréquemment, les manuscrits présentent des recettes éparpillées ou regroupées en courtes séries dans les marges ou les espaces laissés vides au milieu d'autres ouvrages et il n'est pas rare de trouver de tels ajouts dans un contexte littéraire ou théologique. C'est, par exemple, le cas du manuscrit BnF lat. 2849A[14] : le catalogue de la Bibliothèque royale[15] indique que, entre deux traités d'Alcuin (*De fide Sanctae Trinitatis ad Carolum magnum* et *De Trinitate questiones ad Fredegisum*), sont copiés des *anonymi fragmenta de remediis morborum* (f° 18v°-23v°). Le texte commence ainsi : *Incipit medicinalis scarsus de probatis causis. In primis ad caput doloris...*

8. Je remercie J. CHANDELIER, L. MOULINIER-BROGI et M. NICOUD pour leurs précieuses informations, fruit de leurs travaux parus depuis, sous forme d'un « Index des manuscrits médicaux latins conservés à la BnF », dans les *Archives doctrinales et littéraires du Moyen Âge*, n° 73, 2006, p. 63-163.

9. Le choix a porté sur 4 antidotaires datables vraisemblablement des XIIe et XIIIe siècles : l'*Antidotarius magnus* de Salerne et le *Liber iste* qui en est issu, le célèbre *Antidotarium Nicolai* et le *Pomum ambre* très différent des précédents. Une présentation rapide des manuscrits est donnée en annexe.

10. IXe siècle ; *Cf.* A. BECCARIA, p. 145-147 ; E. WICKERSHEIMER, p. 70-72. Notice dans *La Médecine médiévale à travers les manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1982, 60, p. 74.

11. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae*, IV, Paris, 1744, p. 289.

12. D. GOUREVITCH, « Les voies de la connaissance : la médecine dans le monde romain », dans M. D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident. 1. Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 95-122, sp. p. 121.

13. XIe siècle ; *Cf.* A. BECCARIA, p. 152-56 ; E. WICKERSHEIMER, p. 80-86.

14. IXe siècle. *Cf.* A. BECCARIA, p. 140 ; E. WICKERSHEIMER, p. 59-61.

15. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae*, III, Paris, 1744 p. 341-342.

Les exemples sont nombreux de ces éléments rapportés, ces mentions étant, du fait de leur éparpillement, le plus souvent ignorées des catalogues. Les médicaments, présentés ainsi, occupent alors une place subalterne dans les recueils. C'est à partir du XIe et surtout du XIIe siècle que les choses changent, principalement sous l'impulsion des auteurs salernitains.

1. L'*Antidotarius magnus*

La « période salernitaine » est surtout marquée, dans le domaine de la pharmacologie, par la création de l'*Antidotarius magnus*[16] alphabétique, daté vraisemblablement du tournant des XIe-XIIe siècles et qui reste à ce jour anonyme[17]. Outre le classement alphabétique[18], il diffère également de ses prédécesseurs par la quantité des formules présentées. Cette réalisation marque réellement un tournant et ouvre ce que l'on pourrait appeler « l'Âge d'or » des antidotaires, période où ce type d'ouvrage acquiert ses lettres de noblesse, prend une place importante et donne lieu à des productions de manuscrits soignés et même luxueux.

Les manuscrits de *l'Antidotarius magnus* ont été recensés en 1999 par Andreas Kramer et Korinna Scheidt[19] qui annonçaient également un projet d'édition critique. Leur liste comporte 13 manuscrits présentant un nombre fort variable de préparations : l'antidotaire de Florence[20] qui serait, selon ces

16. Cette dénomination est la plus courante mais on peut trouver également l'appellation d'*Antidotarium universale*. *Cf.* le ms. Venise, Biblioteca Marciana, lat. 321 (XIVe s.), f° 166-179v° : *Glossulae exponentes antidotarium uniuersale*. Inc. *Liber iste quem in praesentiarum legendum assumpsimus ex multorum antidotis est compilatus*... Il s'agit du *Liber iste*, ensemble de gloses de Platearius au *Grand Antidotaire*, ouvrage dont il sera question plus loin.

17. Il est parfois attribué à Constantin l'Africain, moine du Mont Cassin né en Afrique du Nord, mort vers 1087 et auteur de nombreuses traductions de l'arabe au latin, notamment celle de l'encyclopédie d'Ali ibn al-Abbas al-Magusi, connue en Occident sous le nom de *Pantegni*. Cet ouvrage se compose de 2 parties : une *theorica* de 10 livres et une *practica* également divisée en 10 livres. Le dixième livre de la *practica* est un antidotaire présentant des recettes sans ordre apparent mais il ne figure pas dans tous les témoins conservés, la *practica* étant souvent incomplète. *Cf.* D. JACQUART, F. MICHEAU, *La Médecine arabe et l'occident médiéval*, Paris, 1990, p. 96-107 ; C. BURNETT, D. JACQUART (éds.), *Constantine the African and 'Ali Ibn-al-Abbas al-Magusi' : The Pantegni and related texts*, Leyde-New York-Cologne, 1994.

18. Ce classement porte sur la première lettre du nom du médicament. Nombre de préparations portent encore une dénomination vague, comme *antidotum* ou *electuarium ad dolorem capitis* mais on relève également des appellations précises dérivées du nom du principal composant ou de l'inventeur présumé : *diaprunis, antidotum Adrianum, Pigra Galieni*... En ce qui concerne l'Occident médiéval, le premier ouvrage organisé selon l'ordre alphabétique semble être le *Librum de orthographia* de Bède le Vénérable (VIIIe s.) et dans le domaine botanique, la traduction latine des 5 livres de la *Materia medica* de Dioscoride réalisée au VIe siècle (le « Dioscoride Lombard »), fut réorganisée au XIe dans l'ordre alphabétique. *Cf.* R. CHARTIER-H. J. MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française. T 1, Le livre conquérant, du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, 1989.

19. A. KRAMER, K. SCHEIDT, « Die Handschriften des *Antidotarius magnus* », *Sudhoffs Archiv*, 83, 1999, p. 109-116.

20. Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale, Cod. Palat. Lat. 747.

auteurs, très proche de l'archétype, contient 521 préparations ; le manuscrit de Bâle[21] comporte plus de 1 100 formules ; le manuscrit BnF lat. 16187 en comporte quant à lui 1 239 ! D'après la liste établie par A. Kramer et K. Scheidt, la BnF possède trois manuscrits du Grand Antidotaire : les lat. 7009, 7010, 16187.

Le manuscrit lat. 7009 (première moitié du XIIIe s.) présente 928 médicaments en 84 folios[22]. Le catalogue le présente comme un antidotaire alphabétique anonyme : *anonymi antidotarium ordine alphabetico dispositum*[23]. Il s'agit d'un manuscrit soigné dans lequel l'ordre alphabétique est mis en valeur par une initiale ornée à chaque changement de lettre. La nomenclature commence avec l'*Aurea alexandrina* et se termine au folio 84v° avec la *Zegzenia minor* suivie de la mention *explicit liber*. D'autres recettes, de la même main mais ne s'inscrivant plus dans l'ordre alphabétique, complètent la page.

L'antidotaire du manuscrit lat. 7010 (milieu XIIIe s.)[24] se voit attribuer la même désignation que le lat. 7009, le premier folio porte la mention *Liber antidotorum*. Il présente 967 médicaments en 82 folios. L'ordre alphabétique, également souligné par des initiales ornées, se poursuit jusqu'au folio 77 (*zegzenia minor*). Ensuite la même main a copié des recettes d'autres médicaments sans classement particulier (jusqu'au f° 79v°), une liste de poids et mesures avec leurs symboles (f° 80-80v°)[25], puis d'autres médicaments (jusqu'au f° 81v°). Le folio 82 comporte quant à lui des recettes de plusieurs mains postérieures. Il est à remarquer que ce manuscrit, contrairement au précédent, présente de nombreuses annotations et recettes ajoutées dans les marges par différents utilisateurs de cet ouvrage.

Le lat. 16187[26] diffère en bien des points des témoins précédents. Le catalogue lui donne le titre de *Antidotarium alphabeticum*[27]. Il comporte 107

21. Basel, Universitätsbibliothek, Cod. Basiliensis D III 14, f° 9-134.

22. Il s'agit d'un manuscrit d'assez petit format (23 × 12,5 cm), provenant de l'abbaye de Royaumont. *Cf.* A. KRAMER, K. SCHEIDT, « Die Handschriften des *Antidotarius magnus* », *loc. cit.*, p. 109, n° 4.

23. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae*, IV, *op. cit.*, p. 303.

24. *Ibid.*, p. 303. Le format est un peu plus grand (25,3 × 15,6). Il appartenait à la Bibliothèque des rois aragonais de Naples. *Cf.* A. KRAMER, K. SCHEIDT, « Die Handschriften des *Antidotarius magnus* », *loc. cit.*, p. 109, n° 5.

25. Inc. *Pondera medicinalium signorum conati sumus narrare...* D'après L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A catalogue of Incipits...*, *op. cit.*, col. 1058, il s'agit du *Liber de ponderibus* de Constantin.

26. 1re moitié du XIIIe siècle selon A. KRAMER, K. SCHEIDT, « Die Handschriften des *Antidotarius magnus* », *loc. cit.*, p. 110, n° 6 ; fin XIIe selon J. BARBAUD, « Platearius et l'Antidotaire Nicolas », *Actes du XXXIIe Congrès International d'Histoire de la Pharmacie*, 312, 1996, p. 301-305, p. 304 ; fin du XIIe s., provenant d'Allemagne de l'ouest ou du pays mosan d'après F. AVRIL, C. RABEL, *Manuscrits enluminés d'origine germanique, t. 1, X^e^-XIVe s.*, Paris, 1995, 108, p. 125-126 ; décrit dans *La Médecine médiévale à travers les manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, *op. cit.*, 61, p. 74-75. Ce manuscrit, comme le lat. 16191, fut légué au Collège de Sorbonne par l'un de ses membres, Jacques de Padoue, maître ès arts, médecine et théologie vers le milieu du XIVe siècle. Le legs semble avoir porté sur 22 manuscrits. *Cf.* L. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, II, Paris, 1874, p. 156.

27. L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne*, Paris, 1870, p. 43.

folios d'un format légèrement plus important (27 × 17 cm) et présente 1 239 remèdes. Le premier folio est manquant, le texte commence avec la fin de la recette de l'*Antidotum Adrianum*. C'est un manuscrit soigné, comportant des lettres ornées et historiées : un visage dans le D de *Diapinidion* et de *Dauid regis potio* (f° 19 et 20), un personnage féminin pour le I de *Igia* (f° 41), un félin soufflant dans une corne pour le L de *Litrotripon* (f° 44v°), le roi Mithridate sur un trône pour le *Metridatum* (f° 46), un autre félin dans le Y de *Yreon* (f° 98). Les lettres majuscules sont alternativement rouges, ocre et bleues, des bouts de ligne rouges soulignent la fin de chaque paragraphe. De nombreux médicaments ne portent pas réellement de nom précis et sont qualifiés à partir de leurs propriétés : c'est le cas d'un grand nombre de préparations désignées par les termes *antidotum, apozima, electuarium, emplastrum*, par exemple [28], qui sont distinguées par la précision très relative des maladies contre lesquelles elles sont prescrites. Nous trouvons ainsi un *antidotum probatissimum ad capitis dolorem* suivi quelques lignes plus loin d'un *antidotum ad passionnes capitis.* D'autres portent un nom précis lié à leur composant principal ou à leur origine : *antidotum diacastoreum, pigra Galieni...* L'ordre alphabétique est respecté jusqu'au folio 101v° avec la préparation à base de gingembre, *zinziber conditum*, puis suivent des recettes de médicaments copiées par d'autres mains. Au folio 106v° figurent les poids des différents composants employés.

Les témoins de l'*Antidotarius magnus* que nous venons d'évoquer présentent la particularité de ne contenir que le texte de l'Antidotaire et quelques annexes à l'exclusion de tout autre ouvrage important et d'être de présentation soignée, luxueuse même dans le cas du lat. 16187. Cependant, un autre *antidotarium anonymi* de la BnF semble également être apparenté à *l'Antidotarius magnus.* Le manuscrit lat. 15113 est présenté comme contenant des *Traités de médecine* parmi lesquels le *Liber dinamidiorum Galieni* et un *Liber passionarius* [29]. C'est un volume de 224 feuillets, de petit format, un recueil factice constitué de manuscrits d'époques différentes [30] : une *flebotomia* et un *Liber dinamidiorum Galieni* copiés au XIVe siècle, l'ouvrage d'Isaac Israeli *De diaetis particularibus* copié au XIIIe siècle, la partie centrale qui comporte l'antidotaire est la plus ancienne (fin XIIe s.). Celui-ci commence au f° 167 avec la recette de l'*Aurea alexandrina*. L'écriture est de petite taille, assez peu soignée, seul le folio 167 comporte des initiales rouges ; ailleurs, l'empla-

28. Le terme d'*antidotum*, contrepoison en latin classique, a le sens de médicament au Moyen Âge. *Apozima* désigne une décoction dans de l'eau ou tout autre liquide ; les électuaires (confection de consistance molle obtenue à partir de poudres mélangées à du miel, un sirop ou une eau jusqu'à obtention de la consistance voulue) et emplâtres (préparations solides destinées à rester longtemps en place) apparaissent comme les formes médicamenteuses les plus représentées dans nombre d'antidotaires. Sur les différentes formes pharmaceutiques, voir J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament..., op. cit.*, p. 545-635.

29. L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de l'Abbaye de Saint-Victor*, Paris, 1869, p. 73.

30. *Cf.* G. OUY, *Les Manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor*, Turnhout, 1999, t. 2, p. 170 : ce recueil de 21 × 13,5 cm rassemblait « 7 éléments sans doute réunis à la fin du XVe siècle. Le premier ainsi que les folios de garde (notamment 224 et 225) ont disparu ».

cement de l'initiale est réservé mais est resté vide. Le classement par ordre alphabétique (assez approximatif parfois) se poursuit jusqu'au folio 196, avec la *Yera pigra* dont le texte est interrompu brutalement sans fournir la recette. Puis d'autres mains ont transcrit des recettes variées jusqu'au folio 198.

Cet antidotaire, dont la nomenclature présente 301 médicaments, semble être une forme abrégée de *l'Antidotarius magnus*. C'est sans doute cette même volonté d'abréger ce volumineux ouvrage, peu maniable avec ses centaines de médicaments, qui est à l'origine de deux autres antidotaires dont la fortune fut bien différente, ainsi que le montre le nombre de manuscrits qui les contiennent respectivement : il s'agit du *Liber iste* attribué à Platearius et de l'*Antidotarius Nicolai.*

2. Le *Liber iste*

Cet ouvrage, dont l'attribution n'est pas encore certaine, est présenté par son auteur[31] comme la compilation de plusieurs antidotaires : *Liber iste qui in presentia nobis legendus occurrit ex multorum antidotis est compilatus*[32]. Il comporte une sélection de médicaments mais aussi une série de commentaires et de réflexions plus théoriques[33]. Il a longtemps été considéré comme un commentaire à l'« Antidotaire de Nicolas », mais les travaux initiés par Alfons Lutz en 1960[34] ont prouvé qu'il s'agissait bien plutôt d'un ouvrage découlant de l'*Antidotarius magnus* salernitain. Cependant, nombreux sont les manuscrits qui le présentent étroitement associé à *l'Antidotarium Nicolai* et c'est bien dissimulé, noyé même à l'intérieur du célèbre texte, qu'apparaît le *Liber iste* dans le manuscrit lat. 16191[35]. L'ouvrage intitulé *Antidotarius*

31. Il s'agit vraisemblablement de Matheus Platearius, auteur salernitain du milieu du XIIe siècle. Cet ouvrage important, mais qui fut supplanté par l'*Antidotaire de Nicolas*, figure dans plus de trente manuscrits répertoriés à ce jour. *Cf.* M. AUSÉCACHE, « Un *Liber iste*, des *Liber iste* ? Un *Platearius*, des *Platearius* ? État des lieux d'un projet d'édition », *La Scuola Medica Salernitana. Gli autori e i Testi*, Actes du colloque de Salerne, 3-5 novembre 2004, à paraître.

32. Ms. Reims, Bibliothèque municipale, 1002, f° 201.

33. Du moins dans la version « longue » de ce texte dont on peut lire deux états : une version A contenue dans le manuscrit Reims, Bibl. Mun. 1002 et une version B qui apparaît comme une amplification et un commentaire de la première et qui connut une plus grande fortune. Les développements de la seconde version portent surtout sur les vertus des différents simples utilisés, ces commentaires empruntant largement au *Circa instans.* Mais l'on peut également trouver des remarques plus théoriques concernant les mélanges et le mode d'action des médicaments. Autre différence entre les deux versions : le nombre de remèdes présenté est de 93 dans le témoin de Reims alors que dans les versions commentées ce nombre se situe entre 67 et 69. Les deux manuscrits de la BnF présentent la version B.

34. A. LUTZ, « Der verschollene frühsalernitanische *Antidotarius magnus* in einer Basler Handschrift aus dem 12. Jahrhundert und das *Antidotarium Nicolai* », *Veröffent. der intern. Ges. für Gesch. der Pharmazie*, NF, Bd. 16, 1960, p. 97-133. Voir également J. BARBAUD, *op. cit.*

35. L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne*, *op. cit.*, p. 45. Ce recueil datant du XIVe siècle a également appartenu à Jacques de Padoue qui en fit don à la Sorbonne. *Cf.* M. GREEN, « The development of the *Trotula* », *Revue d'Histoire des Textes*, 26, 1996, p. 119-203, sp. p. 167-168, 177.

Nicolai cum glosulis, sans précision quant à l'auteur des gloses, est de fait le montage de deux textes. L'*antidotarium Nicolai* commence au folio 92v° par l'incipit du prologue *Ego Nicolaus...* puis, au folio 93, nous trouvons la mention *Liber iste quem in presenciarum legendum assumpsimus...*, incipit du texte de Platearius. Les 69 médicaments du *Liber iste* sont insérés, sous forme de gloses, dans *l'Antidotaire de Nicolas* qui compte ici 137 préparations.

Une autre copie du *Liber iste* se trouve à la BnF. En effet le manuscrit lat. 6954 [36], également du XIVe siècle, présente un *Anonymi antidotarius* commençant ainsi (f° 189) : *Liber iste quem in presenciarum legendum assumpsimus ex multis antidotis est compilatus...* et se terminant par la mention *explicit liber iste* (f° 228).

Le contexte manuscrit du *Liber iste* dans ces deux recueils est dominé par les auteurs salernitains : Musandinus, Ricardus et Salernus dans le lat. 6954, Ricardus et « Trotula » dans le lat. 16191 [37]. Cependant, dans les deux cas, nous relevons également la présence d'auteurs considérés comme montpelliérains, Galterus Agilon et Rogerus de Barone [38]. Ces deux manuscrits ont la particularité de contenir à la fois l'*Antidotarium Nicolai*, le *Liber iste* et le *Pomum ambre*, mais ni l'un ni l'autre ne donnent les moyens d'identifier l'antidotaire attribué à Platearius.

3. L'*Antidotarium Nicolai*

Dernier représentant, et non le moindre, de la lignée salernitaine, cet antidotaire pose encore de multiples problèmes relatifs à ses date et lieu de composition, ou à son auteur [39]. Cet ouvrage qui connut une immense notoriété jusqu'à la fin du Moyen Âge figure dans de nombreux manuscrits et

36. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae*, IV, *op. cit.*, p. 296-297. Ce manuscrit in folio provient de l'hôpital de Beaune. *Cf.* L. DELISLE, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, t. II, Paris, 1874, p. 339.

37. *Musandinus*, *Ricardus* et *Salernus* sont trois maîtres salernitains du XIIe siècle, célèbres pour leurs ouvrages et la qualité de leur enseignement tant louée par Gilles de Corbeil ; *Cf.* S. DE RENZI, *Collectio salernitana*, Naples, 1852-1857 ; *Trotula* désigne non pas un auteur mais un ensemble de traités consacrés aux « maladies des femmes », montage élaboré à Salerne à partir de la fin du XIe siècle. *Cf.* M. GREEN (éd., trad.), *The Trotula. A Medieval Compendium of Women's Medicine*, Philadelphie, 2001.

38. E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge* (1936), rééd. Genève, 1979, p. 170-173, 720-721 ; D. JACQUART, *Supplément*, Genève, 1979, p. 80-81, 263. Sur Montpellier voir L. DULIEU, *La Médecine à Montpellier. T. 1 : le Moyen Âge*, Avignon, 1975 ; D. LE BLEVEC (dir.), *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement (XIIIe-XVe s.)*, Actes du colloque international de Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier, 17-19 mai 2001, Turnhout, 2004.

39. Voir D. GOLTZ, *Mittelalterliche Pharmazie und Medizin...*, *op. cit.* J. BARBAUD situe la rédaction de ce traité dans la région de Paris durant le premier tiers du XIIIe siècle. *Cf.* « Platearius et l'Antidotaire Nicolas », *op. cit.*, p. 303-304. Cependant la filiation, au moins intellectuelle, avec Salerne est clairement établie par la nomenclature reprise presqu'entièrement de l'*Antidotarius magnus*.

est en principe bien repérable, notamment grâce à son incipit *Ego Nicolaus rogatus a quibusdam...* Il n'y a donc pas, semble-t-il, de difficulté quant à l'identification de l'œuvre... Pourtant, nous constatons de notables différences dans les relevés établis par les différents auteurs ayant travaillé sur ce sujet : D. Goltz cite 7 manuscrits de la BnF contenant ce célèbre texte[40], J. Barbaud en ajoute 9[41], liste qu'il faut compléter par le lat. 6988A, le n.a.l. 1789[42]. La BnF est donc riche de 17 exemplaires de cet ouvrage, témoins présentant un nombre variable de médicaments, preuve du caractère « ouvert » et instable du texte[43]. Rappelons que l'édition *princeps* de 1471 qui figure en fac-similé dans l'ouvrage de D. Goltz comporte 142 préparations. Dans les manuscrits de la BnF, nous relevons entre 113 et 163 recettes pour la plupart des témoins en plaçant à part les 2 manuscrits qui présentent le nombre le plus élevé de médicaments dont certains semblent d'origine incertaine. Le lat. 7058A, qui présente jusqu'à 423 médicaments, est un manuscrit tardif (xve s.) et se compose surtout de textes de pharmacopée et de *synonyma*[44].

Le manuscrit n.a.l. 1789, également du xve siècle, associe l'*Antidotaire* à deux ouvrages de Mesue et au *De uenenis* de Pietro d'Abano en italien. Ce témoin comporte 248 médicaments d'origines diverses. Aux médicaments « classiques » s'ajoutent par exemple des composés tels que le *Barbatides quod facit ad omnes imbecillites et enfraxim stomachi* (f° 74a), le *Diamacis* de la *Practica* du *Pantegni* clairement citée (f° 80a) ainsi que l'*Oleum Michaelis Scoti contra lumbricos* (f° 86b). Il faut également ajouter la présence d'un onguent *Alabastrum nardi istici preciosi quod romany de Ierusalem attulerunt tempori quo dominus noster yhesus christus fuit crucifixus* (f° 97b) ainsi que celle d'un *Unguentum a quodam medico excellentissimo probatum fuit apud Montes Pessulanum* (f° 97v°b). L'*Antidotaire de Nicolas* apparaît dans ces manuscrits comme le noyau central autour duquel se concentrent des préparations plus récentes ou venues d'autres horizons.

Les autres témoins présentent une série de 114 à 163 médicaments, un texte donc beaucoup plus court et plus maniable que celui de l'*Antidotarius magnus*, concision qui explique sans doute en partie son succès. Les notices consacrées aux différents médicaments sont brèves, les prescriptions sont rapidement présentées, sans commentaires. Les dosages et modes d'administration sont donnés mais les opérations de confection des mélanges ne sont

40. Il s'agit des manuscrits lat. 6888, 6943A, 6954, 6988, 16176, 16191. Après examen, il s'avère que le manuscrit lat. 15362 cité par D. Goltz ne contient pas l'*Antidotarium Nicolai.*

41. Manuscrits lat. 6823, 6957, 7038, 7056, 7058A, 15116, n.a.l. 173, n.a.l. 343, n.a.l. 1485.

42. Deux témoins comportent des extraits de l'*Antidotarium Nicolai* : les lat. 11228, n.a.l. 693.

43. Les nombreux témoins du *Circa instans* présentent ce même caractère d'instabilité du texte qui peut contenir de 252 à 500 chapitres. C'est sans doute la matière même de ces œuvres, toujours sujettes à compléments ou amplification, puis leur succès qui les rend « flexibles », « adaptables ». *Cf.* I. VENTURA, « Per una storia del *Circa instans*. I *Secreta salernitana* ed il testo del manoscritto London, British Library, Egerton 747 : note a margine di un'edizione », *Schola Salernitana Annali*, 7-8, 2002-2003, p. 39-109.

44. Il porte la mention (datée de 1609) *ex libris Michaelis Lange philopharmaci parisiensis.*

pas précisées, ce qui peut indiquer que le public concerné par cet ouvrage connaît déjà les différents modes de préparation des remèdes[45]. Les ajouts postérieurs relevés dans bon nombre de manuscrits témoignent d'une utilisation réelle de ce texte considéré comme un ouvrage de base mais susceptible d'enrichissements[46].

L'*Antidotaire* est souvent entouré d'ouvrages d'auteurs salernitains : Musandinus, Ricardus, Platearius (lat. 6954), « Trotula », Jean de Saint Paul, Constantin, Gilles de Corbeil (lat. 6988), mais il côtoie également des maîtres montpelliérains : Galterus Agilon, Rogerus de Barone (lat. 6954, 7056, 16191), Bernard de Gordon (lat. 6957), Arnaud de Villeneuve (6988A). Dans deux témoins est relevée la présence d'ouvrages de Mesue[47]. Il faut remarquer que le n.a.l. 343 qui associe l'*Antidotaire* à une série d'œuvres de Galien est un recueil factice, l'ensemble *Antidotaire, Alphita*[48], *Synonyma* étant un ajout en fin de volume. Nombre de manuscrits sont d'une facture soignée tels ces volumes qui comportent également le *Viaticum*[49] commenté, en corrélation vraisemblablement avec l'enseignement universitaire parisien[50]. *L'Antidotaire* fut lui-même également l'objet de commentaires dont le plus célèbre est celui de Jean de Saint-Amand (fin XIIIe s.), largement diffusé dans le cadre universitaire[51]. Dans une autre logique, le manuscrit lat. 6957 (XVe s.) associe ouvrages médicaux et traités d'astrologie ou de chiromancie, illustrant ainsi la variété des approches dont pouvait disposer le praticien dans l'exercice de

45. J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament..., op. cit.*, p. 109 : « L'*Antidotarium Nicolai* et les *Opera* du pseudo-Mésué (rédigés au XIIIe s.) sont la base de la documentation professionnelle des apothicaires occidentaux ». Rôle durable puisque, toujours selon le même auteur, ce fut « L'importation des premières drogues d'Amérique du Sud [qui] imposa au XVIIe siècle un net remaniement de la littérature pharmacologique. Le bois de gaïac, l'ipéca et le quinquina, sonnèrent alors le glas de l'*Antidotarium Nicolai.* », *ibid.*, p. 108.

46. Ainsi dans le lat. 7056, l'*Antidotaire* comporte 115 médicaments mais la même main a ajouté de nombreuses autres recettes dans les marges. Le lat. 6283 présente quant à lui une série de recettes intitulées *Cetere confectiones et medicinis* (sic) *que non sunt in antidotario Nicholai.*

47. Lat. 6943A et n.a.l. 1789.

48. Il s'agit d'une liste de *synonyma* commençant par *alphita est farina ordei.* Éditée par S. DE RENZI, *Collectio salernitana, op. cit.*, III, p. 271-322.

49. Traduction par Constantin l'Africain de l'ouvrage de pathologie d'Ibn al-Gazzar, cet ouvrage fit très tôt partie des programmes de la Faculté de médecine de Paris. Il fut commenté par Girardus Bituricensis à la demande de ses collègues parisiens. *Cf.* D. JACQUART, F. MICHEAU, *La Médecine arabe..., op. cit.*, p.172-173.

50. Lat. 6888, 15116. Le lat. 16176 associe également l'Antidotaire à l'*Isagoge*, à Hippocrate et à Isaac Israeli, regroupement que nous retrouvons dans le lat. 7038 tandis que le n.a.l. 173 fait côtoyer *Viaticum, Antidotaire de Nicolas*, Isaac et Gilles de Corbeil. Ces associations font penser au programme établi par la faculté de médecine de Paris dans la deuxième moitié du XIIIe siècle. *Cf.* H. DENIFLE, E. CHATELAIN, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. I, Paris, 1889, p. 547.

51. D. JACQUART, « L'œuvre de Jean de Saint-Amand et les méthodes d'enseignement à la Faculté de médecine de Paris à la fin du XIIIe siècle », dans J. HAMESSE (éd.), *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 257-275.

ses fonctions ; l'*Antidotaire* fait alors partie d'un ensemble d'outils diversifiés. L'importance du nombre de témoins conservés et la diversité du contexte manuscrit montrent bien la grande diffusion et l'importance de ce texte à partir du XIIIe siècle[52]. L'ouvrage dont il est question ensuite est loin d'avoir connu la même notoriété.

4. Le *Pomum ambre*

Cet antidotaire dont l'incipit est *Pomum ambre duplicatum est ad reuma suspendendum et contra debilitatem cerebri* figure souvent dans les catalogues sous l'appellation d'*anonymi antidotarium*. Il se trouve dans 6 manuscrits de la BnF[53]. Paul Meyer le présente ainsi : « une compilation de remèdes dont on possède divers manuscrits et qui a été traduite en français et en anglais. Les remèdes sont classés selon la forme sous laquelle ils se présentent : poudres, électuaires, pilules, sirops, emplâtres, onguents »[54]. On trouve effectivement ces 6 chapitres dans les différents manuscrits consultés, chaque médicament y est rapidement présenté, l'essentiel étant la recette[55]. Cet ouvrage semble donc rompre doublement avec la tradition établie par Salerne : classement des médicaments par ordre alphabétique, nom précis élaboré en fonction du principal composant ou du nom de l'inventeur présumé. Dans le *Pomum ambre*, au contraire, ces désignations précises sont rares et le plus souvent le remède est simplement désigné par une ou plusieurs mentions de prescription : *puluis contra lithiasim, puluis contra quartanam et uicium splenis, sirupus ualens macilentis colericis et extenuatis*... Les désignations plus précises existent cependant, rappelant parfois celles de l'*Antidotarius magnus : electuarium dyanisum, electuarium athanasii, stomatichon, pilule arnoglosse*, par exemple. Mais d'autres appellations semblent bien provenir d'autres sources : *electuarium quod manus dei uocatur, sirupus contra malum mortuum* et le même *unguentum alabaustri nardi pistici preciosi* déjà présent dans la version tardive de *l'Antidotarium Nicolai* du n.a.l. 1789[56].

52. Rappelons qu'il fut traduit en langue vernaculaire. *Cf.* P. DORVEAUX, *L'Antidotaire Nicolas...*, *op. cit.* ; W. BRAEKMAN, G. KEIL, « Fünf mittelniederländische Übersetzungen des *Antidotarium Nicolai* », *Sudhoffs Archiv*, 55.3, 1971, p. 257-320.

53. Les lat. 6887A, 6954, 6957, 7056, 14026, 16191.

54. P. MEYER, « Les manuscrits français de Cambridge », *Romania*, 32, 1903, p. 268. Le *Pomum ambre* est présenté par L. THORNDIKE et P. KIBRE comme un *antidotarius* sans autre précision. *Cf. A catalogue of Incipits*, *op. cit.*, 1057. Outre les six témoins de la BnF, une vingtaine d'autres manuscrits ont été recensés à ce jour.

55. Le texte choisi comme référence pour l'étude de cet ouvrage est celui du manuscrit BnF lat. 16191, f° 193v°b-201v°b. Dans cette copie nous pouvons dénombrer 41 recettes de poudres, 24 électuaires, 34 pilules, 60 sirops, 41 emplâtres, 44 onguents.

56. Outre la mention faisant référence à la crucifixion, les prescriptions s'accompagnent d'un commentaire citant les deux figures bibliques de *Marthe et Marie* : « Unguentum alabaustri nardi pistici preciosi quod romani de Ierusalem attulerunt tempore quo dominus noster Ihesus Christus cruxifixus fuit, probatum omnibus febribus et frigoribus, calculosis, lumborum doloribus. Petram de uesica rumpit, dolorem aufert et emigraneum dolorem amputat, cause matricis

Autre originalité de cet antidotaire, des recettes de composés en rapport avec la cuisine, telles ces *puluis ad salsamenta et piperatas*, *puluis ad galentinam et salsamenta specialia*, recettes destinées à faciliter la digestion[57]. D'autres médicaments paraissent liés à une pratique chirurgicale précise, ainsi cet onguent appliqué avec du vin soufré et de l'huile après une intervention clairement décrite :

> ... post sedationem tumoris elargetur uulnus et apponatur terebentina cum euforbium. Si autem delicatus sit et non patiatur maiorem elargationem uulneris apponatur hoc post unguento et emplastro[58]...

Le public visé par cet antidotaire semble donc être moins le cercle des médecins universitaires que le vaste monde des praticiens, barbiers et apothicaires, tant ce texte paraît éloigné de la médecine savante et des réflexions théoriques qui en sont la marque. Cependant, des noms de maîtres connus ou d'autorités apparaissent parfois, ce qui complique encore la question des sources de cet ouvrage. Ainsi, dans le lat. 16191 trouvons-nous les noms de Nicolas (*electuarium ad restaurationem humiditatis secundum magistrum nicholaum*), Maurus (2 recettes de pilules), Constantin (citation du *Viaticum*), Iohannes de Sancto Egidio[59], Stephanus Salernitanus[60]. Il faut noter des variantes quant aux noms cités dans les différents manuscrits considérés : le lat. 7056 présente une *Puluis magistri Iohannis Lombardi*, le lat. 6887A attribue à *Diacorides* la recette dont le lat. 16191 donnait la paternité à *Stephanus salernitanus*, les manuscrits lat. 14026 et lat. 6954 mentionnent à la place de *Iohannes de Sancto Egidio* un *Robertus de Sancto Egidio* dont nous n'avons pas trouvé trace. C'est l'aspect pratique de l'enseignement des maîtres qui

optime subuenit. Maria et Martha use fuerunt hoc unguento omnibus diebus uite sue » (lat. 16191, f° 200v°b).

57. D'après Bruno Laurioux, que je remercie pour cette communication personnelle, les poudres pour faire gelées et sauces sont parmi les rares recettes de cuisine à figurer hors des recueils proprement culinaires. On est à la limite de la cuisine et de la médecine, c'est la présence de mesures de proportion dans les recettes d'ordre médical qui fait la différence.

58. Lat. 16191, f° 199v°b.

59. *Cf.* E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France*, Genève, 1979, t. II, p. 478-79 ; D. JACQUART, *Supplément*, *op. cit.*, p. 180. D'origine anglaise, il étudia sans doute les arts libéraux et la médecine à Oxford, Paris et Montpellier, puis enseigna la médecine dans l'une ou l'autre de ces deux dernières villes. Il retourna en Angleterre en 1235 et devint archidiacre d'Oxford en 1240. En 1253, il fut appelé comme « médecin du corps et médecin de l'âme » au chevet de Robert Grosseteste mourant et en 1258 il guérit du poison le comte de Gloucester. Il ne reste de ses œuvres médicales que des *Experimenta* et des recettes portant son nom. Il serait mort vers 1259.

60. Ce personnage semble assez difficile à identifier. Dans la liste des salernitains dressée par S. de Renzi figure un seul *Stephanus* : Stefano Mondezario (fin XIIIe s.), médecin réputé semble-t-il, puisqu'il fut appelé à la cour de Constantinople pour soigner le fils de l'empereur. *Cf.* S. DE RENZI, *Collectio salernitana*, *op. cit.*, I, p. 335. Il existe également un *Iohannes Stephanus*, présent dans certains manuscrits avec ses *Curae* ou son court traité *De dosibus*. E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique...*, *op. cit.* D. JACQUART, *Suppl.*, *op. cit.*, p. 184, situe *Iohannes Stephanus* à Montpellier.

est retenu, leur nom étant associé à des recettes ; les utilisateurs de l'antidotaire semblent être eux-mêmes des praticiens expérimentés puisqu'à la fin de l'ouvrage on trouve la mention suivante :

> Notandum quod hic est modus generalis faciendi unguenta de quibuscumque herbis uolueris quas uolueris ad tuam causam ualere...

Le *Pomum ambre* est un antidotaire original par rapport aux précédents, original dans sa composition et sans doute dans ses sources. La question de son origine et de sa date de composition est complexe. Il est selon toute vraisemblance plus tardif que les précédents puisqu'il mentionne Iohannes de Sancto Egidio actif dans la première moitié du XIIIe siècle. Les manuscrits les plus anciens du *Pomum ambre* conservés à la BnF datent de la fin du XIIIe siècle et le contexte manuscrit fournit quelques éléments de réflexion. Dans le lat. 6887A, l'antidotaire est associé à la *Practica* (incomplète) du *Pantegni* mais il s'agit de deux unités codicologiques différentes, le *Pomum ambre* « compensant » peut-être l'absence de l'antidotaire de Constantin. Dans les cinq autres manuscrits recensés (lat. 6954, 6957, 7056, 14026, 16191), nous pouvons distinguer deux groupes de textes et d'auteurs : un groupe « salernitain » représenté par Constantin, Musandinus, Platearius, Salernus, Ricardus..., et un ensemble qui s'apparente davantage à Montpellier avec Galterus Agilon, Rogerus de Barone, Pontius de Sancto Egidio... Cette observation est sans doute à rapprocher du fait que les médicaments présentés dans cet antidotaire semblent provenir de diverses origines. Une dimension « française », sans doute méridionale, est indiquée par les manuscrits lat. 6954, 7056, 14026, 16191 qui présentent une *puluis patriarche qui gallice dracheta uocatur*[61]. Le manuscrit 6887A, quant à lui, présente un ajout à l'intérieur de la recette d'un *electuarium ad lumbricos* : il est précisé qu'il serait plus actif *cum herba que uocatur waldeia*, ce dernier terme étant inscrit par un copiste différent dans un emplacement réservé[62].

Cet ouvrage nous semble donc présenter l'intérêt d'être une sorte de synthèse de diverses influences ; surtout il paraît répondre à une logique et à une finalité assez différentes des antidotaires précédents. Il peut être considéré comme étant en priorité destiné à ceux qui préparent les médicaments en fonction des prescriptions du médecin. La partie théorique et explicative a complètement disparu, laissant la place aux seules recettes classées par type de médicament, classement plus commode pour un exécutant, marquant ainsi la distance entre le médecin et l'apothicaire.

61. *Drageta* dans le manuscrit lat. 7056.

62. Il s'agit peut-être de la *waldrian* (valériane) répertoriée par W. F. DAEMS, *Nomina simplicium medicinarum ex synonymariis medii aevi collecta*, Leyde-New York-Cologne, 1993, p. 62. Ce terme se trouve au folio 38 du manuscrit de Vienne, Österreichische NationalBibliothek, ms. 5295, qui contient un *Vocabularius latino-germanicus de nominibus plantarum ordine alphabetico constitutus* (f° 38-42).

L'évolution des antidotaires apparaît bien comme un reflet de l'évolution de la pensée médicale médiévale et de la pratique thérapeutique. La figure du médecin préparant lui-même les remèdes selon des recettes classées par type de maladie est présente jusqu'au XIIe siècle, époque à laquelle une nouvelle orientation se fait jour, sous l'influence, entre autres, de Salerne[63]. Le classement alphabétique des médicaments s'impose et surtout des ouvrages comme le *De gradibus* de Constantin ou le *Circa instans* de Platearius permettent de satisfaire le besoin d'explication, de théorisation particulièrement visible dans le *Liber iste*. Cependant, la spécialisation croissante des professions de santé aboutit à la conception d'antidotaires plus simples, plus faciles d'utilisation pour les apothicaires, les théories médicales étant développées dans d'autres types de textes. Dans le même temps, ces antidotaires s'enrichissent de nouveaux médicaments issus d'autres traditions, d'autres auteurs, d'autres besoins[64]. La riche tradition manuscrite du *Pomum ambre* et surtout de l'*Antidotarium Nicolai* atteste le succès de ces ouvrages « ouverts » et le fonds de la BnF est représentatif de l'inégale fortune des antidotaires médiévaux.

Mireille Auségache, EPHE, IVe section, 45-47, rue des Écoles, F-75005 Paris.

Manuscrits d'antidotaires médiévaux : quelques exemples du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France

Les antidotaires, recueils de médicaments composés, sont de précieux témoins de l'évolution de la médecine médiévale, évolution marquée par le tournant des XIe-XIIe siècles, sous l'influence de Salerne. Généralement inédits, leur étude passe par l'examen des témoins manuscrits qui les conservent, tâche souvent rendue difficile par l'imprécision de la plupart des catalogues de bibliothèques

63. De même, la figure du moine préparateur et thérapeuthe, si elle ne disparaît pas, s'efface sous l'effet d'une laïcisation et d'une professionnalisation de la médecine. *Cf.* E. Wickersheimer, « L'évolution de la profession médicale au cours du Moyen Âge », *Scalpel*, 1924, p. 675-715.

64. La recrudescence des cas de lèpre dès le début du XIIe siècle amène les médecins occidentaux à compléter la pharmacopée héritée de l'Antiquité et à préparer de nouveaux composés à partir de simples locaux ou d'épices importées telles que poivre, cannelle, noix de muscade, gingembre. *Cf.* J.-N. Biraben, « Les maladies en Europe : équilibres et ruptures de la pathocénose », dans M. D. Grmek (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident. T. 1 Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 283-310, sp. p. 307 ; F. O. Touati, *Maladie et société au Moyen Âge. La lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens jusqu'au milieu du XIVe siècle*, Paris-Bruxelles, 1998, p. 163-164. L'épidémie de peste provoque à son tour le même phénomène, transformant, par exemple, la recette du *Pomum ambre* : ce médicament d'abord préconisé *ad reuma suspendendum et contra debilitatem cerebri* contient alors une faible quantité d'ambre (5 scrupules soit un peu plus de 6 grammes) ; la formule destinée aux malades de la peste comporte quant à elle 3 drachmes d'ambre (plus de 11 grammes). Le manuscrit lat. 16191 de la BnF comporte les deux recettes du *Pomum ambre*, la première formule est celle qui donne son titre à l'antidotaire (f° 193v°b), la recette « enrichie » se trouve placée à la fin, à la suite de la série des onguents (f° 201v°a). Le manuscrit lat. 6941 présente des *Recepta et consilia* (f° 63b-65v°a) commençant par une *Descriptio pomi manutenendi contra pestem secundum Marsilium* (merci à L. Moulinier-Brogi de m'avoir signalé ce manuscrit).

et le faible nombre de répertoires spécialisés. Le fonds de la Bibliothèque nationale de France est riche en manuscrits médicaux contenant des antidotaires. Le type de recueil dans lequel ils figurent, les éventuelles traces d'utilisateurs ou de possesseurs sont autant d'indications sur la place occupée par ces textes dans la pratique médicale au Moyen Âge. L'étude porte principalement sur quatre antidotaires, trois ouvrages portant la marque de Salerne : l'*Antidotarius magnus*, le *Liber iste* attribué à Platearius, l'*Antidotarius Nicolai* et un recueil très différent des précédents, le *Pomum ambre.*

Antidotaires médiévaux – Salerne – Manuscrits médicaux – *Antidotarius magnus – Liber iste – Antidotarium Nicolai – Pomum ambre*

Medieval Antidotaries Manuscripts : Some Examples from the « Bibliothèque nationale de France » Latin Fund

Antidotaries, collections of compound medicines, are precious witnesses of medieval medicine evolution which is marked by the 11-12th turning-point which takes place under the influence of Salerno. Mostly unpublished, they must be studied by the way of their manuscripts, the difficulty coming from the imprecision of libraries catalogues and the small number of specialized indexes. The « Bibliothèque nationale de France » fund is rich in medical manuscripts inclosing antidotaries. The kind of collection where we find them, the possible readers or owners'marks are indications about their place in medical practice during the Middle Ages. Four antidotaries will be studied, three marked by Salerno : the *Antidotarius magnus*, the *Liber iste* ascribed to Platearius, the *Antidotarius Nicolai* and a very different one, the *Pomum ambre.*

Medieval antidotaries – Salerno – Medical manuscripts – *Antidotarius magnus – Liber iste – Antidotarium Nicolai – Pomum ambre*

Annexe : liste des manuscrits

Cette présentation rapide est simplement destinée à cerner le contexte dans lequel se trouvent les œuvres considérées.

lat. 6823, XIVe s.
Manfredus de Monte Imperiali, *Liber de herbis et plantis* ; *De avibus et piscibus* ; ***Nicolai antidotarius*** (f° 185a-200v°a) ; *Doses* ; *Quid pro quo* ; Constantinus Africanus, *Pondera medicinalia* ; *Cetere confectiones et medicinis* (sic) *que non sunt in antidotario Nicholai* ; Simo Ianuensis, *Sinonima abreviata per magistrum Mundinum*

lat. 6887A, XIIIe s.
Pantegni Practica (inc.) ; ***Pomum ambre*** (f° 119a-123b)

lat. 6888, XIVe s.
Constantinus, *Viaticum cum comm. Girardi Bituricensis* ; Iohannes de Sancto Amando, *Glose super antidotarium* ; ***Antidotarium Nicholai*** (f° 148a-156v°a) ; *Doses* ; *Synonyma*

lat. 6943A, XIVe s.
Mesue, *Liber de consolatione medicinarum simplicium solutivarum* ; Mesue, *Grabadim* ; *Synonyma* ; ***Nicholai antidotarius*** (f° 63a-72a) ; *Pondera* ; *Quid pro quo*

lat. 6954, XIVe s.
Galterus Agilon, *De urinis* ; Rogerus de Barone, *Practica* ; Rogerus de Barone, *Rogerina minor* ; Petrus Musandinus, *Summula de preparatione cibium et potuum infirmorum* ; Ricardus Anglicus, *De signis et pronosticis* ; ***Antidotarium Nicolai*** (f° 103-115v°a) ; Platearius, *Circa instans* ; Iohannes Platearius, *Practica* ; Platearius, ***Liber iste super antidotarium*** (f° 189a-228v°a) ; ***Pomum ambre*** (f° 228v°b-240v°) ; Iohannes de Sancto Amando, *Expositio super antidotarium Nicolai* ; Salernus, *Tabulae*

lat. 6957, XVe s.
Alphita ; Petrus Hispanus, *Tractatus mirabilis aquarum* ; *De oculis tenebrosis* ; Constantinus Africanus, *De regimine sanitatis* (*Pantegni Practica*, extr.) ; Bernardus Pictaviensis, *De pulsibus* ; Ricardus Anglicus, *Micrologus* ; *De sterilitate* ; Bernardus de Gordonio, *Libellus de impregnatione* ; Ps.-Arnaldus de Villanova, *De sterilitate* ; Iohannes Iacobi, *Secretarium practice medicine* ; *De confectionibus* ; Galterus Agilon, *Dosis medicinarum* ; *De oleis* ; [Romualdus Salernitanus], *Tractatus de morbis uniuersalibus et eorum nomina* ; *Virtutes aliquarum herbarum* ; *Consilia medica uaria* ; Iohannes Iacobi, *De pestilentia* ; Iohannes de Tornamira, *De pestilentia* ; Guido de Caulhiaco, *De gradibus medicinarum* ; *De flebotomia* ; *Regule de urinis* ; *Chiromancia* ; *Versus de complexionibus* ; *Astrologia* ; *Tractatus de signis, Zodiacus est circulus oblicus in 12 partes...* ; *De proprietatibus planetarum* ; *De diebus septimane* ; *Versus medicinales* ; *Recepte* ; ***Antidotarium Nicolai*** (f° 168-184v°) ; *Recepte* ; *Tractatus de sirupis* ; *Varia ad practicam* ; *De sirupis* ; *Tractatus de urinis optimus secundum Avicennam* ; ***Pomum ambre*** (f° 205v°-215v°)

lat. 6988, début XIVᵉs.
Antidotarius Nicolai (fº 4a-21vºa) ; *Doses* ; *Additiones ad Antidotarium Nicolai* ; Ps.-Avicenna, *Flebotomia* ; Constantinus, *Liber stomachi* ; Constantinus, *Liber de elephantia* ; Pontius de Sancto Egidio, *Cure* ; Salernus, *Compendium* ; Constantinus, *De coitu* ; Iohannes de sancto Paulo, *Tractatus de medicinarum simplicium virtutibus* ; [Petrus Hispanus ?], *De phlebotomia* ; *De ordinatione diete secundum Constantinum* ; Nicolaus, *Quid pro quo* ; Ricardus Anglicus, *Anatomia* ; [Zacharias], *Tractatus de passionibus oculorum* ; Iohannes Stephanus, *De febribus* ; *Trotula* ; Aegidius Corboliensis, *De urinis cum commento Gilberti* ; Aegidius Corboliensis, *De pulsibus cum commento* ; Ps.-Galenus, *Liber de spermate* ; Constantinus, *Liber de melancolia*

lat. 6988A, XVᵉ s.
Trotula ; ***Antidotarius Nicolai*** (fº 17-47vº) ; *De pondere herbarum* ; *Alphita* ; *Recepte* ; Arnaldus de Villanova, *Tabula syruporum, clisteriorum et suppositorum* ; *Recepte et notata pro impregnatione mulierum* ; Aegidius Cancellarius, *De signis et curatione fistule* ; *Astrologia* ; Aegidius Cancellarius, *Experimenta* ; *Secreta Ypocratis* ; Aegidius Cancellarius, *Signa distinctiva de urinis* ; *De herbis ex Isidoro* ; Arnaldus de Villanova, *Cure breves* ; *Contra impedimentum conceptionis* ; *Recepte*

lat. 7009, XIIIᵉ s.
Antidotarius magnus

lat. 7010, XIIIᵉ s.
Antidotarius magnus

lat. 7038, XIVᵉ s.
Isaac Israeli, *De diaetis particularibus* ; Constantinus Africanus, *Viaticum* ; Iohannitius, *Isagoge* ; Hippocrates, *Aphorismi* (extr.) ; ***Antidotarium Nicolai*** (fº 71-76vº) ; [Archimattheus], *Modus medendi*

lat. 7056, XIIIᵉ s.
Ricardus Anglicus, *Anathomia* ; Ricardus Anglicus, *De diebus criticis* ; Ricardus Anglicus, *Practica* ; Rogerus de Barone, *Practica sive Rogerina maior* ; Rogerus de Barone, *Rogerina minor* ; *Trotula* ; *Trotula minor, de ornatu faciei* ; Cleopatra, *Gynaecia [abbreviata]* ; *Non omnes quidem* ; Gilbertus Anglicus, *Experimenta* ; *Trotula, Tractatus de egritudinibus mulierum* ; ***Pomum ambre*** (fº 100a-108b) ; *De ponderibus ; Alphita* ; *Synonima antidotarii Nicolai* ; Galenus, *Antibalomenon* ; ***Antidotarium Nicolai*** (fº 123a-147a) ; *Versus de ponderibus medicinarum*

lat. 7058A, XVᵉ s.
Antidotarium Nicolai (fº 1a-152vºb) ; Nicolaus, *Doses* ; Otho Cremonensis, *Versus de simplicibus aromaticis* ; *Quid pro quo* ; *De confectionibus ex antidotario Nicolai* ; *Alphita* ; *Synonyma* ; *Recepte*

lat. 14026, XIIIᵉ s. (désordre des cahiers et de certains folios)
Pontius de Sancto Egidio, *Summa* ; ***Pomum ambre*** (1ʳᵉ partie, fº 52-60vº) ; Rogerus de Barone, *Rogerina minor* (extr.) ; ***Pomum ambre*** (3ᵉ partie, fº 69-78) ; Galterus

Agilon, *Dosis medicinarum* (2e partie) ; Ricardus Anglicus, *De repressivis* ; Galterus Agilon, *Dosis medicinarum* (1re partie) ; ***Pomum ambre*** (4e partie, f° 91) ; ***Pomum ambre*** (2e partie, f° 92)

lat. 15113, XIIIe s.
Flebotomia ; Galenus, *De dinamidiis* ; [Constantinus], *Viaticum* ? (extr.) ; Galenus, *Liber passionarius* ; ***Antidotarius magnus*** ? (f° 167-196) ; Isaac Israeli, *De diaetis particularibus*

lat. 15116, XIVe s.
Constantinus Africanus, *Viaticum cum Giraudina* ; ***Antidotarium Nicholai*** (f° 135a-151b) ; Ricardus Anglicus, *Regule de urinis* (extr.)

lat. 16176, XIIIe s.
Iohannitius, *Isagoge* ; Hippocrates, *Aphorismi* ; Hippocrates, *Prognostica* ; Hippocrates, *Liber de regimine acutorum* ; Isaac Israeli, *De urinis* ; Isaac Israeli, *De febribus* ; Isaac Israeli, *Diete universales* ; Isaac Israeli, *Diete particulares* ; Constantinus Africanus, Viaticum ; ***Antidotarius Nicolai*** (f° 265a-284a)

lat. 16187, XIIIe s.
Antidotarius magnus

lat. 16191, XIVes.
Rogerus de Barone, *Practica* ; Rogerus de Barone, *Parva summa* ; Platearius, *Circa* instans ; ***Antidotarius Nicolai*** (f° 92v°-151v°) ; Platearius, ***Liber iste*** (f° 93-151v°) ; Gerardus Cremonensis, *Summa de modo medendi* ; Ricardus Anglicus, *De signis pronosticis* ; ***Pomum ambre*** (f° 193v°b-201v°) ; Galterus Agilon, *De dosis medicinarum* ; *Trotula, de passionibus mulierum* ; *Alphita* ; *Sinonima* ; *Quid pro quo*

n.a.l. 173, XIIIe s.
Constantinus Africanus, *Viaticum* ; Isaac Israeli, *Liber febrium* ; Aegidius Corboliensis, *De urinis* ; ***Antidotarium Nicolai*** (f° 250a-286v°)

n.a.l. 343, XIVe s.
Galenus, *De elementis secundum Hippocratem* ; Galenus, *De complexionibus* ; Galenus, *De malitia complexionis diverse* ; *Recepte* ; Ps.-Galenus, *De virtutibus nostrum corpus dispensantibus* ; Galenus, *De somniis* ; Galenus, *Ad Glauconem de medendi methodo* ; Galenus, *De vinis* ; Galenus, *De voce et hanelitu* ; Galenus, *De cibis* ; ***Liber Nicholay*** (f° 130a-146v°a) ; *Alphita* ; *Synonyma Nicholay*

n.a.l. 1485, XIVe s.
Constantinus, *Pantegni theorica* ; Iohannes de Sancto Amando, *Super antidotarium Nicolai* ; **Nicolaus, *Antidotarium*** (inc., f° 129a-139a) ; Iohannes Stephanus, *De dosibus medicinarum* (inc.)

n.a.l. 1789, XVe s.
Mesue, *De consolatione medicinarum* ; Mesue, *Grabadin* ; *Recepte* ; ***Nicolai Antidotarium*** (f° 71a-98v°b) ; Petrus de Apono, *De uenenis* (en italien)

Médiévales 52, printemps 2007, p. 75-88

Sebastià GIRALT

LA TRADITION MÉDICALE D'ARNAUD DE VILLENEUVE, DU MANUSCRIT À L'IMPRIMÉ [1]

Arnaud de Villeneuve (*ca* 1240-1311) est l'un des plus grands noms de la médecine latine médiévale ; ce médecin fut célèbre tant par les soins qu'il prodigua à plusieurs rois et papes, que par son enseignement à l'Université de Montpellier et son abondante œuvre qui s'inscrit dans le galénisme arabisé, à quoi s'ajoute sa lutte vigoureuse en faveur de la réforme de l'Église. Nombre de ses œuvres médicales bénéficièrent d'une diffusion manuscrite étendue et durable au cours des deux siècles qui suivirent sa mort, alors même que son souvenir était de plus en plus contaminé par sa réputation croissante de médecin hétérodoxe, prophète, magicien et alchimiste, et par l'attribution de nombreux apocryphes qui, ajoutés aux originaux, formèrent un corpus énorme et hétérogène. L'avènement de l'imprimerie ne diminua pas la circulation dudit corpus : les écrits qui en faisaient partie firent l'objet d'un grand nombre d'impressions entre le XVe et le XVIIIe siècle dans toute l'Europe, de Séville à Cracovie, de Londres à Salerne [2].

Cette remarquable survie, à la Renaissance, de l'œuvre du célèbre Catalan est due en grande partie à un obscur médecin génois appelé Tommaso Murchi, puisque ce fut lui qui eut l'idée de rassembler dans un épais volume imprimé à Lyon en 1504 toutes les œuvres médicales d'Arnaud qu'il put trouver et quelques œuvres alchimiques. L'ensemble comprenait 56 écrits attribués à Arnaud ; et, dans la troisième édition de 1509, ces derniers atteignirent le nombre de 61. De Murchi nous savons fort peu de choses : en fait notre

1. La présente étude s'inscrit dans un projet de recherche sur les éditions modernes d'Arnaud de Villeneuve, pour lequel l'Institut d'Estudis Catalans m'a accordé la bourse d'étude « Ramón d'Alòs-Moner » en 2003.

2. On peut trouver le répertoire des impressions modernes des œuvres médicales attribuées à Arnaud et l'étude de leur évolution tout au long de la Renaissance dans S. GIRALT, *Arnau de Vilanova en la impremta renaixentista*, Manresa, 2002. Voir aussi J. A. PANIAGUA, « La obra médica de Arnau de Vilanova. Introducción y fuentes », *Archivo iberoamericano de Historia de la Medicina*, 9, 1959, p. 351-401.

connaissance est presque entièrement limitée à ce qu'il raconte lui-même dans la lettre de dédicace, en tête du volume, adressée à son protecteur, le noble génois Gian Luigi Fieschi[3]. Dans cette lettre il explique qu'à cette date il se trouve à la cour du roi de France, Louis XII, où il est resté quatre ans comme précepteur de Gerolamo, le fils de Fieschi, ce noble étant alors le principal officier du pouvoir français sur Gênes. Il profita du temps libre laissé par ses obligations, tout comme des déplacements à travers tout le royaume de France dans la suite du roi, pour compiler quelques livres d'Arnaud de Villeneuve. Pensant à l'utilité qu'ils pourraient avoir pour l'humanité, il décida de les sauver de la ruine et de la poussière : il les corrigea, le mieux possible, des erreurs des copistes, avec l'aide d'un docteur ès arts et médecine, Michel de la Chapelle, lequel avait déjà publié au moins un texte médiéval, et il les imprima.

Ainsi commençait le large cinglage des *Opera* ou éditions générales d'Arnaud, presque tout au long du XVIe siècle, période pendant laquelle furent réalisées pas moins de huit impressions, de 1504 à 1586. Dans ces dernières, le texte publié par Murchi fut reproduit avec des variantes très peu nombreuses jusqu'à la septième édition (Bâle, 1585), où l'éditeur scientifique, Theodor Zwinger, retoucha le texte pour le rendre plus intelligible et pour l'adapter au vocabulaire de l'humanisme médical. De toute manière, il a désormais été suffisamment démontré que ni dans celle-ci ni dans aucune des autres éditions générales les corrections introduites dans le texte de 1504 ne procèdent de la collation de nouveaux manuscrits, mais seulement de l'esprit des éditeurs postérieurs. Ainsi, le texte des *Opera* devint la vulgate ou la version canonique des œuvres d'Arnaud à l'époque moderne, pour ce qui a trait tant à la constitution du texte qu'aux écrits médicaux qui y sont inclus. Les éditions postérieures des œuvres particulières reproduisent habituellement, elles aussi, avec plus ou moins de fidélité, le texte des éditions générales, et il est très rare qu'elles innovent ou qu'elles soient corrigées à l'aide de manuscrits.

La préface et l'édition de Murchi posent une série de questions sur lesquelles va porter cet article. En premier lieu, Murchi opéra-t-il un tri dans les œuvres attribuées à Arnaud qui lui parvinrent ? Et si c'est le cas, quels critères suivit-il ? D'un autre côté, en tenant compte du fait que plusieurs des œuvres qu'il avait recueillies avaient été imprimées antérieurement, il convient de se demander si tous les textes des *Opera* procèdent de manuscrits ou s'il y en a qui dérivent d'éditions antérieures. De plus, comme nous l'avons vu, Murchi déclare avoir corrigé les manuscrits et, par conséquent, nous devons nous demander dans quelle mesure l'éditeur corrigea ou altéra le texte qu'il reçut de la tradition manuscrite. Enfin, en relation directe avec la question précédente, nous nous trouvons devant le problème de la valeur qu'a le texte

3. On peut lire la préface de Murchi dans les trois premières éditions générales d'Arnaud (Lyon, 1504 ; Venise, 1505 ; et Lyon, 1509) et dans S. GIRALT, *Arnau de Vilanova..., op. cit.*, p. 136-141.

imprimé pour l'édition critique des œuvres d'Arnaud de Villeneuve, actuellement en cours.

Comme l'information qu'apporte Murchi dans sa dédicace n'est ni très abondante ni précise, et que pour l'heure on ne connaît pas non plus avec certitude les manuscrits qui auraient pu être à la base de son édition[4], il faudra recourir à des procédés moins directs pour tenter de résoudre les problèmes posés.

Dans sa dédicace, Murchi se montre déjà conscient du fait que de nombreuses œuvres qui circulaient sous le nom d'Arnaud lui avaient été faussement attribuées, de même qu'il était conscient de n'avoir pas réussi à réunir absolument tous ses écrits. De là on peut se demander s'il procéda à un type de sélection selon l'authenticité ou d'autres critères. Il est évident que les critères éventuellement suivis par Murchi ne peuvent coïncider absolument avec ceux de la critique actuelle, étant donné qu'à peu près la moitié des écrits imprimés dans les *Opera* sont considérés aujourd'hui comme des apocryphes et qu'un certain nombre d'entre eux demeurent douteux[5]. Il est aussi évident que, faute de connaître les manuscrits utilisés par Murchi, on en est réduit à des conjectures. Pour commencer, si l'on s'en tient aux traités alchimiques – actuellement considérés dans leur ensemble comme apocryphes –, il ne semble pas qu'aient été recueillis tous ceux qui étaient à sa portée, puisque dans l'édition de 1504 ne furent inclus que cinq titres sur la cinquantaine qui circulèrent au total[6]. Antoine Calvet a suggéré récemment que le dénominateur commun était à la base la théorie transmutatoire du mercure seul, prenant pour modèle la nature sans ses œuvres souterraines, ainsi que la présence de dédicaces à de hauts personnages[7]. À mon avis, une autre raison

4. Cependant A. CALVET, « Étude d'un texte alchimique latin du XIVe siècle : Le *Rosarius philosophorum* attribué au médecin Arnaud de Villeneuve (ob. 1311) », *Early science and medicine*, 11/2, 2006, p. 162-206, signale l'utilisation probable par Murchi d'un manuscrit d'origine lyonnaise (Ms. Bologne, Biblioteca Universitaria, 104, Lat. n° 138) pour son édition du *Rosarius philosophorum* et, peut-être, d'autres écrits alchimiques.

5. Sur la question arnaldienne, c'est-à-dire les problèmes d'authenticité qui touchent la majorité des écrits arnaldiens, voir J. A. PANIAGUA, *El Maestro Arnau de Vilanova, médico*, Valence, 1969 ; *ID.*, « En torno a la problématica del corpus científico arnaldiano », dans J. PERARNAU éd., *Actes de la I Trobada Internacional d'Estudis sobre Arnau de Vilanova*, Barcelone, 1995, II, p. 9-22 et L. GARCÍA BALLESTER, « Hacia el establecimiento de un *canon* de las obras médicas de Arnau de Vilanova », *ibid.*, II, p. 23-29.

6. Selon le répertoire élaboré par M. PEREIRA, « Arnaldo da Villanova e l'alchimia. Un'indagine preliminare », dans J. PERARNAU éd., *Actes de la I Trobada...*, *op. cit.*, II, p. 95-174.

7. A. CALVET, « Qu'est-ce que le corpus alchimique attribué à maître Arnaud de Villeneuve ? », dans J. PERARNAU et M. PEREIRA éd., *Actes de la II Trobada internacional d'estudis sobre Arnau de Vilanova*, Barcelone, 2005, p. 435-456. Sur la diffusion imprimée de l'alchimie pseudo-arnaldienne, on peut voir S. GIRALT, « Un alquimista medieval per als temps moderns : les edicions del corpus alquímic atribuït a Arnau de Vilanova en llur context (*ca* 1477-1754) », *ibid.*, p. 61-128 ; et A. CALVET, « Les *alchimica* d'Arnaud de Villeneuve à travers la tradition imprimée (XVIe-XVIIe s.). Questions bibliographiques », dans D. KAHN et S. MATTON éd., *Alchimie, art, histoire et mythes. Actes du premier colloque international de la Société d'Étude de l'Histoire de l'Alchimie*, Paris, Collège de France, 14-16 mars 1991, Paris - Milan, 1995, p. 157-190.

à ce nombre réduit pourrait être une certaine prudence autour d'une matière polémique comme l'alchimie, qui n'avait pas encore accédé à l'imprimerie avec la même force que celle avec laquelle elle y serait accueillie un demi-siècle plus tard. Quant aux écrits sur la médecine, la collecte des textes fut beaucoup plus systématique. En nous en tenant aux œuvres médicales qui sont considérées aujourd'hui comme authentiques, il faut remarquer l'absence de seulement six œuvres écrites originellement, à ce qu'il semble, par Arnaud. Sans doute le motif fut le manque de manuscrits, étant donné que l'on a pu actuellement retrouver un exemplaire manuscrit – et encore sans que son authenticité ait été démontrée – de l'une d'entre elles seulement[8]. En revanche, pour ce qui a trait aux écrits apocryphes et douteux, si nous tenons compte de l'exhaustivité de la collecte médicale et du fait que, comme nous le verrons, Murchi se sert aussi d'impressions préalables, peut-être serait-il utile de tenter d'avancer une explication à l'absence de certaines œuvres attribuées au médecin catalan imprimées avant 1504 mais non incluses dans ses *Opera*. Dans certains cas, comme pour l'*Herbarius* imprimé à plusieurs reprises sous son nom et celui d'Avicenne, il a pu avoir des doutes sur son authenticité ; dans d'autres cas, les éditions pourraient avoir été hors de sa portée – comme cela a pu se produire avec le *De quercu*, imprimé dans le *Tractatus descriptionum morborum...*, [Memmingen], 1496 – ou bien il pouvait avoir déjà incorporé des écrits similaires, comme cela a pu se passer avec le *De flebotomia*, édité après le *Regimen sanitatis* de Maino de' Maineri (Paris, v. 1495), et le *De accidentibus senectutis et senis* (Paris, v. 1500)[9].

D'un autre côté, Murchi a inclus une œuvre ni médicale ni alchimique : le pseudo-arnaldien *De somniorum interpretatione*, qui traite d'oniromancie. Au contraire, il n'a pas imprimé le *De reprobacione nigromantice ficcionis*, un opuscule destiné à combattre la nigromancie, qui, dans sa partie finale seulement, a une orientation médicale. De mon point de vue, il semble peu probable que son absence ait été due à la difficulté de trouver un exemplaire, dans la mesure où aujourd'hui neuf manuscrits sont conservés, dont trois à la Bibliothèque nationale de France. Le motif serait peut-être à chercher plutôt dans le fait que son contenu aurait contredit l'image de magicien que l'on se faisait d'Arnaud à la Renaissance et la présence dans les *Opera* d'autres

8. L. García Ballester *et al.*, « Tradición manuscrita y autoría : sobre la posible autenticidad del comentario de Arnau de Vilanova al *De morbo et accidenti de Galeno* », dans J. Perarnau éd., *Actes de la I Trobada...*, II, *op. cit.*, p. 95-174.

9. Le même *De flebotomia* a été imprimé à plusieurs reprises dans des éditions enrichies de deux autres écrits attribués à Arnaud, le *De vinis* et le *De accidentibus senectutis et senis*, mais aucun de ces trois textes n'a été mis à profit par Murchi, bien que deux des impressions aient été antérieures aux *Opera*, à Paris et Lyon. L'édition lyonnaise a été publiée par l'imprimeur même des *Opera* de 1504, François Fradin (v. 1502). Sur le *De flebotomia*, voir L. Demaitre et P. Gil-Sotres, *AVOMO*, IV, Barcelone, 1988, p. 105-117, et sur les traités pseudo-arnaldiens sur le prolongement de la vie, A. Paravicini Bagliani, « Il mito della *Prolongatio vitae* e la corte pontificia del duecento : il *De retardatione accidentium senectutis* », *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel duecento*, Spolète, 1991, p. 281-326.

traités qui, au contraire, acceptent bel et bien la nigromancie, comme le *De sigillis* et les *Remedia contra maleficia*. L'exclusion du *De reprobacione*, ajoutée au fait que le *De physicis ligaturis*, opuscule classique de Costa ben Luca (xe s.) sur les propriétés occultes, soit admis comme la seule des diverses traductions attribuées à Arnaud, ainsi que la présence d'œuvres de science occulte et de certaines œuvres alchimiques constituent un ensemble de facteurs qui me font penser que la sélection des œuvres réalisée par Murchi fut en partie influencée par le néoplatonisme. Cette influence pourrait être mise en relation, par exemple, avec l'intérêt que suscita Arnaud chez Marsile Ficin, lequel recourt à des écrits de la tradition arnaldienne dans certaines de ses œuvres, et chez un autre membre de son cercle, Pierleone de Spolète, qui copia certaines de ses œuvres médicales et théologiques [10]. En somme, Murchi a donné la priorité à l'œuvre prétendument originale d'Arnaud – puisqu'il a écarté presque toutes les traductions – et à la thématique médicale, mais avec une orientation marquée vers les arts occultes.

D'autre part, le même zèle d'éditeur scientifique apporté à l'œuvre médicale d'Arnaud de Villeneuve le poussa à ajouter quelques écrits d'autres auteurs au corpus arnaldien, comme le *Regimen sanitatis* de Maino de' Maineri et le *De coitu*, la version, par Constantin l'Africain, d'un opuscule d'Ibn al-Jazzar [11]. En effet, pour l'un et l'autre de ces textes il doit s'agir d'une initiative de Murchi lui-même, si l'on se réfère à l'absence d'attribution à Arnaud dans les manuscrits et les imprimés antérieurs : c'est probablement à partir de l'observation de parallélismes qu'il les présente avec d'autres œuvres du corpus arnaldien. Mais ce ne furent absolument pas des cas isolés. Certainement, la majeure partie des apocryphes mis sous l'autorité d'Arnaud remontent aux deux siècles de la tradition manuscrite. Or la diffusion imprimée n'a absolument pas signifié la fin du processus de fausse attribution, mais, bien plus, avec l'imprimerie, le passage d'écrits anonymes ou d'autres auteurs sous le nom d'Arnaud, désormais conditionné par les nouveaux mécanismes éditoriaux, démultiplia son influence. D'un côté, on trouve des exemples où l'attribution à Arnaud serait imputable à une édition imprimée, comme cela a dû arriver avec le *De flebotomia* et les *Annotationes* de Mondino de' Luzzi. D'autres fois, on les doit à de simples erreurs d'impression dont les conséquences peuvent se révéler très durables ; c'est ce qui s'est passé avec l'*Herba-*

10. Sur cette question et la réception d'Arnaud à la Renaissance, voir S. GIRALT, *Arnau de Vilanova..., op. cit.*, ID., *AVOMO*, VII.1, Barcelone, 2005, p. 175-194, et L. GARCÍA BALLESTER, E. SÁNCHEZ SALOR, *AVOMO*, XV, Barcelone, 1985, p. 142. Pour le contenu et la tradition textuelle du *De reprobacione* voir mon édition (*AVOMO*, VII.1, *op. cit.*), surtout p. 17-52 et 201-217.

11. J. A. PANIAGUA, « El *Regimen sanitatis ad regem Aragonum* y otros presuntos *regimina* arnaldianos », dans *El maravilloso regimiento y orden de vivir* (*una versión castellana del* Regimen Sanitatis ad regem Aragonum), Saragosse, 1980, p. 41-61 ; E. MONTERO CARTELLE, *Constantini liber de coitu. El tratado de andrología de Constantino el Africano*, Saint-Jacques de Compostelle, 1983, p. 14 et 68 ; ID., « Sobre el autor árabe del *Liber de coitu* y el modo de trabajar de Constantino el Africano », *Medizinhistorisches Journal*, 23/2, 1988, p. 105-113.

rius déjà mentionné et avec le commentaire du *Regimen sanitatis Salernitanum*, qui est peut-être le texte qui allait conférer la plus grande gloire à Arnaud à travers ses innombrables impressions [12].

Le second objet du présent article consiste à vérifier si, ainsi que le laisse entendre sa préface, tous les textes rassemblés par Murchi procèdent directement de manuscrits, en tenant compte du fait que son édition de 1504 ne fut pas l'*editio princeps* de certaines des œuvres qui y sont comprises. Pendant les trois dernière décennies du XVe siècle et les premières années du XVIe siècle, on avait porté à l'imprimerie déjà plusieurs des écrits d'Arnaud qui devaient être publiés plus tard par Murchi. Après avoir comparé les textes des *Opera* et ceux des éditions antérieures, j'écarte comme source de Murchi les éditions du *De arte cognoscendi venena* (qui compte huit impressions à partir de 1473), du *Regimen sanitatis ad regem Aragonum*, imprimé huit fois après la décennie 1470, du *De somniorum interpretatione* (Toulouse, 1485), de l'*Antidotarium* (Valence, 1495), du *De vinis* (Paris et Leipzig, v. 1500) [13] et des *Aphorismi de gradibus* et des *Medicationis parabolae* (Salamanque, 1501). En revanche, je n'ai encore pu trouver aucun exemplaire du *De humido radicali* imprimé à Strasbourg entre 1472 et 1474 [14].

Cependant, selon ce que j'ai pu détecter, il est très probable que trois des textes les plus longs parmi ceux qui ont été publiés par Murchi ont pour origine inavouée des textes déjà imprimés préalablement dans des éditions incunables. Et peut-être l'un des motifs de cette utilisation est-il justement leur longueur. Le cas le plus évident est celui du commentaire du *Regimen sanitatis Salernitanum*, dont le texte donné par Murchi tire son origine de l'une des éditions imprimées à Louvain à partir de 1480 : avant 1504, on en comptait déjà une trentaine à travers toute l'Europe occidentale. Une telle provenance ne saurait nous surprendre, étant donné que, selon l'hypothèse déjà mentionnée d'Ernest Wickersheimer, l'auteur du commentaire – Jean Inchy, professeur de médecine à l'Université de Louvain en 1476 – vécut en réalité déjà à l'ère de l'imprimerie, et que, par conséquent, il n'y eut pratiquement aucune circulation manuscrite. De la même manière, le *Breviarium practice*, également apocryphe, publié dans les *Opera*, est presque identique – avec quelques différences minimes – à celui qui circula dans cinq éditions italiennes entre 1483 et 1497. De même, le texte du *Speculum medicine* se montre très proche de celui de l'incunable imprimé à Leipzig en 1495 – avec de rares leçons divergentes parfaitement explicables par le procédé de copie ou de correction.

12. Voir respectivement F. J. ANDERSON, *An illustrated history of the herbals*, New York, 1977, p. 82-88, et E. WICKERSHEIMER, « Autour du *Régime de Salerne* », *Scalpel*, 50, 1952, p. 1-12.

13. Les différences textuelles du *De vinis* entre les premières éditions et les *Opera* avaient déjà été signalées par H. E. SIGERIST, *The Earliest Printed Book on Wine. By Arnald of Villanova*, New York, 1943, p. 10-11.

14. La seule référence à cette édition que j'ai trouvée est apportée par A. PALAU, *Manual del librero hispano-americano*, Barcelone/Oxford, 1976, vol. XXVII, p. 42.

Le troisième aspect que je me suis proposé d'aborder – le problème de l'intervention de l'éditeur scientifique dans le texte des *Opera* – doit être traité parallèlement à la question de la valeur qu'a ce texte pour les éditions critiques réalisées actuellement. Il est apparu clairement dans un article publié il y a vingt ans que le texte publié par les *Opera* n'est absolument pas fiable pour une connaissance profonde et solide de la doctrine médicale d'Arnaud [15]. Mais les auteurs de cet article donnent une liste d'erreurs textuelles détectées dans les *Opera*, qui, en réalité, appartiennent aux mêmes catégories qui se trouvent habituellement dans la tradition manuscrite et, par conséquent, elles ne constituent pas un motif suffisant – et l'on ne prétendait pas que cela l'était – pour rejeter entièrement l'aide que peuvent apporter les éditions de la Renaissance dans la reconstruction du texte.

Ainsi, il est indispensable d'élaborer des éditions critiques des écrits d'Arnaud pour épurer les apocryphes et mettre à la portée des historiens de la médecine des textes avec des garanties. Telle est la finalité des *Arnaldi de Villanova Opera Medica Omnia* (*AVOMO*), qui publient, depuis 1975, les œuvres médicales d'Arnaud, même si ici d'autres éditions vont être aussi prises en considération. Comme c'est logique, les textes critiques sont élaborés fondamentalement à partir des manuscrits copiés tout au long des XIVe et XVe siècles et au début du XVIe siècle qui ont été localisés dans toute l'Europe, et qui, par chance, atteignent un nombre très considérable, bien que la quantité de témoins soit très variable d'une œuvre à l'autre.

À l'heure d'aborder cette question, il convient selon moi de voir quel jugement expriment les éditeurs de chacune des œuvres du corpus arnaldien publiées jusqu'à maintenant et l'usage qu'ils font du texte de la Renaissance dans la constitution du texte. Commençons par le *De amore heroico*. Son éditeur, Michael McVaugh, estime que le texte imprimé en 1504 est un témoin d'une valeur à peu près comparable à celle de la branche plus tardive, et qu'il est de qualité inférieure à l'ensemble des quatre manuscrits employés pour son édition ; mais il accepte quelques-unes de ses leçons [16]. D'une manière similaire, pour le bref *Regimen Almarie*, conservé dans trois manuscrits du XVe siècle et édité également par Michael McVaugh, les *Opera* apportent quelques variantes peu nombreuses qui sont retenues dans le texte et qui n'ont pas été transmises par les manuscrits [17].

De même, les éditeurs du commentaire au *De malicia complexionis diverse* ont utilisé le texte de 1504 en dix-neuf occasions pour corriger des omissions et des erreurs des manuscrits, dont seuls deux ont été conservés, mais dont l'un a mérité d'être considéré comme le meilleur manuscrit arnaldien [18].

15. L. GARCÍA BALLESTER *et alii*, « Las ediciones renacentistas de Arnau de Vilanova : su valor para la edición crítica de sus obras médicas », *Asclepio*, 27, 1985, p. 39-66.

16. M. MCVAUGH, *AVOMO*, III, Barcelone, 1985, p. 41.

17. M. MCVAUGH, *AVOMO*, X.2, Barcelone, 1998, p. 127-129 ; ID., « Arnau de Vilanova's *Regimen Almarie* (*Regimen castra sequentium*) and medieval military medicine », *Viator*, 23, 1992, p. 201-213.

18. Édition de L. GARCÍA BALLESTER et E. SÁNCHEZ SALOR, *AVOMO*, XV, *op. cit.*, p. 142-143.

Dans certaines éditions critiques, il y a aussi des textes pour lesquels on n'a pu disposer que d'un seul manuscrit à comparer avec le témoignage des *Opera* ; et dans ce cas, ce dernier devient un appui de grande valeur. Ainsi, pour l'ensemble du commentaire des *Medicationis parabole*, on n'a qu'un manuscrit très tardif : Vaticanus Rossianus 672, copié par Francesc Argilagues [19]. Il convient de remarquer que la date de copie de cet écrit (1508) est, en somme, plus tardive que celle de sa première édition (1504). Comme l'on peut s'y attendre, dans l'édition critique, le texte imprimé sert à corriger fréquemment le manuscrit. Mais il faut souligner aussi que l'un des aphorismes est copié dans un manuscrit du xve siècle, dont les leçons coïncident avec celles de Murchi, ce qui donne une plus grande crédibilité à l'imprimé [20].

Le *De parte operativa* se trouve dans une situation semblable : il ne compte qu'un seul témoin manuscrit [21]. C'est également le cas du *Regimen quartane*, dont j'ai achevé l'édition critique [22]. Mon choix a consisté à donner au texte publié par Murchi une valeur proche de celle de l'unique manuscrit conservé, puisque l'un et l'autre de ces témoins sont tardifs et de piètre qualité.

À l'opposé, telle qu'elle apparaît dans les *Opera*, la *Reportatio super Vita brevis* est un écrit particulièrement corrompu. Selon Michael McVaugh, qui est en train d'en préparer l'édition critique, il manque une grande partie du texte original mais on trouve, en revanche, des interpolations plus ou moins longues étrangères à l'auteur [23]. Cependant, de prime abord, il me semble difficile de rendre Murchi responsable de l'ensemble de ces altérations, dans la mesure où la tradition manuscrite elle-même présente déjà diverses réélaborations : on n'a conservé qu'un seul exemplaire complet, tandis que la vingtaine de témoignages restants ne sont que des extraits, des paraphrases ou des résumés partiels.

Comme on peut s'y attendre, le texte des *Opera* ne tient habituellement pas compte du fait que l'œuvre peut éventuellement s'appuyer sur une tradition manuscrite abondante et ancienne : dès lors, son utilisation est très peu profitable ou bien on l'écarte de la même façon qu'on laisse parfois de côté les manuscrits récents. Ainsi, en relation avec le *De dosi tyriacalium medicinarum*, M. McVaugh juge l'imprimé virtuellement sans valeur pour l'établissement du texte, lequel est transmis par sept manuscrits, même s'il relève ses variantes [24]. Le même éditeur l'avait écarté dans les *Aphorismi de gradi-*

19. Voir l'article de J. ARRIZABALAGA dans ce même numéro, ainsi que J. ARRIZABALAGA *et alii*, « Del manuscrito al primitivo impreso : la labor editora de Francesc Argilagues (*fl. ca* 1470-1504) en el renacimiento médico italiano », *Asclepio*, 43, 1991, p. 3-49.

20. J. A. PANIAGUA, P. GIL-SOTRES, *AVOMO*, VI.2., Barcelone, 1993, p. 330-343.

21. Fernando Salmón travaille actuellement sur cette œuvre.

22. S. GIRALT, « El *Regimen quartane* atribuït a Arnau de Vilanova », *Faventia*, 27/1, 2005, p. 97-112.

23. M. MCVAUGH, « Commenting on *Aphorisms* 1.1 : deontological training in the medieval medical schools », dans *Papers of the Articella Project Meeting, 1995*, Cambridge, 1998, p. 11-12.

24. M. MCVAUGH, *AVOMO*, III, *op. cit.*, p. 75.

bus parce qu'il se révélait nettement inférieur à celui que fournissaient les sept manuscrits connus[25].

De son côté, Luke Demaitre a collationné le texte imprimé pour son édition du *De consideracionibus operis medicine*, mais il a fini par le rejeter en raison de son utilité nulle – laquelle est due à des corrections éditoriales et de l'utilisation d'une source probablement incomplète – dans la reconstruction d'un texte qui compte, d'autre part, 14 témoins manuscrits[26].

Les deux éditions critiques du *Regimen sanitatis* adressé au roi d'Aragon laissent toutes de côté les imprimés dans l'établissement du texte ; à cette fin on écarte aussi la majorité des quelque 80 copies manuscrites connues. Anna Trias affirme que l'édition de 1504 s'écarte de tous les manuscrits dans les mêmes passages et les mêmes variantes, d'où l'on déduit qu'elle fut corrigée par rapport à la tradition manuscrite. En outre, elle soutient que le texte transmis par les incunables est plus proche de ce que livrent les manuscrits que celui des *Opera*[27]. Malgré cela, en comparaison avec celles qui sont données par les incunables, certaines des leçons que donnent les éditions générales coïncident avec celles que l'on trouve dans de nombreux manuscrits. Par conséquent, il est clair que la source du texte de Murchi est un manuscrit, même s'il y a eu une correction plus ou moins approfondie. Pour ma part, je ne suis pas convaincu de la supériorité du texte des incunables par rapport à celui des *Opera* : je n'ai pas procédé à une analyse complète, mais j'ai pu établir que dans certains passages le texte de Murchi se montre plus proche de celui qui est restitué par l'édition critique que les incunables, bien que la partie initiale soit nettement différente. On pourrait penser que l'éditeur scientifique commença à corriger le texte à fond, mais cessa très rapidement d'être constant dans cette tâche.

Au sujet des apocryphes *De coitu* et *De sterilitate*, Enrique Montero signale que l'intervention de l'éditeur scientifique a altéré de manière importante l'un et l'autre textes afin de les rendre plus intelligibles : il a simplifié les liaisons syntaxiques, les expressions inhabituelles, les ingrédients des recettes[28]. Pour cette raison et parce que les nombreux manuscrits connus sont auto-suffisants, l'un et l'autre ont peu influencé le texte qu'offre l'édition critique.

Jusqu'à nos jours l'approche la plus soignée de la tradition imprimée moderne de l'œuvre d'Arnaud reste celle de Juan A. Paniagua, qui a étudié les diverses éditions des *Medicationis parabole* comme complément à une

25. M. McVaugh, *AVOMO*, II, Barcelone, 1975, p. 139.

26. L. E. Demaitre, P. Gil-Sotres, *AVOMO*, IV, *op. cit.*, p. 123-129.

27. A. Trias, *Arnaldi de Villanova Regimen sanitatis ad regem Aragonum. Un Tractat de Dietètica de l'any 1305*, Barcelone, 1994, p. 10-36 et 469-470. L'autre édition est celle publiée par L. García Ballester et M. McVaugh, *AVOMO*, X.1, Barcelona, 1996.

28. E. Montero Cartelle, *Constantini liber de coitu*, *op. cit.*, p. 48-70 ; Id., *Tractatus de sterilitate. Anónimo de Montpellier*, Valladolid, 1993, p. 52.

analyse de la tradition textuelle et à l'édition de cette œuvre [29]. Il existe trois éditions indépendantes des *Medicationis parabole* réalisées de façon presque simultanée au début du XVIe siècle. La plus proche de la tradition manuscrite paraît être l'*editio princeps*, préparée par le bachelier Fernando de Mármol à la demande du professeur Núñez de la Yerba (Salamanca, 1501), et qui pourrait être fondée sur un manuscrit copié en 1402. Sans doute est-ce le faible tirage qui explique que l'on observe une circulation limitée ; et c'est aussi vraisemblablement la raison pour laquelle elle n'a pas été utilisée par Murchi. En second lieu, viendrait celle du docteur Álvarez Chanca (Séville, 1514). D'après la lettre de dédicace qui accompagne le texte qu'il commente, on peut déduire que cette édition aurait été préparée avant la publication des deux autres et qu'elle aurait été finalement imprimée avec un délai inexpliqué. Le docteur Chanca est assez fidèle au texte arnaldien bien que par moments il introduise des corrections de son cru. Finalement l'édition de Murchi est celle qui offre le texte le plus éloigné de la tradition manuscrite, sans s'en distancer trop. Cependant, c'est elle qui allait jouir d'un grand succès éditorial, dans la mesure où, outre qu'elle fut reproduite dans les impressions successives des *Opera*, elle servit de base aux autres éditions particulières imprimées tout au long du XVIe siècle. Malgré tout cela, Paniagua reprend dans l'apparat de son édition les variantes du texte de Murchi, de préférence à tous les imprimés de la Renaissance, et il justifie ce choix par la diffusion incomparablement plus grande qu'il a eue. En revanche, pour les œuvres aphoristiques d'Arnaud, on ne regarde pas d'un œil favorable le texte des *Opera* à cause de sa distance plus grande par rapport au texte reconstitué.

Ainsi, nous avons vu que le texte des *Opera* a été utilisé comme témoin dans plusieurs des éditions arnaldiennes. Assez logiquement il a d'autant plus de valeur que le nombre de manuscrits conservés de l'œuvre en question est moindre. Mais on l'a souvent estimé d'une valeur au moins équivalente à celle des manuscrits tardifs. Il faut tenir compte du fait que, si de nombreuses œuvres d'Arnaud conservent une longue tradition manuscrite qui reflète sans doute une large diffusion médiévale, de très nombreuses autres n'ont pas connu la même fortune, comme le montre le fait qu'ait survécu un petit nombre de copies et, qui plus est, tardives.

Selon les mots mêmes de Murchi – puisqu'il parle de « certains livres » –, les manuscrits qu'il maniait n'auraient pas été très nombreux mais, en revanche, suffisamment représentatifs, étant donné qu'ils contenaient la plus grande partie du corpus médical et presque toutes les œuvres authentiques conservées aujourd'hui. Ils devaient dater en majorité du XVe siècle, parce que les variantes relevées dans les éditions générales coïncident habituellement avec les manuscrits tardifs. Ainsi, un groupe de cinq opuscules introduits dans la troisième édition de 1509 est clairement à mettre en relation

29. J. PANIAGUA, « Las ediciones renacentistas de *Medicationis parabolae* », A. ALBARRACÍN *et alii* éd., *Medicina e Historia*, Madrid, 1980, p. 27-43 ; ID., *AVOMO*, VI.1, Barcelone, 1990, p. 11-20, et J. A. PANIAGUA, P. GIL-SOTRES, *op. cit.*, p. 262-268.

avec un manuscrit du XVe siècle conservé à Londres, étant donné qu'il contient exactement le même ensemble – un seul écrit authentique et quatre autres aprocryphes – et que le texte se différencie à peine de celui qui est imprimé. Mais évidemment, qu'il se soit agi du même éditeur scientifique ou non, rien ne démontre que ce dernier ait procédé d'une manière aussi respectueuse en 1504. D'un autre coté, il faut tenir compte du fait que, dans la transmission manuscrite, ces traités avaient déjà été abrégés et même manipulés pour faire disparaître les traces de leur auteur réel[30].

Bien sûr, dans l'élaboration d'une édition critique, il est non seulement licite mais convenable de signaler dans l'apparat critique les variantes textuelles apportées par les éditions générales de la Renaissance. La raison la plus évidente est qu'une édition ne prétend pas uniquement restituer le texte le plus proche possible de l'original, mais doit de surcroît décrire l'histoire du texte ; et les textes imprimés à la Renaissance – et plus particulièrement ceux des *Opera* – furent indubitablement ceux qui jouirent de la diffusion la plus grande. Cependant, on peut comprendre aussi que les éditeurs actuels soient obligés de rejeter l'imprimé, ou même les témoins manuscrits d'une qualité encore moindre, pour ne pas rendre l'apparat critique trop dense.

Or, une autre question plus difficile à résoudre est celle de la valeur que l'on peut accorder à l'imprimé pour la constitution du texte. Il est clair qu'il n'apparaît pas comme une source particulièrement fiable. Mais peut-il être considéré comme un témoin de plus au même niveau que certains manuscrits et, par conséquent, peut-on penser qu'il est susceptible d'apporter des leçons valables pour le texte ? La pratique et les jugements des éditeurs de l'*AVOMO* font penser qu'il n'y a pas de réponse universelle. Il faut avoir à l'esprit que, dans la tradition manuscrite elle-même, la valeur des manuscrits est déjà très variée, puisque, comme nous l'avons vu, selon les œuvres on observe une grande disparité qualitative et numérique, et que certains manuscrits ont subi de sérieuses altérations de la part des copistes. Quant aux *Opera*, l'intervention de l'éditeur scientifique ou de ses collaborateurs fut inégale et peu systématique : on la perçoit davantage dans certaines œuvres que dans d'autres, ce que l'on peut attribuer au fait que le travail éditorial a été peu constant et souvent empreint d'inertie ; on peut aussi l'expliquer par l'importance variable que l'on accordait à certains manuscrits plutôt qu'à d'autres. Par conséquent, pour chaque cas, l'éditeur doit valoriser la plus ou moins grande utilité du texte de la Renaissance en fonction des différentes variables : la fidélité dont fait preuve le texte imprimé lui-même, et, bien entendu, le nombre et la qualité des manuscrits conservés. Cependant, il est indéniable qu'une prudence toute particulière s'impose au moment d'accepter des leçons des imprimés, en tenant compte de la correction éditoriale. Et ce que montrent les éditions critiques élaborées jusqu'à présent, c'est que les corrections de l'éditeur scientifique sont dépourvues de toute valeur quand

30. S. GIRALT, « El autor del *Contra calculum* y de otros tres tratados médicos : ¿ Arnau de Vilanova o Galvano da Levanto ? », *Sudhoffs Archiv*, 87/1, 2003, p. 32-68.

elles ne sont pas fondées sur d'autres manuscrits, mais seulement sur son propre jugement.

Pour finir, j'aimerais signaler brièvement que, bien que cela ait eu indubitablement des conséquences révolutionnaires, le passage de l'ère du manuscrit à celle de l'imprimerie n'a pas signifié une rupture totale et immédiate, et fut au contraire une évolution qui prit son temps. En effet, on observe une période de transition dans laquelle l'imprimé se détache lentement du format hérité du manuscrit. Ainsi, à travers les éditions arnaldiennes, nous voyons comment, tout au long du XVIe siècle, l'austérité qui caractérisait les incunables céda progressivement la place à des livres enrichis de couvertures toujours plus élaborées, d'index toujours plus complets, et où les abréviations et les caractères gothiques furent délaissés.

Aussi est-il intéressant de noter que le passage de la tradition manuscrite à l'imprimerie n'a pas été absolument unidirectionnel, et que, dans certains cas, il a aussi emprunté le chemin inverse ; on voit ainsi l'imprimé influencer les exemplaires manuscrits au moins lors de la période de transition d'un support à l'autre. En effet, l'un des manuscrits connus du *De sterilitate* dérive de l'édition générale de 1527[31]. D'un autre côté, dans les exemplaires apocryphes *Contra calculum* et *Contra catarrum*, transmis par un manuscrit copié au XVe siècle, on trouve une note marginale postérieure qui, à partir du témoin imprimé, complète le titre et le destinataire du premier traité et l'attribution du second[32].

Enfin, il est possible de détecter une continuité dans l'intérêt pour certaines œuvres d'Arnaud entre le Moyen Âge et la Renaissance. En effet, aussi bien dans la tradition manuscrite que dans la tradition imprimée, les œuvres les plus prisées et qui ont bénéficié d'une plus grande diffusion, quoique avec de grandes différences, furent le *Regimen sanitatis* et les *Medicacionis parabole* – si on laisse de côté le cas spécial du commentaire au *Regimen salernitanum* –, ce qui prouve l'intérêt que continua de susciter la médecine pratique et hygiénique d'Arnaud à l'époque moderne. Le moment de plus grande splendeur éditoriale du corpus médical attribué à Arnaud se situe entre 1480 et 1520, c'est-à-dire dans la période des débuts de l'imprimerie, où prédomina l'impression de textes qui avaient déjà circulé durant le Moyen Âge. Cependant, les imprimés et le public allaient connaître une évolution : dans les dernières décennies du XVe siècle et les premières du XVIe, Arnaud attira les médecins conservateurs des facultés de médecine, qui continuaient à revendiquer le galénisme arabo-latin qu'avait pratiqué notre médecin et qui avait dominé la médecine universitaire médiévale, mais aussi les auteurs néoplatoniciens, séduits par les aspects empiriques et ésotériques du corpus arnaldien. Par la suite, les éditions arnaldiennes déclinèrent avec

31. E. MONTERO CARTELLE, *Tractatus de sterilitate...*, *op. cit.*, p. 56, où l'on considère comme probable qu'il s'agisse d'une copie à des fins privées.
32. Ms. Londres, British Library, Harley 3665, f° 33r° et 44r°.

le triomphe de l'hellénisme médical, quand elles commencèrent à être reléguées aux mains des vulgarisateurs et des profanes qui s'intéressaient à la conservation de la santé. Toutefois elles ne tardèrent pas à revivre dès le milieu du XVIe siècle grâce à l'intérêt renouvelé que suscita surtout le corpus alchimique attribué à Arnaud dans les nouveaux courants paracelsistes et iatrochimiques, et qui poussa à l'impression de manuscrits alchimiques jusqu'alors inédits. Ainsi, ce qui assura la survie du nom d'Arnaud dans l'imprimerie tout au long de l'époque moderne, ce fut la grande variété d'usages que lui conférait l'hétérogénéité même du corpus qui lui était attribué[33].

(Traduit de l'espagnol par Nicolas WEILL-PAROT)

Sebastià GIRALT, Barcelone, sgiralt@gmail.com

La tradition médicale d'Arnaud de Villeneuve du manuscrit à l'imprimé

Les éditions générales d'Arnaud de Villeneuve publiées au XVIe siècle donnent l'occasion d'une réflexion autour de ses relations avec la tradition manuscrite. Apparemment, le travail de son éditeur scientifique, Tommaso Murchi, visa à compiler, essentiellement à partir de quelques manuscrits, toute l'œuvre ayant trait à la médecine qu'il pensait être écrite par Arnaud, mais avec un biais vers les arts occultes qui le conduisit à inclure quelques rares écrits alchimiques. De toute façon, les textes rassemblés ne proviennent pas tous de manuscrits, et au moins trois parmi les plus longs proviennent d'incunables. D'autre part, l'intervention éditoriale dans les textes se révèle inégale et peu systématique, ce qui rend nécessaire une évaluation particulière de leur utilité lorsque l'on entreprend l'édition critique de chacune des œuvres arnaldiennes. En définitive, les éditions arnaldiennes permettent de voir que le passage du manuscrit à l'imprimé n'a pas signifié une rupture immédiate, mais plutôt une évolution qui a affecté le travail autour du texte et les intérêts intellectuels qui lui étaient liés.

Manuscrit – débuts de l'imprimerie – Arnaud de Villeneuve – critique textuelle – écrits médicaux

The Medical Tradition of Arnau de Vilanova from Manuscript to Printed Book

The general editions of Arnau de Vilanova published in the 16th century give us the opportunity to reflect about their relationship with the manuscript tradition. Apparently the work of their editor, Tommaso Murchi, was oriented to compiling, basically from some codices, the whole work of medical subject that he presumed to be written by Arnau, but with a bias towards the occult arts that led him to include a few alchemical writings. Anyway not all the texts collected in the general editions come from manuscripts but at least

33. S. GIRALT, *Arnau de Vilanova...*, *op. cit.*, et ID., « Un alquimista medieval... », *loc. cit.*

three of the longest stem from incunabula. On the other hand the editorial intervention in the texts was unequal and little systematic. Therefore a particular appraisal about their utility is needed as the critical edition of each Arnaldian work is undertaken. At last in the Arnaldian editions it is possible to see that the passage from the manuscript to the print did not mean an immediate breach but rather an evolution that affected the work about the text and the intellectual interests related to it.

Manuscript – early press – Arnau de Vilanova – textual criticism – medical writings

Médiévales 52, printemps 2007, p. 89-118

Lluís CIFUENTES

TEXTES SCIENTIFIQUES EN CATALAN (XIIIe-XVIe SIÈCLES) DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE [1]

« La xifra elevada de manuscrits en llengua catalana... que guarda... fan de la Bibliothèque Nationale una de les col·leccions més precioses per a la història literària de Catalunya. »
Pere Bohigas

Il y a maintenant exactement onze ans, une bourse de l'Union Européenne me permit de commencer mes recherches post-doctorales avec les fonds des manuscrits médiévaux des bibliothèques de Paris. Bien vite, je me rendis compte que l'objectif initial de ce projet – les écrits thérapeutiques médiévaux en catalan – devait être inclus dans le cadre d'une recherche plus ample sur la diffusion de la science et de la technique en langue catalane pendant le bas Moyen Âge. C'est seulement ainsi que l'on pourrait comprendre un phénomène historique et culturel, la vernacularisation du savoir scientifique et technique, dont je ne percevais pas encore la complexité et que je reliais à mes travaux antérieurs au doctorat sur les métiers médicaux dans la Couronne d'Aragon pendant cette même période [2].

1. Ce travail s'inscrit dans le cadre des projets de recherche financés par le Ministerio de Educación y Ciencia (MEC), *Medicina y literatura en la baja Edad Media y el Renacimiento hispánicos : textos prácticos, didácticos y literarios en lengua vernácula* (HUM2004-05176/FILO, dir. par Lluís Cifuentes, voir www.sciencia.cat), et *Corpus digital de textos catalanes medievales/Llull* (HUM2005-07480-C03-01, dir. par Lola Badia) ; et aussi dans le groupe de recherche *Cultura i literatura a la Baixa Edat Mitjana* (SGR2001-00286, dir. par Lola Badia), financé par le Departament d'Innovació, Universitats i Empresa de la Generalitat de Catalunya (voir www.narpan.net). Cela faisait également partie d'un programme de recherche dirigé par l'auteur sur la diffusion vernaculaire de la science et de la technique dans le domaine ibérique médiéval, financée par le Programa Ramón y Cajal du MEC (2002-2006).

2. L. CIFUENTES I COMAMALA, *Medicina i guerra a l'Europa baix-medieval : la sanitat i la participació dels seus professionals en les expedicions militars de la Corona d'Aragó (1309-1355)*, thèse doctorale de la Universitat Autònoma de Barcelona, 1993 [édition en microfiches : Bellaterra, 1995]. Voir des extraits dans L. CIFUENTES et L. GARCÍA BALLESTER, « Els professionals sanitaris de la Corona d'Aragó en l'expedició militar a Sardenya de 1354-55 », *Arxiu de Textos Catalans Antics*, 9 (1990), 183-214 ; et surtout dans ARNAU DE VILANOVA, *Regimen Almarie (Regimen castra sequentium)*, éd. M. R. MCVAUGH, introduction de L. CIFUENTES et M. R. MCVAUGH, dans L. GARCÍA BALLESTER, M. R. MCVAUGH et J. A. PANIAGUA (éd.), *Arnaldi de Villanova Opera Medica Omnia*, vol. X-2, Barcelone, 1998.

Ma formation d'historien peu intéressé par les théorisations qui, avec un orgueil inouï, négligent un fondement heuristique solide, me poussait à commencer mon travail par ce qui doit en constituer l'assise ; ce ne pouvait être autre chose que la connaissance des sources disponibles pour mener à bien cette étude. Connaître les sources signifiait cataloguer et identifier les matériaux, et je me suis consacré à cette tâche avec l'aide de Danielle Jacquart et de Luis García Ballester[3].

Le travail de catalogage et d'identification ne devait pas se restreindre aux fonds parisiens ou français, mais il fallait tendre à une connaissance générale des matériaux conservés. C'est pourquoi Paris et ses bibliotèques, notamment la Très grande, constituaient des plates-formes idéales à partir desquelles on pouvait s'intéresser à la totalité du phénomène. Cette tâche, qui évidemment dépassait les limites d'une simple bourse post-doctorale, me prendrait des années et des années, entraînerait de graves problèmes de cursus, mais mettrait en marche un champ d'investigation extraordinairement fécond, comme le montrent un livre récent et un site web encore plus récent[4].

Naturellement, je n'étais pas le premier en Catalogne à m'intéresser aux fonds des manuscrits et imprimés anciens conservés à Paris, et même pas le premier à m'intéresser à ce type de matériaux. Les travaux précédents, au XIX[e] siècle déjà, constituaient un point de départ important, mais se limitaient au catalogage ou à l'inventaire plus ou moins complet de quelques-uns de ces fonds, à l'étude d'une œuvre ou d'un auteur précis, ou bien, à l'opposé, ils répertoriaient tous les manuscrits et imprimés d'origine catalane, et c'étaient des travaux bibliographiques qui en aucun cas n'avaient pour objectif la recherche historique ou philologique spécialisées. Le travail de rassemblement en un catalogue unique, et surtout la tâche d'identification des textes en catalan appartenant à tous les secteurs scientifiques et techniques restaient à faire.

I. Les rapports historiques et culturels franco-catalans au Moyen Âge

Il est superflu de rappeler l'importance historique et culturelle du territoire actuellement français, terre de passages privilégiée des nouveautés nées dans le bassin méditerranéen et lieu d'origine et de diffusion de tant d'autres nouveautés à partir de foyers comme Montpellier, Paris ou d'autres lieux encore.

3. Entamé à l'École Pratique des Hautes Études (Sciences Historiques et Philologiques), avec l'orientation scientifique de Danielle Jacquart (1993-1995), ce travail s'est développé ensuite au sein du CSIC (Institución Milà i Fontanals, Barcelona), avec l'appui de Luis García Ballester et de Jon Arrizabalaga (1996-2002).

4. L. CIFUENTES I COMAMALA, *La ciència en català a l'Edat Mitjana i el Renaixement*, Barcelone-Palma, 2002 [2[e] éd. révisée et augmentée en 2006]. Sur la page web *Sciència.cat* (www.sciencia.cat), voir plus bas.

L'aire culturelle catalane a maintenu historiquement des liens très étroits avec ce territoire. Les comtés catalans, intégrés au royaume de France comme frontières avec le monde musulman, furent le théâtre, pendant la transition entre le haut et le bas Moyen Âge, d'une intense projection politique sur les possessions féodales d'Occitanie, interrompue seulement par la croisade contre les Albigeois puis par le traité de Corbeil (1258). Cette projection politique avait, entre autres fondements, ceux d'une communauté d'intérêts dynastiques, sociaux et économiques et surtout ceux d'une proximité linguistique et culturelle qui a survécu longtemps. La communauté culturelle catalano-occitane s'est manifestée non seulement dans l'usage conventionnel de l'occitan comme langue de la poésie dans les pays catalans jusqu'au XVe siècle, mais aussi – et ceci est moins connu – dans la circulation normale et les échanges réciproques des personnes et des textes dans l'une et l'autre langue, y compris les semi-traductions, et ce au point de configurer des traditions culturelles conjointes, comme celle que l'on observe, par exemple, dans le champ de l'alchimie ou de l'arithmétique[5].

Le pouvoir d'attraction des foyers universitaires français, surtout de Montpellier, mais aussi dans une moindre mesure de Toulouse ou de Paris, a constitué un autre facteur d'interrelation tout à fait remarquable. Dans le cas de Montpellier, le fait qu'elle relevât depuis 1204 de la seigneurie des monarques catalans et, depuis 1276, des rois de Majorque, feudataires de ces derniers, jusqu'à son acquisition par la Couronne de France en 1349, favorisa la pénétration rapide dans les territoires de la Couronne d'Aragon d'un flux important de littérature médicale et des formes organisationnelles du nouveau système médical ; ce dernier s'est combiné aux prédispositions de certains monarques particulièrement sensibles au savoir et à la science. Dans une direction opposée, il y eut des étudiants et des maîtres comme Arnaud de Villeneuve, des textes andalous, des traducteurs...

Les relations étroites avec le territoire français ne furent pas limitées au sud, à l'Occitanie, mais s'étendirent aussi à la France du Nord. La période

5. Sur l'histoire de la langue catalane, voir J. M. NADAL et M. PRATS, *Història de la llengua catalana*, vol. 1 (*Dels inicis fins al segle XV*) et vol. 2 (*El segle XV*), Barcelone, 1982-1996. Sur la circulation des textes scientifiques en occitan dans les terres catalanes, CIFUENTES, *La ciència en català*, p. 50-51, *passim*. Sur celle des semi-traductions occitano-catalanes, voir A. SOLER, « Editing texts with plurilingual traditions : the works of Ramon Llull », dans *Proceedings of the First European Society of Textual Scholarship International Conference (Alacant, 25-27 november 2004)*, en cours de publication. Sur l'existence d'une tradition alchimique occitano-catalane voir, entre autres, les travaux de M. PEREIRA, « Arnaldo da Villanova e l'alchimia : un'indagine preliminare », dans J. PERARNAU I ESPELT (éd.), *Actes de la I Trobada Internacional d'Estudis sobre Arnau de Vilanova*, vol. 2, Barcelone, 1995, p. 95-174 ; et « Alchemy and the use of vernacular language in the late middle ages », *Speculum*, 74 (1999), 336-56. Sur l'arithmétique, voir X. DOCAMPO REY, *La formación matemática del mercader catalán (1380-1521) : análisis de fuentes manuscritas*, thèse doctorale de la Universidad de Santiago de Compostela, 2004 ; et M.-H. LABARTHE, *Premières arithmétiques imprimées d'Espagne : une hiérarchie des problèmes au service des procédés de résolution*, thèse doctorale de l'Université de Perpignan, 2005.

où il y eut probablement les relations les plus fortes, d'ordre politique et culturel, entre la Couronne d'Aragon et le Royaume de France – la Cour et le nord du pays – fut celle du règne de Jean Ier (1387-1396), dont les sentiments pro-avignonnais et la francophilie furent renforcés par la forte personnalité de son épouse, plus d'une fois régente, Violant (ou Yolande) de Bar, fille du duc Robert Ier de Bar et de Marie, sœur de Charles V de France.

Les échanges de livres, y compris ceux qui appartenaient aux secteurs scientifiques les plus divers, et la circulation entre les deux royaumes des individus, parmi lesquels des médecins, des astrologues et des alchimistes, furent constants pendant son règne court mais intense[6].

Ce bref rappel des liens culturels étroits entre les pays catalans et la France pendant les derniers siècles médiévaux devra être nuancé, bien sûr, par la prise en compte des relations spéciales et intimes de la Couronne d'Aragon avec l'Italie, et particulièrement mais non pas uniquement, avec les royaumes de Sicile, de Naples et de Sardaigne. Mais cela est – jusqu'à un certain point, comme nous le verrons – une autre histoire.

II. Les fonds bibliographiques catalans conservés en France

Il est bien connu que les fonds des manuscrits et imprimés anciens conservés dans les bibliothèques de Paris comptent parmi les plus importants avec ceux du Vatican et ceux du triangle anglais de Londres, Oxford et Cambridge. Il en va de même pour les manuscrits et imprimés de thématique scientifique et technique, et aussi en ce qui concerne les écrits médiévaux en catalan portant sur cette thématique et sur d'autres, conservés hors de la Péninsule ibérique. Sur l'ensemble de la France, Paris concentre, comme dans tant d'autres domaines, la majeure partie de ces témoignages. Seuls quelques manuscrits scientifiques en catalan sont conservés, isolés, dans des bibliothèques de Bordeaux, Carpentras, Marseille, Perpignan et Toulouse.

Il n'est pas facile de connaître la provenance plus ou moins immédiate des manuscrits et des imprimés anciens conservés dans les fonds bibliographiques actuels. Dans certains cas, à l'absence de données s'ajoute une certaine occultation volontaire. Le chercheur qui veut retracer la petite histoire de chaque livre doit faire preuve de talents de détective. Il faut rechercher, en premier lieu, l'origine des fonds scientifiques catalans conservés en

6. Sur Jean Ier, voir la biographie, ancienne mais très documentée, de J. M. ROCA, *Johan I d'Aragó*, Barcelone, 1929. Pour une biographie plus récente, voir R. TASIS, *Joan I, el rei caçador i músic*, Barcelone, 1959. Sur Violant de Bar, voir, en outre, J. VIELLIARD, « Yolande de Bar, reine d'Aragon », *Revue des Questions Historiques*, 63 (1935), 39-55 ; F. VENDRELL, *Violante de Bar y el Compromiso de Caspe*, Barcelone, 1992, et les travaux en cours de D. BRATSCH-PRINCE (Iowa State University, EEUU) et C. PONSICH (Université de Paris I-Panthéon Sorbonne). Les échanges culturels ont été documentés, entre autres, par A. RUBIÓ I LLUCH, *Documents per l'història de la cultura catalana mig-eval*, 2 vol., Barcelone, 1908 et 1921 [réimpr. facs. : Barcelone, 2000].

France dans la circulation même des livres et des personnes au Moyen Âge, quand les livres et les personnes voyagèrent, vécurent, ou étudièrent dans ces terres[7]. Parfois, il s'agit de cadeaux échangés entre les maisons régnantes, comme cela semble être le cas pour la magnifique mappemonde connue sous la dénomination d'*Atlas Catalan* (BnF Esp. 30), un cadeau semble-t-il de Jean Ier d'Aragon à Charles VI de France[8]. À d'autres moments, les relations inamicales entre nos pays favorisèrent aussi la captation de ces matériaux, en particulier à l'époque moderne. Ce fut la guerre qui rendit possible aussi, dès la fin du XVe, le transfert vers la France d'une bonne partie de la riche bibliothèque royale de Naples créée par les monarques catalano-aragonais, transfert complété par quelques opérations d'achat au début du XVIe siècle. C'est à cette origine napolitaine qu'il faut rapporter de nombreux manuscrits catalans qui sont conservés de nos jours à la Bibliothèque Nationale[9].

À partir de la fin du XVIe siècle, la mode des collections au sein de l'élite favorisa le regroupement d'un grand nombre de manuscrits dispersés dans des bibliothèques particulières – dans le cas qui nous intéresse, surtout en Occitanie – mais permit aussi le sauvetage de certains objets qui, avec la diffusion de l'imprimerie, étaient tombés dans l'oubli et qui étaient destinés à être détruits. Le développement économique et culturel de la France pendant cette période, avec de grands collectionneurs comme Mazarin ou Colbert, contraste avec l'époque de profonde crise en Catalogne, dont la frontière fut particulièrement perméable. La bibliothèque royale ne resta pas à l'écart de ce processus de captation de livres anciens, et s'empara de nombreux exemplaires dispersés en France et en Italie, ainsi que des bibliothèques de quelques-uns des grands collectionneurs. Certains diplomates, en mission plus ou moins secrète comme Pierre de la Marche et son secrétaire Étienne Baluze, contribuèrent aussi à augmenter ces fonds, même si c'est avec des matériaux dont le profil n'est généralement pas celui qui nous intéresse ici. La Révolution entraîna de nombreuses pertes, mais aussi la création de bibliothèques municipales où furent rassemblés des fonds des particuliers et des ecclésiastiques, qui d'un autre côté, augmentèrent aussi les dépôts de Paris[10]. Enfin, il faut citer le travail de deux érudits des XVIIIe et XIXe siècles,

7. On peut localiser un bon nombre d'entre eux dans E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1936 [réimpr. : Genève-Paris, 1979] ; dans le premier *Supplément* de D. JACQUART, Genève-Paris, 1979 ; et dans D. JACQUART, *Le Milieu médical en France du XIIe au XVe siècle : en annexe 2e supplément au « Dictionnaire » d'Ernest Wickersheimer*, Genève-Paris, 1981.

8. Sur ce dernier manuscrit et d'autres manuscrits ou imprimés qui seront mentionnés, voir les appendices de ce travail.

9. Voir T. DE MARINIS, *La biblioteca napoletana dei re d'Aragona*, 4 vol., Milan, 1947-1953, et *Supplemento* en 2 vol., Vérone, 1969. Voir aussi G. TOSCANO, « La librairie des rois d'Aragon à Naples », *Bulletin du bibliophile*, 2 (1993), 265-83 ; et J. ALCINA FRANCH (avec la coll. de M. BAS CARBONELL), *La Biblioteca de Alfonso V de Aragón en Nápoles*, 2 vol., Valence, 2000.

10. Sur l'histoire de la bibliothèque royale, voir l'œuvre fondamentale de L. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale : étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, et du*

en particulier les provençalistes, comme Lacurne de Sainte-Pelaye ou Josep Tastú [11], originaire du Roussillon – dont les textes sont conservés respectivement à la Bibliothèque de l'Arsenal et à la Bibliothèque Mazarine – ainsi que celui de catalanistes du Roussillon, tels Julià Bernat Alart ou Pere Vidal, ces derniers du côté des archives historiques.

III. Historique des catalogues descriptifs

Les fonds d'origine ibérique conservés en France ont attiré l'attention d'autres chercheurs. La première initiative moderne de catalogage de ces fonds fut celle d'Eugenio de Ochoa (Bayonne, 1815-Madrid, 1872), qui en 1884 publia son « catalogue raisonné » des manuscrits d'origine ibérique conservés dans les principales bibliothèques de Paris [12]. Cet écrivain, critique et traducteur littéraire, était le fils naturel d'un éminent personnage de la cour de Ferdinand VII – un religieux gagné par les idées révolutionnaires (« afrancesado »), vraisemblablement –, condition qui lui facilita l'accès à des pensions et des aides financières qui lui permirent de vivre et travailler à Paris pendant de longues années [13]. Ochoa propose un catalogue incomplet où il a inclus par erreur quelques manuscrits occitans qu'il avait crus catalans.

Cependant, malgré cette première exploration, le travail de description des fonds ibériques conservés en France en fonction de présupposés plus exhaustifs et plus rigoureux restait à faire. Ce travail, limité à la Bibliothèque Nationale, fut mené à bien par l'éminent hispaniste et romaniste français Alfred Morel-Fatio (Strasbourg, 1850-Versailles, 1924), qui en 1892 publia un catalogue des manuscrits du « fonds espagnol » de cette bibliothèque. Toutefois, le catalogue de Morel-Fatio, encore utilisé actuellement, n'inclut

commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie, 3 vol. en 5 t., Paris, 1868, 1874, 1881 et 1977. Sur la bibliothèque de Mazarin, voir A. Franklin, *Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut (1640-1885)*, Paris, 1901 [réimpr. facs. : Amsterdam, 1969]. Sur la bibliothèque de Colbert, voir D. Bloch, « La bibliothèque de Colbert », dans C. Jolly (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. II. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, 1988, p. 157-79.

11. J. Bauquier, « Les provençalistes du XVIIIe siècle », *Revue des Langues Romanes*, 3e s., 17 (1880), p. 65-83 et 179-219, et 18 (1880), 179-182 [réimpr. facs. : Nîmes, 2003] ; A. Pagès, « Notice sur la vie et les travaux de Joseph Tastu », *Revue des Langues Romanes*, 32 (1888), p. 57-76 et 127-45 ; et [J. Massó i Torrents], « Papers de Josep Tastú (1787-1849) existents avui en la Bibliothèque Mazarine de París », *Revista de Bibliografia Catalana*, 2 (1902), p. 140-55.

12. E. de Ochoa, *Catálogo razonado de los manuscritos españoles existentes en la Biblioteca Real de París, seguido de un suplemento que contiene los de las otras tres bibliotecas públicas (del Arsenal, de Santa Genoveva y Mazarina)*, Paris, 1844.

13. Voir D. A. Randolph, *Eugenio de Ochoa y el romanticismo español*, Berkeley-Los Angeles, 1966 ; R. Gullón (dir.), *Diccionario de Literatura Española e Hispanoamericana*, Madrid, 1993, s. v. ; et V. Cantero García, « Una aproximación a la figura literaria de Eugenio de Ochoa : estudio de su práctica dramática y análisis de su actividad como crítico teatral », *Epos*, 16 (2000), p. 77-196.

pas, pour des raisons chronologiques évidentes, tous les manuscrits du fonds. Ainsi, quelques-uns des manuscrits les plus importants, comme l'Esp. 508 ou l'Esp. 563, entrèrent à la BN postérieurement à l'élaboration de ce catalogue [14].

Dans d'autres catalogues spécialisés on peut rencontrer d'amples descriptions, faites conformément aux critères les plus récents, de quelques-uns de ces manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Le catalogue des manuscrits enluminés d'origine ibérique élaboré par François Avril et d'autres collaborateurs en est un bon exemple [15].

Sous l'influence de la *Renaixença* culturelle catalane de la fin du XIXe siècle et du début du XXe et, en particulier du mouvement culturel et politique *noucentista* (le *Noucentisme*), une partie de la bourgeoisie a financé divers projets destinés à récupérer et ordonner le patrimoine catalan. L'expert en codicologie et historien de la littérature, Pere Bohigas (Vilafranca del Penedès, 1901-Barcelone, 2003), alors titulaire d'une bourse d'une de ces fondations privées, entreprit l'élaboration d'un *Repertori de manuscrits catalans* qui devait inventorier tous les manuscrits de provenance catalane et d'auteurs catalans, quelle que fût la langue dans laquelle ils étaient écrits, qui étaient conservés et dispersés dans les bibliothèques occidentales. Dans ce but, dans les années 1926-27, il mena deux premières et fécondes campagnes de travail ou « missions », l'une à Paris et l'autre en Angleterre. Malheureusement, la guerre civile espagnole et les terribles conséquences politiques et culturelles qu'elle entraîna pour la Catalogne interrompirent l'ambitieux projet de Bohigas. Mais, malgré tout, les résultats de la « mission de Paris », bien qu'elle se limitât à la Bibliothèque Nationale, accrurent considérablement les connaissances contenues dans le travail de Morel-Fatio et constituent encore aujourd'hui une base solide pour avoir un accès précis à ces matériaux [16].

Le projet *PhiloBiblon*, actuellement dirigé par l'hispaniste américain Charles Faulhaber (University of California, Berkeley), est une bibliographie de toutes les sources manuscrites et imprimées dans les différentes langues vernaculaires ibériques. Elle comprend une section pour l'espagnol (*Bibliografía Española de Textos Antiguos*, BETA), une autre pour le galicien-portugais (*Bibliografía de Textos Antigos Galegos e Portugueses*, BITAGAP)

14. A. MOREL-FATIO, *Catalogue des manuscrits espagnols et des manuscrits portugais*, Paris, 1892 (aujourd'hui numérisé sur le site internet de la BnF). Particulièrement importantes, les actualisations de H. OMONT, *Nouvelles acquisitions du Département des Manuscrits pendant les années 1891-1910 : répertoire alphabétique des manuscrits latins et français*, Paris, 1912, p. LXXXIV-XCVI et CXIII-CXVI (mss. ibériques).

15. F. AVRIL, J.-P. ANIEL, M. MENTRÉ, A. SAULNIER et Y. ZALUSKA, *Manuscrits enluminés de la péninsule Ibérique*, Paris, 1982.

16. Le financement a été à la charge de l'Institució Patxot. Les recherches à Paris ont été publiées dans P. BOHIGAS, « El Repertori de manuscrits catalans : missió a París », *Estudis Universitaris Catalans*, 15 (1930), p. 92-139 et 197-230, et 16 (1931), 82-111 et 213-310 [dernière réimpr. : IDEM, *Sobre manuscrits i biblioteques*, Barcelone, 1985, p. 71-261]. Un imposant fichier avec des matériaux inédits est conservé à la Biblioteca de Catalunya (Barcelone).

et une autre pour le catalan (*Bibliografía de Textos Catalans Antics*, BITECA). C'est une équipe de philologues dirigée par Vicenç Beltrán et Gemma Avenoza (Universitat de Barcelona) qui a la responsabilité de cette dernière section. Bien que l'on ait édité en quelques occasions sur papier ou CD-Rom le travail en cours, l'actualisation nécessaire et continue de l'information a conduit à souhaiter bénéficier des possibilités qu'offre Internet, et aujourd'hui, les bases de données de *PhiloBiblon* sont abritées par un serveur de l'Université de Californie à Berkeley. Le projet, qui a mis l'accent sur les matériaux de caractère littéraire, est encore à un stade très embryonnaire en ce qui concerne les manuscrits et imprimés scientifiques[17].

Les vieux catalogues d'Ochoa et de Morel-Fatio, le catalogue plus moderne d'Avril et des ses collaborateurs, les « missions » de Bohigas et la compilation de BITECA constituaient des points de départ nécessaires pour connaître les fonds scientifiques médiévaux d'origine ibérique conservés en France. Cependant, leur consultation mettait en évidence la quantité de travail qu'il restait à faire : description et même localisation des témoignages et, plus particulièrement, identification des textes. J'ai mené ce travail qui restait à faire, dans le cadre de mes recherches.

IV. Caractéristiques et perspectives d'un nouveau catalogue spécialisé

En effet, le catalogage de ces matériaux a été mené dans le cadre d'un projet de catalogage général des œuvres scientifiques et techniques rédigées originellement en catalan ou traduites en catalan pendant le bas Moyen Âge et la première Renaissance. Ce catalogue général, encore inédit, inclut aussi bien des livres manuscrits que des imprimés, et aussi bien les volumes conservés dans différents fonds européens et américains que ceux qui ont été décrits à une période antérieure et qui aujourd'hui se trouvent en un lieu inconnu. Les fonds notariés qui, assez fréquemment, transmettent des ordonnances médicales et divers fragments, ont également été pris en compte, toutefois, pour des raisons évidentes, moins systématiquement. Dans ces cas-ci, comme en ce qui concerne le reste des matériaux, il faut souligner le fait qu'il s'agit, heureusement, d'un catalogue vivant et qu'au cours des ans, nous n'avons cessé d'y intégrer de nouveaux éléments.

D'un point de vue formel, le traitement de ces matériaux suit les conventions actuelles pour la description des catalogues des manuscrits médiévaux et des imprimés anciens. Cependant, le propos de mon travail, qui n'est autre que l'analyse historique du processus de vernacularisation de la science et

17. http://sunsite.berkeley.edu/PhiloBiblon/phhm.html. Le matériau de BITECA a fait l'objet de publications partielles sur d'autres supports : B. CONCHEFF (†) (compil.), *Bibliography of Old Catalan Texts*, Madison (Wisc.), 1985 ; V. BELTRAN, G. AVENOZA, B. CONCHEFF (†), *Bibliografia de textos catalans antics*, Madrid, 1994 (CD-ROM) [rééd. révisée et augmentée : Berkeley, 1999]. Une nouvelle publication papier est prévue.

de la technique, m'a contraint à privilégier l'analyse des contenus et l'utilisation des volumes plutôt que le raffinement codicologique. Sans rejeter une description codicologique minimale, limitée généralement aux détails susceptibles d'apporter une information sur les commanditaires ou les utilisateurs des livres, nous avons senti que certains aspects sur lesquels on insiste – on y insiste trop souvent d'une manière unique – sont inutiles, surtout face à la nécessité de disposer de descriptions complètes de centaines de volumes en un temps raisonnable. Par conséquent, nous avons préféré mettre l'accent sur des détails et des thèmes trop souvent ignorés, comme la présence ou non d'annotations et l'histoire de chaque volume, au détriment d'autres éléments que des codicologues plus sourcilleux exigeraient. Les caractéristiques techniques du catalogue se conforment donc à des objectifs scientifiques spécifiques.

Aucune étude sur le livre et la lecture des temps passés ne peut se limiter aux textes conservés, car nous savons que ceux-ci ne sont qu'une partie, difficile à quantifier, de ce qui a réellement circulé. Le catalogage des matériaux conservés se doit d'être complété par le recours systématique à la documentation des archives susceptible d'apporter de l'information sur l'existence, l'usage et la circulation des livres à la période qui nous intéresse : inventaires et mises à l'encan, ventes-achats, prêts, etc. Cette documentation, particulièrement riche dans la partie nord-ouest de l'arc méditerranéen dont font partie les pays catalans, apporte une information très précieuse pour l'élaboration, non pas d'un catalogue de manuscrits et d'imprimés, mais d'un véritable catalogue d'auteurs, d'œuvres, de traducteurs et d'*incipit*. Les lignes de recherches en cours sur le livre et la lecture, ainsi qu'une tradition solide dans les études d'histoire de la culture catalane, contribuent, avec mes propres recherches, à enrichir ce catalogue.

Le caractère forcément ouvert d'un catalogue qui présente ces caractéristiques et les nécessités de la recherche historique et philologique moderne invitent à privilégier leur édition électronique plutôt qu'une édition traditionnelle sur support papier. Les bases de données permettent aujourd'hui une exploitation scientifique de qualité bien supérieure aux publications traditionnelles, en raison de leurs indexations variées et étendues. La valorisation d'un point de vue scientifique et universitaire de ces éditions électroniques, sans aucun doute actuellement bien plus grande que celle qui était en vigueur il y a quelques années à peine, est en plein processus de consolidation ; un processus de consolidation qui doit affecter aussi la protection de la propriété intellectuelle des matériaux disponibles sur le web, pour la consultation desquels on dispose déjà de différents systèmes de contrôle plus ou moins restrictifs.

À l'heure actuelle, la recherche, fruit de l'élaboration de ce catalogue, se fait sous l'égide de la Universitat de Barcelona et a obtenu, en collaboration avec la philologue Antònia Carré, le financement du ministère de l'Éducation et des Sciences (MEC) du gouvernement espagnol et du Departament d'Innovació, Universitats i Empresa du gouvernement catalan [18]. On a mis en ligne la page *Sciència.cat : la ciènca en la cultura catalana a l'Edat Mitjana i el*

18. Voir la n. 1.

Renaixement, avec l'intention de faire connaître ces recherches et, en même temps, d'héberger des outils fondamentaux : une bibliothèque digitale et un ensemble de bases de données reliées entre elles qui permettent de systématiser l'information disponible (auteurs et œuvres, manuscrits et imprimés, documentation d'archive, données biographiques, bibliographie, vocabulaire technique et inventaire d'images)[19]. On prévoit de développer progressivement ces recours électroniques, en fonction des aides financières que devrait légitimement recevoir cet axe de recherche.

Annexes

Appendice I. Les textes scientifiques catalans conservés en France

Si nous analysons les sources scientifiques et techniques du Moyen Âge et de la Renaissance en catalan conservées en France, le trait caractéristique le plus visible est le poids énorme des textes liés à la santé, et ce n'est pas le propre de cet ensemble de sources. Il s'agit d'un trait caractéristique qui concerne le patrimoine scientifique et technique médiéval qui a circulé en langue catalane. En effet, aux textes qui relèvent de la médecine humaine (manuels universitaires, compendiums de médecine pratique, œuvres de pharmacologie, régimes de santé, traités sur la peste, traités d'anatomie et de chirurgie, textes d'ophtalmologie et d'éthique médicale), il faut ajouter ceux qui ont trait à la médecine animale (traités sur les chevaux et de fauconnerie). Mais le poids de la santé va bien au-delà des textes médicaux proprement dits. On le sait, à l'époque médiévale, des domaines comme l'astrologie, l'alchimie, la magie, et même l'histoire naturelle, sont intrinsèquement liés aux savoirs médicaux ; un bon nombre de textes relèvent en particulier des deux premiers domaines, l'astrologie et l'alchimie.

Il faut également ajouter les œuvres encyclopédiques, même si cette appellation est souvent et trop facilement utilisée par les historiens quand ils veulent classer des œuvres et des auteurs inclassables : c'est un véritable fourre-tout. Dans le monde catalan, le cas de Raymond Lulle est tout à fait remarquable : son œuvre très personnelle, qui utilise aussi bien l'arabe et le latin que la langue vernaculaire, qui vise (rien de moins !) à créer une voie qui se substitue à l'aristotélisme, et aborde de très nombreux thèmes, est inclassable selon les critères traditionnels. L'ensemble de l'œuvre de Lulle est actuellement l'objet d'un catalogage systématique dans une base de données modèle hébergée par le serveur de l'Universitat de Barcelone, dirigée par Anthony Bonner et coordonnée par Lola Badia et Albert Soler[20]. L'autre auteur médiéval catalan remarquable dans ce domaine encyclopédique est le franciscain Francesc Eiximenis, avec une œuvre volumineuse et d'importance majeure, qui est en cours d'édition à la Universitat de Girona (Gérone), sous la direction et grâce à l'initiative de Xavier Renedo et de Sadurní Martí ; c'est un projet qui inclut une mise à disposition prochaine d'une base de données sur cet auteur et ses œuvres[21]. Ces

19. Pour plus d'informations, voir www.sciencia.cat. La page est liée à *Narpan.net : espai de literatura i cultura medieval* (www.narpan.net), le portail du groupe de recherche *Cultura i literatura a la Baixa Edat Mitjana* (SGR2001-00286). Les bases de données de *Sciència.cat* doivent par la suite être mises en relation également avec celles qui se développent au sein de *Narpan.net* (Ramon Llull et CODITECAM).

20. *Base de dades Ramon Llull / Llull DB* (http://orbita.bib.ub.es/llull/index.asp).

21. Voir www.narpan.net (Eiximenis).

travaux en cours nous dispensent d'énumérer ici les manuscrits et imprimés de ces deux auteurs.

Il convient de souligner un second trait caractéristique, à savoir la grande richesse des disciplines et des genres de cette partie du patrimoine historique et scientifique conservé dans les bibliothèques françaises. En effet, la quantité et la qualité des textes conservés recouvrent tous les genres. Le tableau suivant le montre nettement.

Discipline	**Genre**	**Ouvrage**	**Localisation**
Médecine humaine	Fondements théoriques	Ḥunayn ibn Isḥāq (Johannitius), *Isagoge ad Tegni*	Esp. 508 copie Arsenal
		Théophile (Galien), *De urinis*	Esp. 508 copie Arsenal
		Philaret (Galien), *De pulsibus*	Esp. 508 copie Arsenal
		Antoni Ricard, *Tractat d'orines*	copie Arsenal
		Antoni Ricard, *Tractat de coneixença de polsos*	copie Arsenal
		Hippocrate, *Aforismes* comm. Galien	Bordeaux
	Encyclopédies de médecine pratique	Ibn Sina (Avicenne), *Canon medicine* IV	Esp. 563
		Razī (Rhazès), *L. Almansoris* I	*cf.* anatomie
	Matière médicale	Abū-l-Ṣalt (Albuzale, Albumasar), *De medicinis simplicibus*	Esp. 508
		Jean de Parme, *Practicella*	Esp. 508
		Antidotaire anonyme Vatican	copie Arsenal
		Réceptaire de Joan Martina	Carpentras
		Réceptaire de Ponç Deslledó	Esp. 55
		Recettes isolées	Carpentras Marseille Arsenal 105 copie Arsenal Esp. 210 Esp. 212 Esp. 508 Lat. 11228 N.a.l. 1536
	Régimes de santé	Ibn Zuhr (Avenzoar), *L. de alimentis*	Esp. 291
		Aldebrandin de Sienne, *Régime du corps* III (*Tractat de les viandes i dels beures*)	Esp. 508
	Peste	Ps.-Arnaud de Villeneuve, *Petit tractat sobre el regiment que es deu tenir en temps d'epidèmia*	copie Arsenal
		Valesco de Taranta, *De epidemia et peste*	Mazarine

	Anatomie et chirurgie	Rhazès, *L. Almansoris* I	Esp. 212
		Teodorico Borgognoni, *Chirurgia*	Esp. 212
		Guy de Chauliac, *Inventarium*	copies Arsenal
		Pierre d'Argellata, *Chirurgia*	Impr. Rés. Td[73].252
		Antoni Amiguet, *Lectura dels apostemes*	Impr. Rés. Td[79].1
		Richard l'Anglais, *De flebotomia* extraits	Lat. 6906
	Ophtalmologie	Anonyme	Esp. 212
	Éthique médicale	Felip de Soldevila, *Regles per a metges novells*	N.a.l. 1536
Médecine vétérinaire	Médecine des équidés	Giordano Ruffo, *De medicina equorum*	Esp. 212
		Alphonse XI de Castille, *Libro de los caballos*	Esp. 215 Esp. 297
		Manuel Díez, *L. de la menescalia*	Esp. 215
	Fauconnerie	*Epistola de avibus nobilibus*	Esp. 212
		Recettes pour les chiens de chasse	Esp. 216
		Recettes isolées	Ital. 454 Ital. 457 Ital. 928 Ital. 939
Philosophie naturelle		Guillaume de Conches, *Dragmaticon philosophiae*	Esp. 255 Esp. 473
		Matfre Ermengaud, *Breviari d'amor*	Esp. 205 Esp. 353
		Boèce, *Consolatio Philosophiae*	Esp. 474 copie Mazarine
		Ovide, *Métamorphoses* comm. Francesc Alegre	Impr. Rés. g. Yc. 441 copie Mazarine
Encyclopédisme		Francesc Eiximenis, *Crestià*	voir www.narpan.net (Eiximenis)
Histoire naturelle		Odon de Meung, *Macer*	Esp. 210
		Poème sur la qualité médicale des fruits	N.a.l. 200
		Pierre d'Espagne, *Questiones logicales*	Toulouse
Astronomie et astrologie	Astronomie	Joan de Bònia, *Lectura sexagenarii*	Lat. 7416 A
	Astrologie	Bartomeu de Tresbéns, *L. de les nativitats*, *Tr. de les interrogacions*, *Tr. de les eleccions*, *Libell d'investigacions de tresors*	Esp. 411
		Liber de eclipsi solis et lune	Perpignan
		Calcul de l'horoscope	Esp. 215
		Calendriers	Esp. 215 Esp. 487 Arsenal

Géographie		Cresques Abraham, *Atlas Català*	Esp. 30
		Guillem Soler, *Carte nautique*	Ge B 1131
		Macià de Viladesters, *Carte nautique*	Ge AA 566
		Gabriel de Vallseca, *Carte nautique*	Ge C 4607
		Pere Rossell, *Carte nautique*	Ge C 5090
Alchimie		Ps.-Raymond Lulle, *Testamentum + Cantilena*	Esp. 289
		Ps.-Raymond Lulle, *Cantilena*	Nantes
		Ps.-Arnaud de Villeneuve, *L. del gran magisteri de les preparacions i regiment de la pedra filosofal*	Esp. 289
		Jean de Rocatalhada (Rupescissa, Roquetaillade), *De consideratione quinte essentie*	Esp. 289
		Extraits, recettes, poèmes	Esp. 289 Lat. 11228
Magie		Ps.-Albert le Grand, *L. secretorum de virtutibus*	Esp. 289
		Ferran d'Ayerbe, *De adversa fortuna*	Esp. 225 copie Mazarine
		Prières	N.a.l. 200
		Conjurations diverses	Carpentras Arsenal 105 Marseille Perpignan
Agriculture		Palladius, *Opus agriculture*	Esp. 291
		Jaufré de Franconie, *De plantationibus arborum*	Esp. 291
		Ibn Wafid, *Summa de agricultura*	Esp. 291
Arithmétique et économie		Arnau de Capdevila, *Tractat de les monedes*	Esp. 55
		Arnau de Capdevila, *Compendi de matèria de monedes*	Esp. 55
Techniques		Recettes pour les encres	Lat. 6906

Appendice II. Inventaire sommaire des manuscrits et des imprimés

L'inventaire suivant, limité aux matériaux conservés actuellement en France, ne vise pas à rassembler toutes les données disponibles sur chaque manuscrit ou chaque livre imprimé, ce qui nécessiterait un espace bien plus grand que celui dont nous disposons. Il s'agit d'offrir une vision à la fois complète et succincte de ces matériaux, en mettant l'accent sur l'identification des textes conservés et sur l'origine ou

la circulation du livre, accompagnée d'une brève information bibliographique qui puisse permettre d'en approfondir la connaissance. Il y est indiqué s'ils disposent d'une entrée dans les catalogues d'Ochoa, de Morel-Fatio, d'Avril, de Bohigas et de BITECA. Quant à la bibliographie restante, il a été fait le choix de privilégier la plus complète et la plus récente, si elle existe, en accordant une attention particulière aux éditions critiques des textes.

Bordeaux, Bibliothèque Municipale

568 (*ca* 1425-1440, papier, 105 ff., 280 × 208 mm).
ff. 1r°a-105v°b HIPPOCRATE, *Aforismes*, avec le comm. de GALIEN.
Or. : Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (?) ; Gabriel de Tàrrega (Tàrrega *ca* 1468-Bordeaux 1536), médecin de la ville en 1494 et professeur de la Faculté de Médecine de Bordeaux en 1496 (?).
Bibl. : BITECA, manid 1580. A. CARRÉ, *Hipòcrates, Aforismes : traducció catalana medieval*, Barcelone, 2000.

Carpentras, Bibliothèque Inguimbertine

126 (factice, XIVe et XVe s., papier, 113 ff., 290 × 220 mm, olim L. 142).
(B) num. 13, 16, 17, 20 et 21, ff. 25, 27, 28, 83 et 86-90 JOAN MARTINA, *Receptari*.
Or. : couvent des Augustins d'Aix-en-Provence ; (B) Joan Martina, juriste (?) de Sabadell, 1439 (f° 86).
Bibl. : BITECA, manid 2230. (B) J. PERARNAU I ESPELT, « El receptari del sabadellenc Joan Martina (1439) », *Arxiu de Textos Catalans Antics*, 11 (1992), 289-328.

Marseille, Bibliothèque de la Ville-L'Alcazar

1095 (factice, XIIIe-XVe s., papier, 278 p., 212 × 140 mm, olim Φb.34, R. 1252 et 200048).
(B) num. 45, p. 149-150 (= anc. f° LXXIIIr°) Conjuration de saint Léon, pape, en cat.
(C) num. 29, p. 184-185 (= anc. f° LXXXXVv°-LXXXXVIr°) Recettes de médecine en cat.
Or. : acquis à la vente de la collection particulaire de J.-T. Bory, maire de Marseille (1875) ; (C) Valence (València), 1440 (p. 185).
Bibl. : BITECA, manid 1679. C. BRUNEL, « Notice et extrait du manuscrit 1095 de la Bibliothèque de Marseille contenant des sermons catalans », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 95 (1934), 5-30 ; *Base de dades Ramon Llull/Llull DB* (C/29) ; A. BOS, « Deux recettes en catalan », *Romania*, 36 (1907), 106-08.

Nantes, Bibliothèque Municipale

523 (XIVe-XVe s., papier, V + 151 + III ff., 208 × 148 mm, olim 497, 20497 et français 357).
1. ff. 1r°-29r° PS.-RAYMOND LULLE, *Testament alchimique (Pratique)*, en fr.
2. ff. 29r°-42r° PS.-RAYMOND LULLE, *Livre des mercures*, en fr.
3. ff. 42v°-74v° PS.-RAYMOND LULLE, *Testament dernier*, en fr. (extrait).

4. ff. 75r°-76v° [olim 95r°-96v°] Ps.-RAYMOND LULLE, *Cantilena* (ou *Cobles sobre l'art de l'alquímia*), en cat. avec comm. en latin.
5. ff. 96v°-99v° Ps.-RAYMOND LULLE, *Amphorimi super alkimia*, en lat.
6. ff. 100r°-150v° Ps.-RAYMOND LULLE, *Vademecum*, en lat.
7. ff. 151r° Recettes alchimiques, en lat. (add. XVe-XVIe s.).
8. ff. 152r°v° Recettes alchimiques, en lat. (add. XVe s.).

Or. : Anne-Marie-Rodolphe Baron du Taya.

Bibl. : *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, vol. 22, Paris, p. 81 ; J. PERARNAU I ESPELT, *Els manuscrits lul·lians medievals de la « Bayerische Staatsbibliothek » de Munic*, 2 vol., Barcelone, 1982-1986, vol. 1, § II-1 ; M. PEREIRA, *The alchemical corpus attributed to Raymond Lull*, Londres, 1989, § I.10 et II.6, voir www.revistaazogue.com ; *Base de dades Ramon Llull/ Llull DB* ; BITECA, manid 1632 ; A. MCLEAN, *Database of alchemical manuscripts*, § 2402, dans *The Alchemy Web Site*, www.levity.com/alchemy/alch_mss.html. (4) *Repertorio informatizzato dell'antica letteratura catalana* (RIALC), dir. Costanzo DI GIROLAMO, à www.rialc.unina.it, 89a.1, éd. M. PEREIRA et B. SPAGGIARI.

Paris, Bibliothèque de l'Arsenal

105 (première moitié du XVe s., parch., 492 ff., 175 × 128 mm, olim T. L. 133).

Bréviaire à l'usage du diocèse de Valence, avec conjurations en catalan ajoutées par une autre main du XVe siècle en marge des ff. 168r°, 169r°, 170r°, 176r°, 177r°, 179r°, 181v°, 192r°-193r°, 195v°-196r°, 197r°, 198r°, 199r°, 200v°, 202r°, 207r°, 210r°, 227v° et 244r°.

Or. : Oratoire de Saint-Magloire, « ex dono R. P. Le Brun » (f° 1) ; Valence, première moitié du XVe siècle.

Bibl. : *Catalogue général des manuscrits*, vol. 1, Paris, 1885, p. 55 (« en provençal ») ; V. LEROQUAIS, *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, vol. 2, Paris, 1934, p. 311-315, § 391 (« en catalan » et « en espagnol »).

2523 (XVIIIe s., papier, 347 ff., 250 × 182 mm, olim [Paulmy] Sciences et Arts n° 2839 et 125 S. A. F.).

GUI DE CHAULIAC, *Inventari o col·lectori de la part de cirurgia de la medicina* (premier volume d'une copie de Lacurne de Sainte-Pelaye du ms. Vatican, BAV, Vat. Lat. 4804).

Or. : Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy (1722-1787).

Bibl. : *Catalogue général des manuscrits*, vol. 3, Paris, 1887, p. 31 (« en provençal ») ; P. PANSIER, « Catalogue des manuscrits médicaux des bibliothèques de France », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 2 (1908-1909), 1-46 et 385-402, p. 401 (« en provençal »).

2524 (XVIIIe s., papier, 579 ff., 250 × 182 mm, olim [Paulmy] Sciences et Arts n° 2441 et 125 S. A. F.).

GUI DE CHAULIAC, *Inventari o col·lectori de la part de cirurgia de la medicina* (second volume d'une copie de Lacurne de Sainte-Pelaye du ms. Vatican, BAV, Vat. Lat. 4804).

Or. : Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy (1722-1787).

Bibl. : *Catalogue général des manuscrits*, vol. 3, Paris, 1887, p. 31 (« en provençal ») ; PANSIER, « Catalogue des manuscrits médicaux », p. 401 (« en provençal »).

2525 (XVIIIe s., papier, 252 ff., 250 × 190 mm, olim [Paulmy] Sciences et Arts nos 2841 C et 2440, et 125 S. A. F.).

Miscellanea de médecine en cat. et lat. (copie de Lacurne de Sainte-Pelaye du ms. Vatican, BAV, Vat. Lat. 4797), contenant : (1) un calendrier astrologique pour les années 1466-1515 ; (2) ḤUNAYN IBN ISḤĀQ (Johannitius), *Llibre d'introduccions a l'Art de la medicina de Galè* (avec glosses) ; (3) [THÉOPHILE] *Coneixença de les orines* ; (4) [PHILARET], *Coneixença dels polsos* ; (5) ANTONI RICARD, *Tractat d'orines* ; (6) ANTONI RICARD, *Tractat de coneixença de polsos* ; (7-8) notes et recettes ; (9-15) extraits divers de GUI DE CHAULIAC, *Inventari o col·lectori de la part de cirurgia de la medicina*, liv. VII (antidotaire) ; (16) un long antidotaire (digestifs et purgants) non identifié ; et (17) PS.-ARNAUD DE VILLENEUVE, *Petit tractat sobre el regiment que es deu tenir en temps d'epidèmia.*

Or. : Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy (1722-1787).

Bibl. : *Catalogue général des manuscrits*, vol. 3, Paris, 1887, p. 31-32 (« en provençal ») ; PANSIER, « Catalogue des manuscrits médicaux », p. 401-02 (« en provençal »).

Paris, Bibliothèque Mazarine

4509(I) (première moitié du XIXe s., papier, 362 ff.).

Cançoner d'obres enamorades (copie incomplète et notes de Josep Tastú du ms. Paris, BnF, Esp. 225), contenant FERRAN D'AYERBE, *De adversa fortuna.*

Or. : acquis après la mort de Josep Tastu († 1849).

Bibl. : [J. MASSÓ I TORRENTS], « Papers de Josep Tastú (1787-1849) existents avui en la Bibliothèque Mazarine de París », *Revista de Bibliografia Catalana*, 2 (1902), 140-55, p. 145.

4509(II) (première moitié du XIXe s., papier, 74 ff.).

Cançoner d'obres enamorades (copie incomplète et notes de Josep Tastú du ms. Paris, BnF, Esp. 225), contenant FERRAN D'AYERBE, *Contra fortunam adversam* (*De adversa fortuna*).

Or. : acquis après la mort de Josep Tastu († 1849).

Bibl. : [MASSÓ I TORRENTS], « Papers de Josep Tastú », p. 145.

4512 (première moitié du XIXe s., papier, 307 ff.).

Notes et extraits de Josep Tastú sur des manuscrits divers, contenant (cahier 10, fo 184 et *sq.*) des extraits d'OVIDE, *Transformacions* et *Al·legories e morals exposicions* de FRANCESC ALEGRE (Barcelone, Pere Miquel, 1494), avec une traduction en français.

Or. : acquis après la mort de Josep Tastú († 1849).

Bibl. : [MASSÓ I TORRENTS], « Papers de Josep Tastú », p. 147-48.

4525 (première moitié du XIXe s., papier, + 160 ff.).

Notes et extraits de Josep Tastú sur des manuscrits divers, contenant (fo 16 et *sq.*) des extraits de BOÈCE, *Consolació de Filosofia* (ms. Barcelone, ACA, Ripoll 113).

Or. : acquis après la mort de Josep Tastú († 1849).

Bibl. : [MASSÓ I TORRENTS], « Papers de Josep Tastú », p. 153-55.

[Impr.] 58907³ (Barcelone, Joan Rosenbach, 20 mars 1507, 14 ff., 4°).
VALESCO DE TARANTA, *Compendi utilíssim contra pestilència tret de la font de medicina*, tr. cat. par JOAN VILAR (ex. où il manque le premier et le dernier feuillet, et relié avec deux autres imprimés).
Or. : acquis après la mort de Josep Tastú († 1849).
Bibl. : PAGÈS, « Notice sur la vie et les travaux de Joseph Tastu », p. 137 ; J. Mª. LÓPEZ PIÑERO *et al.*, *Los impresos científicos españoles de los siglos XV y XVI : inventario, bibliometría y thesaurus*, 4 vol., Valence, 1981-1986, § 1626 ; J. Mª. LÓPEZ PIÑERO *et al.*, *Bibliographia Medica Hispanica, 1475-1950*, 7 vol. publ., Valence, 1987-1996, § 568.

Paris, Bibliothèque Nationale

[Cartes et plans] Ge B 1131 (*ca* 1368-1385, parch., 1 f., 650 × 1 020 mm).
GUILLEM SOLER, *Carte nautique*, en cat. et it.
Or. : acquise auprès de M. Duprat (1859) ; Majorque (*ca* 1368-1385).
Bibl. : G. de REPARAZ I RUIZ, « Els mapes catalans de la Bibliothèque Nationale de París », *Estudis Universitaris Catalans*, 13 (1928) : 218-34, p. 222-23 ; R. J. PUJADES I BATALLER, *Escriure l'espai baixmedieval : la producció cartogràfica al Mediterrani occidental dels segles XIII, XIV i XV*, thèse doctorale de l'Universitat de València, 2005 (en cours de publication), p. 68.

[Cartes et plans] Ge AA 566 (1413, parch., 1 f., 850 × 1 150 mm).
MACIÀ DE VILADESTERS, *Carte nautique*, en cat.
Or. : chartreuse de Valldecrist (Valdecristo), près de Valence, jusqu'à sa fermeture et destruction (désamortisation de 1835) ; Majorque (daté de 1413).
Bibl. : REPARAZ, « Els mapes catalans », p. 223-24 ; PUJADES, *Escriure l'espai*, p. 70.

[Cartes et plans] Ge C 4607 (1447, parch., 1 f., 590 × 940 mm).
GABRIEL DE VALLSECA, *Carte nautique*, en cat.
Or. : acquise auprès de M. Goulon (1914), qui l'avait acquise à la vente du Dr Ernest Hamy (1908) ; Francesco Sanseverino, comte de Lloria (*fl.* 1442-1448) ; Majorque (1447).
Bibl. : REPARAZ, « Els mapes catalans », p. 224-25 ; PUJADES, *Escriure l'espai*, p. 70.

[Cartes et plans] Ge C 5090 (1462, parch., 1 f., 540 × 840 mm).
PERE ROSSELL, *Carte nautique*, en cat.
Or. : acquise auprès de Johann Siegfried Moerl (Nuremberg, 1851) ; Majorque (1462).
Bibl. : REPARAZ, « Els mapes catalans », p. 225-26 ; PUJADES, *Escriure l'espai*, p. 72.

Esp. 30 (*ca* 1375, parch., 6 ff. sur bois, 640 × 1 000 mm, olim Ancien Fonds 6816).
CRESQUES ABRAHAM, *Atlas Català*.
Or. : bibliothèque royale de France ; bibliothèque du prince Jean, fils cadet de Pierre IV d'Aragon (qui l'envoya comme présent pour son couronnement à Charles VI de France, cousin de sa femme, Yolande de Bar, en 1381) ; atelier de Cresques Abraham, Majorque (*ca* 1375).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 40, § 119 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 96-98, § 110 ; BITECA, manid 1003. J. MATAS I TORT (dir.), *El Atlas Catalán de Cresques Abraham : primera edición con su traducción al castellano en el sexto centenario de su realización, 1375-1975*, Barcelone, 1975 ; H. C. FRIESLEBEN, G. GROSJEAN *et al.*, *Mapamundi : der Katalanische Weltatlas vom Jahre 1375, nach dem Bibliothèque Nationale, Paris, verwahren Original farbig wiedergegeben*, Stuttgart, 1977 ; M. PELLETIER (coord.), *Mapamondi : Une carte du monde au XIV*e *siècle*, Paris, 1998 (Collection BnF, Sources).

Esp. 55 (moitié du XVe s., papier, 104 ff., 285 × 212 mm, olim Ancien Fonds 7802).

1. ff. 1r°a-43v°b LLUÍS DE PACS, *Doctrina moral.*
2. ff. 44r°a-75v°b PS.-FRANCESC EIXIMENIS, *Doctrina compendiosa.*
3. ff. 76r°a-77r°b BERNAT METGE, *Apologia.*
4. ff. 77v°a-93v°b JAFUDÀ BONSENYOR, *Libre de paraules de savis e de filòsofs.*
5. ff. 94r°a-104v° ARNAU DE CAPDEVILA, *Tractat de les monedes* (daté Barcelone 1437).

Or. : bibliothèque royale de France (château de Blois, 1544) ; bibliothèque royale de Naples (1487) ; Girolamo Sanseverino, second prince de Bisignano (« Prencepe de Visengnano », f° 104v°).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 6, § 22 ; T. DE MARINIS, *La Biblioteca napoletana dei re d'Aragona – Supplemento*, col concorso di D. BLOCH, C. ASTRUC, J. MONFRIN [et] J. RUYSSCHAERT, Vérone, 1969, vol. 1, p. 257-58 ; BOHIGAS, p. 97-98 ; BITECA, manid 1385.

Esp. 57 (1438, papier, III + 325 + II ff., 295 × 215 mm, olim Ancien fonds 7806 et Mazarin).

1. ff. 1r°-313r° FRANCESC EIXIMENIS, *Llibre de les dones*, liv. II, part V (« De dones religioses »).
2. ff. 313v°-318r° PONÇ DESLLEDÓ, *Receptari.*

Or. : bibliothèque du cardinal Mazarin, acquise (1668) par la bibliothèque royale de France ; Majorque (colophon daté par le copiste Bartomeu Sorell à Majorque de 1438, ms. copié pour Ponç Deslledó, marchand de Majorque, f° 313r°).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 5, § 19 ; BOHIGAS, p. 92 ; BITECA, manid 1244.

Esp. 205 (1400, papier, X [A-J] + II [K-L] + 223 ff. + III ff., 287 × 212 mm, olim Ancien fonds 7695).

ff. Cr°-Jv° et 1r°-205r° MATFRÉ ERMENGAUD, *Breviari d'amor*, en cat.

Or. : bibliothèque royale de France ; bibliothèque royale de Naples (1486) ; Pedro de Guevara, marquis de Vasto et grand sénéchal du royaume de Naples (« gra senescarco », f° 208v°) ; (colophon daté par le copiste Miquel [nom cancelé] de 1400).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 29, § 80 ; DE MARINIS, *La biblioteca napoletana... Supplemento*, vol. 1, p. 197-98, et vol. 2, pl. 137 et 137 bis ; BOHIGAS, p. 100 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 102-03, § 115, et pl. LIX et CXI ; BITECA, manid 1542.

Esp. 210 (première moitié du XVe s., papier, [II] + LXVII ff., 300 × 208 mm, olim Suppl. franç. 3170).

1. ff. 1r°-2r° et Ir°-LXVv° ODON DE MEUNG, *Llibre de les virtuts de les herbes* (ou *Màcer*).

2. ff. LXVIV°-LXVIIV° Recettes contre la peste (add. XVe-XVIe s., Barcelone ?).
Or. : acquis auprès de M. Piccolomini (1838) ; Naples (?).
Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 33, § 95 ; BOHIGAS, p. 107 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 172, § 230 ; BITECA, manid 1736. (2) L. FARAUDO DE SAINT-GERMAIN, « Una versió catalana del *Libre de les herbes* de Macer », *Estudis Romànics*, 5 (1955-1956), 1-54.

Esp. 212 (première moitié du XIVe s., parch., A + 125 + I ff., 345 × 245 mm, olim [Blois ?] 612, [Fontainebleau ?] 863 et Ancien fonds 7249).
1. ff. 1r°a-89v°b TEODORICO BORGOGNONI, *Cirurgia*, tr. cat. par GUILLEM CORRETGER.
2. ff. 89v°b-93v°a ANONYME, *Llibre de la cura dels ulls.*
3. ff. 93v°a-109v°a GIORDANO RUFFO DE CALABRE, *Cirurgia dels cavalls.*
4. ff. 109v°b-112r°b ANONYME, *Llibre del nodriment i de la cura dels ocells de caça* (ou *Epístola d'Àquila, Símacus i Teodosi a Ptolemeu, emperador d'Egipte*, ou *Pràctica dels ocells*).
5. ff. 112r°b-123v°a ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Llibre d'Almansor*, liv. I.
6. ff. 123v°a-124r°a ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Llibre d'Almansor*, liv. IX, ch. 54 (« De l'esquinància »).
7. ff. 124v°-125v° Recettes de médecine en cat. (add. XIVe s.).
8. f° 125v° Recettes de médecine en cat. (add. XVe s.).
Or. : bibliothèque royale de France (châteaux de Blois [1544] et de Fontainebleau) ; bibliothèque royale de Naples (?) ; bibliothèque royale d'Aragon, Barcelone (?).
Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 33, § 94 ; BOHIGAS, p. 101-102 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 168, § 216 ; BITECA, manid 1086 ; L. BADIA, *Textos catalans tardomedievals i "ciència de natures"*, Barcelone, 1996, ap. 2, p. 61-62. (1) A. CONTRERAS MAS, « La versión catalana de la "Cirurgia" de Teodorico de Luca por Guillem Correger de Mayorcha : un intento de mejorar la formación teórica de los cirujanos », *Estudis Baleàrics*, 4 (1984), 55-74 ; ID., « La difusión medieval de la "Cyrurgia" de Teodorico Borgognoni (1205-1298) en los países de habla catalana : la versión catalana de Guillermo Correger (1306), Libro I (cirugía general) según el ms. París, Bibliothèque Nationale, fonds espagnol, 212, f° 1-18v° », Santander, 1986 (maîtrise) ; L. BADIA, *Textos catalans tardomedievals*, p. 44-45 et p. 66 (facs. f° 1r°) ; L. CIFUENTES, « Vernacularization as an intellectual and social bridge : the Catalan translations of Teodorico's "Chirurgia" and of Arnau de Vilanova's "Regimen sanitatis" », *Early Science & Medicine*, 4 (1999), 127-148 ; éd. en préparation de L. CIFUENTES. (3) Y. POULLE-DRIEUX, « L'hippiatrie dans l'Occident latin du XIIIe au XVe siècle », dans G. BEAUJOUAN, Y. POULLE-DRIEUX et J.-M. DUREAU-LAPEYSSONNIE, *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*, Genève-Paris, 1966, p. 9-168, en particulier p. 20-21 ; V. DUALDE PÉREZ, « Aportacio al coneiximent d'alguns termens valencians del llenguage anatomic menescalesc », *Revista de Filologia Valenciana*, 2 (1995), 7-47. (4) L. GARCÍA BALLESTER, « The "Epistola Aquilae Symachi et Theodotionis ad Ptolomeum regem Aegypti de avibus nobilibus" and its XIVth century catalan version », *Episteme*, 9 (1975), 253-269 ; A. LUPIS et Saverio PANUNZIO, « "La pístola a Tolomeu emperador d'Egipte" en la tradició venatòria medieval romànica i l'estructura epistolar del gènere venatori », *Estudis de Llengua i Literatura Catalanes*, 15 [= *Miscel·lània Antoni M. Badia i Margarit*, 7] (1987), 13-53 ; J. Querol San-Abdon prépare actuellement à l'Universitat Autònoma de Barcelona, sous la direction de M. Pumarola, L. Cifuentes et D. Jacquart, une thèse de doctorat sur

« L'art de la falconeria a la Corona d'Aragó durant la Baixa Edat Mitjana : edició i estudi dels tractats escrits en català ».

Esp. 215 (factice, XVe s., papier, 135 ff., 288 × 215 mm, olim [Baluze] 450 et Ancien fonds 7813[2]). Volume factice constitué par deux mss. de médecine vétérinaire du XVe siècle (A, ff. 1-94 et B, ff. 95-135).

1. ff. 1r°-94r° MANUEL DÍEZ, *Llibre de la menescalia*.
2. ff. 95r°-99r° Calendrier et notes d'astrologie humaine et animale, en cat.
3. ff. 99r°-135v° ANONYME (entourage d'Alphonse XI de Castille), *Llibre dels cavalls*.
4. f° 135v° MAÎTRE COLA, ferrier de Capua, *Reçeta para mal de la nube del ojo del cavallo*, en esp. (add. XVe s.).

Or. : collection d'Étienne Baluze, acquise (1719) par la bibliothèque royale de France ; bibliothèque royale de Naples (1486) ; Pedro de Guevara, marquis de Vasto et grand sénéchal du royaume de Naples (« Maschalchia. Gra senescarco », f° 135v°).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 34, § 97 ; BOHIGAS, p. 105-106 ; DE MARINIS, *La biblioteca napoletana... Supplemento*, vol. 1, p. 196-97, et vol. 2, pl. 136 ; POULLE-DRIEUX, « L'hippiatrie », p. 30 et 36, pl. A ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 125, § 140, et pl. LXXVI ; BITECA, manid 1069. (1) DUALDE PÉREZ, « Aportacio al coneiximent d'alguns termens valencians » ; éd. en préparation de Lluís CIFUENTES.

Esp. 216 (XIVe-XVe s., papier, 90 ff., 295 × 215 mm, olim Ancien fonds 7814).

1. ff. 1r°-55r° ALPHONSE XI DE CASTILLE, *Libro de la monteria*, en esp.
2. f° 57r°v° Recettes de médecine pour les chiens de chasse, en cat.
3. ff. 59r°-65v° Lettres du sage maure Benalhatib à Pierre Ier de Castille, en esp.
4. ff. 65v°-68v° Discours de Jean Ier de Castille aux cortès de Ségovie de 1386, en esp.
5. ff. 68v°-90r° Miscellanées historiques de la maison de Trastámara (Castille et Aragon), lettres, extraits de chroniques et poèmes, en esp. et gallegoportugais.

Or. : bibliothèque royale de France (château de Fontainebleau) ; bibliothèque royale de Naples (?) (copiste catalan).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 38, § 115 ; BETA, manid 1167 ; BITECA, manid 2399. (1) M^a. Isabel MONTOYA RAMÍREZ (éd.), *ALFONSO XI, Libro de la Montería : estudio y edición crítica*, Grenade, 1992. (2) QUEROL SAN-ABDON, « L'art de la falconeria a la Corona d'Aragó ». (3) G. ORDUNA (éd.), « Ms. BN París Fonds Espagnol 216 (fs. 59-65) [Cartas del sabio moro Benalhatib dirigidas a Pedro I] », *Incipit*, 3 (1983), 185-196. (4) *Cortes de los antiguos reinos de León y de Castilla publicadas por la Real Academia de la Historia*, 5 vol., Madrid, 1861-1903, vol. 2, p. 350-59. (5) *Miscelánea histórica de París (PN2) : BNP Esp. 216*, dans *ADMYTE : Archivo digital de manuscritos y textos españoles*, Madrid, 1992, disque 0.

Esp. 225 (fin du XVe s., papier, I-III + A-T + 249 ff., 288 × 217 mm, olim Ancien Fonds 7699).

Cançoner d'obres enamorades (ou *Cançoner d'amor*), contenant (186, f° 158r°v°) FERRAN D'AYERBE, *Contra fortunam adversam* (*De adversa fortuna*).

Or. : bibliothèque du cardinal Mazarin, acquise (1668) par la bibliothèque royale de France ; Occitanie (« Anthony del Codony, menor. 1624. Costa 3 lliures 12 sous [...] 7 lliures 12 sous. », f° Ir°).

Bibl. : DE OCHOA, *Catálogo*, p. 286-374 [sp. 345-346], § 187 ; K. BARTSCH, « Der katalonische Cançoner d'amor der Pariser Bibliothek », *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, 2 (1865) : 288-292 ; MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 195-204, § 595 ; A. PAGÈS (éd.), *Les obres d'Auziàs March*, Barcelone, 1912, p. 9-14 ; J. MASSÓ I TORRENTS, « Bibliografia dels antics poetes catalans », *Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, 5 (1913-1914), 3-276 [extrait : Barcelone, 1914], p. 77-92 ; ID., *Repertori de l'antiga literatura catalana : la poesia*, Barcelone, 1932, BOHIGAS, p. 152 ; BITECA, manid 1322. (186) Martí DE RIQUER, Antoni COMAS i Joaquim MOLAS, *Història de la literatura catalana*, 11 vol., Barcelone, 1964 [1980]-1988, vol. 3, p. 67 (éd. partielle) ; RIALC, § 11.1, éd. M. CABRÉ.

Esp. 255 (XVe s., papier, 148 ff., 222 × 132 mm, olim [Colbert] 5504 et Ancien fonds 8164^{3}).

ff. 1r°-148v° GUILLAUME DE CONCHES, *Summa de philosophia.*

Or. : bibliothèque de Colbert, acquise (1732) par la bibliothèque royale de France.

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 30, § 83 ; BOHIGAS, p. 98-99 ; BITECA, manid 1435. L. BADIA et J. PUJOL (éd.), *Guillelmi de Conchis : Summa de Philosophia in vulgari*, dans É. JEAUNEAU (dir.), *Guillelmi de Conchis Opera Omnia*, vol. 1, Turnhout, 1997, p. 275-497 (*Corpus Christianorum : Continuatio medievalis*, vol. 152).

Esp. 289 (première moitié du XVIe s., papier, 205 ff., 198 × 138 mm, olim Suppl. franç. 410).

1. ff. 3r°-157r° PS.-RAYMOND LULLE, *Testament alquímic*, trad. cat. par JAUME MAS.
2. ff. 158r°-179r° JEAN DE ROCATALHADA (Rupescissa), *Llibre de la demostració de la quinta essència extreta de totes les coses transmutables.*
3. ff. 179r°v° *Lo tractat anomenat Imatge de vida, tret dels secrets dels filòzofs, és a saber, de la flor d'alquímia primera* (extraits).
4. ff. 180r°-181r° *Lapis filozoforum per sol et llune*, en cat. (extraits).
5. ff. 181v°-182r° *La obra e tractat de Maser* (extraits).
6. f° 182r° *Unna recepta per a congelar lo mercuri.*
7. ff. 182v°-192r° *Dictats dels filòzofs segons Rosiano Constansi diu e altres filòzofs* (extraits).
8. f° 192r°v° *Secrets de los secrets* (extraits).
9. ff. 192v°-194r° *Llibre de Enric Alamany* (extraits).
10. ff. 194v°-197v° PS.-ALBERT LE GRAND, *Llibre de les virtuts* (extraits).
11. ff. 198r°-204r° PS.-ARNAUD DE VILLENEUVE, *Llibre del gran magisteri de les preparacions i regiment de la pedra filosofal* (add. fin du XVIe s.).

Or. : acquis en 1876 ; « Juan Jusep Vela » (fin du XVIe s., f° 3r°).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 36, § 106 ; J. Ramón DE LUANCO, *La alquímia en España : escritos inéditos, noticias y apuntamientos que pueden servir para la historia de los adeptos españoles*, 2 vol., Barcelone, 1889 et 1897 [réimpr. : Barcelone, 1998], vol. 2, p. 54-62 ; BOHIGAS, p. 108 ; BITECA, manid 1959 ; L. CIFUENTES, « Les obres alquímiques "arnaldianes" en català a finals de l'Edat Mitjana », dans J. PERARNAU (éd.), *Actes de la « II Trobada internacional d'estudis sobre Arnau de Vilanova »*, Barcelone, 2005, p. 129-50 [aussi dans *Arxiu de Textos Catalans Antics*, 23-24 (2004-2005), 129-50], p. 147-49.

Esp. 291 (XVe-XVIe s., papier, XXIV + 130 + LVIII ff., 210 × 142 mm, olim [Blois] A vii et Ancien fonds 8088).

1. ff. 1r°-30v° JAUFRÉ DE FRANCONIE, *Tractat de plantar i empeltar arbres i de conservar el vi.*

2. ff. 30v°-62r° PALLADIUS, *Llibre d'agricultura.*

3. ff. 62r°-111r° IBN WAFID, *Compendi d'agricultura.*

4. ff. 111r°-130r° IBN ZUHR (Avenzoar), *Tractat de les viandes.*

Or. : bibliothèque royale de France (château de Blois, 1544) ; bibliothèque royale de Naples.

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 32-33, § 93 ; G. MAZZATINTI, *La biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, Rocca S. Casciano, 1897, p. 133-134, § 334 ; T. DE MARINIS, *La biblioteca napoletana dei re d'Aragona*, 4 vol., Milan, 1947-1953, vol. 2, p. 166 ; BOHIGAS, p. 108 ; BITECA, manid 1271 ; D. BONNET, « Un manuscrit catalan du XVe siècle "De re rustica" », mémoire de maîtrise, Université de Paris X-Nanterre, 1995. (1-2) A. G. HAUF I VALLS, « Dues versions iberoromàniques de l'"Opus agriculturae" de Pal·ladi : petita mostra lexicogràfica », dans G. HOLTUS *et al.* (éd.), *La Corona d'Aragó i les llengües romàniques : miscel·lània d'homenatge per a Germà Colon*, Tübingen, 1989, p. 383-393, sans identifier le texte 1. (2) M. PICCAT, « Il "Tractat d'agricultura" del ms. 754 della Biblioteca de Catalunya », dans A. FERRANDO et A. G. HAUF (éd.), *Miscel·lània Joan Fuster : estudis de llengua i literatura*, vol. 5, Barcelone, 1992, p. 45-65. (3) W. METTMANN, « Eine Übersetzung des "Kompendiums" von Ibn Wafid und andere altkatalanische Texte über die Landwirtschaft », *Romanische Forschungen*, 92 (1980), 350-358 ; J. Ma CARABAZA BRAVO, « Una versión catalana de un tratado agrícola andalusí », dans E. GARCÍA SÁNCHEZ (éd.), *Ciencias de la Naturaleza en al-Andalus : textos y estudios*, vol. 3, Grenade, 1994, p. 169-192. (4) E. GARCÍA SÁNCHEZ, « La traducción catalana medieval del "Kitab al-Agdiya" (Tratado de los alimentos) de Avenzoar », dans A. RIERA I MELIS (éd.), *Actes del 1r Col·loqui d'Història de l'Alimentació a la Corona d'Aragó : Edat Mitjana*, vol. 1 (*Ponències*), Lleida, 1995, p. 363-386.

Esp. 297 (XVe s., papier, 9 + LV ff., 220 × 142 mm, olim [Colbert] 3979 et Ancien fonds 7919[3]).

f° 2r°-9v° et I-XLVIIIv° ANONYME (entourage d'Alphonse XI de Castille), *Llibre dels cavalls.*

Or. : bibliothèque de Colbert, acquise (1732) par la bibliothèque royale de France ; Occitanie (« Françoys [...], chanoine de S[aint] P[ierre] de Monpeler », ff. 2r° et 9v° ; « Bertran Steve de Polastron », f° LVv°).

Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 34, § 96 ; BOHIGAS, p. 106-107 ; BITECA, manid 1313.

Esp. 353 (fin du XIVe s., parch., VI [A-F] + 237 + [II] ff., 315 × 220 mm, olim [Saint-Germain des Pres] franç. 137).

1. ff. Cr°a-Fv°b et 1r°a-192r°a MATFRÉ ERMENGAUD, *Breviari d'Amor*, en cat.

2. ff. 193r°a-217r°b ALBERTAN DE BRESCIA, *Llibre de consolació i de consell.*

3. ff. 217v°a-227v°b ALBERTAN DE BRESCIA, *Llibre de l'amor i de la caritat.*

4. ff. 228r°a-231°ra *Proverbis de Salomó* (ch. I-VI).

5. f° 231r°ab *Ensenyaments que donà un savi a un seu deixeble que estava amb un rei.*

6. f° 231r°b Sentences bibliques, en lat.

7. f° 232r°ab ARNOUL DE BOHÉRIES, *Speculum monachorum*, en lat.
8. f° 233r°ab Sentences bibliques, en lat.
9. ff. 233v°a-235v°b ANSELME DE CANTERBURY, *Meditacions* (II et III).
10. ff. 236r°a-236v°a Vers latins adressés à un chartreux.
11. ff. 236v°b-237v°b Sentences bibliques, en cat. (la première) et en lat.
Or. : abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz († 1732) ; Pierre Séguier († 1672), chancelier de France.
Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 29, § 79 ; BOHIGAS, p. 95-96 et 99-100 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 101-02, § 114, et pl. LVIII-LIX et CXII ; BITECA, manid 1139.

Esp. 411 (XV[e] s., papier, [IV] + 86 + [III] ff., 297 × 220 mm).
1. f° 1v° Table des planètes.
2. ff. 1r°bis-85°r BARTOMEU DE TRESBÉNS, *Llibre de les nativitats.*
Or. : acquis (1874) chez le libraire de Paris Labitte.
Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 37, § 108 ; BOHIGAS, p. 108 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 173, § 233, et pl. CXV ; BITECA, manid 1871. J. VERNET et D. ROMANO (éd.), *Bartomeu de Tresbéns, Tractat d'astrologia : text, introducció i glossari*, 2 vol., Barcelone, 1957 et 1958.

Esp. 473 (XV[e] s., papier, 89 ff., 288 × 205 mm).
ff. 1r°-89v° GUILLAUME DE CONCHES, *Summa de filosofia* (incomplet).
Or. : acquis en 1885 ; Biblioteca Colombina (Seville) ; Ferdinand Colomb.
Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 354, § 639 ; BOHIGAS, p. 99 ; BITECA, manid 1474. BADIA et PUJOL (éd.), *Guillelmi de Conchis : Summa de Philosophia in vulgari.*

Esp. 474 (XV[e] s., papier, 119 ff., 285 × 205 mm).
ff. 1r°a-119v°b BOÈCE, *Consolació de la Filosofia*, tr. cat. par ANTONI GINEBREDA.
Or. acquis (1885) auprès de Mme Hénaux ; Biblioteca Colombina (Séville) ; Ferdinand Colomb.
Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 353-54, § 638 ; BOHIGAS, p. 147 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 173, § 234 ; BITECA, manid 1374.

Esp. 487 (début du XV[e] s., paper, 46 ff., 295 × 220 mm, olim Acq. 8070 Libri, 111 [Libri], 214 [Marmoutier], 19 [Lesdeguières]). Première partie originale du ms. Carpentras, Bibl. Inguimbertine, 381 (olim L. 337). L'actuel f° 12 doit se lire après le f° 20.
Cançoner de Carpentras (o *de París-Carpentras*), contenant (8, f° 46r°v°) ANONYME, *Poème sur le calendrier* (« Dins en .I. any son scrites... -- ...tot los altres són de .XXXI. »).
Or. : Acquis (1888) auprès de Bertram Ashburnham, 4[e] comte d'Ashburnham, qui l'avait acheté (1847) au mathématicien et bibliopathe Guglielmo Libri, lequel l'avait volé de la Bibliothèque Inguimbertine de Carpentras (après 1841) ; Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras (jusqu'à 1746) ; abbaye de Saint-Martin de Marmoutier, Touraine (1716) ; François de Bonne, duc de Lesdiguières, maréchal et conestable de France (1543-1626).
Bibl. : MOREL-FATIO, *Catalogue*, p. 360, § 681 ; MASSÓ I TORRENTS, « Bibliografia dels antics poetes », p. 59 ; ID., *Repertori de l'antiga literatura*, § F[a] ; BOHIGAS, p. 150-52 ; BITECA, manid 1160. (8) P. MEYER, « Nouvelles catalanes inédites (II) », *Romania*, 20 (1891), 193-215 et 579-615, p. 613-14, et à RIALC, § 0 bis, éd. corr.

Esp. 508 (moitié du XVe s. [avant 1473], papier, 61 ff., 287 × 207 mm).

1. ff. 1r°a-10r°b ḤUNAYN IBN ISḤĀQ (Johannitius), *Llibre d'introduccions a l'Art de la medicina de Galè* (avec gloses).
2. ff. 10r°b-11r°a [THÉOPHILE], *Coneixença de les orines*, attr. à GALIEN.
3. ff. 11r°b-12r°a [PHILARET], *Coneixença dels polsos.*
4. ff. 12r°b-48v°a ABŪ-L-ṢALT UMAYYA AL-ANDALUSĪ (Albuzale, Albumasar), *Llibre de simples medecines.*
5. ff. 48v°b-56v°b ALDEBRANDIN DE SIENNE, *Tractat de les viandes i dels beures* (*Régime du corps*, liv. III), atr. à GALIEN.
6. ff. 57r°a-61r°b JEAN DE PARME, *Petita pràctica.*
7. f. 61r°b Recette de médecine en cat. (add. *ca* 1473).

Or. : acquis en 1892 (second f° de garde) ; Naples (comptes d'un voyage entre Naples et Barcelone, daté de 1473, f° 61v°) ; Barcelone (?).

Bibl : BOHIGAS, p. 102-103 ; BITECA, manid 1093 ; BADIA, *Textos catalans tardomedievals*, ap. 3, p. 62-64 ; L. CIFUENTES, « La traducció catalana : transcripció del MS París BN Esp. 508, f° 12b-48v°a », dans [ARNAUD DE VILLENEUVE], *Translatio libri Albuzale (Abū-l-Ṣalt) de medicinis simplicibus*, éd. J. MARTÍNEZ GÁZQUEZ et M. R. MCVAUGH (trad. lat.), A. LABARTA (texte arabe) et L. CIFUENTES (trad. cat.), introd. d'A. LABARTA, J. MARTÍNEZ GÁZQUEZ, M. R. MCVAUGH, D. JACQUART et L. CIFUENTES, dans M. R. MCVAUGH, P. GIL SOTRES, F. SALMÓN et J. ARRIZABALAGA (éd.), *Arnaldi de Villanova Opera Medica Omnia*, vol. XVII, Barcelone, 2004, p. 449-541 ; ID. (éd.), ABŪ-L-ṢALT DE DÉNIA (Albumesar), *Llibre de simples medecines : traducció catalana medieval*, Barcelone, sous presse. (1) BADIA, *Textos catalans tardomedievals*, p. 50-56 (première particule) et 67 (facs. du f° 1r°) ; éd. en préparation de L. CIFUENTES. (4) L. CIFUENTES, « Nota sobre la traducció catalana del "De medicinis simplicibus" d'Abū-l-Ṣalt de Dénia », *Quaderns de Filologia : Estudis Literaris*, 8 (2003), 119-49 ; ID., « La traducció catalana » ; ID. (éd.), ABŪ-L-ṢALT DE DÉNIA (Albumesar), *Llibre de simples medecines.*

Esp. 563 (fin du XIVe s., papier, XII + 22 + CLXVI + [3] ff., 290 × 210 mm).

ff. Ir°-CLXVIr° ABŪ 'ALI IBN SINA (Avicenne), *Cànon de la medicina*, liv. IV, fen I-IV.

Or. : acquis (1905) à Aix-les-Bains (Savoye) ; Italie (notes sur des naissances en catalan italianisé datées de 1444-1445, f° 1r° ; recette de médecine en italien datée de 1445, f° 3v°).

Bibl. : BOHIGAS, p. 101 ; AVRIL *et al.*, *Manuscrits enluminés*, p. 169, § 220, et pl. CXII ; BITECA, manid 1363 ; BADIA, *Textos catalans tardomedievals*, ap. 1, p. 59-61 et 65 (facs. f° VII).

Ital. 454 (seconde moitié du XVe s., papier, 68 ff., 338 × 230 mm, olim Anc. fonds fr. 7247).

1. ff. 1r°-37r° GIORDANO RUFFO DE CALABRE, *Mascalcia*, en it.
2. ff. 41r°v (sommaire) et 45r°-49v° Réceptaire de fauconnerie (dit de messer Panunzio), en it., en lat. et (deux rec.) en cat. (ff. 46v°-47v°, attribuées à « Spanyolecto » et « mossèn Pasqual » et datées de 1467 et 1468).
3. ff. 41v°-44v° (sommaire) et 50r°-68v° MESSER JOANNE, Réceptaire vétérinaire, en it.

Or. : bibliothèque royale de France ; bibliothèque royale de Naples.

Bibl. : DE MARINIS, *La biblioteca napoletana*, vol. 2, p. 145 ; A. LUPIS, « La sezione venatoria della Biblioteca aragonese di Napoli, e due sconosciuti trattati di Ynnico D'Avalos, Conte Camerlengo », *Annali della Facoltà di Lingue e Let-*

terature Straniere, n. s., 6 (1975), 3-101, p. 25, § 2b. (2) A. LUPIS et S. PANUNZIO, *Trattati italiani inediti di falconeria dei secoli XIV e XV*, Tübingen, 1987 (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 207) ; A. LUPIS et S. PANUNZIO, *Caccia e pratica veterinaria a Napoli e nelle corti italiane del Quattrocento*, Bari, 1992 ; (2 cat.) QUEROL SAN-ABDON, « L'art de la falconeria a la Corona d'Aragó ».

Ital. 457 (seconde moitié du XVe s., papier, VI + 56 ff., 275 × 199 mm, olim Anc. fonds fr. 7738).
1. ff. Ir°-IV° (sommaire) et 1r°-8r° Réceptaire de fauconnerie (dit de messer Panunzio), en it., en lat. et (deux rec.) en cat. (ff. 3v°-4v°, attribuées à « Spanyoleto » et « mossèn Pasqual » et datées de 1467 et 1468).
2. ff. IV°-IVV° (sommaire) et 11r°-34v° MESSER JOANNE, Réceptaire vétérinaire, en it.
3. ff. 41r°-58r° Réceptaire vétérinaire.
Or. : bibliothèque royale de France ; bibliothèque royale de Naples (armes d'Alphonse II, duc de Calabre, f° 1r°).
Bibl. : DE MARINIS, *La biblioteca napoletana*, vol. 2, p. 122 ; LUPIS, « La sezione venatoria della Biblioteca aragonese di Napoli », p. 24, § 2a. (1) LUPIS et PANUNZIO, *Trattati italiani inediti di falconeria* ; LUPIS et PANUNZIO, *Caccia e pratica veterinaria a Napoli* ; (1 cat.) QUEROL SAN-ABDON, « L'art de la falconeria a la Corona d'Aragó ».

Ital. 928 (seconde moitié du XVe s., papier, 69 ff., 231 × 161 mm, olim Anc. fonds fr. 7740).
1. ff. 1r°-2v° (sommaire) et 9r°-16v° Réceptaire de fauconnerie (dit de messer Panunzio), en it., en lat. et (deux rec.) en cat. (ff. 12r°-13r°, attribuées à « Spaniolecto » et « mossèn Pasqual » et datées de 1467 et 1468).
2. ff. 2v°-4v° (sommaire) et 17r°-69r° MESSER JOANNE, Réceptaire vétérinaire, en it.
Or. : bibliothèque royale de France ; bibliothèque royale de Naples (armes d'Alphonse II, duc de Calabre, f° 9r°).
Bibl. : DE MARINIS, *La biblioteca napoletana*, vol. 2, p. 122 ; LUPIS, « La sezione venatoria della Biblioteca aragonese di Napoli », p. 24, § 2. (1) LUPIS et PANUNZIO, *Trattati italiani inediti di falconeria* ; LUPIS et PANUNZIO, *Caccia e pratica veterinaria a Napoli* ; (1 cat.) QUEROL SAN-ABDON, « L'art de la falconeria a la Corona d'Aragó ».

Ital. 939 (seconde moitié du XVe s., papier, A-G + 85 ff., 226 × 161 mm, olim Anc. fonds fr. 8102).
1. ff. Ar-Gr (sommaire) et 1r°-9v° Réceptaire de fauconnerie (dit de messer Panunzio), en it., en lat. et (deux rec.) en cat. (ff. 4v°-5v°, attribuées à « Spagnyolecto » et « mossèn Pasqual » et datées de 1467 et 1468).
2. ff. 9v°-11r° Réceptaire de fauconnerie, en it., en lat. et (une rec.) en cat. (f° 11r°, attribuée à l'« artiaca Mercader » et datée de 1474).
3. ff. Ar-Gr (sommaire) et 19r°-84r° Réceptaire vétérinaire, en it.
Or. : bibliothèque royale de France (armes d'Henri II, reliure) ; bibliothèque royale de Naples (armes de Ferdinand I de Naples, f° 1r°).
Bibl. : DE MARINIS, *La biblioteca napoletana*, vol. 2, p. 33 et 106 ; LUPIS, « La sezione venatoria della Biblioteca aragonese di Napoli », p. 25-27, § 2c. (1-2) LUPIS et PANUNZIO, *Trattati italiani inediti di falconeria* ; LUPIS et PANUNZIO, *Caccia e pratica veterinaria a Napoli* ; (1-2 cat.) QUEROL SAN-ABDON, « L'art de la falconeria a la Corona d'Aragó ».

Lat. 6906 (factice, [A] XIIe-XIIIe siècles et [B] seconde moitié du XIIIe siècle, parch., 197 ff., 290 × 200 mm, olim [Colbert] 1253 et Regius 5005). Volume factice constitué par deux mss. de médecine réunis dès la première moitié du XIVe siècle (A, ff. 1-112 et B, ff. 113-197).

1. ff. 1r°-112v°b ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Liber Almansoris*, en lat. (add. première moitié du XIVe s., ff. 111v°-112 recette d'encre dorée [or mussif] en cat.).

2. ff. 113r°a-141v°a ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Liber divisionum*, en lat.

3. ff. 151v°a-164r°b ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Antidotarius*, en lat.

4. ff. 164r°b-173r°a ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Liber de doloribus juncturarum*, en lat.

5. ff. 173r°a-175v°a ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Practica puerorum*, en lat.

6. ff. 175v°a-188r°b ABŪ BAKR AR-RAZĪ (Rhazès), *Experimenta*, en lat.

7. ff. 188r°b-197v°b Synonima médicaux arabolatins (add. première moitié du XIVe s., f° 190v° RICHARD [L'ANGLAIS], *Regles de la sagnia*, en cat.).

Or. : bibliothèque de Colbert, acquise (1732) par la bibliothèque royale de France ; Occitanie.

Bibl. : *Catalogus Codicum Manuscriptorum Bibliothecae Regiae : Pars tertia*, 4 vol., Paris, 1744, vol. 4-I, p. 292.

Lat. 7416A (*ca* 1464, papier, 61 ff., 215 × 145 mm, olim [Colbert] 4427).

1. ff. 3r°-8r° 'ALĪ, *Lectura del xexante*, tr. arabo-catalane par JOAN DE BÒNIA.

2. ff. 11r°-57r° JOAN DE BÒNIA, *Tractatus de sexagenarii* (daté de Valence 1464).

3. ff. 57v°-59v° 'ALĪ, *Lectura sexagenarii*, tr. catalano-latine par JOAN DE BÒNIA (ch. 1-3).

Or. : bibliothèque de Colbert, acquise (1732) par la bibliothèque royale de France ; Oronce Fine ; Antoine Mizault.

Bibl. : *Catalogus Codicum Manuscriptorum Bibliothecae Regiae : Pars tertia*, 4 vol., Paris, 1744, vol. 4-II, p. 354 ; E. POULLE, *Les instruments de la théorie des planètes selon Ptolémée : équatoires et horlogerie planétaire du XIIIe au XVIe siècle*, 2 vol., Genève-Paris, 1980, p. 417-444 et 812-813 ; M. AGUIAR AGUILAR et J. A. GONZÁLEZ MARRERO, *Un texto valenciano del siglo XV : el tratado astronomico del Sexagenarium*, Onda, 2003.

Lat. 11228 (XIVe-XVe s., parch., 91 ff., 216 × 141 mm, olim Suppl. lat. 596).

ff. 1r°-6v° table du contenu du volume (le début manque).

1. ff. 7r°-26v° Recettes de médecine et d'hippiatrie, en lat. et en cat. (ff. 7r°-8r° et 13v°-14r° en cat.).

2. ff. 26v°-32v° *Liber de ethimologia et laudilius medicinarum*, en lat.

3. f° 32r°v *Capitula libri aurei*, en lat.

4. ff. 32v°-45r° Recettes de médecine, en lat.

5. ff. 45v°-80r° *Practica magistri Gregori [sic], Dei gratia archiepiscopi Tripolitani, que ab ipso magistro Gregorio probata est*, en lat.

6. ff. 80r°-90v° *Spiramenta a diversis magistris probata*, en lat.

7. f° 91r° Note sur la signification de la messe, en cat. (add. XVe s.).

Or. : Catalogne ? (mots et conjurations en catalan dans le texte latin de tout le ms.)

Bibl. : BOHIGAS, p. 103 ; BITECA, manid 1242.

Nouv. acq. lat. 200 (début du XVIe s., papier, 34 ff., 217 × 140 mm).

1. ff. 1r°-14r° *Tractatus de cerimoniis in celebracione misse neccessario observandis*, en lat.

2. f° 14v°-17r° Poèmes en cat., dont un sur la qualité médicale des fruits (f° 15r°-16r°).

3. ff. 17v°-34v° conjurations en cat., dont une pour l'accouchement (f° 34r°).

Or. : nord de la Catalogne (?).

Bibl. : BOHIGAS, p. 153 ; BITECA, manid 1968. (1) F. VALLS I TAVERNER, « Versos catalans inèdits », *Estudis Universitaris Catalans*, 4 (1910), 394-98.

Nouv. acq. lat. 1536 (fin du XVe s., papier, A + 143 + I ff., 290 × 210 mm). Recettes de médecine en lat. et en cat. (f° AV°) ajoutées sur le feuillet de garde et les marges des textes 1-3 et 5, attribuées à Felip de Soldevila, Lluís de Facs (professeurs à l'Univ. de Lérida au XVe s.), Dr Nagere, etc.

1. ff. 1r°a-35r°b PS.-MESUE, *De rectificatione medicinarum simplicium solutivarum*, en lat.

2. ff. 35r°b-59v°b PS.-MESUE, *Aggregacio et antidotarium electuariorum et confectionum*, en lat.

3. ff. 59v°b-120v°b PS.-MESUE, *Summa in qua distinguuntur medicine appropriate egritudinibus singulorum membrorum*, en lat.

4. ff. 121r°a-121v°b PIERRE D'ARGELLATA, *Chirurgia*, en lat. (extraits).

5. ff. 122r°a-133v°b FELIP DE SOLDEVILA, *Regles per a metges novells*, en cat. et en lat.

6. ff. 134r°a-140v°b PS.-ARNAUD DE VILLENEUVE, *De vinis*, en lat.

7. ff. 141r°a-143v°b PIERRE D'ARGELLATA, *Chirurgia*, en lat. (extraits).

Or. : acquis en 1875 (f° AV°) ; Occitanie (« Alfonsus de Fonseca », fin du XVe s., f° AV°) ; Montpellier (?) (copié par « Petrus de Frano », ff. 35r°b, 59v°b et 120v°b).

Bibl. : BOHIGAS, p. 104 ; BITECA, manid 1250. (5) éd. en préparation de Lluís CIFUENTES.

[Impr.] Rés. g. Yc. 441 (Barcelone, Pere Miquel, 24 avril 1494, [VI] + 267 ff., fol.).

1. ff. 1r°a-235r°a OVIDE, *Transformacions*, tr. par FRANCESC ALEGRE.

2. ff. 236r°a-269r°a FRANCESC ALEGRE, *Al·legories e morals exposicions dels llibres de Transformacions* (ex. où il manque le frontispice et les feuillets en blanc).

[Impr.] Rés. Td73.252 (Perpignan, Joan Rosenbach, 15 janvier 1503, VIII + 305 + I ff., fol.).

PIERRE D'ARGELLATA, *Cirurgia*, tr. par NARCÍS SOLÀ, et corr. par FRANCESC SERVENT, ALFONS DE TORRELLEÓ et JOAN GELABERT (ex. où il manque le frontispice et les feuillets en blanc).

[Impr.] Rés. Td79.1 (Barcelone, Joan Luschner, 15 juin 1501, A + 276 + W ff., 4°).

ANTONI AMIGUET, *Lectura sobre lo tractat segon del reverent mestre Guido, lo qual tracta de apostemas en general.*

Or. : acquis (1896) à Maissonneuve (?) ; Occitanie (?) (« Françoys Reubarbe », f° AR°, et notes diverses de la même main dans les marges ; f° WR° note pharmacologique en espagnol d'une autre main).

Perpignan, Archives Départementales des Pyrénées Orientales

3E1/546 (1397, papier, 23 ff., 296 × 219 mm). Notule du notaire de Perpignan Joan Ornos.

1. f° 1. Note sur la taille de la vigne, en cat.

2. Reliure (verso). Conjurations pour guérir, en cat.

Bibl. : BITECA, manid 2707. (1-2) J. B. ALART, « Trois formules de conjuration en catalan (1397) », *Revue des Langues Romanes*, 11 (1877), 9-12. (2) J. ROMEU I FIGUERAS, « Sobre conjurs folklòrics en vers », *Revista de Catalunya*, 90 (1994), 83-94, p. 88-92 [repr. dans ID., *Recerques d'etnologia i folklore*, Barcelone, 2000] ; ID., *Corpus d'antiga poesia popular*, Barcelone, 2000, p. 81-83 ; RIALC, « poesie anonime aggiunte », éd. J. ROMEU.

? / ? (1409, papier). Notule du notaire de Ribesaltes Guillem Reynard.

Deux conjurations à inscrire sur papier (« albarans ») pour guérir, en lat. et cat.

Bibl. : ALART, « Trois formules de conjuration », p. 12, sans indication de la cote.

? / ? (XIV[e] s. ?, parch. ?). Deux fragments de ms. ?

Traité sur les éclipses de lune et de soleil (fragments pour les années 1393 et 1402), en cat.

Note : à identifier avec le *Liber de eclipsi solis et lune* traduit en catalan en 1328 ou avec l'opuscule écrit par Dalmau Sesplanes en 1379.

Bibl. : P. VIDAL, « Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie catalane », *Revue des Langues Romanes*, 32 (1888), 333-59, p. 358-59, sans spécification de la localisation, mais très probablement dans les ADPO (actualement perdus) ; BITECA, manid 2719. CIFUENTES, *La ciència en català*, p. 198-99.

Toulouse, Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine

220 (XIV[e] s., parch., 262 ff., 205 × 145 mm, olim III.142).[22]

1. ff. 1r°-144r° GUILLAUME PÉRAUD, archevêque de Lyon, *Liber eruditionis religiosorum*, en lat.

2. ff. 145r°-209r° RAYMOND LULLE, *Disputatio eremitae et Raymundi super aliquibus dubiis... Sententiarum Petri Lombardi* (daté de Paris 1298), en lat.

3. ff. 210r°-230v° Un fragment sur logique, en lat.

4. ff. 230v°-237r° Une question de philosophie, en lat.

5. ff. 237r°-245r° PIERRE D'ESPAGNE, *Questiones logicales de bèsties e d'ucels per què són genecibils*, en lat. et (rubriques) en cat.

6. ff. 245v°-261v° Un fragment d'un traité de philosophie (sur le mouvement), en lat. et (rubriques) en cat.

7. f° 262r° Un fragment d'un traité de météorologie, en lat.

Or. : couvent des Augustins de Toulouse.

Bibl. : *Catalogue général des manuscrits*, vol. 7 (in 4°), Paris, 1885, p. 139-40 ; *Base de dades Ramon Llull/Llull DB*.

(Traduit de l'espagnol par Claire WEILL)

22. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à Alexandra Beauchamp (Université de Limoges) pour la vérification de quelques données sur ce ms.

Lluís Cifuentes, Universitat de Barcelona, Dept. de Filologia Catalana
Facultat de Filologia, Universitat de Barcelona, Gran Via de les Corts Catalanes, 585, E-08007 Barcelona

Textes scientifiques en catalan (XIIIe-XVIe siècles) dans les bibliothèques de France

Le passage en langue vernaculaire ou vernacularisation de la science et de la technique est un champ d'étude pratiquement délaissé jusqu'à une date récente et peu pris en compte par la philologie. Des recherches récentes, essentiellement dans le monde anglo-saxon, germanique et ibérique permettent d'affirmer que son étude est susceptible de fournir de grandes sources d'information pour l'histoire sociale de la science, la transmission du savoir, l'histoire des métiers, l'histoire du langage scientifique ou la divulgation des connaissances scientifiques et techniques. Seule une étude d'ensemble, qui embrasse tous les champs de la connaissance diffusés dans chacune des langues vernaculaires, peut apporter cette richesse de données. Depuis 1993, mon champ d'investigation prioritaire est la vernacularisation de la science en langue catalane pendant le bas Moyen Âge et les débuts de la Renaissance. Ma recherche repose sur un travail étendu, l'élaboration d'un catalogue de manuscrits et imprimés, qui a commencé précisément en France et dans les bibliothèques de Paris. Ce travail-ci résume cette expérience, sa gestation, son développement présent et futur, et les origines des fonds scientifiques et techniques en catalan conservés en France, ainsi que leurs caractéristiques générales, avec un inventaire de leurs sources.

science – technique – vernacularisation – Catalan – Moyen Âge – Renaissance – manuscrits – imprimés – catalogue – base de données

Catalan Scientific Texts (13th-16th century) in French libraries

Until recently the vernacularization of science and technology was a field almost totally abandoned by the history of science, and little studied by philology. Recent research, particularly in the English-speaking, Germanic, and Iberian worlds, makes clear that its study can result in important contributions to our understanding of the social history of science, the transmission of knowledge, the history of crafts and trades, the history of scientific language, and the spread of scientific and technical knowledge. This wealth of information can only be conveyed, however, through projects that collect data across all the areas of knowledge within each vernacular language. Since 1993 my principal line of research has been the vernacularization of science in the Catalan language during the late Middle Ages and early Renaissance. The cornerstone of that project is a catalogue of manuscripts and early prints which I have produced on the basis of an extensive research that began precisely in France, in the libraries of Paris. This article summarizes that research, its precedents and its current and future development, as well as summarizing the origins and general characteristics of the collections of Catalan scientific and technical sources preserved in France, and providing an inventory of these sources.

science – technology – vernacularization – Catalan – Middle Ages – Renaissance – manuscripts – imprints – catalogue – database

Médiévales 52, printemps 2007, p. 119-134

Jon ARRIZABALAGA

DE LA COPIE À L'ÉDITION :
Francesc Argilagues et les manuscrits médicaux aux premiers temps de l'imprimerie (fin XVe-début XVIe siècle)

Voilà plusieurs années, à l'occasion d'un travail sur les étudiants de médecine de la Couronne d'Aragon dans les universités de Sienne, Pise, Ferrare et Padoue durant la période 1470-1520 [1], mon attention fut particulièrement attirée par l'un de ces étudiants espagnols. Il apparaissait sous le nom de « Franciscus Ioannis Arguelagues de Valentia » dans la prosopographie monumentale d'Armando F. Verde sur l'Université de Pise à la fin du XVe siècle [2], et avait été le propriétaire d'un manuscrit latin autographe conservé à la Bibliothèque Vaticane (ms. Rossianus 672). Le contenu de ce codex, de caractère médical, avait été partiellement décrit par Paul Oskar Kristeller et par le même Verde [3]. La consultation du recensement des éditions de la Renaissance des œuvres de Galien par Richard J. Durling [4], motivée par une étude sur l'*Articella* dans les débuts de l'imprimerie (*ca* 1476-1534) [5], me fit rencontrer un « Franciscus Argilagues » dans le rôle d'éditeur de l'*Articella*

1. J. ARRIZABALAGA, L. GARCÍA BALLESTER, F. SALMÓN, « A propósito de las relaciones intelectuales entre la Corona de Aragón e Italia (1470-1520) : Los estudiantes de medicina valencianos en los estudios generales de Siena, Pisa, Ferrara y Padua », *Dynamis*, 9, 1999, p. 117-147.

2. A. F. VERDE, *Lo Studio fiorentino, 1473-1503. Ricerche e Documenti*, Florence/Pistoia, 1973, vol. II, p. 670-671 ; vol. III/1, p. 269-270, 342 ; vol. IV/1, p. 270-271.

3. P. O. KRISTELLER, *Iter Italicum. A finding list of uncatalogued or incompletely catalogued Humanistic manuscripts of the Renaissance in Italian and other libraries*, Londres/Leyde, 1977-1992, 6 vol., vol. II, p. 470 ; VERDE, *op. cit.*, vol. IV/1, p. 271.

4. R. J. DURLING, « A chronological census of Renaissance editions and translations of Galen », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 24, 1961, p. 230-305.

5. Sur l'*Articella* – une collection d'écrits médicaux à but didactique très diffusée au Moyen Âge latin, à laquelle je me référerai plus amplement tout le long de ce travail – à l'époque de l'imprimerie, on peut voir J. ARRIZABALAGA, « The Death of a Medical Text : The *Articella* and the Early Press », dans R. FRENCH, J. ARRIZABALAGA, A. CUNNINGHAM et L. GARCÍA BALLESTER éd., *Medicine from the Black Death to the French Disease*, Aldershot, 1998, p. 184-220 ; J. ARRIZABALAGA, The *Articella in the early press, ca 1476-1534*, Cambridge/Barcelone, 1998.

imprimée à Venise en 1483. En m'aidant de divers catalogues de bibliothèques j'ai pu avoir la confirmation du fait qu'il s'agissait du même individu, et découvrir qu'il s'était également occupé d'une autre édition imprimée du Quattrocento de l'*Articella* (Venise 1487). Le répertoire encyclopédique des humanistes de Mario E. Cosenza[6] me mit ensuite sur la piste d'un autre fruit de l'activité éditoriale d'Argilagues : trois éditions imprimées du *Conciliator* de Pietro d'Abano († 1316), toutes du XVᵉ siècle (Venise 1483, Pavie 1490 et Venise 1496).

De cet ensemble d'informations tirées de ces sources émergea un personnage dont la biographie permet non seulement d'illustrer, dans le milieu de la médecine universitaire, la période de transition entre la copie de manuscrits et les premières éditions imprimées, mais aussi de reconstruire les débuts du métier d'éditeur scientifique et les questions de nature technique ou idéologique auxquelles furent confrontés ceux qui cultivèrent cette nouvelle occupation surgie dans le sillage immédiat de l'invention de Gutenberg.

Francesc Argilagues (*fl. ca* 1470-1508)[7]

Le *floruit* de Francesc Argilagues doit se situer entre 1470 environ, date où le Valencien commença ses études de médecine dans le *studium* de Sienne, et 1508, année au début de laquelle (le 20 janvier) il fit relier le manuscrit autographe déjà évoqué[8]. Bien que l'absence de répertoires exhaustifs des médecins valenciens des XVᵉ et XVIᵉ siècles nous empêche de l'affirmer de manière catégorique, les diverses informations relatives à Argilagues durant les presque quarante ans qui séparent ces deux dates induisent à penser que ce dernier, comme d'autres de ses contemporains valenciens formés également en Italie, choisit de s'installer là-bas après la fin de ses études. Nous ne connaissons pas les raisons que le poussèrent à faire cela et nous ignorons si, même occasionnellement, il retourna dans sa ville natale plus tard à un certain moment de sa vie. Quoi qu'il en soit, il semble clair que la répression sévère exercée par l'Inquisition à l'encontre de la bourgeoisie *conversa* de

6. M. COSENZA, *Biographical and bibliographical dictionary of the Italian Humanists, 1300-1800*, Boston, 1962-1967, 4 vol., vol. I, p. 258.

7. Sur la vie et l'œuvre d'Argilagues on peut voir J. ARRIZABALAGA, L. GARCÍA BALLESTER et J. L. GIL ARISTU, « Del manuscrito al primitivo impreso : la labor editora de Francesc Argilagues (*fl. ca* 1470-1508) en el Renacimiento médico italiano », *Asclepio*, 43/1, 1991, p. 3-50. La quasi-totalité des informations qui sont ici reproduites procède des données autobiographiques fournies par Argilagues lui-même dans le codex manuscrit autographe Rossianus 672 de la Bibliothèque Vaticane (désormais BAV), et de VERDE, *op. cit.*

8. BAV, Rossianus 672, fº 195rº : « Finis. Laus Deo Januarií 20 1508 Veneciis per me Franciscum Argilagues de Valentia artium et medicina doctorem ». L'écriture au tracé moins ferme et à une colonne – en contraste avec le reste du codex écrit sur deux colonnes – que l'on trouve dans les trois derniers folios écrits de ce codex (fº 193rº-195rº) pourrait bien être le reflet de l'âge avancé d'Argilagues.

Valence – que l'on se souvienne, entre autres, du cas de la famille de Juan Luis Vives et celui du médecin Lluís Alcanyís (*ca* 1440-1506), accusés de cryptojudaïsme – dans les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe siècle, n'était guère propice au retour à la maison de ceux qui, comme Argilagues, avaient trouvé l'occasion de se créer une place professionnelle dans les terres italiennes où, de surcroît, ils pouvaient bénéficier d'une plus grande liberté intellectuelle et religieuse[9].

À partir de l'année académique 1473-1474, Francesc Argilagues se transféra à Pise, université où il poursuivit sa formation jusqu'à l'obtention du doctorat en arts et médecine le 11 août 1477. Tout semble indiquer que son déplacement de Sienne à Pise, à l'instar de ses compagnons d'étude, les frères Jeroni et Gaspar Torrella, eux aussi Valenciens, fut lié au départ d'Alessandro Sermoneta, l'un de ses professeurs de médecine à Sienne, qui avait accepté la charge de l'une des deux leçons ordinaires de médecine théorique au *studium* qui venait d'être ouvert par Laurent de Médicis à Pise. Selon toute probabilité, le prestige et l'influence de Sermoneta sur ses élèves attirèrent à Pise également Argilagues.

Nous savons qu'Argilagues participa de façon très active à la vie estudiantine et que pendant l'avant-dernière année académique (1475-1476) il fut élu pour la dite « leçon festive », honneur que l'on avait coutume d'accorder aux étudiants les plus éminents. Pour cette leçon il reçut en septembre 1476 le salaire de 64 livres florentines. Habituellement, on obtenait le doctorat l'année suivante, et ce fut ce qui se passa justement pour Argilagues à la date déjà indiquée. Son certificat d'aptitude au grade de docteur fut accrédité par trois professeurs du *studium*, qui agirent comme *promotori* du candidat : Pierleone da Spoleto (mort en 1492), lecteur ordinaire de médecine pratique depuis l'année académique 1475-1476, le professeur de logique Giovanni da Venezia et Sermoneta lui-même[10].

De toute évidence, les relations entre le disciple et son maître se prolongèrent après la fin des études médicales du premier. En effet, le 30 mars et le 14 avril 1479, Argilagues fut témoin de chacun des actes notariés établis à Pise sur les instances de Sermoneta, par lesquels ce dernier désignait des procurateurs, dans le premier cas, pour gérer en son absence les affaires qu'il avait à Sienne d'où il était originaire ; et dans le second, pour accepter en son nom toute nomination par le gouvernement de Venise « pour enseigner la médecine et la philosophie au *studium* de Padoue ». Le 15 juin 1479, Sermoneta fut nommé lecteur ordinaire de médecine théorique à l'Université de Padoue. Argilagues dut abandonner Pise à peu près au moment où Sermoneta

9. R. GARCÍA CÁRCEL, *Orígenes de la inquisición española. El tribunal de Valencia, 1478-1530*, Barcelone, 1976, p. 233-237. Sur Lluís Alcanyís, on peut voir LLUÍS ALCANYÍS, *Regiment de la pestilència (València, [Nicolau Spindeler], ca 1490)*. Édition et étude par J. ARRIZABALAGA, Barcelone, sous presse.

10. Sur Pierleone da Spoleto, on peut voir M. ROTZOLL, *Pierleone da Spoleto : vita e opere di un medico del Rinascimento*, Florence, 2001.

accéda à sa nouvelle chaire. Peut-être alors suivit-il son maître et protecteur jusqu'à Padoue, où ce dernier demeura comme professeur jusqu'en 1484 ; ou bien peut-être se transféra-t-il directement dans la Venise voisine où il résidait dès 1483 – l'attestation la plus ancienne de sa présence dans cette ville est constituée par l'indication qu'il donne de l'année et du lieu de la reliure du codex – et où il était encore actif au début de l'année 1508, date à laquelle on perd définitivement sa trace. Entre les deux termes, sa présence dans cette ville semble attestée à différentes dates, où on le trouve se consacrant à l'exercice pratique de la médecine et, bien sûr, à ses activités éditoriales qui s'étendirent de 1483 à 1496. Au cours de ces quatorze années, Argilagues s'occupa de deux éditions imprimées de l'*Articella* (Venise 1483 et 1487) et de trois autres (Venise 1483 et 1496 ; Pavie 1490) du *Conciliator* de Pietro d'Abano. Au préalable, à l'époque où il était étudiant ou bien alors qu'il venait juste d'obtenir son doctorat (entre 1476 et 1479), Argilagues avait copié dans différentes villes de Toscane (Pise, Sienne, Florence, Pistoia) la plus grande partie des dix-huit textes médicaux que contient le codex Vaticanus Rossianus 672. Je consacrerai le reste de ce travail à l'examen assez minutieux des activités de notre médecin comme copiste et comme éditeur d'œuvres médicales.

Argilagues, copiste d'œuvres médicales

Dix des dix-huit traités médicaux inclus dans le codex autographe d'Argilagues appartiennent ou bien ont été attribués à Arnaud de Villeneuve : *De vinis* (f° 5r°-14v°), *Pronostica* (f° 34r°b-38r°a), *De aquis medicinalibus* (f° 70r°b-74r°a), *De dosi tiriacalium* (f° 116v°a-120v°a), *Experimenta* (f° 137r°a-144r°a), *Quadam Arnaldi de Villanova* (f° 144r°a-146r°b), *De considerationibus operis medicine* (f° 146v°a-177v°b), *De humido radicali* (f° 177v°b-188v°a) et le commentaire sur quelques *Medicationis parabole* (f° 188v°b-192v°) [11]. Parmi les huit restants il en est deux, le *Consilium de ardore urine* (f° 74r°a-83v°b) et le *De urinis* (f° 84r°a-116v°a) de Pierlone da Spoleto ; la version latine, effectuée par le même Arnaud, du *De medicinis simplicibus* (f° 121r°a-136v°b) d'Abu-l-Salt ; le traité *De gradibus medicinarum* d'al'Kindi (f° 57r°a-63v°a) ; un antidotaire de tradition salernitaine (f° 64r°a-70r°b), le *Dietarium* (f° 15r°-34r°b) de Stephanus Arlandi ; et deux autres d'auteurs inconnus : *De febribus* (38r°b-48r°b) et *Experimenta et cure multarum egritudinum* (f° 48r°b-53v°a).

Dans quel but Argilagues a-t-il copié cet ensemble varié d'œuvres contenues dans ce codex ? Je ne peux hélas donner de réponse définitive à cette question, même si je peux, en revanche, avancer quelques hypothèses [12]. L'explication la plus immédiate de son activité de copiste est que celle-ci s'exer-

11. S. GIRALT SOLER, *Arnau de Vilanova en la impremta renaixentista*, Manresa, 2002, p. 28, 168.

12. BAV, Rossianus 672, f° 116v° : « Amen. Florencie scripta sunt 1478 Ianuarii 18. Franciscus Argilagues ».

çait uniquement pour son usage personnel, guidé par des intérêts médicaux théoriques et/ou pratiques. La présence des deux écrits cités de Pierleone da Spoleto, dont Argilagues acheva la copie à Florence le 18 janvier 1478, pourrait nourrir cette hypothèse. En fin de compte, Pierleone, qui était médecin personnel de Laurent de Médicis et l'un des membres les plus éminents du cercle néoplatonicien de Marsile Ficin, avait été professeur de médecine pratique d'Argilagues et l'un des promoteurs de son doctorat à l'Université de Pise [13]. À son tour, Pierleone put agir comme moteur de l'évidente curiosité d'Argilagues pour l'œuvre d'Arnaud de Villeneuve. En effet, la bibliothèque personnelle de Pierleone comptait en abondance des œuvres médicales et spirituelles d'Arnaud, dont beaucoup avaient été copiées à l'époque de ses études à Paris [14]. Les deux faits pourraient être considérés comme l'expression d'un regain d'intérêt pour les œuvres d'Arnaud et d'autres auteurs médicaux de la première scolastique (Bernard de Gordon, Pietro d'Abano, Taddeo Alderotti et Gentile da Foligno, entre autres) dans les cercles universitaires européens de l'époque [15].

Mais l'activité de copiste d'Argilagues pourrait aussi répondre à des travaux de commande dont, pour une raison ou une autre, il garda une copie. Comme on le sait, la copie de manuscrits pour lesquels il existait une demande sur le marché constituait parfois une première occupation parmi les étudiants étrangers qui choisissaient une installation professionnelle en Italie au lieu d'un retour chez eux à l'issue de leurs études. Alessandro Sermoneta lui-même fut un employeur bien connu d'étudiants ultramontains dans ces occupations que le gradué de fraîche date Argilagues aurait acceptées dans le double dessein de remettre à flot ses économies qui risquaient à l'évidence d'être malmenées, et de maintenir la confiance de son protecteur [16]. Mais Argilagues pourrait aussi avoir travaillé comme copiste pour le fameux libraire florentin Vespasiano de Bisticci (1421-1488). Ce dernier disposait à Florence d'un *scriptorium* et d'un vaste réseau de copistes privés qui rassembla jusqu'à 45 secrétaires au moins, se consacrant tous à la préparation de manuscrits de toute œuvre qui leur était demandée par les Médicis et autre riches citoyens florentins [17]. L'existence d'une relation entre De Bisticci et Argilagues est suggérée par le fait qu'en juillet 1476, alors qu'il était encore un étudiant,

13. VERDE, *op. cit.*, vol. II, p. 554-563.

14. Sur l'intérêt de Pierleone pour Arnaud de Villeneuve, voir L. GARCÍA BALLESTER et E. SANCHEZ-SALOR éd., *Arnaldi de Villanova opera medica omnia. XV. Commentum supra tractatum Galieni de malicia complexionis diverse*, Barcelone, 1985, p. 142.

15. Sur le cas de l'Université de Salamanque, voir L. GARCÍA BALLESTER, « Galenismo y enseñanza médica en la Universidad de Salamanca del siglo XV », *Dynamis*, 21, 2001, p. 209-247 à p. 244-251.

16. L. ZDEKAUER, *Lo studio di Siena nel Rinasciment*, Milan, 1894, p. 89-93 ; T. PESENTI, *Professori e promotori di medicina nello studio di Padova dal 1405 al 1509*, Trieste, 1984, p. 196-198.

17. Sur la figure et les activités de Vespasiano da Bisticci, voir G. M. CAGNI, *Vespasiano da Bisticci e il suo epistolario*, Rome, 1969, en particulier p. 46-85 ; R. HIRSCH, *Printing, selling and reading, 1450-1550*, 2e éd., Wiesbaden, 1974, p. 14.

ce dernier désigna le premier ainsi qu'un autre commerçant florentin comme ses procurateurs auprès du *studium* de Pise pour s'occuper du recouvrement de la somme assignée à la lecture festive qui était à sa charge pendant l'année académique qui venait de s'achever[18]. Et, compte tenu de tout ce qui été dit, il ne paraît guère étonnant qu'Argilagues, durant les années où il résidait en Toscane, se soit vu confier la charge de copier les écrits d'Arnaud de Villeneuve, d'al-Kindi, et, qui plus est, de Pierleone de Spoleto – le médecin préféré de Laurent le Magnifique et, aux côtés d'Antonio Benivieni, de Bernardo Torni, de Marsile Ficin et d'autres encore, l'un des plus influents dans la culture florentine du dernier tiers du xve siècle[19].

Enfin, on ne doit pas écarter non plus l'idée que certains de ces écrits aient été copiés dans le dessein de préparer des éditions imprimées de ces derniers, ce qui s'accorderait avec les activités éditoriales d'Argilagues qui étaient déjà bien développées. De fait, ce fut à partir de la décennie 1470 que la médecine et la philosophie naturelle universitaires commencèrent à passer par l'imprimerie, fondamentalement aux dépens des œuvres des autorités grecques (Hippocrate, Galien, Platon, Aristote, ...), arabes (Avicenne, Averroès, Mesue, Rhasès, ...) ou latines (Pline l'Ancien, Pietro d'Abano, Gentile da Foligno, Jacopo da Forli, ...) qui avaient joui d'une large circulation manuscrite durant les siècles médiévaux[20] ; tandis que la présence d'imprimés d'auteurs contemporains (Gabrielle de Zerbi, Nicolò Leoniceno, Gaspar Torrella...) est à peine décelable avant la décennie 1490[21]. Si nous nous interrogeons sur la fortune imprimée des œuvres médicales que comprend le codex Rossianus, nous constatons que l'*editio princeps* des *Opera* d'Arnaud de Villeneuve ne devait pas paraître avant 1504, bien que depuis la décennie 1470 eussent été publiées de nombreuses œuvres particulières, séparées ou formant une partie de volumes de mélanges, parmi lequelles les suivantes, qui sont présentes dans le codex Rossianus : *De humido radicali* (Strasbourg, 1472-1474), *De vinis*

18. A. F. VERDE, *op. cit.*, vol. III/1, p. 269.

19. K. PARK, *Doctors and medicine in early Renaissance Florence*, Princeton, 1985, p. 235-236.

20. Parmi les jalons de ce processus on trouve les éditions imprimées de l'*Historia naturalis* de Pline l'Ancien (édition latine 1469), le *Canon* d'Avicenne (éd. lat. 1473), les *Opera* de Platon (éd. lat. 1484/1485 ; éd. grecque 1513), de Galien (éd. lat. 1490 ; éd. gr. 1525) et d'Aristote (éd. lat. 1482 ; éd. gr. 1495-97), et le *Corpus Hippocraticum* (éd. lat. 1525 ; éd. gr. 1526).

21. Pour une présentation assez exhaustive des premières éditions des œuvres de médecine et de philosophie naturelle, voir en les combinant A. C. KLEBS, *Incunabula scientifica et medica* [1938], Hildesheim, 1963 (reimpression en facsimile) ; M. B. STILLWELL, *The awakening interest in science during the first century of printing, 1450-1550. An annotated checklist of first editions viewed from the angle of their subject content. Astronomy – Mathematics – Medicine – Natural Science – Physics – Technology*, New York, 1970. Sur les livres de médecine et de philosophie naturelle dans la première imprimerie, voir aussi L. GARCÍA BALLESTER, « La nueva industria del libro médico y el renacer del humanismo médico latino », dans M. FERNÁNDEZ ÁLVAREZ *et al.*, *La cultura del renaixement. Homenatge al Pare Miquel Batllori*, Bellaterra, 1993, p. 111-128, à p. 120-121 ; W. EAMON, *Science and the secrets of nature. Books of secrets in medieval and early modern culture*, Princeton, 1994 ; J. PARDO TOMÁS, « La producción impresa de libros científicos en la Corona de Aragón (1475-1600) », dans E. SARASA et E. SERRANO éd., *La Corona de Aragón y el Mediterráneo (siglos XV y XVI)*, Zaragoza, 1995, p. 231-266.

(Leipzig, *ca* 1500) et *Medicationis parabole* (Salamanque, 1501)[22]. Il est également intéressant de constater que le *De gradibus medicinarum* d'al' Kindi allait être publié en 1501 accompagné des commentaires d'Arnaud et des *Parabole medicacionis* de ce dernier[23], et que l'*editio princeps* de deux petits traités de Pierleone de Spoleto ne verrait pas le jour avant 1514, lorsque Giorgio Arrivabene les imprima à Venise, aux frais des héritiers d'Ottaviano Scoto, à l'intérieur d'une collection d'écrits sémiologiques sur les pouls et les urines avec, en tête, ceux de Gilles de Corbeil[24].

J'aimerais conclure cette section en formulant l'hypothèse selon laquelle Argilagues serait intervenu d'une certaine manière dans la préparation de la deuxième édition des *Opera Arnaldi de Villanova* (Venise, 19 janvier 1505). Cette édition a dû être préparée simultanément avec la première (Lyon, 18 janvier 1504) et inclut la même lettre dédicatoire de l'éditeur Thomas Murchius que celle-ci[25]. Cependant, certaines particularités de cette édition (ordre différent dans la disposition des œuvres, *tabula* des matières différente, notes dans les marges qui répètent *in situ* les entrées de la *tabula*) conduisent à penser à une intervention éditoriale d'une autre personne non identifiée[26]. Nous savons qu'Argilagues se trouvait à Venise au début de l'année 1505, grâce à une annotation de sa main qui se fait l'écho d'un incendie qui avait détruit le 25 janvier de cette année « tout l'édifice de la halle aux grains des Allemands »[27]. Il paraît également significatif que cette édition vénitienne des *Opera Arnaldi* ait été imprimée et financée par les mêmes artisans de l'édition plus tardive du *Conciliator* dont se chargea Argilagues (Venise, Boneto Locatelli pour Ottaviano Scotti, 1496) ; à la réserve près que le financement de la nouvelle édition imprimée incombait à la charge des « héritiers d'Ottaviano Scotti » en raison du décès de ce dernier au plus tard en 1503[28]. Mais il ne s'agit que d'indices, et de nouvelles

22. S. Giralt Soler, *op. cit.*, p. 28, 168.

23. J. Arrizabalaga, « El libro científico en la primera imprenta castellana (1485-1520) », dans L. García Ballester éd., *Historia de la ciencia y de la técnica en la Corona de Castilla. Edad Media 2*, Salamanque, 2002, 4 vol., vol. II, p. 619-649, p. 630.

24. Pesenti, *op. cit.*, p. 129.

25. Sur Tommaso Murchi, voir dans ce volume l'article de Sebastià Giralt.

26. J. A. Paniagua, « La obra médica de Arnau de Vilanova », *Archivo Iberoamericano de Historia de la Medicina y Antropología Médica*, 11/4, 1959, p. 351-401 à p. 377-378.

27. BAV, Rossianus 672, f° 195v° : « E adì 25 zenar 1505 abrusò tutto el fontego de' Alamani o Todeschi e comenzò a 6 hore de nocte ». Sur le sens du substantif *fontego*, avec des allusions explicites au *fontego de' Tedeschi* dans le contexte vénitien, voir, sous le vocable *fondaco* dans sa quatrième acception, S. Battaglia, *Grande Dizionario della Lingua Italiana*, Turin, 1961-1988, 20 vol., vol. VI, p. 122.

28. En anglais la distinction entre *editor* (Argilagues), *printer* (Locatelli) et *publisher* (Scotti) est très claire ; il n'en va pas de même dans les langues latines où le terme « éditeur » s'appliquerait indistinctement à Argilagues et à Scotti. Afin d'éviter cette confusion assez souvent réitérée, nous avons préféré réserver pour l'occasion le terme d'« éditeur » exclusivement à Argilagues. Aussi bien Ottaviano Scotti et ses héritiers que la majorité des *publishers* vénitiens, employaient un ou plusieurs imprimeurs en même temps (voir Hirsch, *op. cit.*, p. 57). La date de décès d'Ottaviano Scotti a été déduite de l'année où les livres ont commencé à être signés par ses héritiers. Voir les index de l'*INDEX Aureliensis. Catalogus librorum sedecimo saeculo impressorum* (1962-), Aureliae Aquensis, Index Aureliensis Foundation.

preuves seraient nécessaires pour confirmer de manière définitive cette hypothèse.

Argilagues, éditeur de l'*Articella* et du *Conciliator* de Pietro d'Abano

Argilagues fut bien conscient des nouvelles perspectives qu'offrait l'imprimerie à la récupération et la diffusion du savoir antique et médiéval. Il se sentait le protagoniste d'une nouvelle époque marquée à la fois par l'invention de Gutenberg et par la découverte récente d'une énorme quantité de manuscrits inconnus jusqu'alors. Son enthousiasme débordant, porté par l'effet multiplicateur que la mise en œuvre combinée de ces deux événements avait sur le volume de livres disponibles à son époque, est patent dans sa postface aux éditions de l'*Articella.*

Son profil intellectuel est caractéristique des médecins de la seconde moitié du XVe siècle, formés dans les facultés de médecine italiennes à la veille de l'irruption en leur sein du mouvement intellectuel connu sous le nom d'humanisme grec ou hellénisme. Cela veut dire que sa marque conceptuelle est le galénisme du bas Moyen Âge latin, un système fondé sur l'interprétation de la tradition médicale hippocratico-galénique par les autorités arabes, en particulier, celle d'Avicenne – raison pour laquelle on le connaît également sous le nom de galénisme avicennien. Or cela ne constitua pas un obstacle au fait qu'il fût influencé par des techniques et des valeurs propres au mouvement humaniste, bien qu'en aucune manière il ne puisse être considéré comme un humaniste à proprement parler. Comme l'a bien souligné Paul Oskar Kristeller, vers le milieu du XVe siècle, l'influence du mouvement humaniste en Italie avait transcendé les limites des *studia humanitatis* et, dans une plus ou moins grande mesure, elle imprégnait tous les milieux de la culture, y compris la philosophie, les différentes sciences et la médecine [29]. Le profil médical d'Argilagues permet d'expliquer aussi bien les œuvres qu'il choisit d'éditer – les *Articella* et le *Conciliator* de Pietro d'Abano – que sa position dans les débats importants de son temps – position que l'on peut déduire du contenu de ses différents écrits et de ses propres annotations qu'il a introduites dans ses éditions.

Avant d'approfondir l'analyse de son profil médical, j'examinerai brièvement la signification historique de l'*Articella* et du *Conciliator* de Pietro d'Abano dans la médecine du bas Moyen Âge latin et les grands traits du travail éditorial d'Argilagues dans les deux œuvres.

L'*Articella*

L'*Articella* est une collection médicale d'écrits brefs qui soumettaient les rudiments de la médecine hippocratico-galénique à une finalité d'enseigne-

29. Voir, par exemple, P. O. KRISTELLER, *Renaissance thought and its sources*, New York, 1979, p. 29-30.

ment. Elle fut établie durant le XIIe siècle et au début du XIIIe siècle, par les médecins salernitains, lesquels également instituèrent la pratique de l'enseignement fondé sur le commentaire de ces textes. L'*Articella* perdura de façon étonnante dans les facultés de médecine, constituant un instrument indispensable de l'enseignement médical dans les universités du XIIe siècle jusqu'au début de la décennie 1530 au moins. Avant l'avènement de l'imprimerie, elle sut très bien s'adapter aux temps nouveaux, et elle fut l'une des œuvres médicales qui eut la plus grande fortune éditoriale durant la première étape de l'imprimerie : six éditions avant la fin du XVe siècle et au moins dix durant les quatre premières décennies du XVIe siècle[30].

Argilagues fut l'initiateur des éditions vénitiennes de l'*Articella*, publiées en 1483 et 1487. De plus, quatre éditions vénitiennes ultérieures de cette collection médicale – 1491, 1493, 1500 et 1513 –, où figure comme éditeur Gregorio da Volpe, ont un contenu identique et un format très semblable à celui des éditions préparées par Argilagues. Son travail éditorial se matérialisa, entre autres, par l'incorporation à la collection de nouvelles œuvres qui n'étaient pas incluses dans l'*editio princeps* de Padoue (*ca* 1476). En effet, aux sept écrits inclus dans cette dernière (l'*Isagoge* de Joannitius, le *De pulsibus* de Philaret, le *De urinis* de Théophile, les *Aphorismi*, les *Prognostica* et le *De regimine acutorum morborum* hippocratiques accompagnés des commentaires de Galien, ainsi que l'*Ars medica* ou le *Tegni* de Galien avec le commentaire d'Ali-ibn-Ridwan), Argilagues ajouta quatre œuvres supplémentaires (*Epidemiae cum commentis Johannis Alexandrini*, *De natura fetus*, *De lege* et *Iusiurandum*), appartenant toutes au *Corpus Hippocraticum* et imprimées pour la première fois à cette occasion[31]. Son initiative rend patent le rôle que joua aussi l'éditeur de la première imprimerie : celui consistant à offrir de nouveaux horizons intellectuels. De plus, il introduisit l'opuscule *De divisione librorum Galieni* de Gentile da Foligno et trois tables (*tabulae*) – qu'il élabora sans doute lui-même – relatives aux œuvres hippocratiques et galéniques éditées (une pour les *Aphorismi* ; une seconde à la fois pour les *Pronostica*, le *De regimine acutorum morborum* et les *Epidemiae* ; et une troisième pour le *Tegni*), dont la finalité était de faciliter l'accès à l'information abondante et variée qu'elles contenaient.

Le *Conciliator* de Pietro d'Abano

L'autre production éditoriale de Argilagues fut le *Conciliator differentiarum medicorum et philosophorum* de Pietro d'Abano (1250-*ca* 1315), médecin, professeur à l'Université de Padoue et éminent représentant de ce qu'on

30. Sur l'*Articella* et sa diffusion dans la première imprimerie, voir la monographie de ARRIZABALAGA citée à la note 5, et la bibliographie qui s'y trouve.
31. STILLWELL, *op. cit.*, p. 129-130, 209 (# 411, 414, 415, 659).

appelle l'« aristotélisme padouan »[32]. Organisée autour de 210 « différences » (*differentiae*) qui suivent la structure de la *quaestio* scolastique, cette œuvre passe en revue l'ensemble du savoir médical hippocratico-galénique, en recherchant toujours l'harmonisation des opinions entre médecins et philosophes de la nature sur les points qui font l'objet des principales controverses entre les deux groupes professionnels.

Le *Conciliator* aussi bénéficia d'une notable fortune éditoriale, de 1472 jusqu'assez tard dans la seconde moitié du XVIe siècle : cinq éditions imprimées avant la fin du XVe siècle et au moins six jusqu'en 1565. Comme Argilagues le reconnaît lui-même dans son prologue, cette œuvre avait déjà été imprimée à deux occasions (Mantoue 1472 et Venise 1476) avant que son édition ne parût à Venise en février 1483, à peine deux mois avant la première édition, imprimée également à Venise, de son *Articella*. L'édition d'Argilagues du *Conciliator* fut réimprimée à deux reprises avant la fin du XVe siècle (Pavie 1490 et Venise 1496).

Le zèle éditorial d'Argilagues fut une nouvelle fois patent dans son édition du *Conciliator*. En effet, dans les éditions de 1483 et 1490 il avait inclus à la fin de l'œuvre de Pietro d'Abano l'annexe de la « différence » 37[33] et celle de la « différence » 65[34]. Son édition de 1496 allait incorporer l'une et l'autre de ces annexes au texte des *differentiae* correspondantes et allait ajouter une autre annexe à la « différence » 92, accueillie aux folios 264r°-265r°, à la fin du *Tractatus de venenis* – une autre œuvre de Pietro d'Abano qui accompagna toutes les éditions incunables du *Conciliator*, sauf celle de 1483. Il convient aussi de signaler que la table des *differentiae* ou *quaesita*, qui se trouve dans les deux premières éditions imprimées du *Conciliator*, immédiatement après le prologue, fut déplacée à la fin de l'œuvre dans les trois éditions dont se chargea Argilagues : à la suite des annexes, dans l'édition de 1483 et 1490[35] et immédiatement avant l'annexe, dans l'édition de 1496 (f° 255r°-256v°).

Tradition médiévale et culture humaniste dans les activités éditoriales de Francesc Argilagues

Je vais maintenant m'attacher à certaines particularités de l'*Articella* d'Argilagues qui permettent de mieux illustrer le profil intellectuel de ce médecin universitaire de la fin du XVe siècle. En premier lieu, ce n'est pas

32. Sur Pietro d'Abano et son œuvre, voir F. ALESSIO, « Filosofia e scienza. Pietro d'Abano », *Storia della cultura veneta. 2. Il Trecento*, Vicence, 1976, p. 171-206 ; E. PASCHETTO, *Pietro d'Abano medico e filosofo*, Florence, 1985 ; L. OLIVIERI, *Pietro d'Abano e il pensiero neolatino*, Padoue, 1988 ; et les articles recueillis dans *Medioevo. Rivista di storia della filosofia medievale*, 11, 1985 (numéro monographique consacré à cette figure).

33. PIETRO D'ABANO, *Conciliator*, Venise, Johann Herbort, 1483, signatures. gg2v-gg3v ; Pavie, Gabriele Grassi, 1490, signatures. M2v-M3v.

34. PIETRO D'ABANO, *Conciliator*, Venise, Johann Herbort, 1483, signatures. gg3v-gg4r ; Pavia, Gabriele Grassi, 1490, signatures. M3v-M4r.

35. PIETRO D'ABANO, *Conciliator*, Venise, Johann Herbort, 1483, signatures. gg4r-gg5v ; Pavia, Gabriele Grassi, 1490, signatures. M4r-M5v.

un hasard si dans sa note introductive de présentation et de justification des écrits compris dans son *Articella*, en se référant au livre hippocratique des « Pronostics » avec les commentaires de Galien, il fait une petite digression – en réalité, une *quaestio* scolastique – à propos du calcul des « jours critiques » dans la fièvre (*febris*) *post partum*, où il résout une apparente divergence entre Galien et Avicenne sur cette question, en conciliant les opinions des deux auteurs [36] ; il faut en effet tenir compte aussi bien du rattachement déjà mentionné d'Argilagues au galénisme avicennien que du statut d'Avicenne perçu comme le principal ennemi à combattre dans le programme de réforme de la médecine promue par les hellénistes.

D'autre part, la position d'ouverte confrontation d'Argilagues avec les éditeurs héllénistes apparaît de façon manifeste. Dans un paragraphe de sa note introductive à l'*Articella*, très significatif à cet égard, il informe le lecteur de certaines particularités de son édition du *De regimine acutorum morborum* d'Hippocrate :

> En septième lieu, on trouve le livre *Sur la diète dans les maladies aiguës* divisé en quatre parties, dont trois furent éditées dans les précédentes années, mais non la quatrième en raison de la difficulté qu'elle présente. Pour cette dernière il y a seulement une traduction. Si dans cette dernière partie apparaissent écrits de façon incorrecte en caractères latins certains mots grecs, qui feront peut-être rire quelque expert en grec, il n'y a pas lieu de critiquer cela, puisque les versions de ces mots sont fidèles et exactes. Aucun des manuscrits dont j'ai disposé lorsque j'ai fait la correction ne diverge quant aux dits mots, même s'ils apparaissent fréquemment écrits de manière différente dans le commentaire et dans le texte. Du moment que l'on connaît l'essence de la chose, il ne faut pas se préoccuper des mots ; c'était le désir de Galien d'arriver à apprendre et à enseigner sans eux. Ainsi, on pourrait alléguer contre un grand nombre de personnes ce passage de la seconde partie des *Aphorismes*, dans le commentaire 22 : « Je veux contourner les opinions des nouveaux médecins qui ne cessent de bavarder sur les noms, en croyant se référer aux choses auxquels ceux-ci correspondent. » Nous pourrions également recourir au livre III du *Tegni* [de Galien], vers la fin, où il dit : « Il est aussi possible de ne pas nommer les causes comme le font nombre de ces sophistes qui négligent la recherche visant à découvrir l'immense diversité des choses et limitent leur vie à des questions de noms. » Averroès, pour sa part, dit que la préoccupation d'Aristote pour le nom fut rare. Les versions latines doivent suffire au lecteur, car le latin ne doit pas être considéré comme inférieur en dignité et en excellence au grec. Dans le prologue aux *Questions tusculanes*, Cicéron dit : « J'ai toujours pensé que nos aînés étaient en eux-mêmes plus intelligents en tout que les Grecs ou qu'ils ont amélioré ce qu'ils ont pris à ces derniers » ; bien que Priscien et les autres pensent le contraire [37].

36. *ARTICELLA*, Venise, Hermann Liechtenstein, 1483, f° 1v°. Texte latin et traduction espagnole reproduits dans ARRIZABALAGA, GARCÍA BALLESTER et GIL ARISTU, *op. cit.*, p. 39-40, 43-44.

37. *ARTICELLA*, *op. cit.*, f° 1v°. Texte latin et traduction espagnole reproduits dans ARRIZABALAGA, GARCÍA BALLESTER et GIL ARISTU, *op. cit.*, p. 40-41, 44-45.

Il s'agit d'un témoignage de première main sur l'une des polémiques les plus significatives qui eurent lieu au sein des cercles intellectuels italiens pendant les dernières décennies du XVe siècle et le début du XVIe, celle qui opposa l'*establishment* médical académique aux premiers médecins hellénistes : les vétérans, qui défendaient la valeur et la légitimité de la tradition culturelle du bas Moyen Âge comme fondement de la médecine ; et les jeunes, qui prônaient le retour à la *prisca medicina* grecque comme unique moyen d'effectuer la réforme du savoir médical qu'ils jugeaient indispensable. Par conséquent, les uns défendaient le caractère idoine et autosuffisant du latin comme langue du savoir médical, tandis que les autres considéraient le grec comme un instrument inévitable de la « renaissance » médicale [38].

Le mouvement médical helléniste, dont les premiers noyaux se cristallisèrent dans des figures comme celles de Nicolò Leoniceno (1428-1524) et Giorgio Valla (1447-1500), se diffusa rapidement, d'abord en Italie, puis dans le reste de l'Europe, atteignant sa plénitude tout au long du XVIe siècle. Parmi ses protagonistes il convient de citer aussi Lorenzo Lorenzano (1450-*ca* 1502), Giovanni Manardi (1462-*ca* 1536), Jean de la Ruelle (*ca* 1479-1537), Wilhelm Kop (1460-*ca* 1532), Johann Guinther von Andernach (1505-1574) et Thomas Linacre (*ca* 1460-1524). Bien évidemment, l'une des activités les plus remar-

38. Sur l'humanisme et, en général, sur la culture des élites italiennes et européennes de la fin du XVe siècle et du début du XVIe siècle, on peut voir, entre autres, R. R. BOLGAR, *The Classical Heritage and its beneficiaries*, Cambridge, 1954 ; L. D. REYNOLDS et N. G. WILSON, *Scribes and scholars. A guide to the transmission of Greek and Latin literature*, 3e éd., Oxford, 1991 ; KRISTELLER, *op. cit.* ; J. STEPHENS, *The Italian renaissance. The origins of intellectual and artistic change before the Reformation*, Londres/New York, 1990 ; A. GOODMAN et A. MACKAY éd., *The impact of humanism on Western Europe*. Londres/New York, 1990 ; J. HANKINS, *Plato in the Italian Renaissance*, 2e impr., Leyde, 1991, 2 vol. ; W. RÜEGG, « Epilogue : the Rise of Humanism », dans H. DE RIDDER-SYMOENS éd., *A History of the University in Europe. Volume 1 : Universities in the Middle Ages*, Cambridge, 1992, p. 442-468 ; F. RICO, *El sueño del humanismo. (De Petrarca a Erasmo)*, Madrid, 1993. Sur la culture médicale et philosophico-naturelle universitaire pendant cette période, on peut voir, entre autres, R. DURLING, « A chronological census of Renaissance editions and translations of Galen », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 24, 1961, p. 230-305 ; F. MADDISON, M. PELLING et Ch. WEBSTER, éd., *Linacre Studies. Essays on the Life and Work of Thomas Linacre, ca 1460-1524*, Oxford, 1977 ; J. J. BYLEBYL, « The School of Padua : humanistic medicine in the sixteenth century », dans Ch. WEBSTER éd., *Health, medicine and mortality in the sixteenth century*, Cambridge, 1979, p. 335-370 ; R. K. FRENCH, « Berengario da Carpi and the use of commentary in anatomical teaching », dans A. WEAR, R. K. FRENCH et I. M. LONIE éd., *The medical renaissance of the sixteenth century*, Cambridge, 1985, p. 42-74, 296-298 ; R. K. FRENCH, « Pliny and Renaissance medicine », dans R. K. FRENCH et F. GREENAWAY, éd., *Science in the Early Roman Empire : Pliny the Elder, his Sources and Influence*, Londres/Sidney, 1986, p. 252-281 ; N. G. SIRAISI, *Avicenna in renaissance Italy. The Canon and medical teaching in Italian universities after 1500*, Princeton, 1987 ; V. NUTTON, *John Caius and the manuscripts of Galen*, Cambridge, 1987 ; D. MUGNAI-CARRARA, *La biblioteca di Nicolò Leoniceno. Tra Aristotele e Galeno : cultura e libri di un medico umanista*, Florence, 1991 ; A. GRAFTON, *Defenders of the text. The traditions of scholarship in an age of science, 1450-1800*, Cambridge, Mass., 1991 ; J. ARRIZABALAGA, J. HENDERSON et R. K. FRENCH, *The Great Pox. The French Disease in Renaissance Europe*, New Haven/Londres, 1997 ; V. NUTTON, « The rise of medical humanism : Ferrara, 1464-1555 », *Renaissance Studies*, 11/1, 1997, p. 2-19.

quables des médecins hellénistes fut l'édition et la traduction des écrits d'autorités médicales grecques, aussi bien antiques que byzantines. Leurs nouvelles traductions gréco-latines des œuvres d'Hippocrate, de Galien et d'autres commencèrent à circuler, manuscrites, en Italie à partir de 1480, mais – ce qui donne bien la mesure de la résistance considérable opposée par l'*establishment* académique aux propositions de réforme – la grande majorité d'entre elles ne devaient pas être imprimées avant 1500[39]. (Il ne faut pas oublier qu'Alde Manuce, paradigme de l'imprimerie humaniste, commença ses activités éditoriales à Venise en 1494, et que c'est seulement à partir de 1497 qu'il se lança dans la publication de nouvelles éditions en latin et en grec des grands maîtres de la médecine et de la philosophie antiques.)

Le passage cité plus haut met en évidence l'alignement résolu d'Argilagues sur les positions des partisans de la tradition médicale latine du bas Moyen Âge. En effet, il défendait l'excellence des versions latines médiévales comprises dans son *Articella*, en même temps qu'il mettait en cause la valeur des nouvelles traductions des hellénistes, qui commençaient alors à circuler sous forme manuscrite, entrant ainsi directement en concurrence avec les premières. Argilagues critiquait la méthodologie des traducteurs hellénistes, invoquant le fait que les préoccupations philologiques (*de nominibus*) de ces derniers les détournaient de ce qui aurait dû préoccuper les médecins et les philosophes de la nature (*de rebus*). L'exaspération de la confrontation entre les deux courants intellectuels est patente dans le ton virulent et manifestement méprisant des critiques d'Argilagues : il comparait les hellénistes aux « nouveaux médecins » (*medicorum novorum*) et aux sophistes que Galien accusait de s'attarder sans fin dans des disputes nominalistes en négligeant la recherche sur la nature et la diversité des choses.

Argilagues, qui justifiait l'usage en médecine de la langue latine, en affirmant que celle-ci possédait une dignité et une excellence qui n'étaient pas inférieures à la langue grecque, s'identifiait sans réserve à la tradition latine du bas Moyen Âge, aussi bien dans le champ médical que dans celui de la philosophie naturelle. Par conséquent, il revendiquait d'une manière orgueilleuse et sans tarir d'éloges l'immense œuvre de traduction de Gérard de Crémone (1114-1187), l'une des figures les plus représentatives de cette tradition et, sans doute, le représentant le plus remarquable du mouvement des traducteurs qui mirent d'arabe en latin le legs constitué par les œuvres de médecine et de philosophie naturelle de l'Antiquité et du monde arabe dans la Tolède des XIIe et XIIIe siècles[40].

39. DURLING, *op. cit.* ; R. J. DURLING, « Corrigenda et addenda to Diels' Galenica », *Traditio*, 23, 1967, p. 461-476 ; 37, 1981, p. 373-381 ; STILLWELL, *op. cit.*, p. 113-117, 125-131 ; NUTTON, *op. cit.*, p. 19-49.

40. *ARTICELLA*, *op. cit.*, f° 1v° : « ...Gérard de Cremone, homme très illustre qui traduit de l'arabe au latin 75 œuvres aussi de dialectique et de philosophie comme de mathématiques, en plus de 21 œuvres de médecine. Si l'occasion était propice, j'énumérerais ici ces travaux en son honneur ». Texte latin et traduction espagnole reproduits dans ARRIZABALAGA, GARCÍA BALLESTER et GIL ARISTU, *op. cit.*, p. 41, 45.

Comme l'on pouvait s'y attendre, la quasi-totalité des œuvres comprises dans l'*Articella* d'Argilagues procédaient de la tradition du bas Moyen Âge, dans des traductions latines effectuées à la fois à partir de l'arabe et du grec. Si l'on prend comme échantillon les huit œuvres qui appartiennent à Hippocrate et Galien recueillies dans cette *Articella*, six procédaient de versions arabo-latines de Constantin l'Africain (seconde moitié du XIe s.) et de Gérard de Crémone (seconde moitié du XIIe s.) ; les deux autres, *De natura fetus* et *Iusiurandum*, correspondaient respectivement à des traductions gréco-latines de Barthélemy de Messine (seconde moitié du XIIIe s.) et de Nicolò Perotti (1429/1430-1480).

Or le rattachement d'Argilagues à la tradition médicale du bas Moyen Âge n'a pas constitué un obstacle au fait que son travail ait répondu aux meilleures exigences de la technique éditoriale contemporaine. La pénétration et l'influence exercées tout au long du XVe siècle par le courant humaniste au sein des facultés de médecine italiennes devait nécessairement se refléter dans la tâche éditoriale d'Argilagues et d'autres médecins européens de sa génération intellectuelle. De fait, Argilagues dénonçait ouvertement l'énorme quantité d'erreurs et de coquilles contenues dans les traductions (imprimées et manuscrites) alors en circulation des œuvres des « médecins antiques ». Il estimait que les défauts de la majorité des passages étaient tels que l'on ne pouvait en tirer « aucun sens et aucune opinion ». Tout cela lui paraissait particulièrement grave dans le cas d'Hippocrate, dont il revendiquait ouvertement la figure comme un « homme de nature supérieure », « grand bienfaiteur du genre humain », qui « rendit la lumière à la médecine, qui s'était depuis longtemps fourvoyée »[41]. Et bien qu'il critiquât comme quelque chose de fréquent chez les éditeurs scientifiques, le manque de « labeur et de soin dans la correction des livres », qu'il rendait responsable des constantes « invraisemblances et extravagances » qui existaient dans les œuvres imprimées, il réservait l'attaque la plus forte aux imprimeurs, dont il disait qu'« ils ont l'habitude d'altérer et de changer presque toujours tout ce qu'ils reçoivent corrigé »[42]. Une critique des imprimeurs qui révèle la tension entre le travail d'éditeur et celui d'imprimeur, provenant d'une différence d'intérêts et de sensibilités de l'un et de l'autre dans le processus d'élaboration, de distribution et de vente du livre imprimé dans le contexte d'un marché terriblement compétitif. Cependant, le fait de se démarquer de ceux qui offraient des produits intellectuels imprimés de faible qualité peut être aussi interprété comme une habile défense de la tradition médicale latine du bas Moyen Âge face aux attaques hellénistes contre des cibles trop faciles.

(Traduit de l'espagnol par Nicolas WEILL-PAROT)

Jon ARRIZABALAGA, Dpto. de Historia de la Ciencia. CSIC – Institución Milà i Fontanals, Egipcíaques, 15, E-08001 Barcelona

41. ARTICELLA, *op. cit.*, f° 211v°. Texte latin et traduction espagnole reproduits dans ARRIZABALAGA, GARCÍA BALLESTER et GIL ARISTU, *op. cit.*, p. 29-30, 33.

42. ARTICELLA, *op. cit.*, f° 211v°. Texte latin et traduction espagnole reproduits dans ARRIZABALAGA, GARCÍA BALLESTER et GIL ARISTU, *op. cit.*, p. 30-31, 33-34.

De la copie à l'édition : Francesc Argilagues et les manuscrits médicaux aux premiers temps de l'imprimerie (fin xve-début xvie siècle)

La biographie de Francesc Argilagues (*fl.* Sienne, *ca* 1470-Venise, 1508), médecin espagnol établi en Italie après des études universitaires à Sienne et Pise, illustre dans le domaine de la médecine universitaire la période de transition entre la copie de manuscrits et les premières éditions imprimées ; et elle reflète les débuts de la fonction d'éditeur scientifique, avec une attention particulière aux questions de nature technique ou idéologique auxquelles furent confrontés ceux qui s'adonnèrent à cette nouvelle occupation surgie de l'invention de Gutenberg.

From Copying to Editing : Francesc Argilagues and the Medical Manuscripts in the Times of the Early Printing Press, late 15th-early 16th century

The activities of Francesc Argilagues (*fl.* Siena, *ca* 1470-Venice, 1508), a Spanish medical practitioner who settled in Italy after having studied at the universities of Siena and Pisa, illustrate in the area of university medicine, the transitional period between copying medical manuscripts and editing them for the early printing press ; and reflect the beginnings of the scientific editor's job with particular attention to the technical and ideological questions faced by those scholars who were involved in this new occupation emerged as a result of Gutenberg's invention.

Médiévales 52, printemps 2007, p. 135-152

Bruno DUMÉZIL

L'AFFAIRE AGRESTIUS DE LUXEUIL : hérésie et régionalisme dans la Burgondie du VIIe siècle

En 626, se tint à Mâcon un concile des évêques de Burgondie qui dut répondre à une question des plus surprenantes, posée par un certain Agrestius : devait-on tenir pour hérétique le moine qui faisait un signe de croix sur sa cuiller avant de manger ? Par-delà le caractère apparemment anecdotique du problème, le débat mettait en jeu la sainteté de Colomban, l'existence de Luxeuil et le destin du réseau de monastères iro-francs alors en cours de constitution.

Les actes de la réunion de Mâcon n'ont malheureusement pas été conservés [1]. L'affaire n'est connue que par Jonas de Bobbio, qui en donna un récit détaillé lorsqu'il rédigea, vers 642, le second livre de sa *Vie de saint Colomban et de ses disciples* [2]. En raison de la nature hagiographique de l'œuvre, la valeur de l'information pourrait être légitimement mise en doute [3]. D'ailleurs, comme l'a clairement démontré Ian Wood, Jonas de Bobbio se montre particulièrement habile à interpréter les faits, à les recomposer et les reconstruire de façon à les adapter à sa propre perception et aux besoins de sa démonstration [4]. La réalité

1. Les actes d'un concile tenu après 614 et probablement avant 627 sont conservés, sous une forme très mutilée, dans un manuscrit unique (voir C. DE CLERCQ, *Concilia Galliae A. 511-A. 695*, Turnhout, 1963 (*Corpus Chistianorum*, 148 A), p. 287-289). Ce concile consacre plusieurs de ses canons au monachisme et probablement même aux monastères colombaniens (des *praepositi* sont en effet évoqués à côté des *abbati*, au canon 5). Mais il semble difficile d'identifier cette réunion au concile de Mâcon.

2. Les deux livres de la *Vita Columbani* (notée désormais *VC*) ont été édités par B. KRUSCH, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Merowingicarum* (MGH SRM), IV, Hanovre et Leipzig, 1902, p. 61-152. Le livre II est une recomposition de B. Krusch à partir d'éléments ayant des traditions manuscrites diverses (W. BERSCHIN, *Biographie und Epochenstil im lateinischen Mittelalter II, Merowingische Biographie, Italien, Spanien und die Inseln im frühen Mittelalter*, Stuttgart, 1988, p. 26-27, n° 59). Son unicité originelle est toutefois clairement attestée par Jonas de Bobbio dans sa lettre programmatique (*éd. cit.*, p. 62).

3. C. DE CLERCQ, *ibid.*, ne mentionne notamment pas le concile de Mâcon dans son édition des conciles gaulois.

4. I. N. WOOD, « The *Vita Columbani* and Merovingian Hagiography », *Peritia*, 1, 1982, p. 63-83 ; *ID.*, « Jonas, the Merovingians, and Pope Honorius : *Diplomata* and the *Vita Columbani* », dans A. C. MURRAY (éd.), *After Rome's Fall : Narrators and Sources of Early Medieval History. Essays presented to Walter Goffart*, Toronto, 1998, p. 99-129.

est malléable sous sa plume, et son indéniable talent lui permet de jouer des oublis et des effets de flou pour reconstruire une sainteté idéale en rejetant les scories de l'histoire.

Pourtant, l'historicité de l'affaire Agrestius ne saurait être contestée dans la mesure où, assez exceptionnellement, elle constitue une forme de résistance du réel à l'écriture hagiographique. En raison de la sombre lumière qu'elle jetait sur le monachisme colombanien, l'omission pure et simple de l'épisode aurait été la solution la plus confortable pour Jonas. Or, celle-ci était rendue impossible par la finalité même de son œuvre, qui était de conforter des hommes et des institutions ébranlés par l'affaire. Dans son premier livre de la *Vie de saint Colomban*, le moine de Bobbio avait résolu des problèmes assez similaires en cultivant l'art subtil de la déformation. Mais la crise de 626 limitait ses possibilités. La tenue d'un concile avait nécessairement impliqué un enregistrement des faits indépendant et extérieur au milieu colombanien ; ces textes, tout comme la plupart de leurs rédacteurs, existaient encore dans les années 640. Privé des ressources de l'omission et de la déformation, mais contraint de justifier l'action des abbés de Bobbio et Luxeuil, Jonas ne put totalement résoudre l'aporie. Il fut notamment contraint de révéler certains faits qu'il avait astucieusement dissimulés dans le premier livre. Son véritable génie se manifesta toutefois dans le choix de la focalisation adoptée par son récit : en désignant, narrativement, un coupable, Jonas parvint à dissimuler les doutes d'une communauté derrière le drame d'un seul homme.

Le récit de Jonas de Bobbio (*Vita Columbani*, I, 9-10)

Selon Jonas de Bobbio, tout commença par la *conuersio* de l'aristocrate Agrestius, un ancien notaire de Thierry II, qui décida d'entrer comme moine au monastère de Luxeuil sous l'abbatiat d'Eustasius[5]. Guidé par « une certaine componction de cœur »[6] et ayant abandonné tous ses biens, il se mit à vivre religieusement. Après quelque temps toutefois, Agrestius demanda à son abbé l'autorisation d'aller prêcher aux païens ; mais celui-ci ne le jugea pas suffisamment mûr pour cette tâche. Le moine n'en tint pas compte et partit en Bavière, où il n'obtint aucun résultat missionnaire. Un voyage à Aquilée l'amena par la suite à entrer en communion avec les schismatiques du lieu, sectateurs des Trois Chapitres[7]. Par l'entremise d'un notaire du roi des Lombards Adaloald, Agrestius envoya alors une lettre à l'abbé de Bobbio, Attale, pour soutenir l'adhésion au

5. Jonas (*VC*, I, 18) évoque des séjours fréquents de Thierry II à Luxeuil ; il est possible que la conversion d'Agrestius ait eu lieu à cette occasion.

6. *VC*, II, 9 (MGH SRM IV, p. 123) : « *quandam cordis conpunctione tactus* ».

7. Le schisme dit « des Trois Chapitres » correspondait au refus par certains évêques, notamment italiens, de souscrire à la condamnation de trois auteurs (Théodore de Mopsueste, Théodoret de Cyr et Ibas d'Édesse) qui avait été prononcée par le concile œcuménique de Constantinople II de 553 et qui avait été confirmée par le pape Vigile, dans des circonstances troubles. Cette querelle amena la constitution d'une Église autocéphale autour de la métropole d'Aquilée, qui refusait l'autorité dogmatique et disciplinaire de Rome. Le schisme survécut jusqu'en 698 ; voir L. PIETRI, *Histoire du Christianisme*, t. III, Paris, 1998, p. 427-463.

schisme. Cette démarche s'étant révélée infructueuse, Agrestius revint à Luxeuil, où il tenta de gagner à ses vues l'abbé Eustasius. La tentative se solda par un nouvel échec et par son exclusion du monastère, assortie d'une excommunication par l'abbé.

Jonas poursuit son récit en rapportant qu'Agrestius se mit désormais à critiquer la Règle de saint Colomban. Quelques mécontents lui apportèrent leur soutien, notamment l'évêque de Genève Abbelenus, qui se trouvait être un parent du rebelle, et Warnachaire, maire du palais de Burgondie. Ce parti d'opposants essaya d'obtenir de Clotaire II une condamnation officielle de la Règle, mais le roi préféra ordonner la tenue à Mâcon d'un concile judiciaire sur le sujet. La présidence fut confiée au métropolitain Treticus de Lyon, l'accusation revenant à Agrestius et la défense à Eustasius. L'ancien moine commença par dénoncer comme hérétiques trois points de la Règle : les signes de croix répétés sur les cuillers de table[8], l'obligation de demander une bénédiction à l'entrée et à la sortie du monastère[9] et l'apparition de développements liturgiques excessifs au cours des messes. L'abbé développa une défense appuyée sur des passages scripturaires. Agrestius reprit l'offensive en dénonçant la forme de la tonsure pratiquée à Luxeuil, qui différait selon lui des usages universels. Eustasius cessa alors d'argumenter et appela son contradicteur à comparaître devant le tribunal divin moins d'un an plus tard. Les partisans d'Agrestius prirent peur et demandèrent que l'on rétablisse la paix. Pressé par les siens, Agrestius retira ses accusations, embrassa Eustasius et fut réintégré à Luxeuil.

Cette paix n'était toutefois que simulée, selon Jonas, car le rebelle entreprit de rallier à sa cause les abbés des autres monastères colombaniens. Il obtint ainsi le soutien de Romaric et d'Amé, qu'Eustasius avait préposés à la direction du monastère d'*Habendum* (futur Remiremont). Puis le moine rebelle se dirigea vers *Eboriacus* (futur Faremoutiers) ; là toutefois, l'abbesse Burgondofara refusa de l'écouter et le chassa. Il retourna donc à *Habendum*, où la communauté du lieu, convertie à ses principes, se vit rapidement frappée par une série de miracles de châtiment. Agrestius finit lui-même par être assassiné par son serviteur. Ces signes manifestes de la colère de Dieu achevèrent de convaincre Romaric et Amé de leur erreur, et ils s'empressèrent de se réconcilier avec Eustasius. Parallèlement, Abbelenus de Genève et les autres évêques de Gaule acceptaient enfin d'approuver la Règle colombanienne.

Bien que Jonas ne donne que de rares indications, une chronologie minimale des faits est assez aisée à établir. L'entrée d'Agrestius à Luxeuil se déroula sous l'abbatiat d'Eustasius, c'est-à-dire après 610. Sa mission en Bavière, postérieure

8. *Règle conventuelle*, I, 7 (trad. A. de VOGÜÉ, *Saint Colomban, Règles et pénitentiels monastiques*, Bellefontaine, 1983, p. 120) : « Celui qui ne signe pas la cuiller avec laquelle il mange, six coups ».

9. *Règle conventuelle*, III, 5 et 8 (*trad. cit.*, p. 122) : « Celui qui en sortant de la maison ne s'incline pas pour demander une prière, ne se signe pas après avoir reçu la bénédiction et ne s'approche pas de la croix, il est prescrit de le corriger de douze coups [...]. Celui qui, revenant à la maison, ne s'incline pas à l'intérieur de la maison pour demander une prière, sera corrigé de douze coups ».

à celle de son abbé, se déroula nécessairement après 614 [10]. Quand à la réunion de Mâcon, Jonas affirme qu'elle fut contemporaine de la mort de Warnachaire, c'est-à-dire qu'elle eut lieu en 626 [11]. La mort d'Agrestius survint onze mois plus tard [12], soit vraisemblablement en 627.

Un disciple malheureux de Colomban

L'attachement de Jonas de Bobbio à suivre les pas d'Agrestius pour le présenter comme un isolé et un trublion s'avère précieux. Il permet d'identifier un parcours à la fois spirituel et géographique, qui correspond à un profil bien connu : celui de saint Colomban lui-même [13]. Après sa conversion, Agrestius semble en effet avoir cherché à imiter celui en qui il voyait un maître. Ce faisant, il mit involontairement en lumière le décalage apparu entre la pensée du fondateur et l'interprétation qu'en avaient donnée ses disciples.

La mission en Germanie en donne un premier exemple. Lorsque Colomban partit convertir les païens de la région de Bregenz, il entendait avant tout accomplir, grâce au soutien de Théodebert II, son idéal irlandais de *peregrinatio*, en quête du salut personnel ; la charge de l'apostolat ne constituait – il le reconnut lui-même – qu'un à-côté de l'exil pénitentiel volontaire [14]. Si l'on suit la narration de Jonas, ce fut dans un semblable état d'esprit qu'Agrestius voulut se rendre en Bavière, sans comprendre que cet individualisme était désormais anachronique. À Luxeuil, sous l'abbatiat d'Eustasius, même si l'on revendiquait bien haut l'héritage de Colomban [15], la mission était devenue une activité où l'amateurisme n'avait plus cours. Parrainées par Clotaire II, les opérations d'évangélisation menées par Eustasius participaient à un effort d'intégration au *regnum Francorum* d'espaces à la fois politiquement et religieusement périphériques. Dans ce cadre, de beaux succès avaient été obtenus dans le Jura en 613-614 [16].

10. Eustasius partit en mission dans le Jura, puis en Bavière peu après une rencontre avec Clotaire II que l'on peut situer en 613 ou en 614 (*VC*, II, 7-8).

11. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 54.

12. *VC*, II, 10 (*éd. cit.*, p. 128).

13. Voir sa description dans D. BULLOUGH, « The Career of Colombanus », dans M. LAPIDGE (dir.), *Columbanus : Studies on the Latin Writings*, Woodbridge, 1997, p. 1-28.

14. La correspondance de Colomban montre que son idéal de *peregrinatio* primait sur la réelle volonté de convertir les païens ; *Ép.* IV (éd. A. Granata, *San Colombano, Le opere*, Milan, 2001, p. 75) : « *Mei uoti fuit, gentes uisitare, et euangelium eis a nobis praedicari, sed Fel... modo referente teporem pene meum tulit inde animum* ». Voir P. RICHÉ, « Colombanus, his followers and the Merovingian Church », dans M. BRENNAN et H. B. CLARKE (éd.), *Colombanus and Merovingian Monachism*, Oxford, 1981, p. 65 ; G. WALKER, « St Columban : monk or missionary ? », dans G. J. CUMING (éd.) *The Mission of the Church and the Propagation of the Faith*, Cambridge, 1986, p. 44.

15. Jonas affirme qu'Eustasius a reçu le testament spirituel de Colomban mourant (*VC*, I, 29).

16. B. DUMÉZIL, « La conversion des Warasques du Jura au VIIe siècle : mission ou christianisation ? », dans P. DEPREUX (dir.), *Christianisierung und Sozialwandel am Rande des christlichen Abendlandes*, Colloque de la Mission Historique Française en Allemagne, Göttingen, 7 juillet 2004, à paraître.

La Bavière constituait un nouveau terrain d'action, plus difficile peut-être que le Jura, car les ducs Agilolfing n'appréciaient guère la reprise en main religieuse de leur territoire par les protégés de Clotaire II [17]. Après une intervention personnelle sur zone, Eustasius s'était fait relayer par ceux que Jonas désigne comme des « hommes intelligents » [18]. Agrestius ne trouva pas sa place parmi eux. Le moine manquait-t-il de formation religieuse, comme l'affirme l'hagiographe ? C'est possible. Peut-être surtout appartenait-il à un groupe familial jurassien dont la fidélité à Clotaire II était suspecte [19]. Eustasius n'aurait pas pris le risque de confier à cet homme peu sûr une mission en Bavière dont la dimension politique n'échappait à personne.

Le voyage d'Agrestius en Italie peut également se lire comme la volonté de reproduire l'itinéraire de Colomban. Arrivé dans la péninsule vers 610, Colomban avait bénéficié du soutien de la monarchie lombarde [20]. Une dizaine d'années plus tard, Agrestius entra lui aussi en relation avec le milieu aulique ; ses relations avec un notaire royal ne peuvent pas s'expliquer autrement. Mais l'imitation du maître alla plus loin. Colomban avait occupé son séjour italien à une intense réflexion sur la question des Trois Chapitres, qui n'est connue que par les fragments conservés de sa correspondance [21]. L'Irlandais avait abordé l'Orient compliqué avec des idées simples ; trop simples sans doute, car ses positions furent taxées d'hérésie par certains catholiques. Il s'en défendit en envoyant une profession de foi au pape Boniface IV [22]. Dans cette curieuse lettre, Colomban proclamait avec force sa totale adhésion au concile de Chalcédoine et affirmait que le pape Vigile avait été dans l'erreur lorsqu'il avait accepté de souscrire la profession de foi de Constantinople II [23]. Certes, Colomban semble penser que le Cinquième Concile Œcuménique avait eu pour objet de réhabiliter Eutychès, Nestorius et Dioscore [24]. Mais, au-delà de cette probable incompréhension, la proximité de cette profession de foi avec la position des schismatiques d'Aquilée était patente. Le pape put même y voir une déclaration de guerre, dans la mesure où, comme toujours, Colomban se montra un interlocuteur aussi ironique qu'agres-

17. Sur les relations entre le roi franc et les ducs bavarois à l'époque de Clotaire II, voir J. JARNUT, *Agilolfingerstudien*, Stuttgart, 1986, p. 68-74 et J. JAHN, « Hausmeier und Herzöge. Bemerkungen zur agilofingisch-karolingischen Rivalität bis zum Tode Karl Martells », dans J. JARNUT, U. NONN et M. RICHTER (dir.), *Karl Martell in seiner Zeit*, Sigmaringen, 1994, p. 320-323.

18. *VC*, II, 8 (*éd. cit.*, p. 122) : « *sagaces uiros* ».

19. Voir *infra*.

20. *VC*, I, 30.

21. Colomban, *Ép.* V. Cinq lettres de Colomban ont été conservées par un manuscrit unique, aujourd'hui perdu. Voir l'étude stylistique exhaustive de N. WRIGHT, « Columbanus's *Epistulae* », dans M. LAPIDGE (dir.) *Columbanus : Studies on the Latin Writings*, Woodbridge, 1997, p. 29-92.

22. Une réévaluation de la position de Colomban vis-à-vis du Cinquième Concile Œcuménique a été proposée par P. T. R. GRAY et M. W. HERREN, « Colombanus and the Three Chapters Controversy : a New Approach », *Journal of Theological Studies*, 45, 1994, p. 160-170.

23. Colomban, *Ép.* V, 5 (*éd. cit.*, p. 84).

24. Colomban, *Ép.* V, 10 (*éd. cit.*, p. 96) : « *Dicunt enim Eutychen, Nestiorium, Dioscorum antiquos, ut scimus, haereticos a Vigilio in synodo nescio qua, un quinta receptos fuisse* ».

sif[25]. Sa mort en 615 étouffa l'affaire avant qu'elle ne puisse s'envenimer. Une génération plus tard, les héritiers de Colomban préféraient oublier cette désastreuse prise de position, qui risquait désormais d'attenter à la réputation de sainteté de leur fondateur. Dans le premier livre de sa *Vita Columbani*, Jonas de Bobbio, qui connaît et utilise pourtant la correspondance de son héros, évite soigneusement d'évoquer l'implication de Colomban dans la question tricapitoline[26].

Agrestius, lui, n'avait nulle envie d'oublier. Peut-être se rapprocha-t-il encore plus que son maître des schismatiques d'Aquilée, quoique Jonas ait pu forcer le trait pour noircir le personnage. Dans tous les cas, tout comme Colomban avait écrit au pape, Agrestius envoya une profession de foi à l'abbé Attale de Bobbio. Il ramena ainsi à la surface des souvenirs déplaisants. Jonas montre d'ailleurs un soin suspect à ne pas citer le texte d'Agrestius. Il raconte qu'Attale de Bobbio lui avait donné la lettre à garder, mais, ô malheur !, il la perdit par la suite. Peut-être cette lettre reprenait-elle littéralement les arguments de Colomban ou se réclamait-elle de son autorité. La démarche intempestive d'Agrestius fut d'autant plus mal perçue qu'au milieu des années 620, Bobbio tentait d'opérer un rapprochement avec Rome pour se libérer de la tutelle de l'évêque de Tortone[27]. En rappelant le conflit de Colomban avec Boniface IV, Agrestius risquait de mettre à mal la stabilisation du monastère de Bobbio au sein de l'espace italien.

Lorsqu'Agrestius revint à Luxeuil pour tenter d'y imposer ses idées, le contexte lui fut tout aussi défavorable. Tout d'abord, l'abbé Eustasius avait naguère triomphé de la religiosité régionale jurassienne en l'accusant d'être porteuse de l'hérésie bonosienne[28]. Il lui fallait désormais faire montre d'une orthodoxie parfaite s'il entendait poursuivre ses entreprises missionnaires. De plus, les Trois Chapitres ne faisaient guère l'objet de débats en Gaule où, par fidélité envers le siège épiscopal, les évêques avaient fini par accepter le Cinquième Concile Œcuménique[29]. Si Eustasius avait suivi Agrestius – et Colomban – en

25. Voir notamment le calembour appuyé sur le nom du pape Vigile : « *Vigila itaque, quaeso, papa, uigila, et iterum dico, uigila ; quia forte non bene uigilauit Vigilius, quem caput scandali isti clamant qui uobis culpam iniciunt* » (*Ép.* V, *éd. cit.*, p. 84).

26. I. N. WOOD, « Jonas, the Merovingians, and Pope Honorius : *Diplomata* and the *VC* », dans A. C. MURRAY (dir.), *After Rome's Fall : Narrators and Sources of Early Medieval History. Essays presented to Walter Goffart*, Toronto, 1998, p. 102.

27. En 628, Bertulf, successeur d'Attale, se rendit à Rome, où il obtint un jugement favorable du pape dans une affaire qui opposait le monastère à l'évêque de Tortone ; *VC*, II, 23 (MGH SRM, IV, p. 145).

28. *VC*, II, 8.

29. L'attitude des évêques gaulois envers la question des Trois Chapitres a certes été variable (voir L. PIETRI, *Histoire du* Christianisme, t. III, Paris, 1998, p. 749-750, qui donne les pièces essentielles du dossier). Dès 549, le concile national d'Orléans V (col. 1) avait déjà montré l'inquiétude de l'épiscopat franc sur le sujet, malgré une protestation de fidélité envers le pape Vigile. Une fois tenu le concile œcuménique de Constantinople en 553, Pélage I[er] (556-561) dut multiplier les manœuvres pour éviter un schisme de l'Église gauloise, en affirmant la fidélité totale du nouveau concile à l'esprit de Chalcédoine. En jouant sur les besoins de légitimité de l'évêque d'Arles – fort attaché à son titre de vicaire pontifical –, le pape parvint toutefois à rallier l'épiscopat gaulois. Dès les années 580, les intenses échanges diplomatiques semblent montrer qu'il n'y avait plus de tension dogmatique notable entre Constantinople et le monde franc (*Epistolae Austrasicae*, 25-48, éd. W. Gundlach, *Corpus Christianorum* 117,

condamnant les positions du pape Vigile, il aurait sans doute perdu les rares soutiens dont il bénéficiait dans l'épiscopat. Enfin, non seulement les Lombards comptaient parmi les ennemis traditionnels des Mérovingiens, mais entre 623 et 626, l'exil de la reine Gondeberge avait exacerbé les tensions[30]. Les liens d'Agrestius avec des membres de la cour de Pavie pouvaient alors paraître suspects[31]. Dans tous les cas, Eustasius avait tout à perdre à soutenir Agrestius. Il résolut la difficulté en le chassant de son monastère, sans doute en invoquant la Règle de Colomban qui prévoyait une telle peine à l'encontre des moines apostats[32].

Le premier moment de l'affaire Agrestius s'achève sur ce geste. À ce niveau, la crise correspondait à une tension intérieure au monachisme colombanien, entre le respect de l'héritage spirituel de Colomban et l'effort de ses disciples cherchant à stabiliser les monastères fondés par le maître. La seconde voie, celle de la normalisation, l'avait emporté. Ou du moins Jonas l'affirme-t-il, car un détail curieux apparaît dans la *Vie d'Amé d'Habendum*. Lorsque cet abbé, qui fut l'un des rares soutiens d'Agrestius après le concile de Mâcon, sentit sa mort prochaine, il demanda qu'on lui lise le *Tome à Flavien* de Léon le Grand et fit une déclaration de totale orthodoxie fondée sur ce texte[33]. Or, le *Tome* était l'une des pièces les plus importantes du concile de Chalcédoine ; les schismatiques d'Aquilée le considéraient comme leur profession de foi essentielle et affirmaient que Vigile en avait trahi l'esprit en acceptant de souscrire le concile de Constantinople II. Ce récit, réellement étrange dans le contexte hagiographique, tendrait à prouver que la querelle tricapitoline ne s'éteignit que lentement chez les Colombaniens.

La révolte contre la règle

Jonas n'évoque pas ces séquelles, pas plus qu'il n'explique le retournement d'Agrestius. Au risque de céder au psychologisme facile, son traumatisme peut se comprendre. Cet homme, qui avait tout abandonné pour suivre le modèle de sainteté de Colomban, s'était vu refuser l'imitation du maître par les abbés suc-

Turnhout, 1957). Dans ses projets de réforme de l'Église des Gaules, Grégoire le Grand n'évoqua pas non plus de problème profond d'orthodoxie. Et lorsqu'il découvrit en 597 que le messager envoyé par Brunehaut était schismatique, le pape avoua sa surprise (d'autant plus que cet homme venait chercher un *pallium* pour Syagrius d'Autun) et il demanda à la reine de le corriger au plus vite (Grégoire le Grand, *Ép.* VIII, 4).

30. Frédégaire, IV, 51. Clotaire II fit des démarches diplomatiques pour faire rappeler d'exil cette reine lointainement apparentée aux Francs, qui avait été chassée par son mari le roi Arioald.

31. Peut-être savait-on aussi, en Gaule, que les rois lombards favorisaient la survie du schisme d'Aquilée pour en jouer comme d'une épine dans le flanc des Byzantins ; O. Bertolini, « Riflessi Politici delle Controversie religiose con Bisanzio nelle vicende del sec. VII in Italia », *Caracteri del Secolo VII in Occidente, Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo* 5, Spolète, 1958, t. II, p. 746-754.

32. *Règle Conventuelle*, XV, 10 (*trad. cit.*, p. 139) : « Que l'apostat (soit puni) par le rejet » ; même formulation dans le *Pénitentiel de Colomban*, 13 (A 12) (*trad. cit.*, p. 164).

33. *Vita Amati*, 12 (éd. B. Krusch, MGH SRM IV, p. 220).

cesseurs ; il avait même fini par être exclu, au nom de la discipline léguée par le maître. De la désillusion, naquit sans doute une haine vengeresse. Comme tout renégat, Agrestius savait où frapper. Il avait vécu suffisamment à Luxeuil pour comprendre que la Règle était le point faible de cette institution en cours de normalisation. Par-delà la mort du fondateur, elle seule véhiculait encore les traditions d'une chrétienté celtique hautement suspecte sur le continent.

La mise en cause au concile de Mâcon des signes de croix sur les cuillers peut ainsi se comprendre comme partie prenante d'un débat sur la pureté matérielle engagé entre Irlandais et Continentaux. Eustasius eut beau argumenter sur l'efficacité du signe de croix pour faire fuir le diable, seuls des hommes imprégnés par l'idée du caractère presque physique du duel eschatologique pouvaient croire à la présence de l'Adversaire dans les couverts de table [34]. Les bénédictions à l'entrée et à la sortie des bâtiments du monastère touchaient également à ce sujet sensible. En effet, quoique Jonas évite de le préciser à cet endroit de sa narration, ce rite s'effectuait en posant le front sur les croix installées près de la porte des constructions du monastère [35]. La dévotion à la croix était certes répandue sur le continent, mais cette recherche du contact matériel et prophylactique, à la limite de l'acte magique, trahissait les origines irlandaises du monachisme colombanien.

La troisième accusation faite à la Règle de Colomban, celle de dénaturer la célébration eucharistique par des développements incongrus, peut également être interprétée dans ce cadre. On constate ainsi qu'Eustasius ne répondit pas directement à cette accusation : il reconnut et défendit seulement ce qu'il appelait la « multiplication des oraisons aux offices sacrés » [36], mais ne souffla mot d'une atteinte au canon liturgique de la messe. La différence d'appréciation renvoyait sans doute à la difficulté de compréhension des mots de la Règle, dont le vocabulaire usait et abusait d'archaïsmes ou d'hellénismes, propres au latin insulaire [37]. Le terme de « synaxe » s'y trouvait ainsi employé à plusieurs reprises, et Colomban insistait pour que cette célébration occupe un temps important dans la journée du moine [38]. Ce fut sans doute ce point qu'Agrestius attaqua, en traduisant « synaxe » par « messe eucharistique ». Eustasius répondit en prouvant qu'il ne s'agissait que d'une simple célébration de prières [39]. Ce fut probablement dans une même volonté, celle d'éviter une dangereuse ambiguïté, que les copistes de

34. *VC*, II, 9. Voir, dans une même perspective, le cas du moine dont l'hostie s'est corrompue : Colomban gradue la pénitence avec une précision mathématique, selon le degré d'humidité de l'hostie, son état de pourrissement ou la présence d'un ver dedans (*Règle conventuelle*, XV, 1-8).

35. Voir *VC*, II, 6, rapportant la mort de l'abbé Attale de Bobbio, où est évoquée « la croix qu'il avait fait placer à cet endroit pour se munir en la touchant du front en sortant et en entrant dans sa cellule » (*éd. cit.*, p. 186).

36. *VC*, II, 9 (*éd. cit.*, p. 126) : « *Multiplicationem orationum in sacris officiis* ».

37. Voir N. WRIGTH, *loc. cit.*, p. 47-49 et 82-88.

38. *Règle des moines*, VII, 1 ; *Règle conventuelle*, II, 6 ; IV, 4.

39. L'« Antiphonaire de Bangor », en usage à Bobbio au début du VIIe siècle, confirme que l'office des heures, tel que le percevait Colomban, était essentiellement occupé par les cantiques et les psaumes ; voir J. B. STEVENSON, « The Monastic Rules of Columbanus », dans M. LAPIDGE (dir.) *Columbanus : Studies on the Latin Writings*, Woodbridge, 1997, p. 212-213.

la Règle glosèrent désormais le terme de « synaxe » par « office des psaumes » ou « office de prière »[40].

La quatrième charge lancée par Agrestius fut plus rude encore, car elle attaquait la forme de la tonsure ecclésiastique irlandaise en l'accusant de diverger volontairement des pratiques universelles. On sait qu'un demi-siècle plus tard, en Angleterre, la querelle autour de la coupe des cheveux devait s'enflammer à nouveau. On affirmait en effet que les Irlandais pratiquaient la tonsure de Simon le Magicien et qu'ils refusaient celle de saint Pierre[41]. On ignore si cette identification fut formulée au concile de Mâcon, mais il est évident que refuser la *corona* du prince des Apôtres pouvait être interprété comme un refus de se soumettre à Rome[42]. Agrestius rappelait indirectement, cette fois pour la condamner, la constante volonté de Colomban de préserver ses spécificités insulaires contre l'universalisme affirmé du siège apostolique.

Même si l'on ne possède que le récit de Jonas, on ne peut manquer de noter la gradation des accusations d'Agrestius : on passe des signes de croix, simplement bizarres, à la déformation des offices, plus inquiétante, pour arriver enfin la question de la tonsure, nettement suspecte d'hérésie. Le chef d'accusation suivant aurait dû, logiquement, être la question de la date de Pâques. Dans ses lettres, Colomban avait longuement défendu la pertinence du comput irlandais auprès des papes successifs[43] et des évêques francs[44]. Son entêtement à défendre les calculs du Pseudo-Anatole contre les tables pascales de Victor d'Aquitaine lui avait valu de voir ses formulations examinées par un concile gaulois, sans doute celui de Chalon-sur-Saône en 603[45]. Certes, on peut légitimement douter qu'en 626, les abbés de Luxeuil continuaient de calculer la date de Pâques selon le comput irlandais[46]. Mais la question restait grave, car elle mettait rétrospectivement en cause l'orthodoxie de Colomban et donc sa réputation de sainteté. Dans la *Vie* qu'il consacre au fondateur au début des années 640, Jonas reste conscient du danger : il étouffe volontairement les informations dont il dispose sur le comput défendu par Colomban. Si Agrestius évoqua effectivement la question pascale au concile de Mâcon, il frappa un coup terrible, non directement contre la Règle, mais contre l'ensemble du monachisme colombanien. L'exis-

40. *Règle des moines*, VII, 1 : « *De synaxi, uero id est de cursu psalmorum* » (*éd.* Granata, p. 292) ; *Règle Conventuelle*, II, 6 : « ... *in synaxi, id est in cursu...* » (*éd. cit.*, p. 320) ; IV, 4 « *De synaxi, uero id est de cursu orationum* » (*éd. cit.*, p. 322). A. de VOGÜÉ, *Règle et pénitentiels...*, p. 83.

41. Bède, *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, III, 25-26 et V, 21. Voir E. JAMES, « Bede and the Tonsure Question », *Peritia* 3, 1984, p. 85-98. Les sources ne sont d'ailleurs pas concordantes sur la forme exacte de cette tonsure irlandaise.

42. E. JAMES, *loc. cit.*, p. 98.

43. Colomban, *Ép.* 1 et 3.

44. Colomban, *Ép.* 2.

45. C'est à ce concile que Colomban envoie sa lettre *Ad synodum Francorum* (*Ép.* II). Il est communément identifié au concile de Chalon, signalé par Frédégaire, IV, 24. Un demi-siècle plus tôt, les évêques francs avaient déjà affirmé leur totale fidélité au comput de Victor d'Aquitaine dont ils faisaient un marqueur d'obéissance au siège apostolique (Concile d'Orléans IV (541), col. 1).

46. A. de VOGÜÉ, *Vie de saint Colomban et de ses disciples*, Bellefontaine, 1988, p. 84, n° 52.

tence de celui-ci reposait en effet sur la certitude de l'exemplarité chrétienne du fondateur et donc de la qualité du mode de vie proposé par ses écrits.

Le concile de Mâcon, initialement réuni pour juger la Règle, risquait de se transformer en tribunal condamnant son auteur. On peut comprendre la volonté d'Eustasius (ou de Jonas rapportant l'histoire) d'interrompre le débat et d'en appeler au jugement de Dieu avant un an[47]. La meilleure preuve de la sainteté de Colomban serait la vengeance divine qu'il obtiendrait contre ses contradicteurs. L'économie du récit hagiographique vient alors servir la démonstration. Les prodiges qui frappent le monastère d'*Habendum* lorsque sa communauté abandonne la Règle servent moins à punir la rébellion d'Agrestius qu'à prouver la puissance de Colomban, présent et puissant auprès de Dieu. Dans cette même perspective, mais de façon inversée, la narration se poursuit par le long et très répétitif recueil des miracles survenus à *Eboriacus*, le monastère de la fidèle Burgondofara. Chaque récit, ou presque, présente l'histoire d'une moniale agonisante recevant un signe tangible de son prochain accès au paradis[48]. Nul ne pouvait désormais douter que la Règle de Colomban était véritablement orthodoxe, dans la mesure où celles qui lui obéissaient recevaient le salut dans la gloire[49].

Pour satisfaisant qu'il paraisse dans un contexte hagiographique, ce règlement en forme d'ordalie différée est invraisemblable en contexte conciliaire. Il est certes possible qu'Eustasius ait lancé une malédiction pour appeler la *virtus* de Colomban sur ses ennemis, mais peu crédible que des évêques aient accepté une telle procédure totalement contraire à l'esprit de la législation canonique. De fait, Jonas intercale discrètement, entre la malédiction d'Eustasius et le récit de sa réalisation, le résumé du véritable jugement conciliaire. Les Pères de Mâcon ont obligé Agrestius à retirer ses accusations et demandé à Eustasius de lever son excommunication et de réintégrer son moine. Un baiser de paix, baiser de Judas selon la vision de Jonas, scella la paix retrouvée.

Quelques éléments d'explication à ce jugement peuvent être apportés. Tout d'abord, l'abbé de Luxeuil avait multiplié les concessions pour apaiser les évêques. Alors que Colomban insistait naguère sur l'indépendance des monastères par rapport au pouvoir épiscopal[50], Eustasius avait habilement proposé de laisser les prélats juger la cause sans même présenter sa défense, car il estimait ne pas détenir la plénitude de leurs compétences sacerdotales[51]. Cette courtoisie sous-entendait que le monachisme luxovien renonçait aux traditions irlandaises et revenait dans la norme continentale. Dans une même perspective, Eustasius accepta facilement de reprendre Agrestius dans sa communion, prenant peut-être

47. *VC*, II, 10 (*éd. cit.*, p. 126) : « *Horum praesentia te ego, eius discipulus et successor, cuius tu disciplinam et instituta damnas, ad diuinum iudicium cum eo intra praesentis anni circulum causaturum procuras* ».

48. *VC*, II, 11-20.

49. À propos des miracles de Faremoutiers, I. N. Wood, « The *Vita Colombani* and Merovingian Hagiography », *Peritia*, 1, 1982, p. 68 écrit : « *Here was the Rule in action* ».

50. Voir Colomban, *Ép.* II.

51. *VC*, II, 9 (*éd. cit.*, p. 125) : « *Vos, o decus secerdotii, probare debetis, qui in ecclesiis ueritatis ac iustitiae seminarium distribuant...* ».

conscience que les évêques gaulois n'appréciaient pas qu'un simple abbé s'attribue le pouvoir d'excommunication[52].

En second lieu, l'attaque contre la réputation de sainteté de Colomban était plus maladroite qu'il n'y semblait. L'Irlandais avait été une victime de Brunehaut[53], et condamner sa mémoire confinait à réhabiliter celle d'une reine exécrée tant par les Neustriens que par les Burgondes. L'autre grande victime de la reine, Didier de Vienne, venait d'être totalement lavé des accusations qui pesaient sur lui et son culte était en plein développement[54]. Enfin et surtout, de par son *auctoritas* ordonnant la convocation de la réunion, Clotaire II surveillait les débats. Or, l'abbé Eustasius jouissait notoirement de l'amitié du roi[55] ; le condamner n'aurait pas été sans risque pour les évêques burgondes. Le danger n'aurait pas été si grand si Warnachaire avait été là, comme prévu, pour les protéger. Sa mort inattendue au moment de l'ouverture du concile est décrite par Jonas, sans doute avec pertinence, comme la véritable cause de l'affaiblissement du parti des ennemis de la Règle[56].

En un mot, les alliés d'Agrestius se trouvèrent à Mâcon plus faibles qu'ils ne le croyaient ; comprenant vite leur échec, ils ne poursuivirent pas leur accusation. Toutefois, ils gardaient encore assez d'influence pour obtenir une sortie honorable pour le moine rebelle qui leur avait servi de porte-parole.

Les aspects partisans du débat : le régionalisme burgonde

Si la sincérité des convictions d'Agrestius n'est pas contestée par Jonas de Bobbio, même s'il en critique la nature, l'hagiographe se montre nettement plus réservé quant aux motivations qui animaient ses partisans et qu'il taxe d'hypocrisie.

Au premier rang des accusateurs, on trouve un groupe familial transjurassien, représenté par Abbelenus de Genève, parent d'Agrestius. Pour des raisons d'onomastique et de géographie, il est légitime de penser qu'il ait été apparenté au comte d'Outre-Jura Abbelenus[57]. Ce premier Abbelenus avait été un proche du comte Herpin qui avait participé, avec le patrice Alethius et l'évêque Leudemond de Sion, à la conjuration contre le duc franc Herpo en 613[58]. Lorsque ces hommes s'étaient à nouveau soulevés pour tenter de restaurer l'indépendance de l'ancien

52. La menace d'excommunication lancée par Colomban à l'encontre de Thierry II avait notamment choqué les esprits ; voir A. de VOGÜÉ, « En lisant Jonas de Bobbio », *Studia Monastica*, 30, 1988, p. 79.

53. *VC*, I, 18-20.

54. L'exhumation et la translation des reliques de Didier de Vienne avaient été autorisées par Clotaire II, sans doute à des fins politiques ; voir la *Vita II Desideri*, 15 (MGH SRM, III, p. 644).

55. *VC*, II, 9 (*éd. cit.*, p. 123) : « *Chlotarii regiis amore ac ueneratione clueret* ».

56. *VC*, II, 9 (*éd. cit.*, p. 125) : « *ipse morte praeuenturus interiit. Fractis ergo in eum Agrestianae partis uiribus, turbantur...* ».

57. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 37.

58. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 37 et 43.

royaume burgonde[59], Clotaire II avait bénéficié du soutien actif d'Eustasius de Luxeuil, qui avait alors contribué à discréditer ses ennemis[60], puis avait négocié la reddition de Leudemond de Sion, sans doute en échange de sa trahison des autres conjurés[61]. On comprendrait facilement qu'une dizaine d'années après l'échec de la révolte, un groupe familial affaibli par Clotaire II ait cherché à se venger en s'attaquant à Eustasius, en qui il voyait un ennemi à sa portée. Le discréditer, voire le destituer, aurait permis aux aristocrates autonomistes de Burgondie d'éliminer le symbole de leur soumission, tout en mettant son royal protecteur dans une situation délicate.

Ceci permet sans doute de mieux expliquer l'implication de Warnachaire dans l'affaire. Pour prix de sa trahison envers Brunehaut, ce grand aristocrate avait reçu de Clotaire II la mairie du palais de Burgondie à titre viager[62]. Mais l'octroi de ce titre ne le poussa pas à rallier la cause du centralisme mérovingien. Bien au contraire, Frédégaire le dépeint en chef naturel du *regnum* de Burgondie, capable de mobiliser autour de lui les nobles et les évêques[63]. Certes, Warnachaire ne semble pas avoir personnellement participé à la révolte d'Alethius[64]. Mais on peut légitimement supposer que l'implication d'Eustasius dans la chute du patrice burgonde ait été la cause de la profonde inimitié entre les deux hommes qui est évoquée par Jonas de Bobbio[65]. En soutenant Agrestius contre Eustasius, Warnachaire entendait donc tirer une nouvelle fois sur la chaîne qui attachait la Burgondie au *regnum Francorum*, tout en réglant certains comptes personnels.

Les conséquences de ce geste furent dramatiques pour sa famille. Jonas ne s'intéresse qu'à la mort de Warnachaire, mais on sait par Frédégaire que, peu après sa disparition, son fils Godin tenta de sauver la puissance familiale. Pour assurer la cohérence du patrimoine, il épousa la veuve de son père, nommée Berthe[66]. Clotaire II profita de ce mariage non-canonique pour crier au sacrilège, puisqu'il avait encore été rappelé au concile national de Paris de 614 qu'une telle union devait être tenue pour incestueuse et totalement prohibée[67]. En soutenant les attaques contre la règle luxovienne, Warnachaire s'était présenté comme le défenseur de la plus pure orthodoxie ; mettant à profit l'erreur de son fils, Clotaire II discréditait totalement son lignage. Pour sauver sa vie, Godin fut contraint de se réfugier en Austrasie, auprès de Dagobert, où il obtint bon accueil[68]. En 625-626, le jeune fils que Clotaire II avait placé sur le trône d'Austrasie montrait en effet des signes d'indépendance, qui allèrent occasionnellement jusqu'à la rupture[69].

59. I. N. WOOD, *The Merovingian Kingdoms, 450-751*, Londres, 1994, p. 145.
60. *VC*, II, 8 ; voir B. DUMÉZIL, *loc. cit.*
61. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 44.
62. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 42.
63. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 44.
64. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 44.
65. *VC*, II, 9 (*éd. cit.*, p. 125) : « ...*Warnacharius, qui erat Eusthasii adversarius* ».
66. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 54.
67. Concile de Paris V (614), col. 16. Clotaire II, dans son *Édit* (§ 24), prévoyait la peine de mort à l'encontre de ceux qui mépriseraient les canons de Paris V.
68. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 54.
69. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 53-54.

Ce cadre géopolitique éclaire la suite de l'affaire. Le monastère d'*Habendum* était situé en Austrasie, hors de portée de Clotaire II, et cet éloignement lui donna la possibilité d'accueillir Agrestius et de souscrire à ses thèses. La personnalité de ses dirigeants contribuait d'ailleurs à la fronde. Romaric, ancien grand officier de Théodebert II[70], était probablement un Austrasien de souche. Quant à Amé, quoique colombanien d'adoption, il était issu d'Agaune, le conservatoire des traditions nationales burgondes, où il était resté moine pendant trente ans[71]. Voir la puissance neustrienne contrôler le monde franc et s'immiscer dans la vie des institutions monastiques n'avait sans doute rien pour plaire à ces deux hommes. Jonas néglige naturellement ces aspects, mais signale qu'au moment des faits, Amé et Romaric avaient été blessés par un accès d'autoritarisme d'Eustasius, dont il ne donne pas le détail[72]. Une conjonction de facteurs, s'ajoutant à l'autonomie croissante de Dagobert, put très bien faire pencher *Habendum* dans le camp de la révolte.

C'est également dans un contexte plus général qu'il faut interpréter la résolution de la crise. On sait par Frédégaire qu'à la fin de l'année 626, Clotaire II promit le pardon à Godin s'il se séparait de sa belle-mère. Mais grâce à une habile machination qui l'amena à venir en Neustrie, il fut mis à mort par deux grands officiers royaux[73]. Vers la même époque, un serviteur assassinait mystérieusement Agrestius[74]. En moins d'un an, deux des principaux chefs du parti opposé à la Règle colombanienne avaient été éliminés. Il n'est pas illégitime de penser que certains avaient beaucoup travaillé pour que la malédiction lancée par Eustasius au concile de Mâcon se réalise.

À l'exception de Clotaire II, la personnalité de ces partisans d'Eustasius ne se laisse pas aussi facilement découvrir, dans la mesure où rares sont ceux qui sont nommés par Jonas. Le genre hagiographique favorise plus l'évocation des ennemis du saint que celle des adjuvants, dont la présence risquerait de réduire les mérites du héros. Quelques noms peuvent toutefois être évoqués.

Le premier soutien de l'abbé de Luxeuil fut vraisemblablement l'évêque de Besançon, Donat. Bien qu'il ne soit pas cité à propos du concile de Mâcon, Jonas le décrit en termes chaleureux dans la *Vita Columbani*[75]. Son père, l'ancien duc d'Outre-Jura Waldalenus[76], appartenait en effet à un lignage fidèle au pouvoir neustrien[77] et en relation d'amitié avec Colomban[78]. Donat, comme son nom

70. *VC*, II, 10 (*éd. cit.*, p. 127) : « *qui primis nobilitatibus fuerat apud Theudebertum* » ; confirmé par *Vita Arnulfi*, 6. La *Vita Romarici*, tardive, ne fait que reproduire l'information en l'enrobant de motifs hagiographiques.

71. *Vita Amati*, 3.

72. *VC*, II, 10 (*éd. cit.*, p. 127) : « *Nam eo in tempore ob quibusdam neglectis tam Amatus quam Romaricus ab Eusthasio obiurgati fuerant. Laesos ergo, ut sensit, ...* ».

73. Frédégaire, *Chronique*, IV, 54.

74. *VC*, II, 10.

75. *VC*, I, 14.

76. Frédégaire cite un Wandalmar comme duc d'Outre-Jura entre 591 et 604 ; A. de Vogüé (*Vie de Colomban et de ses disciples...*, p. 124) estime qu'il peut s'agir du même personnage, mais cela reste peu probable.

77. Sur la fidélité de ce lignage à la dynastie neustrienne, voir G. Moyse, « Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (v^{e}-xe siècles) », *Bibliothèque de l'École de Chartes*, 131, 1973, p. 95-98.

78. *VC*, I, 14.

l'indique, avait été un enfant « donné » comme oblat à Luxeuil et il gardait du temps de son épiscopat un fort attachement au monachisme iro-franc. Vers l'époque de la réunion du concile de Mâcon, il fonda un monastère masculin où l'on suivait la règle colombanienne[79]. Peu après, il rédigea pour un autre de ses monastères familiaux une Règle féminine, dont les emprunts à Colomban peuvent être lus comme un manifeste de soutien à Luxeuil, quoique les citations de Benoît et de Césaire témoignent d'une volonté de normalisation du monachisme irlandais[80]. La fidélité de Donat au Luxeuil réformé de l'époque post-colombanienne ne se démentit pas : en 637, l'évêque de Besançon souscrivit le privilège du monastère de Rebais[81] fondé par saint Agil, le moine qui avait été en 614 l'assistant d'Eustasius dans la reprise en main religieuse du Jura.

Parmi les partisans d'Eustasius, on doit également compter les personnalités liées au monastère de Cusance, puisqu'à la différence d'*Habendum*, cet élément du réseau luxovien n'est pas signalé comme étant en situation de rébellion. Cusance avait été fondé dans la région du Doubs par un certain Iserius, un aristocrate qui, à la différence de Godin, n'avait pas hésité à rompre un mariage « incestueux »[82]. À l'époque du concile de Mâcon, les abbesses de Cusance appartenaient encore à la famille du fondateur. Parmi les parents d'Iserius, on comptait également deux grands officiers de la cour de Clotaire II, Waldalenus et Ermanfred[83].

Pour des raisons avant tout onomastiques, on a parfois supposé l'existence d'une grande famille burgonde des *Waldaleni*[84], regroupant à la fois la famille de Donat de Besançon et les fondateurs de Cusance, et l'on serait tenté de voir dans ce lignage un groupe de partisans d'Eustasius. Peut-être n'est-ce qu'une illusion, mais un troisième Waldalenus mérite l'intérêt. Attesté comme *praepositus* de Luxeuil en 610[85], il devint par la suite le fondateur du monastère de Bèze, où l'on suivait la règle colombanienne[86]. Un de ses proches parents, Amalgarius, duc de la région de Dijon, avait des sympathies pro-neustriennes marquées ; en 641-642, il s'opposa notamment au patrice Willehad, dernière incarnation de l'autonomisme burgonde. Dans cette guerre, aux côtés d'Amalgarius, on trouve sans surprise Chramnelenus, le frère de Donat de Besançon[87].

Bien que l'hypothèse d'un simple réseau d'intérêts doive sans doute être préférée à celle d'un groupe familial étendu, il est indiscutable qu'un certain nombre

79. *VC*, I, 14.

80. A. de VOGÜÉ, « La Règle de Donat pour l'abbesse Gauthstrude. Texte critique et synopse des sources », *Benedictina*, 25, 1978, p. 219-313 ; trad. par L. de SEILHAC *et al.*, *Règles monastiques au féminin*, Bellefontaine, 1996, p. 99-176. Donat avait eu la prudence de tempérer son adhésion à la tradition irlandaise par une utilisation complémentaire de règles continentales, qui visaient à rendre le produit fini moins exotique et donc plus facilement acceptable en Gaule.

81. L. DUCHESNE, *Fastes*, III, Paris, 1915, p. 213.

82. *Vita Ermanfredi*, I, 3 (*Acta Sanctorum*, Sept., 7, p. 107-108).

83. *Vita Ermanfredi*, I, 5-6.

84. G. MOYSE, *loc. cit.*, p. 98.

85. Colomban, *Ép.* IV.

86. F. PRINZ, *Frühes Mönchtum im Frankenreich, Kultur und Gesellschaft in Gallien, den Rheinlanden und Bayern am Beispiel der monastischen Entwicklung (4. bis 8. Jahrhundert)*, Munich-Vienne, 1965, p. 150.

87. Frédégaire, *Chroniques*, IV, 90.

d'aristocrates et de prélats burgondes avaient fait le choix de soutenir à la fois la dynastie de Clotaire II et l'établissement de Luxeuil. C'était notamment le cas de l'évêque de Lyon, Treticus, qui favorisa Eustasius au concile de Mâcon en 626, et qui, l'année suivante, présida également le concile de Clichy, où l'épiscopat fit une déclaration d'obéissance servile à Clotaire II[88]. Intégré au réseau, mais peut-être déjà à la marge, se trouve également la Faronide Burgondofara, dont le nom affirmait – peut-être à tort – son appartenance à la noblesse burgonde[89]. En refusant d'écouter Agrestius, cette abbesse montra sa fidélité personnelle à Eustasius. Mais il est vrai qu'un agent de celui-ci, le moine Waldebert, se trouvait alors à *Eboriacus* avec pour mission d'inculquer la Règle colombanienne aux moniales[90]. Notons à ce propos une coïncidence curieuse : l'un des deux assassins de Godin fut le *domesticus* Waldebert[91]. Le moine de Luxeuil installé à *Eboriacus* et l'officier de Clotaire II étaient-ils parents ? Appartenaient-ils à la famille des *Waldeleni* ? Il peut n'y avoir là qu'un hasard d'homonymie. Dans tous les cas, la prise de position de Burgondofara, indépendamment de ses probables convictions personnelles et du contrôle exercé par Waldebert, peut s'expliquer par le simple contexte politique : le monastère d'*Eboriacus*, situé en Neustrie, ne pouvait se risquer à une opposition frontale avec Clotaire II, protecteur d'Eustasius.

Une fois dressé ce tableau des deux camps en présence, le second temps de l'affaire Agrestius apparaît moins comme un débat sur les usages irlandais qu'un affrontement interne au monde franc. Tous les détracteurs de la Règle colombanienne que l'on a pu identifier comptaient parmi les défenseurs de l'autonomisme burgonde ; inversement, les meilleurs soutiens d'Agrestius se rencontraient dans les rangs des aristocrates favorables à la domination neustrienne. Comme bien souvent, la question de l'orthodoxie servait de support, voire de prétexte, à un débat politique entre centralisme et indépendantisme régional.

Conclusion

Sous la plume de Jonas de Bobbio, deux métaphores filées servent à dépeindre Agrestius : le serpent et Juda. À reconsidérer le dossier, on prend conscience de la fascination et de la haine que put susciter cet homme auprès de sa propre communauté. Avec son charisme et son dynamisme, il sembla être,

88. Concile de Clichy (626/627), *Prologue*.

89. Les différentes hypothèses sur l'origine de la famille de Burgondofara sont présentées par J. GUÉROUT, art. « Fare », *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, Paris, 1967, col. 511-514.

90. *VC*, II, 7. Waldebert succéda à Eustasius comme abbé de Luxeuil.

91. Frédégaire, *Chroniques*, II, 54. Ce *domesticus* est l'un des deux seuls hauts personnages nommés Waldebert connus pour le VIIe siècle. Si l'on poursuit la construction, par simple jeu intellectuel, le second assassin était un Grand du nom de Chramnulf ; à une époque où le radical *Chramn-* devient rare, il pourrait être apparenté à Chramnelenus, frère de Donat de Besançon. Ce Chramnulf semble toutefois avoir été possessionné dans la région d'Orléans (H. EBLING, *Prosopographie der Amtsträger des Merowingerreiches von Chlotar II (613) bis Karl Martell (741)*, Munich, 1974, p. 111).

bien plus que les bons administrateurs Attale ou Eustasius, le véritable héritier de Colomban[92]. À une époque où les abbés cherchaient à normaliser la figure du fondateur, Agrestius revendiquait la pure spiritualité du maître, y compris dans ses aspects les plus intraitables et les moins orthodoxes. Après la trahison, ce fut encore pire. Alors que les abbés s'attachaient à lentement tempérer et acclimater les usages introduits par l'Irlandais[93], Agrestius les dénonça soudainement et ouvertement comme subversifs. Il rappela à tous que celui qui était désormais célébré comme un saint avait été de son vivant un homme fortement contesté par l'épiscopat. Même dans sa rébellion, Agrestius continuait, paradoxalement, à se comporter comme le Colomban historique, avec sa fougue, sa brutalité, mais aussi avec sa capacité à s'allier avec les Grands du siècle et à profiter de leurs divisions. Ajoutons un dernier argument, plus subjectif : Jonas de Bobbio affirme qu'Agrestius jouissait d'une éloquence véhémente et persuasive, mais que, sur le fond, sa dialectique s'avérait agressive voire brouillonne[94]. Si cette description est correcte, cet aspect du personnage pouvait là encore rappeler le style de Colomban[95]. Peut-être peut-on détecter une étonnante prise de conscience de cette proximité entre Agrestius et Colomban dans les mots de Jonas de Bobbio. Celui-ci utilise le terme de *microloga*[96] pour désigner le discours creux mais enflammé d'Agrestius devant le concile de Mâcon. Les deux occurrences les plus proches de cet hellénisme extrêmement rare se trouvent sous la plume de Colomban lui-même. Dans des protestations rhétoriques de modestie, celui-ci se décrivit à deux reprises comme *micrologus* : lorsqu'il défendit le comput pascal irlandais face à Grégoire le Grand[97], puis lorsqu'il condamna le Cinquième Concile Œcuménique[98]. L'hétérodoxie du maître renaissait dans la rébellion du disciple.

Au sein de l'histoire du monachisme iro-franc, et par-delà son implication dans l'histoire politique franque, l'affaire Agrestius apparaît donc avant tout comme le drame d'une communauté. Dans la personnalité de ce moine révolté, c'était le spectre du Colomban historique qui venait hanter des monastères où l'on vénérait désormais cette figure apaisée que l'on appelait saint Colomban.

92. I. N. Wood, *The Merovingian Kingdoms*, Londres, 1994, p. 196.

93. Voir A. Dierkens, « Prolégomènes à une histoire des relations culturelles entre les îles britanniques et le continent pendant le haut Moyen Âge », dans H. Atsma (dir.), *La Neustrie*, t. 2, Sigmaringen, 1989, p. 371-393.

94. *VC*, II, 9 (*éd. cit.*, p. 125) : « *trementibus labiis, et nihil auctoritatis ac elucubrati eloquii habens* ».

95. N. Wrigth, *loct. cit.*, p. 87 remarque les qualités rhétoriques du style de Colomban, un homme nourri des meilleurs auteurs. Mais la dialectique subtile et ironique de l'Irlandais s'avère difficile à suivre pour le lecteur ou l'auditeur commun.

96. *VC*, II, 10 (*éd. cit.*, p. 126) : « *Conperendinanti migrologia et friuola garrulanti...* ». Le terme *micrologus* est un hellénisme issu de la traduction des *Orationes* de Grégoire de Nazianze par Rufin d'Aquilée, voir M. Lapidge, « *Praecamur Patrem* : an Easter Hymn by Columbanus ? », dans *Id.* (dir.), *Columbanus : Studies on the Latin Writings*, Woodbridge, 1997, p. 258-260. En dehors de Rufin, il n'est utilisé que par Colomban et Jonas de Bobbio.

97. Colomban, *Ép.* I (*éd. cit.*, p. 6) : « *Licet enim mihi, nimium micrologo...* ».

98. Colomban, *Ép.* V (*éd. cit.*, p. 75) : « *micrologus eloquentissimo* ».

Attale de Bobbio et Eustasius de Luxeuil surent adroitement exorciser ce fantôme des origines. Quelques années plus tard, Jonas de Bobbio posa les deux dernières pierres à l'édifice : sa *Vie de Colomban* fixait définitivement le portrait d'un fondateur dont nul ne pourrait douter ; sa *Vie des disciples* présentait l'œuvre de normalisation des abbés comme une pure continuation de celle de Colomban.

Sans renoncer à la rhétorique manichéenne propre au genre hagiographique, Jonas conserva un paradoxal respect pour le vaincu de l'histoire. Il ne mit pas en cause la *conuersio* initiale d'Agrestius et refusa de s'associer aux entreprises visant à lier sa mort à une débauche supposée[99]. Dans ce monument édifié à la gloire d'un monachisme colombanien désormais coupé de ses origines, on ne peut manquer d'être touché par cette reconnaissance implicite du maître perdu dans la figure du disciple rebelle.

Bruno Dumézil, UFR SSA, Département d'Histoire, 200, avenue de la République, F-92000 Nanterre Cedex

L'affaire Agrestius de Luxeuil : hérésie et régionalisme dans la Burgondie du VIIe siècle

Dans sa *Vie de saint Colomban*, Jonas de Bobbio rapporte comment un moine de Luxeuil, Agrestius, se révolta contre son abbé, puis contre la *Règle* et comment il déclencha l'ouverture d'un concile contre les usages colombaniens. Cette destinée individuelle peut servir de miroir aux tensions sociopolitiques décelables en Burgondie. Peu après l'unification du *regnum* par Clotaire II en 613, les membres des élites locales, laïques comme ecclésiastiques, s'opposèrent en effet au monachisme irlandais, dans lequel elles voyaient un instrument du centralisme voulu par la dynastie neustrienne. La révolte d'Agrestius met également en lumière le travail accompli à Luxeuil pour transformer le personnage historique de Colomban, dont l'orthodoxie restait incertaine, en une figure apaisée et acceptable pour tous. Le récit de la *Vie de saint Colomban* montre ainsi les ressources et les limites de l'écriture hagiographique : pour accomplir sa fonction de justification, elle doit parfois consciemment évoquer des sujets dérangeants.

Haut Moyen Âge – Monachisme – Hérésie – Identité régionale – Burgondie

The Agrestius of Luxeuil's Case : Heresy and Regionalism in Seventh Century Burgundy

In his *Life of Saint Columbanus*, Jonas of Bobbio tells the story of Agrestius, a monk of Luxeuil who rebelled first against his abbot, then against the *Rule*, and who initiated a council in order to condemn the columbanian uses. This individual adventure sheds a new light on the known factionalism of the Burgundian. Soon after the unification of the *regnum* by Clothar II in 613, members of the local lay and ecclesiastical elites struggled against the Irish monasticism, in which they saw

99. Jonas (*VC*, I, 10) rapporte que circulait parmi les Colombaniens une histoire selon laquelle Agrestius avait été assassiné parce qu'il avait eu des relations avec la femme de ce serviteur. Mais Jonas indique assez clairement qu'il n'y croit pas. En effet, à aucun moment de son histoire Agrestius n'est accusé d'immoralité par ses détracteurs.

an agent of the neustrian dynasty and of its centralism. Agrestius'revolt also throws light on the efforts of Luxeuil to transform the historical, and hardly orthodox, character of Columbanus into a peaceful and acceptable saint. The story of the *Life of Saint Columbanus* shows the possibilities and the limits of hagiography : if it wants to justify people and institutions, it sometimes had to allude consciously to disturbing subjects.

High Middle Ages– Monachism – Heresy – Regional Identity – Burgundy

Médiévales 52, printemps 2007, p. 153-170

Olivier LINDER

ASPECTS DU DISCOURS NORMATIF DANS LE *ROMAN DE TRISTAN* EN PROSE (coutumes, codes sociaux, conversation)

Dans l'histoire des mentalités et des mœurs médiévales coexistent deux représentations plus ou moins antithétiques. D'une part, un Moyen Âge « violent, sale et méchant [1] » où balbutient à peine la « civilisation des mœurs » et la « curialisation des élites ». D'autre part, un Moyen Âge très réglé, où la pression normative s'exerce avec force [2]. Cette ambivalence exprime au moins une réalité : il n'existe pas de société qui ne connaisse de réflexion sur la norme sociale. Selon les définitions usuelles, les normes sont des *modèles culturels de conduite adoptés par un groupe ou une société, légitimés par des valeurs partagées jusqu'à un certain point, et dont les mœurs sont la dimension pratique* [3]. Elles nécessitent un apprentissage, marquent l'adhésion à des valeurs communes, fondent l'appartenance au groupe. Leur transgression ou méconnaissance entraîne des sanctions, réelles ou symboliques. Du fait de l'écart entre "ce que nous sommes censés faire" et "ce qu'en réalité nous faisons", elles connaissent un phénomène de régulation permanente.

Nous aborderons ici les normes induites par l'idéologie aristocratique telle que la reflète et la construit le roman de chevalerie, à l'exemple du *Roman de Tristan* en prose [4]. Divers aspects du *Tristan en prose* [5] le désignent comme un

1. *Cf.* R. MUCHEMBLED, *L'Invention de l'homme moderne. Cultures et sensibilités en France du XVe au XVIIe siècle*, Paris, 1988, chap. 1.

2. *Cf.* l'important article de B. CAZELLES, « Outrepasser les normes : l'invention de soi en France médiévale », dans K. BROWNLEE et S. G. NICHOLS dir., *Boundary and transgression in medieval culture* (*Stanford French Review*, XIV), 1990, p. 69-92.

3. *Cf.* R. BOUDON et F. BOURRICAUD dir., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, 1982 ; A. AKOUN et A. ANSART dir., *Dictionnaire de sociologie*, Paris, 1999.

4. Sur l'empreinte de l'idéologie aristocratico-chevaleresque dans le roman médiéval, *cf.* entre autres A. SCAGLIONE, *Knights at Court. Courtliness, Chivalry and Courtesy from Ottonian Germany to the Italian Renaissance*, Berkeley, 1991. Sur son empreinte dans le *Tristan en prose*, *cf.* notre thèse de doctorat : *Le jeu sérieux. La représentation idéalisée de l'univers aristocratique dans le "Roman de Tristan" en prose*, Université de Nancy II, 2006.

5. Dans les trois éditions disponibles : R.-L. CURTIS éd., 3 vol., Munich, Leyde, Woodbridge, 1963-1985 (début du roman) ; version II dite "Vulgate", Ph. MÉNARD dir., 9 vol., Paris, Genève, 1987-1997 ; version I d'après le ms. BnF 757, Ph. MÉNARD dir., 4 vol., Paris, 1997-2003. De

support privilégié pour une telle approche. En effet, alors même qu'il recycle des récits antérieurs dont la portée transgressive est connue[6], le *Tristan en prose* procède à leur « banalisation aristocratique »[7]. L'adultère des héros est justifié par la dégradation du roi Marc[8], et surtout par la *courtoisie* dont Tristan et Yseut sont des modèles accomplis. Quant au code courtois, le *Tristan en prose* se place donc résolument du côté de la conformité et non de la déviance. Le discours normatif y est considérablement amplifié : conformément à la technique narrative de la plupart des romans en prose, le récit principal est fragmenté en une multitude de micro-récits stéréotypés et exemplaires : joutes, défenses de ponts, haltes nocturnes, conversations, plaintes d'amour, etc.[9].

Ce phénomène, plus envahissant que dans *Lancelot en prose*, a généré un sentiment de "vide" idéologique chez nombre de lecteurs, depuis J. Bédier – qui parlait sans aménité d'un « fatras d'inventions chevaleresques » – jusqu'à E. Baumgartner pour qui le roman résonne du « vain bruit des combats » et qui remarque que l'Aventure, concept central du roman de chevalerie, y paraît bien souvent vide de sens[10]. De notre point de vue, ce "vide" est comblé par un discours normatif omniprésent, exclusivement orienté vers les relations de sociabilité, extrêmement ritualisées, entre les membres de la caste aristocratique. Un étroit réseau de prescriptions fait du chevalier un être dont la *distinction*[11] est

façon générale, *cf.* les ouvrages d'E. BAUMGARTNER, *Le "Tristan en prose". Essai d'interprétation d'un roman médiéval*, Genève, 1975 et *La Harpe et l'Épée. Tradition et renouvellement dans le "Tristan en prose"*, Paris, 1990.

6. Sur la subversion sociale et morale dans les *Tristan* en vers, *cf.* par exemple J. SUBRENAT, « Sur le climat social, moral, religieux du *Tristan* de Béroul », *Le Moyen Âge*, 82, 1976, p. 219-261 ; J.-Ch. PAYEN, « Ordre moral et subversion politique dans le *Tristan* de Béroul », dans *Mélanges J. LODS*, Paris, 1978, t. I, p. 473-484 ; B. N. SARGENT-BAUR, « Between Fabliau and Romance : Love and Rivalry in Beroul's *Tristan* », *Romania*, 105, 2-3, 1984, p. 292-311 ; Marie-Louise OLLIER, « Le statut de la vérité et du mensonge dans le *Tristan* de Béroul », *Tristan et Iseut, mythe européen et mondial.* Actes du colloque des 10, 11 et 12 janvier 1986, D. BUSCHINGER éd., Göppingen, 1987, p. 298-318.

7. *Cf.* J. KOOIJMAN, « À propos du *Tristan* de Béroul et du *Tristan en prose* », *Romanische Forschungen*, 91, 1979, p. 96-101.

8. *Cf.* F. WISEMAN-WIEDEMANN, « From Victim to Villain : King Mark », dans N. B. SMITH et J. T. SNOW éd., *The Expansion and Transformation of Courtly Literature*, Athens (Ga), 1980, p. 49-68 et B. MILLAND-BOVE, « Les aventures de Marc en Logres dans le *Tristan en prose* », *Bien Dire & Bien Aprandre* (« *Figures du roi* »), 17, 1, 1999, p. 73-83.

9. Pour un essai de typologie de ces séquences, *cf.* E. BAUMGARTNER, *Le Tristan en prose...*, 4e partie, chap. II, « Structures romanesques », p. 273-283, et *La harpe et l'épée...*, p. 25-26.

10. *Cf. La harpe et l'épée...*, p. 52 : « le récit se heurte à l'in-signifiance de l'aventure, voire à son absence ». Le jugement de J. Bédier est rapporté par E. BAUMGARTNER, *Le Tristan en prose...*, p. IX.

11. Sur cette notion essentielle, *cf.* l'article « Distinction » du *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre du Moyen Âge à nos jours*, A. MONTANDON dir., Paris, 1995 (p. 271-303). Condition de la visibilité sociale, elle implique « séparation, supériorité et élégance. » Elle se manifeste par un code des manières qui permet d'asseoir le respect des hiérarchies. Paradoxalement, elle implique à la fois conformisme et singularité (p. 272). *Cf.* B. CAZELLES, *loc. cit.*, p. 72. *Cf.* aussi P. BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, 1979, selon qui (en substance) il faut faire "ce qui se fait" pour montrer "qui l'on est" à l'intérieur de sa caste. Pour Cicéron déjà (*De officiis*), le *decus* – le comportement convenant à la dignité sociale – s'impose au *vir bonus* désireux d'acquérir l'*honestas morum*. Sur la postérité médiévale de cette doctrine, *cf.* C. S. JAEGER, *The Origins of Courtliness. Civilizing Trends and the Formation of Courtly Ideals (939-1210)*, Philadelphie, 1985.

assurée précisément par la contrainte, dans l'idée que "noblesse oblige[12]". Un sens aigu de la convenance régit le comportement du chevalier : situations, attitudes, actes, gestes ou paroles strictement codifiés révèlent en lui l'aristocrate[13]. La critique a d'ailleurs déjà souligné cette dimension du *Tristan en prose*[14], dont la spécificité nous paraît être une certaine fascination pour l'énoncé normatif.

Même si le roman de chevalerie véhicule dès l'origine un discours sur les valeurs de l'aristocratie (*cf.* le début de l'*Yvain* ou les dilemmes de Lancelot dans le *Chevalier à la Charrette*), une particularité du *Tristan en prose* est, de notre point de vue, la complexité du discours normatif : les normes y sont pléthoriques, les choix de conduite rarement binaires, les personnages impliqués souvent nombreux. Le code de conduite est en voie d'élaboration permanente. Par exemple, la joute obligatoire avec tout chevalier de rencontre est une norme propre au royaume de Logres et à la chevalerie errante. Elle a pour fonction de départager les *bons* des *mauvés*, donc d'établir une hiérarchie. Elle n'est « vaine » ou « vide » qu'en apparence, car les combattants y gagnent ou y perdent leur *honneur*, notion capitale pour un public médiéval foncièrement différent du public moderne, parce qu'il appartenait à une société où l'idée d'aristocratie – au sens étymologique de "domination dévolue aux meilleurs" – était acceptée comme normale (c'est-à-dire normative). La joute est un instrument de distinction, c'est-à-dire une figuration littéraire du discours normatif. Le centre d'intérêt premier du récit n'est plus l'Aventure (qui confronte le chevalier à l'Autre dans le but d'un perfectionnement individuel), mais "les autres", l'"être-ensemble" et ses règles. Dans ce cercle restreint, la perspective qui hante le chevalier n'est plus tant l'échec face à l'Aventure que la dérogeance par rapport à ses pairs.

On s'interrogera sur les modes d'inscription de la norme dans un texte de fiction[15]. Comment la fiction chevaleresque se fait-elle normative ? À l'inverse, comment l'énoncé de la norme chevaleresque produit-il un texte pleinement littéraire plutôt que simplement didactique ? On ne proposera ici que quelques pistes d'analyse dans trois domaines : les coutumes arthuriennes, les codes qui régissent les interactions sociales, enfin la conversation.

12. Une constante de la mentalité aristocratique désigne l'homme de bien comme celui qui s'impose une « discipline consentie » que le roturier ignore et ne peut comprendre, et qui lui sert à se définir et à reconnaître ses pairs. *Cf.* E. Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois*, Paris, 1991, p. 234-298 (sur l'aristocratie moderne).

13. Les textes ne manquent pas, qui soulignent la nécessaire coïncidence entre l'être et les attentes sociales : *cf. Lancelot do Lac* (E. Kennedy et F. Mosès éd., Paris, 1991, p. 138) : [Lancelot incognito] *se savoit si belement tenir en lor compagnie* [celle des nobles jeunes gens] *que tuit cil qui le veoient cuidoient que il fust uns des plus gentis hom do monde, et* ***pour voir si estoit il.***

14. *Cf.* J. Larmat, « Le *Roman de Tristan en prose*, manuel de courtoisie », dans E. Ruhe et R. Schwaderer éd., *Der altfranzösische Prosaroman. Funktion, Funktionswandel, und Ideologie am Beispiel des "Roman de Tristan en prose." Kolloquium Würzburg, 1977*, Munich, 1979, p. 46-67.

15. Par opposition aux ouvrages de "didactique chevaleresque" ou les nombreux "traités des manières" (éthique chevaleresque et savoir-vivre étant souvent réunis dans une même chaîne valeurs-normes-mœurs). *Cf.* Cl. Roussel, « Le legs de la rose. Modèles et préceptes de la sociabilité médiévale », dans A. Montandon dir., *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, 1994, p. 1-90. *Cf.* aussi l'historien M. Keen, *Chivalry*, Yale, *1984*, p. 4-17 et 148-162.

Coutumes

On connaît le rôle de la coutume comme élément structurant de l'univers romanesque arthurien [16]. Fréquente dans le *Tristan en prose*, elle est une norme "institutionnelle" qui se superpose aux normes habituelles, morales ou sociales. Indiscutable, elle s'impose au chevalier parce qu'il est chevalier [17], et manifeste son élection héroïque. Il peut s'agir d'un pont à passer au prix d'une joute (*cf. infra*), ou encore d'un château où le gîte se mérite à la pointe de la lance (v. II, t. II, § 39 *sq.*), ou plus simplement d'un comportement prédéfini par une "institution" : la Table Ronde, le royaume de Logres, ou la chevalerie errante [18].

Un cas exemplaire met en scène Lancelot, Keu d'Estraus et Brandelis devant un pont gardé par Neronneus :

> « Signeur cevaliers aventureus, autre passage querés que cestui se vous a moi ne volés jouster, car bien saciés certainnement que quitement vous ne poés cest pont passer ! » (v. II, t. I, § 5)

Keu d'Estraus s'élance et est abattu. Il requiert le droit de poursuivre le combat *a outrance*, mais l'adversaire décline sa demande en vertu d'une clause spéciale :

> « La coustume de cest pont n'est mie tele que je me combate a cevalier puis que je l'ai abatu. » (*ibid.*)

Il lui autorise donc le passage,

> « car d'ore en avant ne le poés vos passer sans honte. » (*ibid.*)

Le paragraphe suivant réitère la scène avec Brandelis, également désarçonné. Neronneus alors

> s'en retourne esranment ariere et s'arreste de cele part u il soloit estre quant il le pont gardoit, et dist adont as deus cevaliers : « Signeur cevalier aventureus, or poés le pont passer a tele hounour com vous veés : honni et vergogné le passerés, ce poés veoir apertement. » (v. II, t. I, § 6)

Quand Brandelis demande à engager la *bataille*, il lui est répondu que

> « la coustume de cest pont est tele que s'il avenoit par aucune aventure que nous nous entrabatissom ensamble, dont i seroit la bataille, s'il voloit ; mais autrement non, che saciés. » (*ibid.*)

16. *Cf.* la thèse de S. Boumrar, *La coutume dans les romans de chevalerie en France au Moyen Âge (xiie-xiiie s.) : étude historique, anthropologique et littéraire*, Université de Paris-IV Sorbonne, 2004.

17. Les coutumes ne s'appliquent pas aux écuyers (v. II, t. I, § 7-9 ; *cf. infra*).

18. En décidant d'arborer deux épées (*Curtis*, I, § 322), Palamède se soumet à l'obligation éventuelle d'affronter deux adversaires simultanément, d'après la *costume del reaume de Logres* selon Gauvain, qui précise : « *Par ce conoist l'en les chevaliers parfaiz* ».

Les deux personnages n'ont plus qu'à ravaler leur honte,

> por ce k'il sevent bien k'il ne pueent par raison faire force de bataille au cevalier du pont. (*ibid.*)

La coutume détermine mécaniquement la conduite des personnages comme en témoignent l'impeccable "chorégraphie" équestre de Neronneus et l'énoncé sentencieux des conditions attachées à la défense du pont. La coutume implique le respect aveugle d'une procédure immuable : la remarque finale montre assez que les chevaliers s'y soumettent par principe. Une fois acquises quelques précisions subsidiaires, plus rien ne peut être modifié. Il n'y a "aucun motif rationnel" (*"il ne pueent par raison"*) pour forcer le chevalier à livrer passage. Soumission étrange : rien n'empêcherait d'engager le combat contre la volonté de Neronneus... Mais *"faire force"* à un chevalier et à la coutume semble une transgression trop grave pour être envisagée.

De fait, la gratuité formelle de la coutume s'efface devant sa finalité. Le passage du pont détermine une profonde modification de l'être des chevaliers : *"honnis et vergognés"* par la défaite, Keu et Brandelis ont en quelque sorte changé de nature. On notera le vocabulaire très présent de l'honneur, et la tournure rituelle des paroles proclamant la honte des vaincus. Or, dans une société "traditionnelle" telle que la société médiévale, la question de l'honneur est loin d'être de pure forme. En effet,

> « L'honneur est la valeur que la personne possède à ses propres yeux, mais c'est aussi ce qu'elle vaut au regard de ceux qui constituent sa société. C'est le prix auquel elle s'estime [...] en même temps que la confirmation de cette revendication par la reconnaissance sociale de son excellence [...]. L'honneur implique non seulement qu'on se conduise d'une certaine façon, mais qu'en retour on bénéficie d'un traitement particulier. [...] Qui prétend à l'honneur doit se faire accepter conformément à l'idée qu'il se fait lui-même de sa propre valeur. » [19]

Du fait même de son aspect conventionnel, la coutume permet la vérification et la publication de l'honneur ou de l'infamie. Dès le *Lancelot* de Chrétien de Troyes, la coutume de la charrette n'avait pas d'autre but que d'introduire une réflexion sur l'honneur et sa relativité [20], débat qui traverse une bonne part de la littérature chevaleresque [21].

La suite du passage pousse à son paroxysme la logique de la coutume. Resté en retrait, Lancelot est à présent face à un dilemme. Il a promis au père de Neronneus de ne pas lever la main sur son fils :

19. J. PITT-RIVERS, *Anthropologie de l'honneur*, Paris, 1997 (1re éd., 1977), p. 18.

20. *Cf.* E. J. MICKEL, « The Theme of Honor in Chrétien's *Lancelot* », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 91, 3/4, 1975, p. 243-272.

21. Sur l'honneur comme valeur fondatrice et principe narratif, *cf.* Ph. CONTAMINE, « Honneur et chevalerie : l'enracinement médiéval », *Séance publique annuelle des cinq académies, mardi 22 octobre 2002*, Paris, Palais de l'Institut, 2002. *Cf.* encore M. MANCINI, « Onore cavalleresco e onore aristocratico », *L'immagine riflessa*, 12, 1989, p. 147-192, et Y. ROBREAU, *L'honneur et la honte. Leur expression dans les romans en prose du "Lancelot-Graal" (XIIe-XIIIe s.)*, Genève, 1981.

> Se il a cest cevalier se prent, dont fausera il au pere de son couvenent, si fera trop grant vilonnie ; et se il la honte de ces deus chevaliers ne venge, ki sont si compaingnon de la Table Reonde, il se mesfait trop durement. (v. II, t. I, § 7)

Lancelot est contraint de choisir entre deux injonctions normatives, qui reposent sur une même donnée axiologique : l'un ou l'autre des choix induira une déperdition d'honneur personnel ou collectif. Lancelot choisit l'esquive. Ses écuyers passeront le pont ; lui-même, malgré le danger, traverse à cheval la rivière *"parfonde"* et *"ravineuse"*. Mais Neronneus retient l'écuyer chargé de l'écu de Lancelot, qu'il faut regagner *"par forche d'armes"* (§ 8). Devant la *honte* que lui inflige Neronneus alors qu'il lui faisait à son insu *"bonté et houneur"*, Lancelot n'a plus le choix : il repasse la rivière en suivant le même chemin que précédemment (!), et affronte victorieusement le gardien (§ 9-10). La coutume est appliquée avec un formalisme étroit (souligné par le jeu sur l'écu, métonymie de l'honneur) et un imperturbable sérieux. *"Honte"*, *"vilonnie"* et *"outrage"*, *"houneur"*, *"courtoisie"* et *"franchise"* (§ 9), déterminent les comportements. Lancelot s'efforce de respecter les formes : l'exigence d'une joute *préalable* au passage explique qu'il traverse une seconde fois la rivière, aussi absurde que cela paraisse. Il n'est pas concevable de modifier même la seule forme de la coutume sans annuler sa portée.

La référence à la norme sert une combinatoire narrative : la coutume étant un donné intangible, quelle attitude choisir pour ne pas déchoir ? Avec quelles conséquences, surtout lorsque le choix paraît absurde ? À partir de ces contraintes, le récit développe un nombre de schémas narratifs restreint, mais dont les variantes en fonction des circonstances sont presque infinies. Dans chaque situation, il y a au moins deux variables récurrentes : répondre ou contrevenir à l'injonction ; préserver ou perdre l'honneur. Par exemple, en acceptant la joute contre Galaad pour venger l'honneur de Gaheriet abattu sous ses yeux, Yvain obéit à une norme, mais prend le risque d'un déshonneur personnel s'il est vaincu, ce qui se produit en effet (v. I, t. IV, § 146). Le récit se contente rarement de combinaisons simples, et relance ordinairement le dilemme en multipliant les normes et les personnages impliqués. Les micro-récits que nous évoquions comme un trait stylistique saillant du *Tristan en prose* sont presque tous fondés sur des combinaisons de ce type, dont on trouvera ci-après d'autres exemples. "Ouvert" du point de vue des possibles narratifs, le roman est en fait très circonscrit du point de vue idéologique : chaque épisode illustre ou discute un aspect de l'idéologie aristocratique. Le récit semble n'avoir d'intérêt que pour le dilemme ponctuel auquel le personnage se trouve confronté sans cesse, et son écriture même est fondée sur la mise en question permanente de l'honneur aristocratique : on pourrait parler à son propos d'une écriture du soupçon et de la preuve. De très nombreux épisodes mettent en doute la noblesse de tel chevalier incognito, ou exaltent au contraire la valeur qui transparaît au premier regard[22].

22. *Cf.* v. I, t. I, chap. I, § 22 : *La dame ... dit bien a soi meïsmes quant ele l'ot asséz regardé qu'il est sans faille tot le plus bel chevalier que ele oucquez mes veïst, et c'il n'estoit outreement bon chevalier, se seroit le greigneur domage du monde.* Sur l'incognito, *cf.* F. Plet, « Incognito et renommée. Les innovations du *Tristan en prose* », *Romania*, 120, 3-4, 2002, p. 406-431.

Quant à la preuve (et à l'épreuve) de la valeur, il n'est qu'à relever le grand nombre d'occurrences du vocabulaire probatoire pour en illustrer l'importance[23]. La fragmentation du récit en cas d'écoles (*cf. infra*) transforme ce trait idéologique en principe narratif, support d'une esthétique : le roman illustre en permanence l'idée que la noblesse doit être manifeste, que la dérogeance doit être dénoncée, et que les dons de la naissance doivent être corroborés par des preuves tangibles de vertu[24].

La norme importe moins que le comportement qu'elle induit : même immotivée et contraignante, elle fait entrer en jeu l'impératif de préservation de l'honneur. En ce sens, la coutume est le signe de la prédétermination essentielle des chevaliers. Ainsi, lorsque Lancelot, Keu et Brandelis se trouvent, quelques paragraphes plus loin, à la croisée des chemins, Lancelot rappelle sentencieusement la règle :

> « Tant sai je bien des coustumes du roiaume de Logres que, puis que cevalier viennent a une voie ki se part en deus u en trois, il se doivent tout maintenant departir. » (v. II, t. I, § 26)

Sa science chevaleresque est aussitôt approuvée comme convenant à la condition de chevalier errant :

> « Sire, vous dites courtoisie et ce que chevaliers errans doit dire. » (*ibid.*)

Dans le rapport ainsi établi entre la *courtoisie* de Lancelot et une règle purement pratique, il faut comprendre que la courtoisie réside précisément dans la connaissance de la règle, perçue comme fondamentalement chevaleresque.

Codes sociaux

Figée en stéréotype narratif, la coutume n'est que l'une des facettes du code de conduite chevaleresque. Cette codification répond à un phénomène historique : Jean Flori a montré que la formation de la caste aristocratico-chevaleresque est achevée au XIIIe siècle par l'élaboration d'un code propre à la caste, qui la constitue en groupe social alors que d'autres groupes ne possèdent rien de tel[25]. Du *Lancelot en prose* au *Llibre de caballeria* de Ramon Llull, la construction idéo-

23. *Cf.* v. II, t. IV, § 239 : *Mesire Tristrans ... avoit bien* ***esprouvé*** *et conneü que Helyans estoit uns des mieudres cevaliers k'il eüst piecha mais trouvé ...* ; v. I, t. IV, § 300 : *il est bien chevalier* ***esprové*** *et de valor et de bonté* ; Curtis, t. I, § 403 : *l'en ne dreçoit onques escuz devant paveillons se ce ne fussent chevaliers aventureus qui les i feïssent metre por eus* ***esprover*** *encontre toz ceus qui sor eus venroient.*

24. Sur le rapport (problématique) entre naissance et vertu, *cf.* V. HONEMANN, « Aspekte des "Tugendadels" im europäischen Spätmittelalter », *Literatur und Laienbildung im Spätmittelalter und in der Reformationszeit. Symposion Wolfenbüttel, 1981*, hrsg. v. L. GRENZMANN und K. STACKMANN, Stuttgart, 1984, p. 274-288, qui offre un bilan très complet des différentes "théories de la noblesse" depuis l'Antiquité tardive.

25. *Cf.* J. FLORI, *L'essor de la chevalerie (XIe-XIIe s.)*, Genève, 1986.

logique se précise tout au long du XIII[e] siècle. On pourrait s'attendre à ce que le *Tristan en prose* réitère ce "catéchisme" chevaleresque. Mais le rappel des devoirs de la chevalerie y est assez accessoire (par exemple v. II, t. III, § 202 ou VII, § 39)[26].

Pourtant, une série de règles précises structurent la sociabilité chevaleresque[27]. Pour être reconnu comme un véritable chevalier, il faut *"faire et dire que courtois"*, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance de sa condition en fonction du respect de normes partagées. À chaque situation correspond une réaction appropriée et, corrélativement, le risque de commettre un impair. L'éventuelle dérogeance entraîne des sanctions réelles (joutes et combats) ou plus souvent symboliques, de l'ordre d'une déperdition d'honneur. On retrouve donc l'honneur au fondement de l'appareil normatif, valeur suprême, étalon des normes qui déterminent les comportements valides et invalides. Les usages courtois sont garants de l'honneur, dont ils démontrent en retour la fonction normative[28]. Le maintien d'un honneur qui croît et décroît sans cesse dépend de la *volonté* de l'individu[29]. Fondement de l'*ethos* chevaleresque, l'honneur vaut plus que la vie même, mais se révèle éminemment relatif car soumis à l'opinion commune[30]. Parce que l'honneur est difficile à définir, le texte se concentre essentiellement sur sa dimension pratique : puisqu'il s'agit de se comporter comme il convient, qu'est-ce qu'une situation, un acte, une parole honorables ou déshonorants ? Quels critères normatifs permettent d'en juger ? Occupé à détailler les conditions concrètes de l'honorabilité, le récit se disperse en une collection de *points d'honneur* : ainsi s'expliquent, selon nous, la fragmentation et la stéréotypie du récit dans le *Tristan en prose*, et l'inscription d'une tendance didactique dans le texte littéraire. Si le *Tristan en prose* n'est assurément pas le seul roman de chevalerie à s'intéresser à l'honneur comme fondement de l'action, il se distingue – nous

26. Rien de comparable au « miroir de chevalerie » du *Lancelot* (E. KENNEDY et F. MOSÈS éd., Paris, 1991, p. 396-412).

27. Sur quelques-unes des formes de ce code, *cf.* M.-L. CHÊNERIE, *Le chevalier errant dans les romans arthuriens en vers des XII[e] et XIII[e] siècles*, Genève, 1986, p. 282 *sq.*, 312 *sq.* (combat), 521 *sq.* (l'hospitalité), etc. *Cf.* p. 299 : « L'aventure paraît offrir à chacun l'occasion d'une adhésion personnelle, intime, autonome, à un code de valeurs où peu à peu doit se reconnaître tout un groupe. »

28. *Cf.* J. PITT-RIVERS, *op. cit.*, p. 10 : « [l'honneur] réunit dans sa définition la motivation du sujet et le jugement d'autrui, contribuant ainsi à la formation de normes. En même temps, il permet de saisir l'impact de ces normes sur la conscience des individus qui calculent leur bilan personnel d'honneur selon leur sensibilité de caractère. »

29. *Cf.* J. PITT-RIVERS, « La maladie de l'honneur », dans M. GAUTHERON dir., *L'honneur. Image de soi ou don de soi : un idéal équivoque*, Paris, 1992 (Autrement. Série "Morales", 3), p. 22-36 : « L'essence de l'honneur, c'est la volonté » qui impose de se mettre en péril pour relever le défi et réparer l'affront (p. 25). *Cf.* Curtis, I, § 290-1 : le très jeune Tristan se montre digne d'être adoubé en justifiant son hasardeux combat contre le Morholt par la nécessité d'acquérir l'honneur, ou de mourir dans la tentative.

30. *Cf.* v. II, t. VIII, § 3 : Galaad s'étonne de ce qu'un de ses adversaires puisse se dire *honni et avilié* d'avoir été vaincu. Pour le chevalier *celestiel* qui méprise la *"doxa"* de la gloire terrestre, il s'agit d'un honneur mal placé. Sur le concept d'honneur chrétien (fondé moins sur la *Fortitudo* que sur l'*Humilitas*), *cf.* A. VON MÜLLER, *Gloria bona fama bonorum. Studien zur sittlichen Bedeutung des Ruhmes in der frühchristlichen und mittelalterlichen Welt*, Husum, 1977.

semble-t-il – par la remarquable fréquence de la question au fil du récit. Il suffit d'ouvrir le roman au hasard pour mesurer l'ampleur du phénomène : « *Jamais jour de ma vie n'avrai hounour !* » (v. II, t. V, § 238), s'écrie le vaincu à la joute, quand les personnages les plus magnanimes[31] ne songent qu'à *maintenir* ou *acroistre* leur honneur (v. II, t. V, § 219 et 220). Les chevaliers du *Tristan en prose* n'ont, littéralement, que ce mot à la bouche.

Les règles du point d'honneur n'ont rien d'inaltérable, mais s'élaborent tout au long du roman dans des « études de cas », où l'on recourt à un appareil normatif supposé connu et partagé par les personnages du fait de leur appartenance à la caste aristocratique. Un passage de la v. II, t. IX, § 7-8, illustre cette littérature du point d'honneur. Artus le Petit provoque Galaad à la joute sous les yeux de Palamède. Désarçonné, il s'acharne à le poursuivre pour réparer l'offense. S'engage alors un débat entre Palamède et Artus :

> Palamidés [...] li dit : « Or savés vous bien conment li cevaliers jouste ! Se vous ne volés mourir u avoir greigneur honte que vous avés eüe, laissiés atant ester, car contre lui ne porriés vos durer en nule maniere ! Et s'il bien vausist, il vous eüst mort ! Mais il le fist plus par sa courtoisie que par deboinaireté qu'il trouvast en vous ! » Artus [...] li respont : « S'il est mieudres cevaliers de moi, ce connistrai je bien au ferir de l'espee ! » [...] – « Certes, fait Palamidés, vous n'estes pas si courtois conme vous deüssiés estre, si vous dirai pour coi. Vous estes boins cevaliers et preus, si devriés estre courtois ; et vous estes feus et outrageus ! Par l'envie que vous avés sus les boins cevaliers, les asailliés vous, et quidiés que ce soit courtoisie ! Certes, se cil qui de ci s'en vait eüst vostre coustume, qui est li miudres cevaliers du monde, si feroit il mout a blasmer ! » À ces paroles respont Artus li Petis : « Vous ne me devez pas blasmer se je me vois essaiant a vous et as autres preudommes, car jentiex hom et joveneciaus je sui, nouviaus cevaliers, si ai mestier de los et de pris, se je le puis conquerre ; ne cevaliers ne doit refuser jouste d'autrui ne reposer, mais faire en sa joveneté cose dont il soit loés en sa viellece ! » – « Çou est voirs, fait Palamidés. Mais toutevoies ne doit faire vilenie pour riens, puis qu'il est cevaliers ! » (IX, § 8)

La sentence déterminante revient à Palamède : "*Vous n'estes pas si courtois conme vous deüssiés estre.*" Cette phrase, qui met en question l'*ethos* aristocratique, est fréquente dans le *Tristan en prose*[32]. Elle introduit toujours une argutie sur les convenances : celui à qui elle s'adresse a dérogé à ce qu'on attend de lui en fonction d'une définition partagée de la courtoisie. On attend du personnage qu'il sache « ce qui se fait » et on le lui rappelle au besoin, selon le principe de régulation permanente des normes.

31. C'est-à-dire poussés par la *magnanimitas* : la conscience d'avoir une "grande âme", assortie de la nécessité de s'en montrer digne. Le *Tristan en prose* (à la suite de divers traités moraux), traduit cette qualité par le vocable *haut cuer* (v. II, t. II, § 9 ; *cf.* trad. anonyme (XIIIe s.) de la *Formula honestæ vitæ* de Martin de Braga (VIe s.), éd. E. IRMER, 1890, v. 398-410). La *magnanimitas* est une manifestation de la vertu de la *Fortitudo*, fondatrice de l'existence chevaleresque. *Cf.* notre thèse, p. 567-575.

32. *Cf.* v. II, t. II, § 197-8 : débat entre Palamède et une demoiselle sur la nature de la courtoisie ; v. II, t. III, § 196 : stigmatisation d'une importunité ; v. II, t. VII, § 48 : au sujet du trop fier Gauvain : « *or saciés bien que tout li cevalier ne sont mie courtois.* »

Comme pour la coutume, on remarque que le débat se déplace rapidement des circonstances au contexte axiologique plus large. Selon Palamède, *"courtoisie"*, *"deboinaireté"*, *"honte"*, *"outrage"* et *"vilenie"* sont en jeu. Artus se place également sur ce plan en invoquant *"preudomie"*, *"jentillesce"*, *"los"* et *"pris"*, soit "valeur individuelle", "nature aristocratique" et "réputation". Il ne s'agit plus tant de savoir si le combat aura lieu ou non, que d'établir en quoi consiste, d'un point de vue pratique et relativement à cette situation précise, la notion même de *courtoisie*. Obtenir d'affronter Galaad envers et contre tout est bien un point d'honneur.

Le discours des deux chevaliers est innervé par des tournures évaluatives et normatives[33]. L'honneur varie en degrés, amenant un possible changement d'état de la personne. Il fait donc l'objet d'une évaluation sur une échelle graduée : *"il le fist **plus** par... **que** par...", "vous n'estes pas **si** courtois **conme**...", "**boins** chevaliers / **feus** et **outrageus**", "**mieudres** cevaliers", "li **miudres** cevaliers du monde."* Le discours évaluatif se lit encore dans le *"blasme"* (qui appelle le *"los"* et le *"pris"*), dans l'antithèse *"jovenet é / viellesce"* (puisque *"joveneté"* est en rapport direct avec *"jentillesce"*), dans la nécessité qu'il y a à *"soi essaier"*, enfin dans l'opposition entre *"chevalerie"* et *"vilenie"*. Mais dans la balance de l'honneur, toutes les pièces ne sont pas du même aloi, aussi faut-il invoquer la norme de référence, à l'aide de la modalité du devoir : *"vous n'estes pas si courtois conme vous **deüssiés** estre", "si **devriés** estre courtois", "se cil... eüst vostre **coustume**..., si **feroit il mout a** blasmer", "vous ne me **devez** pas blasmer", "si **ai mestier de**...", "chevalier **ne doit** refuser jouste..., **mais** faire...", "toutevoies ne **doit** faire vilenie..."* Si le "devoir" est toujours un "devoir-être" et un "devoir-faire", l'"être", le "faire" ou le "devoir" se subordonnent au "savoir" – *"Or **savés** bien conment li cevaliers jouste !"* – qui détermine la compétence évaluative des personnages et motive leurs choix. C'est un défaut de "savoir" (une évaluation imparfaite) et conséquemment une méprise quant au "devoir", que stigmatise Palamède : *"et **quidiés** que ce soit courtoisie[34]."*

On remarquera en particulier l'énoncé de "lois" de la chevalerie, qui appuient de part et d'autre le propos :

– « cevaliers ne doit refuser jouste d'autrui »
– « [cevaliers] ne doit faire vilenie pour riens, puis qu'il est cevaliers. »

33. *Cf.* Ph. HAMON, *Texte et idéologie*, Paris, 1984, chap. I, « Texte et idéologie : pour une poétique de la norme ». La dimension idéologique d'un texte romanesque se lit dans des « foyers normatifs » (p. 20), où le récit est mis en perspective par un évaluateur (narrateur ou personnage), en fonction de normes. Il s'agit de classer propos et actes selon des critères d'intensité (positivité ou négativité, réussite ou échec, conformité ou déviance, validité ou invalidité, etc.) ou de les modifier par une *modalité* qui exprime la compétence normative de l'évaluateur (*croire, vouloir, pouvoir, savoir, devoir, falloir*). « Partout où il y a "intérêt" d'un sujet impliqué dans une relation médiatisée au monde, [...] il y aura norme implicitement convoquée. » (p. 38).

34. Le savoir sur l'autre est un élément important de la distinction, en ce qu'il permet d'établir les hiérarchies. Il importe au chevalier de *connoistre* autrui, éventuellement dans l'affrontement physique : « *Sire cevaliers, nous nous sommes ensamble combatu une grant piece et tant avons ja fait que vous connissiés moi et je vous.* » (v. II, t. I, § 56).

Ces "lois" rencontrent un consensus relatif : *"Çou est voirs"*, reconnaît Palamède. Nous sommes bien en présence d'un code normatif informel, relevant d'un savoir et d'une pratique communs à tous les chevaliers[35]. Informel ne signifie pas inopérant : la prégnance du discours normatif dans le détail même de l'écriture du *Tristan en prose* se mesure fort bien dans cette avalanche d'injonctions, qui toutes définissent l'*ethos* aristocratique. Sans aucun doute, noblesse *oblige*, au sens le plus littéral du terme.

Le point essentiel de ce type de débat est que les diverses normes invoquées sont *à la fois* valides *et* contradictoires. Aucun choix ne s'impose d'emblée comme le bon. Il y a donc une forte orientation normative du discours, mais jamais imposition d'une norme. En témoignent des épisodes d'une complexité qui confine à l'absurde, et qui relèvent clairement de la relativisation du code de conduite chevaleresque, si ce n'est de l'auto-parodie. Ainsi de ces péripéties du t. I de la v. I, chap. XII, § 18-31 : Lancelot, Keu, Bliobléris et un chevalier de rencontre se disputent la demoiselle qui accompagne ce dernier. Keu la conquiert le premier, mais Lancelot la lui conteste, arguant d'une curieuse "loi" stipulant qu'une demoiselle conquise en présence d'autres chevaliers appartient à tous les présents. Il demande à Keu de la lui céder *par cortoisie*. Keu refuse : s'il ne la défend pas les armes à la main, il y perdra son honneur. Lancelot l'abat sans difficulté, mais c'est au tour de Bliobléris de "réclamer sa part." Or Lancelot ne peut se battre contre son cousin et son pair à la Table Ronde sans déroger. Il choisit malgré tout cette solution, pour mettre Bliobléris à l'épreuve. Le choc est terrible, les chevaux sont tués, les deux adversaires évanouis. Revenu à lui, Lancelot *quite* la demoiselle à Bliobléris. Ce dernier accepte d'abord, car un chevalier ne saurait refuser une demoiselle. Mais il la refuse d'autre part, puisqu'il ne l'a pas gagnée ! Lancelot décide donc de laisser la demoiselle libre de son choix : après tout, une autre "loi" interdit de *faire force* à une femme... Celle-ci choisit de revenir à son premier protecteur, déclarant qu'elle a perdu assez de temps en compagnie de si tortueux individus. Lesquels, en l'absence de chevaux, quittent la scène, penauds, sur les roussins de leurs écuyers. Tout au long de l'épisode, le lecteur est laissé juge de la pertinence des "lois" invoquées. La seule norme incontestable est l'obligation de ne laisser sous aucun prétexte s'amoindrir l'honneur.

Mais comment conserver et accroître l'honneur sans trébucher dans l'écheveau des obligations, dont le nombre et la complexité mettent en eux-mêmes l'honneur en péril ? Dans de telles conditions, on risque en permanence de déroger. Les relations entre chevaliers sont régies par deux postulats non formulés : d'une part, il existe en toutes circonstances des règles susceptibles d'être transgressées ; d'autre part tout acte de revendication de l'honneur implique potentiellement une telle transgression, en ce qu'il menace l'honneur d'autrui. Les interlocuteurs ne se font pas faute de stigmatiser ces transgressions, réelles ou supposées. Le texte affiche une évidente délectation à multiplier jusqu'au vertige les injonctions normatives contradictoires.

35. Nous avons proposé dans notre thèse une typologie de ces "lois" (p. 739-751). Elles touchent tous les domaines de l'existence chevaleresque (combats, conversations, rencontres, séparations, rapport avec les femmes, etc.) Don Quichotte s'enorgueillira encore de les connaître, alors que Sancho, roturier et écuyer de fortune, les ignore.

Cet aspect est ignoré des traités didactiques, auxquels échappe la dynamique de l'existence chevaleresque. L'*Ordene de chevalerie* ou le *Roman des Eles* (K. BUSBY éd., 1984) définissent une éthique et des valeurs ; les "traités des manières" édictent des préceptes concrets. Le roman se fait, quant à lui, traité de *casuistique aristocratique*, où les micro-récits stéréotypés mettent en scène et font jouer les unes contre les autres les règles de la chevalerie. Cette ritualisation est perçue comme la mise en lumière de la conscience qu'a chacun de sa valeur, sans cesse jugée à l'aune du réseau normatif. En mettant en scène la complexité des normes aristocratiques, le roman les élève au rang d'art de vivre : la connaissance des usages n'est pas à la portée de tout un chacun.

On peut donc envisager le récit comme la juxtaposition de « cas d'école ». Les paragraphes § 145-8 du t. VIII (v. II) fournissent encore un exemple de leur degré de complexité. Un violent combat oppose une fois de plus Palamède à Tristan. Arrive Blyoblerys qui, sans les reconnaître, suppose au vu de leur *"grant hardement"* qu'ils appartiennent tous deux à la Table Ronde. Il souhaite séparer les combattants, conformément à la règle qui interdit, dans la mesure du possible, l'affrontement de deux membres de la Table Ronde **[norme 1]**. Mais il se heurte d'emblée à un autre impératif :

[norme 2] Il les departiroit trop volentiers s'il pooit, en tel maniere que l'ounour de l'un et de l'autre i fust sauvee. (VIII, § 145)

Il choisit d'interrompre le combat sous prétexte de demander leur nom aux combattants. Tristan lui reproche vertement d'avoir manqué à la courtoisie en intervenant dans les affaires d'autrui, sans respecter l'incognito :

[norme 3] « A vous qu'en apartient ? fait mesires Tristrans. Ce n'est pas courtoisie d'enquerre les cevaliers estranges qui i sont, car aucunes fois vont il querant aventures qu'il ne vauroient pour riens c'on les conneüst ! » (VIII, § 146)

Blyoblerys manifeste son assentiment, mais en appelle à une *coustume* :

[norme 4] Sire, fait Blyoblerys, vous poés bien dire voir de ceste cose. Mais il est coustume que[36], quant uns cevaliers voit.II. bien preudomes ensamble par ire et par mautalent en une place, s'il nel connoist, et il est desirant de connoistre les pour la bonté k'il voit en aus, et il lour demande lor estre, nus ne le doit tenir a vilonnie. (*ibid.*)

Tristan accepte de révéler son nom, de même que Palamède. Or, Blyoblerys se trouve avoir une dette envers Palamède, qui l'a récemment sauvé de la mort. Fort de cette obligation **[norme 5]**, le Sarrasin en difficulté demande à Blyoblerys d'intervenir en sa faveur auprès de Tristan. Celui-ci refuse la médiation. Palamède se jette alors à genoux et rend son épée. Ce geste, accompli devant un tiers qui

36. Faut-il comprendre : « il est habituel que » ou plutôt « il est prescrit que » ? L'ambiguïté de la formulation signale la situation instable de la norme, entre conduite prescrite et conduite intériorisée. La seule référence à une ligne de conduite suffit en tout cas à provoquer l'assentiment de Tristan.

n'ignore plus rien de l'*estre* de Tristan, interdit à ce dernier de passer outre à ce qui est encore une *coustume de la Table Ronde* (cette fois une prescription institutionnelle) :

[norme 6] Quant mesire Tristrans voit ceste aventure, il est trop iriés, si qu'il vauroit bien morir maintenant, car il ne haoit home si mortelment com il faisoit celui, si ne s'em puet vengier k'il n'en fust parjures et desloiaus por la compaingnie de la Table Reonde, car la coustume estoit tele que nus qui compains en fust ne pooit metre main sus cevalier puis qu'il li rendoit s'espee. (VIII, § 148)

Le poids des prescriptions spécifiques à l'élite de la chevalerie – la plupart de ces normes sont en fait des "lois" de la chevalerie – met en fin de compte un coup d'arrêt aux velléités de vengeance.

La casuistique vise à examiner dans la pratique le code de conduite de la chevalerie, et sert en même temps d'instrument de distinction. La "science" chevaleresque, fondée sur l'analyse de ces "cas d'école", permet de distinguer les *"boins chevaliers"* – ceux qui font les meilleurs choix dans l'appareil normatif – des *"mauvais"* qui manquent de discernement[37]. Même si les lois de la chevalerie ne sont pas toujours formulées explicitement, leur validité est tacitement reconnue dans la possibilité de référence à un appareil normatif conçu comme un appareil distinctif[38].

Conversation

La casuistique prend vie dans la conversation qui roule sur un point du code, procédé qui n'est pas sans rappeler la casuistique amoureuse telle qu'elle se lit chez André le Chapelain ou dans le jeu-parti[39]. Nous ne nous consacrerons ici qu'à la conversation en tant qu'occupation mondaine, d'autant que la conversation amoureuse a déjà été largement explorée à propos du *Tristan en prose*[40]. La

37. Parmi les qualités courtoises, le discernement est hautement valorisé (V, § 89 : *mesire Tristrans, ki assés estoit percevans cevaliers*). Sous le vocable "discrétion", il appartient aux valeurs de la distinction classique (*Dictionnaire raisonné de la politesse..., op. cit.*, article « Discrétion »). Son équivalent médiéval est la *Prudence* recommandée au chevalier par nombre de traités moraux.

38. Il faudrait traiter encore de tout ce qui relève de la régulation des normes et de la capacité à s'en affranchir. Ce rôle est dévolu en particulier à Dinadan : *cf.* (au sein d'une large bibliographie), A. BERTHELOT, « Dynadam le chevalier non conformiste », *Conformité et déviances au Moyen Âge. Actes du 2e colloque international de Montpellier (25-27 nov. 1993)*, Montpellier, 1995 (*Cahiers du CRISIMA*, 2), p. 33-41 et plus récemment F. ZAMBON, « Dinadan en Italie », *Comedy in Arthurian Literature*, éd. by K. BUSBY and R. DALRYMPLE, Woodbridge, 2003, p. 153-163 ou B. WAHLEN, « Le Bon Chevalier sans Peur, Brunor, Dinadan et Drian : un lignage détonnant ! », communication au 3e colloque international de l'Université de Rennes-II, 13-14 octobre 2005, à paraître.

39. *Cf.* A. LE CHAPELAIN, *Traité de l'amour courtois*, Cl. BURIDANT trad., Paris, 1974, L. II, chap. VII.

40. *Cf.* D. DEMARTINI-FRANZINI, *Miroir d'amour, miroir du roman. Le discours amoureux dans le "Tristan en prose"*, Paris, Champion, 2006, p. 249-261.

conversation a toujours été conçue comme une pratique aristocratique. Certes, il n'existe pas de traités de conversation médiévaux comparables aux traités classiques[41], mais l'évident plaisir qu'éprouve le *Tristan en prose* à mettre en scène l'échange de parole – on a parlé à ce sujet d'« inflation rhétorique[42] » – laisse penser que la littérature a pu, là encore, jouer ce rôle. La conversation courtoise n'a qu'un objet : l'excellence dans ses divers et complexes mécanismes, en fonction de la satisfaction ou de la dérogeance aux normes courtoises. Elle adopte elle-même des règles dont on se bornera à souligner quelques aspects.

Qu'il s'agisse d'obtenir d'autrui des renseignements, ou d'énoncer ce qu'il faut faire et être pour correspondre au mieux à l'idéal courtois, l'échange est toujours évaluatif et normatif[43]. Or, ces interactions peuvent aisément être perçues comme des atteintes à l'intégrité de l'individu. La conversation apparaît alors comme le substitut non violent du combat. Comme l'*escremie*, elle connaît des conventions stéréotypées : celles de la politesse, qui vise à imposer des normes aux interactions sociales et à prévenir, à apaiser ou à gérer les conflits[44]. La politesse s'exprime dans de très fréquentes formules d'atténuation, de prière, de mise à distance ou de virtualisation du propos, même dans les situations les plus tendues. Ainsi, on sollicite de pouvoir se battre en tournures élégantes ; se relevant après avoir été abattu par Neronneus, Keu d'Estraus tient ce discours :

> « Sire cevaliers, je voi bien que m'avez abatu. Mais pour ce se vous m'avés abatu, ne m'avés vous pas mené a outrance. S'il vous plaist et vous avez talent de bataille, je sui apareilliés de combattre a vous. » (v. II, t. I, § 5)

Cependant, étant admis que l'échange policé constitue la règle, des représailles graduées sont admises en cas de manquement. *"A vous qu'en apartient ?"* rétorque brutalement Tristan à Blyoblerys, rendant compte de son indignation face à l'importunité discourtoise d'un tiers.

41. L'intérêt pour le « bien parler » comme indice de distinction remonte à la morale et à la rhétorique antiques. Au Moyen Âge ce type de réflexion se trouve, entre autres, chez ALBERTANO DA BRESCIA, *Ars loquendi et tacendi*, (T. SUNDBY, éd., Copenhague, 1869) ou BRUNET LATIN, *Le livre du Trésor*, II, (F. J. CARMODY éd., Berkeley, 1948).

42. *Cf.* A. BERTHELOT, « L'inflation rhétorique dans le *Tristan en prose* », dans D. BUSCHINGER éd., *Tristan et Iseut, mythe européen et mondial. Actes du colloque des 10, 11 et 12 janvier 1986*, Göppingen, 1987, p. 32-41.

43. Remontrance : *cf. supra*, débat entre Artus le Petit et Palamède ; demande de renseignements : *cf. infra*, questions sur l'identité ; échange de vues : III, § 223-224 : comment définir le *boin cevalier* ? Conseil : I, § 146 : Keu appelé à résoudre un cas épineux relatif à un serment.

44. *Cf.* C. KERBRAT-ORECCHIONI, *Les interactions verbales*, t. II et III, Paris, 1992-1994. La politesse régit le discours dans le but de préserver l'harmonie des relations interpersonnelles. L'individu est amené à protéger son "territoire", que l'interaction verbale menace nécessairement. Ainsi, la prière, l'ordre, le reproche, l'insulte, la question indiscrète, etc. mettent l'interlocuteur en difficulté ; l'offre, la promesse, l'excuse ou le remerciement mettent le locuteur en position de faiblesse. Il faut à la fois ne pas « perdre la face » et ménager autrui : la politesse est travail de mise en scène des relations sociales. Soit on évite de produire des énoncés menaçants (atténuation de la prière, de l'ordre...), soit on produit des énoncés valorisants (compliment, remerciement, vœu...).

Un usage adroit du compliment ouvre la voie à une demande délicate quant à l'identité de l'adversaire (car connaître l'identité et l'*estre* permet d'établir un classement des individus[45]) :

> « Je di bien en moi meïsmes que vous estes sans doute li mieudres cevaliers et li plus fors que je onques trouvaise [...]. Et pour ceste cose vauroie je mout volentiers, s'il vous plaisoit, savoir ki vous estes. » (v. II, t. I, § 13)

Les plus "discrets" des chevaliers ne sont d'ailleurs pas dupes de ces formalités, immédiatement identifiées comme appartenant aux normes du discours bienséant, auxquelles on oppose une modestie de bon ton :

> [Tristan] « Por la bonté et pour la proueche que je ai en vous trouvee [...] je vous pri, tant com porroie proiier chevalier, que vostre nom me diés [...] » – [Lancelot] « Vous me donnés, ce m'est avis, grant los et grant pris de chestui fait. Ensi est des coses du monde que li sages cevaliers set tous dis son anemi blasmer par beles paroles ! [...] Et quant vous ce me requerés, se je refusoie vostre proiiere, bien le me devroit on atourner a orgoeil et a felonnie. » (v. II, t. III, § 255-6)

Enfin, ces demandes comportent souvent des formules de contrainte polie[46], prières stéréotypées qui sont en réalité des injonctions atténuées, auxquelles il est cependant interdit de se soustraire :

> « Je vous pri, tant com porroie proiier chevalier... » (v. II, t. III, § 255)
>
> « Se Diex vous doinst boine aventure, sire cevaliers, et se Diex vous doinst joie de la riens que vous plus amés, dites moi conment vous avés non, pour savoir se je vous poroie connoistre. – Si m'aïst Dieus, fait Boorch, vous m'avés tant conjuré que je le vous dirai. » (v. II, t. V, § 230)

La prière "au nom de l'objet du plus grand amour", assez fréquente, suppose un assentiment obligatoire (même de mauvaise grâce). Il s'agit d'une norme du discours poli, qui permet de fléchir l'interlocuteur à l'aide une procédure codifiée et acceptée de part et d'autre, selon un principe exactement semblable à celui des coutumes institutionnelles et des lois immanentes de la chevalerie[47].

La maîtrise de la parole est un atout : le roman souligne les dons langagiers de certains personnages[48]. Le chevalier s'assure ainsi le contrôle de la situation,

45. Sur cette importante question, *cf.* F. PLET, *Les noms propres dans le "Tristan en prose"*, Thèse Paris-X, 2000 (à paraître).

46. La politesse est aussi « forme socialisée de la violence » puisqu'elle force le sujet à rabaisser ses prétentions et contraint autrui à la réciprocité. Selon R. DHOQUOIS dir., *La politesse. Vertu des apparences*, Paris, 1991 (Autrement, Série « Morales », 2), p. 130, il y a « corrélation entre intensité de la violence sociale et importance des codes de savoir-vivre. »

47. Cette injonction relève des énoncés contraignants bien connus (dons en blanc, serments, conjurations). *Cf.* la thèse de S. COOPER-DENIAU, *Le motif du don contraignant dans la littérature arthurienne du XIIe et XIIIe siècle (1150-1250)*, Paris-IV Sorbonne, 2000.

48. *Cf.* II, § 22 : *Hestors de Marés, ki plus estoit un poi emparlés que li autre [...]* ; III, § 229 : Keu et Dinadan : *Ambedoi estoient boin cevalier des armes et boines paroles avoient merveilleusement.*

et acquiert la possibilité de lui imposer sa propre orientation normative. La conversation élégante s'inscrit dans le cercle vertueux de la prescription normative : bien parler consiste à respecter les normes interactionnelles de la société aristocratique ; de cette manière, l'art de la conversation signale l'homme de bien ; en retour, il lui confère l'autorité nécessaire pour prendre part à la casuistique qui régule les normes de la bonne société.

Le *Tristan en prose* se distingue par le poids écrasant du discours normatif : autant (et peut-être plus) que d'autres romans contemporains, il est lisible comme un "roman de l'aristocratie". La distinction y est décrite comme la soumission consentie à des règles dont le respect signale, au sein de la communauté aristocratique, l'individu particulièrement digne d'honneur. Texte littéraire et discours normatif se confortent l'un l'autre : le respect ou la transgression des normes sont sentis comme fournissant matière à récit. En effet, les "lois de la Table Ronde" sont presque l'unique objet du récit. Notons que ces "lois chevaleresques" n'étaient pas toujours informelles : une vingtaine d'entre elles ont été regroupées par un lecteur du XVe siècle, en un court recueil qui rappelle les statuts des ordres de chevalerie du Moyen Âge tardif[49]. Don Quichotte, lecteur burlesque et pathologique (?), ne pouvait rêver mieux, dans sa dévotion envers les usages des chevaliers d'antan... Le formalisme tatillon de cette littérature peut surprendre par sa futilité apparente. Ce serait pourtant faire erreur de croire qu'il s'oppose à l'esprit aristocratique. Il en exprime au contraire une tendance profonde : la noblesse dérive de la contrainte qu'elle s'impose, si inutile soit-elle en apparence. En son temps, Saint-Simon ne dira-t-il pas comment, dans la vertigineuse différence entre un fauteuil et une "forme" (un tabouret), se lisait un garant essentiel de la dignité ducale[50] ? Sans doute, l'étiquette n'existe pas encore pour les contemporains du *Tristan en prose*. Mais les conditions de son existence sont déjà réunies dans la mentalité aristocratique.

Olivier LINDER

Aspects du discours normatif dans le *Roman de Tristan* en prose (coutumes, codes sociaux, conversation)

Le lecteur moderne du *Tristan en prose* est frappé par la fréquence des prescriptions relatives au code de conduite chevaleresque et courtois : le chevalier existe en tant que tel à la seule condition de "faire ce qu'il doit faire" et de ne pas déchoir.

49. *Cf.* R. TRACHSLER, « Les *Lois de la Table Ronde* », *Studi Francesi*, 40, 1996, p. 567-85. Malgré leur caractère très général, il est possible que certaines de ces lois proviennent d'une version du *Tristan en prose* (la loi n° 18 évoque les deux épées de Palamède).

50. *Cf.* SAINT-SIMON, *Mémoires* (Y. COIRAULT éd., Paris, 1990), I, p. 147-9. *Cf.* N. ÉLIAS, *La Société de cour*, Paris, 1985 (1re éd. 1969) : la dimension irrationnelle de l'étiquette s'explique par sa fonction distinctive. Le moindre détail assure la préséance des courtisans les uns sur les autres en concrétisant l'honneur qui leur est dû. Ainsi, l'étiquette n'est pas sentie comme une contrainte mais comme la manifestation même de l'*ethos* aristocratique, une « auto-représentation » où, « chacun se distinguant de l'autre », et « des personnes étrangères au groupe », tous « s'administr[ent] la preuve de la valeur absolue de leur existence » (p. 97).

Le phénomène concerne essentiellement la sociabilité aristocratique, c'est-à-dire les normes qui régissent les rapports entre personnes de distinction. Ces normes, le plus souvent fictives, sont l'équivalent littéraire de normes sociales avérées (l'éthique chevaleresque, la politesse, les usages distingués...). Leur omniprésence les mue en principes narratifs, le récit se concentrant sur l'analyse des interactions entre les diverses normes mises en jeu par une situation donnée. On peut mesurer ainsi à quel point la vision aristocratique du monde, fondée sur l'idée de contrainte valorisante ("Noblesse oblige"), conditionne profondément l'écriture même du roman de chevalerie.

Aristocratie – Normes sociales – Distinction – Coutumes – Conversation

Some Aspects of the Normative Discourse in the Prose *Tristan* (customs, social codes, conversation)

To the modern reader of the Prose *Tristan*, the frequence of instructions derived from the courtly and chivalric code is striking : the knight only exists as a knight as long as he "does what he must do" and does not fall from rank. This observation particularly applies to aristocratic sociability, that is the norms applied to relashionships between people of rank and distinction. These norms, often conveyed through fiction, are the literary equivalent of otherwise known social norms (chivalric ethics, courtliness, distinguished manners...). By being present everywhere, they become actual narrative elements – the narrative itself being narrowed to an analysis of the possible interactions between the various norms which may bear on a given situation. It can then be shown how much the aristocratic world vision, based on the idea of constraint as a self-enhancing value ("Noblesse oblige !"), deeply informs the very writing of the chivalric novel.

Aristocracy – Social Norm – Distinction – Manners – Conversation

Médiévales 52, printemps 2007, p. 171-180

Pierre CHASTANG

LA LANGUE, L'ÉCRITURE ET L'HISTOIRE
La singulière Catalogne de Michel Zimmermann

Des deux côtés des Pyrénées, la thèse que Michel Zimmermann a consacrée à la genèse politique et culturelle de la Catalogne apparaît en rupture avec les travaux de ses devanciers et trace une voie qui renouvelle profondément le rapport de l'historien à ses sources [1]. L'objet historique de l'étude, la Catalogne des Xe-XIIe siècles, évoque la grande thèse [2] que Pierre Bonnassie consacra, au début des années 1970, à la genèse sociale et politique du finisterre méridional du monde franc, mais leur rapprochement tient pour une bonne part du faux semblant.

Alors que le travail de Pierre Bonnassie s'inscrit dans une généalogie intellectuelle aisément discernable, qui appartient à la famille des grandes thèses d'histoire régionale française dont les jalons historiographiques, depuis le Mâconnais de Georges Duby, sont connus, la thèse de Michel Zimmermann possède une ascendance moins linéaire. Elle propose une histoire de la Catalogne qui puise à des disciplines et à des traditions intellectuelles – la diplomatique et la linguistique historique – qui sont très souvent demeurées à la lisière du questionnement et des méthodes élaborées par la médiévistique.

Chacune d'elles possède, dans l'espace catalan, une histoire propre, dont les racines sont anciennes. Dans le domaine de la linguistique appliquée à l'histoire, les *Orígenes históricos de Cataluña* de Josep Balari i Jovany, qui datent de la fin du XIXe siècle, font figure de travail pionnier dans l'attention portée au latin et au catalan des chartes. Après la seconde guerre mondiale, fut lancée par Marià Bassols de Climent et Joan Bastardas la grande entreprise lexicographique du *Glossarium mediae latinitatis Cataloniae* qui devait s'intégrer au projet de rédaction d'un dictionnaire de latin médiéval européen. Le latin des chartes constituait le cœur du projet ; des dizaines de milliers de fiches furent ainsi réalisées à partir des actes de la pratique des IXe-XIIe siècles. Ce *Glossarium*, qui est encore

1. M. ZIMMERMANN, *Écrire et lire en Catalogne (IXe-XIIe siècles)*, 2 vol., Madrid, 2002 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez 23), 1408 p.

2. P. BONNASSIE, *La Catalogne du milieu du Xe siècle à la fin du XIe siècle. Croissance et mutation d'une société*, Toulouse, 2 t., 1975.

aujourd'hui en cours de publication, constitue une source d'information considérable sur le latin catalan ainsi que sur la genèse de la langue vernaculaire.

Le second domaine est celui de la diplomatique. Bien que les notes de bas de page soient rarement bavardes sur les influences intellectuelles subies ou revendiquées par l'auteur, les sources consolidant ainsi au fil des pages leur rôle de protagoniste, le travail de Michel Zimmermann prolonge le renouvellement profond de la diplomatique permis par les savants autrichiens des années 1950-1960, au premier rang desquels figure Heinrich Fichtenau[3], dont les travaux ont constitué le savoir et la méthode diplomatiques en un élément à part entière de connaissance historique des sociétés anciennes. Il convient également de rappeler la vigueur de l'activité des diplomatistes catalans, engagés dans un effort, renouvelé depuis une trentaine d'années, de publication de la foisonnante documentation de leur région, la mise en valeur du patrimoine médiéval – textes et monuments – ayant tenu et tenant encore une place essentielle dans le processus d'affirmation progressive de l'identité culturelle et de l'autonomie politique de la Catalogne contemporaine.

Dans l'ouvrage de Michel Zimmermann, ces apports de la diplomatique et de la linguistique historique sont mis au service d'un projet singulier : suivre l'évolution de l'écriture et de la langue qui se révèlent être au cœur de la genèse politique et culturelle catalane durant les siècles du Moyen Âge central. Ce projet que l'auteur qualifie de « sociographie historique » constitue le cœur de l'apport méthodologique et épistémologique radicalement novateur du travail de Michel Zimmermann.

L'écriture et la charte : autour d'un changement de paradigme

Le premier des deux volumes s'ouvre par un court essai d'ego-histoire dans lequel Michel Zimmermann présente l'invention de sa démarche si singulière comme le produit d'une infortune : l'absence pour la Catalogne des IXe-XIIe siècles d'une production culturelle conforme aux injonctions de la tradition historique qui affecte à chaque type de texte un questionnement et un usage historique légitimes. Or en Catalogne, les textes historiographiques, hagiographiques et théoriques sont très rares, et cette pénurie constituait un défi pour mener à bien un travail de recherche consacré à la culture en Catalogne. La difficulté fut levée par le choix des chartes, dont l'abondance est souvent interprétée par l'historiographie comme la manifestation d'une « exception catalane » qui, au-delà de sa valeur heuristique, sert à légitimer un destin historique singulier. Singularité catalane ? L'attachement à la *carta*, son investissement par l'écriture, comme la place restreinte réservée aux formes textuelles narratives ne sont pas une spécificité des comtés francs d'outre-Pyrénées, mais la qualité de la conservation des documents médiévaux donne accès à un continent ailleurs englouti.

3. Voir en particulier H. FICHTENAU, *Arenga. Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln*, Graz-Cologne, 1957.

Le choix de faire des chartes la source principale d'une thèse d'histoire culturelle constituait pourtant, dans le contexte des années 1970, une rupture importante avec la pratique historique alors dominante. Le projet s'inscrit effectivement à rebours des centres d'intérêt de la médiévistique française d'alors, qui cantonnait la charte aux usages sériels de l'histoire économique et sociale. Le redéploiement récent du questionnement historique concernant les sources et leurs usages, la prise en compte croissante de l'écriture du texte, des conditions de son élaboration et de sa transmission créent, avec la démarche initiée par Michel Zimmermann, une empathie qui risque de faire oublier combien le souci croissant du texte et la sensibilité aux formes sont redevables du changement heuristique qu'il a contribué à initier, dès 1974, avec la série d'articles consacrés aux préambules et protocoles des documents catalans[4].

Le choix de la charte s'accompagne d'un déplacement du questionnement de l'écrit vers l'écriture. Les textes ne sont jamais réductibles à leur contenu informatif, objectif, ils sont toujours le témoignage d'une tension entre un héritage et une créativité dans l'écriture par lesquels le scribe enregistre et formalise les mouvements de la société contemporaine. Il s'agit dès lors, pour Michel Zimmermann, de traquer dans le document les indices permettant de comprendre le mécanisme de sa propre écriture, le jeu complexe et contraint par lequel le scribe, occupé à une affaire souvent triviale, contribue à édifier et à révéler la société dans laquelle et pour laquelle il écrit. C'est par « l'écriture du quotidien » que la Catalogne prend corps. Ce sont ces mouvements mêmes de l'écriture des textes – comprise comme une élaboration formelle et linguistique de la réalité sociale – que Michel Zimmermann relève avec méticulosité et qui permettent de « ressusciter les données nécessaires à une approche sociologique de la culture ».

Le statut traditionnel de la source se trouve profondément bouleversé. L'usage du document tel que le conçoit l'auteur implique de prendre en compte les procédés d'écriture ayant présidé à sa composition, non pour le dépouiller de sa gangue formelle, mais parce que l'acte d'écriture lui-même, compris comme une adaptation pragmatique de formules et de moyens lexicographiques, constitue un témoignage précieux sur la société médiévale. La lecture des documents, qui ne sont pas relégués en notes mais figurent dans la partie noble de la page, finement associés au texte principal, restitue la complexité et l'ambivalence du document historique, qui n'est ni un miroir de la réalité, ni un simple artéfact, mais se révèle en revanche comme l'un des vecteurs principaux de la production et de la réalisation de la morphologie sociale et culturelle médiévale. Michel Zimmermann écrit ainsi à propos des serments de fidélité catalans :

> « Les Catalans confient à l'écriture l'édification de leur existence collective [...] L'écriture est *première*, parcourant le champ entier du réel et empruntant la voie de toutes les virtualités, elle rassemble, comptabilise, prétend à l'exhaustivité. »

4. M. ZIMMERMANN, « Protocoles et préambules dans les documents catalans du Xe au XIIe siècle : évolution diplomatique et signification spirituelle », *Mélanges de la Casa Velázquez*, n°s 10 et 11, 1974-1975, p. 41-76 et p. 51-79.

L'écriture est explicitement posée comme première, comme fondement du processus historique de formation de la Catalogne et c'est à travers elle que l'historien peut saisir l'émergence des cadres temporels, spatiaux et linguistiques nouveaux. Elle est également un lieu de création, où la société se dit et s'invente ; l'écriture notariale, irréductible à sa fonction juridique et probatoire, offre en effet, par l'infinie combinaison des mots et des formules hérités, un espace de créativité délibérée et d'enregistrement des oscillations de la société contemporaine. L'écriture est le lieu du ressassement, de la reprise, mais également de la reformulation et de l'innovation. La revendication d'une fidélité à un héritage donné – perceptible dans l'usage des formes et des formulaires – s'accompagne toujours d'une malléabilité des usages et des modalités d'appropriation du legs. Jamais la nouveauté ne périme l'ancien, pas plus que l'héritage ne s'impose comme intangible. L'usage souple et affranchi que les scribes catalans font du corpus juridique wisigothique ouvre ainsi, durant deux siècles, un espace de créativité qui se referme au XIIe siècle, alors que la renaissance du droit romain s'accompagne d'une standardisation de l'appareil diplomatique et d'une rétraction très nette de l'autographie – en particulier de l'autographie des laïcs. L'écriture est désormais confisquée par des professionnels et se satisfait du conformisme des formules stéréotypées. Comme le souligne admirablement Michel Zimmermann, nous ne sommes plus alors dans le contexte d'une société en formation. S'ouvre une période de formalisation des acquis des deux siècles précédents, durant laquelle apparaissent, en Catalogne, les premiers écrits historiographiques, les premières synthèses coutumières, et les grands cartulaires des institutions ecclésiastiques et des pouvoirs laïques. Les lieux et les enjeux de l'écriture semblent s'être déplacés de la documentation de la pratique vers ce que Michael Clanchy nomme à juste titre des *secondary records*.

L'écriture, le texte et la langue

À la souplesse diplomatique s'ajoute celle de la langue, le latin catalan, vivifié jusqu'au XIIe siècle par les nécessaires intrusions de la langue vernaculaire. Les relations du catalan avec le latin, qui recoupent en partie celles de l'oralité avec la scripturalité, prennent place dans une réflexion profonde sur les répercussions linguistiques du processus de formation de la société catalane. Le latin, dont Michel Zimmermann – bien qu'il s'en défende – suit l'évolution avec la science du linguiste, est contraint à l'adaptation, à accueillir la nouveauté technique, à exprimer les nouvelles réalités sociales et les évolutions de la perception du monde qui émergent alors. Le philologue, qui ne juge trop souvent les mouvements de la langue vivante qu'à l'aune d'un référent ancien, savant et par-là même artificiel, conclut à l'incorrection, lorsque les oscillations syntaxiques et lexicales permettent au contraire l'expression écrite de la *novitas*. La confiance que les Catalans manifestent dans l'écriture implique une grande ductilité de la langue, interdisant *de facto* qu'elle demeure conforme à la stabilité introduite par les réformateurs carolingiens.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage – intitulée « Mouvements et pulsions de l'écriture » –, l'analyse que Michel Zimmermann consacre aux énumérations

descriptives ou formules de pertinence en usage jusqu'au XIe siècle dans les actes de cession d'alleux présente, sous une forme condensée, nombre des thèmes que nous venons d'aborder. Ces pages qui prolongent un article publié en 1990 sur le même sujet[5] sont l'occasion du développement d'une réflexion sur l'écriture, le mot et la chose. Le système de formules qui sert de fil conducteur à l'écriture de la charte est bousculé par l'émergence de réalités nouvelles, singulièrement d'innovations techniques qui contraignent le scribe à remplacer le mot absent par des approximations qui tournent à la phraséologie, ou bien à accueillir, sous sa forme vernaculaire ou en le latinisant, le terme que la tradition ne peut lui fournir. Le vieux latin se trouve ainsi aiguillonné par la vigueur du catalan. Les modes de surgissement de la langue vernaculaire sont analysés avec une grande méticulosité. Ainsi, dans le domaine de la toponymie, l'expression *quod vulgo dicitur*, souvent employée au Xe siècle, permet au scribe « d'entériner l'initiative du *vulgus* dans l'entreprise de dénomination », tout en la maintenant à distance de l'expression savante. Ce n'est qu'à partir de 975 que le « carcan de la langue scolaire » cède et accueille des noms catalans, les insérant dans le texte sous forme d'une alternative entre deux termes, l'un latin, l'autre vulgaire.

L'attention portée à la langue et à l'écriture interdit d'en demeurer à une conception naïve ou parfois même implicite du lien entre le mot et la chose. Michel Zimmermann écrit ainsi :

> « L'inventaire énumératif mais ordonné n'est ni un cheminement au hasard de la complexité du réel, ni une tentative volontariste d'ordonnancement de ce réel » (p. 240).

L'énumération n'est ni un miroir, ni un artéfact, ni un accès direct à la chose, ni une simple tautologie. Cette remarque fonde la critique que Michel Zimmermann émet contre la lecture parfois positiviste que les historiens de la société et de l'économie firent de tels documents. Citons encore :

> « Nous devons nous interroger sur les problèmes d'expression liés à l'usage d'une langue de culture mal adaptée pour exprimer les réalités quotidiennes, économiques, sociales et techniques d'une société en mouvement. »

Comme le faisait déjà remarquer Marc Bloch[6], le mot n'a pas un sens unique et toute description du réel implique un choix et un travail d'écriture, qui s'apparente souvent à une « approximation heuristique », à « une approche analogique de la réalité », singulièrement dans une société où le bilinguisme rend difficile la transcription du quotidien dans les catégories juridiques et terminologiques anciennes ; il exige un effort supplémentaire de la part des scribes pour que le mot rende compte de la chose. Le travail de Michel Zimmermann nous apprend que ces tâtonnements lexicaux et ces circonvolutions syntaxiques sont l'expression d'une écriture vivante qui soutient le dynamisme de la Catalogne émergente.

5. M. ZIMMERMANN, « Glose, tautologie ou inventaire ? L'énumération descriptive dans la documentation catalane du Xe au XIIe siècle », *Cahiers de linguistique médiévale*, n° 14-15, 1989-1990, p. 309-338.
6. M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, 1964, ici p. 8.

À la mi-XIe siècle, dans le contexte d'une spatialisation accrue des rapports sociaux, les énumérations s'étiolent, le mode écrit de description du patrimoine change. L'auteur relève cette évolution : « La propriété du sol ne se fait plus en termes d'accumulation, mais d'espace ». Cette inscription du patrimoine dans l'espace s'accompagne, dans les chartes, d'une mention croissante des confronts, d'une prolifération des unités de mesure, et d'une focalisation croissante sur la *terra*, support de la distribution et de la hiérarchie des pouvoirs terrestres. La surprenante mention, dans les documents, de la pratique d'une troisième dimension, verticale, indique également que le sol rattache l'individu aux profondeurs de la terre, mais surtout au Ciel. L'écriture se révèle un lieu d'observation privilégié de la société.

Dans l'analyse que Michel Zimmermann mène des textes des serments – expression de la hiérarchisation du groupe des dominants – et des *convenientiae* – qui mettent au contraire en scène l'égalité des membres de la *nobilitas* –, l'écriture rencontre le rituel. La question du rituel et de sa transmission par les textes a fait l'objet de débats récents au sein de la communauté des médiévistes. Dans la démarche de Michel Zimmermann, l'analyse linguistique des textes permet, à travers la relation entre oral et écrit, d'interroger les liens qui unissent le rituel et l'écriture dans le processus de production d'institutionnalité (*Institutionalität*) – pour reprendre une traduction disgracieuse d'un concept en vogue chez les médiévistes allemands, tel Gert Melville. Rappelons quelques points centraux de l'analyse. Un des axes importants du questionnement suivi par Michel Zimmermann est lié à la présence de termes vernaculaires dans le texte des serments catalans. Il s'agit même du type d'acte dans lequel la langue vernaculaire, orale, passe de manière décisive, dans les années 1020-1030, la barrière de l'écrit. Les locutions verbales et les paroles des jureurs sont retranscrites. Cette particularité permet d'abord à l'auteur de proposer une description du déroulement du rituel. Un assistant, ou le scribe lui-même, lit les formules au vassal qui reprend, au terme de chaque phrase, les verbes principaux par lesquels il précise le contenu de son engagement – *non te decebrei..., non lo tolrei..., potestativum te farei...* [7]. Ce sont ces verbes que le rédacteur de l'acte transcrit, tels qu'ils ont été dits. Présence de la langue vernaculaire ; présence surtout de paroles prononcées qui constituent la signature du vassal.

Dans le Midi, où l'hommage, bien que très tôt attesté, demeure longtemps secondaire, le serment écrit est constitutif de l'établissement du lien féodo-vassalique et il en conserve la mémoire. Rituel et écriture s'entrelacent : à la signature orale du serment correspond la garantie écrite de la parole et du rituel. L'évolution linguistique des serments – qui sont à partir de 1080-1090 de plus en plus fréquemment retranscrits en latin – témoigne sans doute d'une assimilation de la nouveauté, au profit d'une écriture toute-puissante.

Une singularité catalane ?

Une question court tout au long de la lecture des deux premières parties de l'ouvrage consacrées au « Choix de l'écriture » puis aux « Mouvements et pulsions de l'écriture ». Elle est par ailleurs évoquée dans la préface de Pierre Toubert.

7. Je ne te ferai aucun tort ; je ne m'emparerai pas des biens ; je te rendrai la *potestas* [du château en cas de semonce]...

C'est celle de l'exception catalane et des usages que les historiens peuvent faire de la méthode élaborée et éprouvée par la thèse de Michel Zimmermann. Cette exception catalane est souvent évoquée par les historiens en termes quantitatifs. Je reprends les chiffres donnés par Adam Kosto dans son étude des *convenientiae* : 15 000 chartes datées des Xe et XIe siècles sont conservées dans les archives catalanes [8]. Cette abondance témoigne à la fois d'une grande densité de la pratique d'écriture et de l'importance accordée à la conservation de l'écrit, jusque dans les archives familiales contemporaines. Mais la lecture du livre de Michel Zimmermann montre combien l'approche quantitative passe à côté de l'essentiel. La correspondance intime qui s'établit, au fur et à mesure des pages, entre l'étude de l'écriture et la genèse politique et culturelle de la Catalogne au cours des Xe-XIIe siècles doit être interrogée. L'écriture documentaire peut-elle être ailleurs qu'en Catalogne l'objet d'une histoire totale ? Les hommes des autres espaces occidentaux lui accordent-il la même confiance que les Catalans ? L'investissent-ils d'une importance aussi grande ? Surtout, et la question est différente de la précédente, l'écriture notariale est-elle suffisamment souple, ductile, accueillante pour permettre de mener à bien un projet « sociographique » comparable ? La question de l'écriture et de ses modèles, de la relation de la charte avec les formulaires, constitue le point nodal du problème.

Le lecteur perçoit, au fur et à mesure qu'il avance dans le travail de Michel Zimmermann, combien la démarche semble forgée pour l'objet auquel elle s'applique. Lorsque l'auteur déclare dans l'introduction de l'ouvrage que les sources ont primé sur la bibliographie, il révèle ce qui constitue le cœur de sa démarche. L'érudition dont il fait montre à chaque page prouve bien entendu combien son travail est nourri de lectures, mais les sources ne passent jamais au second plan, et les outils théoriques et bibliographiques demeurent toujours au service de la compréhension des documents. Au « particularisme » catalan correspondrait donc une démarche unique et originale, comme si l'objet sur lequel l'historien porte le regard, réclamait que l'on en fasse une lecture singulière.

La créativité dans l'écriture n'est pas l'affaire des seuls hommes du Moyen Âge qui surent faire un usage fécond des legs linguistique et culturel que leurs devanciers mettaient à leur disposition. Elle est au centre du travail historique de Michel Zimmermann qui a édifié, dans le respect de la rigueur implacable du diplomatiste, ses propres voies de lecture des textes, et au-delà, un exemple de dialogue entre diplomatique et histoire. Ce que Michel Zimmermann nous transmet n'est pas immédiatement utilisable sous la forme d'un modèle. Il invite en revanche à une vraie réflexion méthodologique, et à prendre en considération les phénomènes d'écriture que les historiens évitent bien souvent. La diplomatique ne peut demeurer un simple appendice au travail historique, comme le proposait la répartition traditionnelle des tâches, qui lui réservait le soin de rendre le texte disponible, de discriminer le vrai du faux, avant que l'historien n'entre en scène. Une collaboration étroite avec la diplomatique et la linguistique s'impose à tout historien qui veut se déprendre d'une lecture néo-positiviste des sources. La rigueur diplomatique, qui restitue le contexte d'élaboration de la source, qui la

8. A. J. KOSTO, *Making Agreements in medieval Catalonia. Power, Order, and the written Word (1000-1200)*, Cambridge, 2001 (*Cambridge Studies in Medieval Life and Thought*).

replace dans une histoire des formes, constitue un remède à la décontextualisation qu'entraîne bien souvent la lecture de l'historien avide de données comparables. Un juste équilibre, une voie moyenne peuvent être trouvés entre une approche qui ne renvoie le document qu'à lui-même, dans laquelle, pour le dire autrement, la forme et la langue ne seraient que des indices de la genèse de la source dans son unicité, et une approche qui, au contraire, considère la forme comme un simple réceptacle neutre d'une information fiable et immédiatement exploitable. Dans les deux cas, les relations entre le fond et la forme, entre le signifiant et le signifié échappent à la réflexion. Or, comme l'écrit Michel Zimmermann dans un article récent[9], « [le document] ne fait pas que témoigner de la réalité, il est une part de la réalité ». Si les diplomatistes et les linguistes savent depuis longtemps que les documents et la langue ont une histoire propre, Michel Zimmermann nous propose de manière magistrale d'en faire, au-delà de leur fonction de transmission d'une information, une source d'histoire à part entière.

Le travail de Michel Zimmermann offre à l'historien un savoir-faire pour lire les textes et une pharmacopée efficace contre toute tentation néo-positiviste. Le cœur de sa démarche, qui consiste à suivre par et dans l'écriture des chartes le surgissement historique de la Catalogne, ouvre un champ de recherche nouveau, celui de l'histoire sociale et culturelle de l'écriture médiévale. Il invite à conserver toujours présent à l'esprit que le texte est le lieu complexe d'une tension entre individuel et collectif, entre moyens employés et buts assignés, entre héritage et créativité.

Pratique de l'écriture et champ de la culture

Le choix de la charte et de l'écriture détermine, dans la thèse de Michel Zimmermann, une construction très singulière du champ de la culture. Certains repères traditionnels se dérobent à la lecture. Le cloisonnement des champs de l'histoire culturelle, sociale et politique résiste mal au caractère démiurgique d'une écriture catalane qui s'efforce de « parcourir le champ entier du réel ». Ce choix a des conséquences profondes que nous nous contenterons de signaler. Les questions si souvent débattues des niveaux de culture, des relations de l'oralité et de la scripturalité, la catégorie même d'écriture pragmatique (*pragmatische Schriftlichkeit*), mais également l'étude des échanges culturels, doivent être reconsidérées à l'aune de cette thèse.

La focalisation du travail d'investigation sur la question de l'écriture et sur la documentation de la pratique, parce qu'elle fait fi du découpage des champs historiques traditionnels et des outils méthodologiques éprouvés, dresse un dense paysage culturel catalan formé par les innombrables auteurs et rédacteurs de chartes. L'écriture semble l'affaire de tous ; elle accompagne les pratiques sociales les plus quotidiennes, sert de moyen de communication entre les

9. M. Zimmermann, « L'histoire médiévale coule-t-elle de source ? », article consultable sur le site internet de l'École des chartes (www.enc.sorbonne.fr).

hommes. L'analyse de l'autographie permet d'évaluer la diffusion des compétences des clercs comme des laïcs en matière de lecture et d'écriture ; elle constitue également une expression de la relation personnelle que les hommes établissent avec l'écriture, de l'importance qu'ils accordent aux compétences – fussent-elles fort limitées – qu'ils ont pu acquérir en ce domaine. Le choix de la charte permet d'appréhender un champ élargi de la culture dans lequel les acteurs ne sont pas réductibles au petit groupe des lettrés professionnels. Le champ de la culture se structure fondamentalement autour de l'activité d'écriture, laissant de côté toute hiérarchie *a priori* des textes et productions écrites, faisant de l'absence d'œuvres transmettant ouvertement une *Weltanschauung*, l'occasion de rechercher, au plus près de l'écriture quotidienne, les indices permettant de saisir l'élaboration progressive, par l'écriture, d'un système de représentation de soi et du monde. Michel Zimmermann écrit ainsi, au début de la quatrième partie de son ouvrage, celle consacrée à la genèse culturelle de la Catalogne :

> « <Le champ de la culture> englobe, dans les documents les plus quotidiens, tous les témoignages d'influence, de filiations, permettant de reconstituer l'univers mental des contemporains » (p. 618).

La troisième partie, consacrée aux livres et à la lecture, fait le lien entre le thème central et novateur de l'écriture des chartes et ce qui se présente comme les éléments d'une histoire plus traditionnelle de la culture, celle des livres et des bibliothèques. Cette partie est l'occasion pour Michel Zimmermann de dresser un tableau complet de l'infrastructure culturelle de la Catalogne. Les livres, dont la connaissance dépend non seulement des inventaires de bibliothèque mais également des sources testamentaires, permettent de peindre l'univers intellectuel des clercs catalans. L'équipement des églises est ainsi scruté avec une attention particulière. La circulation des livres, que les nombreux testaments conservés permettent d'observer, constitue un indice solide qui complète l'analyse de l'autographie dans l'élaboration d'une sociographie de la culture. Cette circulation permet également de préciser la fonction symbolique remplie par le livre.

Les bibliothèques ne sont pas ravalées à la fonction de simple infrastructure culturelle inerte. Malgré la disparité documentaire les concernant, qui conduit Michel Zimmermann à privilégier mécaniquement les établissements monastiques, l'évolution de leur matière foisonnante réfléchit les changements et les lignes de clivages au sein de l'institution ecclésiastique catalane. C'est donc en termes d'échange et non plus de création que le matériau textuel est abordé.

Le travail de Michel Zimmermann s'inscrit dans une filiation intellectuelle qu'il ne revendique pas ouvertement, celle des travaux sur la scripturalité qui se sont développés depuis les années 1970, dans le monde anglo-saxon et en Allemagne. Le travail pionnier que Michael Clanchy [10] a consacré au développement de l'écrit dans l'Angleterre anglo-normande transformait la diffusion sociale et matérielle de l'écrit en objet de questionnement historique. Son influence sur les premiers programmes de recherche allemands consacrés à la *Schriftlichkeit* n'est

10. M. CLANCHY, *From Memory to written Record, England 1066-1307*, Oxford-Cambridge, 1979 (rééd. 1993).

plus à démontrer. La réflexion sur la typologie documentaire et sur les conséquences culturelles et sociales de la place croissante tenue par l'écrit dans les sociétés médiévales a donné de fructueux résultats. Mais face à une analyse de l'écrit qui demeure extensive, tendue vers une mise au jour de l'évolution des formes et des usages de l'écriture perceptibles dans les redéploiements typologiques comme dans les évolutions de la frontière avec l'oralité, Michel Zimmermann propose une autre voie, complémentaire de la première : étudier la dynamique de l'écriture des textes, considérer la mise en forme et en mots du réel comme une source à part entière de l'histoire culturelle des sociétés médiévales. Sans doute les deux voies d'approche gagneraient-elles à être croisées ; le lecteur aimerait souvent en savoir davantage sur la place du texte analysé dans la typologie mouvante des productions écrites et dans l'évolution du champ de la scripturalité catalane. L'exceptionnelle thèse de Michel Zimmermann propose au lecteur de suivre un chemin singulier, guidé par le goût du texte et par l'intelligibilité des formes. Gageons que cette œuvre fécondera les travaux des médiévistes et engendrera une riche descendance intellectuelle.

Pierre CHASTANG, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Médiévales 52, printemps 2007, p. 181-196

Laurent MORELLE

MICHEL ZIMMERMANN : L'ÉCRITURE DOCUMENTAIRE COMME THÉÂTRE D'EXPÉRIMENTATION

« Écrire » en Catalogne au IXe-XIIe siècle, c'est avant tout écrire des chartes. Les parchemins se comptent par milliers – 5 000, peut-être davantage, jusqu'à l'an mil, 5 000 de plus pour les deux siècles suivants. Une telle abondance de chartes, qui plus est conservées très souvent sous leur forme originale, fait de la Catalogne un observatoire privilégié pour l'historien de l'écrit documentaire. La plupart de ces écrits sont des actes entérinant des transactions de particuliers, entre eux ou avec des établissements ecclésiastiques, sous forme de donations, de ventes (surtout pour le Xe siècle), d'échanges, de « testaments » aussi. Mais à ces actes « privés » de nature assez franche, on doit ajouter un type documentaire plus délicat à classer, les « serments » assortis de *convenientiae* (à partir du XIe siècle), et on mentionnera aussi cette catégorie hétérogène qu'on désigne commodément comme des « actes de consécration d'églises », qui surgissent au Xe siècle. Dans l'économie de la thèse de Michel Zimmermann (désormais cité MZ), *Écrire et lire en Catalogne (IXe-XIIe siècle)*, deux des quatres parties, c'est-à-dire presque tout le premier tome (460 p.), sont dédiées à cette « écriture » documentaire. C'est ce volet de l'œuvre qui retiendra ici mon attention.

Les pages qui vont suivre, rendues à l'invitation de Dominique Iogna-Prat, voudraient mettre en lumière la démarche suivie par l'auteur, en souligner l'originalité tout en marquant les liens qui l'unissent à d'autres travaux menés par les diplomatistes et autres historiens spécialistes des actes de la pratique. Je ne suis pas sûr – et c'est une litote – que MZ tienne *Écrire et lire* pour un ouvrage de « diplomatique » et qu'il se reconnaisse lui-même comme diplomatiste. Initialement, son enquête avait en vue la « culture catalane », plus exactement la « culture en Catalogne », mais c'est au fil du temps et d'une familiarité plus intime avec les sources qu'elle porta sur les enjeux « culturels » de la production des témoignages écrits en Catalogne. En notant ce paradoxe d'avoir voulu explorer le « contenu culturel » de « documents qui n'ont *a priori* aucune vocation à témoigner de culture » (les chartes), MZ semble se déclarer au mieux diplomatiste contraint ou bien, plus probablement encore, se positionner dans un entre-deux

assurément fécond d'un point de vue scientifique, mais probablement inconfortable académiquement parlant. La *marcha hispanica* a attiré MZ dans un paysage intellectuel en marche lui aussi, où s'entremêlent « histoire culturelle » et « diplomatique ».

Pourtant, la tribu des diplomatistes adopterait aisément MZ. Son nom reste attaché à un chapelet d'articles désormais « classiques » sur les actes catalans (formulaires, protocoles et préambules, modes de datation, procédés énumératifs), autant de morceaux de choix livrés dès l'amorce de la thèse et jalonnant sa maturation, et qui ont apporté un éclairage insolite et suggestif sur les actes de la pratique [1]. Mais si les questions que MZ pose aux chartes sont bien celles qui intéressent aujourd'hui les diplomatistes, en allait-il de même à l'époque où il les formulait ? La gestation de l'œuvre remonte en effet au début des années 1970, s'est étendue sur deux décennies et la soutenance de l'*opus magnum* eut lieu fin 1992. On voit que le monument offert par MZ mérite d'être apprécié avec un certain recul historiographique. Malgré l'apport de l'école diplomatique de Vienne et de son chef de file Heinrich Fichtenau (1912-2000), qui orientaient la science des actes écrits vers une « Kulturgeschichte » totale, pas si éloignée de ce qu'on appelle aujourd'hui l'anthropologie historique (relations de l'homme et de l'écrit, significations extra-juridiques de l'acte écrit, pratiques sociales de l'écrit), l'image rémanente de la diplomatique (je ne dis pas sa pratique effective) demeurait celle d'un savoir figé, descriptif et de pure technique, tourné exclusivement vers la critique du vrai et du faux, vers la *Sorge um den rechten Text*, vers l'extraction des seules données juridico-institutionnelles. Au reste, les médiévistes étaient-ils tous convaincus que la richesse informative des chartes débordait largement ces données étroitement factuelles ? [2] Dans ces conditions, on concevrait aisément que MZ ait eu l'impression de naviguer entre deux eaux, en pionnier, sans toujours pouvoir bénéficier du soutien et de l'expérience intellectuelle d'autrui.

Une diplomatique de « l'écriture »

« Écriture » : le terme revient sans cesse dans l'ouvrage et c'est un terme-clef, qui recouvre dans le livre plusieurs significations. Il touche à la compétence du scripteur, à l'art du rédacteur, au processus de composition ; pour reprendre la terminologie des historiens de langue germanique, l'« écriture » est tantôt ou à la fois *Schrift* (écrit et écriture au sens graphique), *Verschriftung* (mise par écrit), *Verschriftlichung* (mise en écrit), voire *Schriftlichkeit* (scripturalité au sens de phénomène sociohistorique opposé à oralité) [3]. On reconnaît là quelques

1. Plusieurs de ces articles sont cités dans les pages qui suivent.

2. Sur les idées reçues des historiens à cet égard, voir le constat dressé par MZ dans : « Vie et mort d'un formulaire : l'écriture des actes catalans (x^e^-xiie siècle) », dans *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, M. Zimmermann dir., Paris, 2001, p. 337-358, à la p. 337.

3. Sur ces notions et le mouvement de recherche dont Munster fut l'épicentre dans les années 90, on lira avec profit les rapports de H. Keller, « L'oral et l'écrit », et L. Kuchenbuch, « Écriture et oralité. Quelques compléments et approfondissements », dans *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, J.-Cl. Schmitt et O. G. Oexle dir., Paris, 2002, respect. p. 127-142 et 143-165.

champs d'un domaine de recherche parmi les plus (et les mieux) labourés depuis la décennie 1980. Mais MZ n'entend pas se situer par rapport à la « pléthorique déferlante bibliographique » (p. XV) qui a abreuvé, parfois même saoûlé, la médiévistique[4] ; aux figures imposées du *status questionis*, MZ préfère le dialogue librement programmé avec les sources qu'il invite à l'étage noble de la page[5]. Les questions qui charpentent son enquête semblent directement issues d'une familiarité sensible et réfléchie avec elles : « Signification de l'écriture : pourquoi écrit-on ? qui écrit ? l'aptitude à l'écriture est-elle un facteur de discrimination sociale ? » ; « Genèse de l'écriture : comment s'élabore l'acte écrit ? qui en est l'auteur ? quelles relations l'opération établit-elle entre technique notariale et création littéraire ? quels rapports entretient-elle avec l'oralité ? » (p. 3). Ce protocole d'enquête aboutit dans le livre à un diptyque dont on va considérer successivement les volets.

La place de l'écriture dans la société catalane

Le premier volet, intitulé de façon un peu énigmatique « le choix de l'écriture », est plutôt dédié à la *Schriftlichkeit*, en ce sens qu'il examine qui sait écrire (ou plus exactement qui sait tenir la plume) et qui sont les rédacteurs des actes catalans. Cette sociographie de l'écrit en Catalogne s'appuie sur une étude des relations que la société catalane entretient avec l'écriture : la perception que les Catalans ont de cette dernière, c'est-à-dire les valeurs attachées à l'écrit, l'« autorité » qu'on lui prête et qui détermine un « besoin d'écriture ». En somme cette partie éclaire les conditions externes de la naissance de l'acte diplomatique.

Qui écrit ? La société des rédacteurs du monde catalan. – L'acte diplomatique, on le sait, est un jeu de masques : « l'auteur de l'action juridique » n'est pas « l'auteur de l'acte écrit », et celui-ci est souvent deux personnes au moins, le rédacteur (ou responsable de la rédaction) d'une part, le scripteur de l'autre, ce dernier n'ayant droit qu'à l'anonymat[6]. Que fait au juste le *scriptor* qui appose sa souscription ou son *signum* de *scriptor* au bas des actes catalans ? Est-il celui qui « écrit », celui qui « fait écrire », ou le rédacteur-scripteur ? Hartmut Atsma et Jean Vezin ont attiré l'attention sur l'équivoque du verbe *scribere* dans les souscriptions des actes clunisiens[7], mais je ne sais si elle existe dans le monde catalan.

4. Cette bibliographie est commodément rassemblée par M. MOSTERT, « A Bibliography of Works on Medieval Communication », dans *New Approaches to Medieval Communication*, M. MOSTERT dir., Turnhout, 1999, p. 193-318.

5. MZ déclare en page liminaire avoir souhaité brosser un « Moyen Âge par lui-même ». En manière d'*exemplum*, il raconte, p. XVIII, cette anecdote d'un collègue qui lui demandait ce qu'il fallait lire pour comprendre le texte qu'il proposait au commentaire d'étudiants. « Le texte, encore le texte » a-t-il répondu.

6. Sur la question de l'auteur, voir la belle réflexion d'O. GUYOTJEANNIN, « Écrire en chancellerie », dans *Auctor et auctoritas...*, *op. cit.*, p. 17-35.

7. H. ATSMA et J. VEZIN, « Les responsables de la transcription des actes juridiques et les services de l'écriture au Xe siècle : l'exemple de Cluny », dans *Le statut du scripteur au Moyen Âge, actes du XIIe colloque scientifique du Comité international de paléographie latine (Cluny, 17-20 juillet 1998)*, M.-Cl. HUBERT, E. POULLE, M. H. SMITH éd., Paris, 2000, p. 9-20.

MZ consacre naturellement de larges développements aux individus qui « écrivent » les actes catalans. Avant le XIIe siècle, ils ne sont pas des professionnels de l'écriture ; ce sont presque tous des hommes (on connaît cependant une charte originale de 1044 écrite par une femme) et pour la plupart des ecclésiastiques : moines, chanoines (en ville) et simples prêtres ruraux. L'activité d'écriture est largement diffusée mais, au long du XIe siècle, il semble que « les abbayes capturent progressivement la rédaction des actes qui les concernent » (p. 125) et qu'elles organisent leur « service d'écriture », pour autant qu'on puisse le déduire de l'intensité et de la longévité des traces d'activité, diverses selon la « qualité » des scripteurs (*presbyter*, *diaconus*, énigmatique *sacer*) ; la tâche semble réservée de plus en plus à de simples moines, tandis qu'à partir du milieu du XIIe siècle, ces établissements recourent souvent à des scribes professionnels extérieurs. En ville, l'organisation et la professionnalisation sont plus précoces, dès la fin du Xe siècle, en liaison avec les écoles capitulaires ; les scribes cumulent les charges capitulaires et publiques : beaucoup sont aussi des « juges », auxquels la loi gothique confie le soin d'authentifier les actes. Ces scribes ne sont pas tous clercs ou moines ; il existe des scribes laïques, une minorité avant le XIIe siècle, mais attestée sans ambiguïté à partir du XIe siècle, avec notamment cette officine-école de copistes laïques, montée à Gérone peu après l'an mil par Homobonus, diacre, juge, rédacteur de chartes et copiste de manuscrits juridiques [8]. Pour le Xe siècle, l'importance de ces individus est controversée, modeste ou insignifiante selon l'interprétation qu'on donne aux mentions de scribes sans statut déclaré ; on notera que dans son interprétation favorable à l'existence de scribes laïques (p. 130), MZ est désormais rejoint par Adam J. Kosto, sans que ce dernier ait eu semble-t-il connaissance de la thèse [9]. La place des scribes laïcs durant le haut Moyen Âge est une question disputée mais importante, car elle touche au problème général de l'implication des laïcs dans les pratiques diplomatiques, un champ de recherche fort prisé depuis les années 1970 [10].

La sociographie proposée par MZ n'est pas l'étude d'un « milieu » social. Elle vise à dégager quelques traits de l'évolution générale d'un groupe vis-à-vis d'une activité d'écriture : sont-ils clercs ou laïques, professionnels ou occasionnels, travaillent-ils de façon organisée au sein de services ? En mettant au premier plan l'écriture et non le rédacteur en son milieu et en ses diverses activités,

8. A. M. MUNDÓ, « Le statut du scripteur en Catalogne du IXe au XIe siècle », dans *Le statut du scripteur*..., *op. cit.*, p. 21-28.

9. A. J. KOSTO, « Laymen, Clerics and Documentary Practices in the early Middle Âges : The Example of Catalonia », *Speculum* 80, 2005, p. 44-74, aux p. 56-58 ; en revanche, J. ALTURO, « Le statut du scripteur en Catalogne (XIIe-XIIIe siècles) », dans *Le statut du scripteur*..., *op. cit.*, p. 41-55 à la p. 42 et n. 5, voit plutôt dans ces scripteurs sans qualificatif des clercs qui n'avouent pas leur condition cléricale.

10. À titre de rappel : M. T. CLANCHY, *From Memory to Written Record. England 1066-1307*, Londres, 1979, ²1993 ; R. MCKITTERICK, *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge, 1989. Pour leurs aperçus historiographiques : K. A. LOWE, « Lay literacy in Anglo-Saxon England and the development of the chirograph », dans *Anglo-Saxon manuscripts and their heritage*, Ph. PULSIANO, E. M. TREHARNE éd., Aldershot, 1998, p. 161-204 ; KOSTO, « Laymen... », *art. cit.*

MZ dessine en somme la silhouette d'un auteur de synthèse plutôt qu'il ne rend compte de la diversité d'un « portrait de groupe » à partir d'exemples suggestifs, rares sans doute, mais pas forcément inaccessibles. Paradoxalement, l'analyse si subtile et sensible de l'activité des rédacteurs finirait presque par les désincarner.

Du pullulement des foyers d'écriture découle une grande diversité d'écrits, du point de vue de leur qualité textuelle, graphique et matérielle. MZ devine une « classification socioculturelle des actes catalans » (p. 131), mais c'est une piste qu'il n'ouvre pas dans le cadre de sa thèse. De même, les caractères propres aux centres d'écriture ou à certains scribes sont délaissés, hormis le cas de personnalités hors du commun comme celle de Miró Bonfill († 984), comte et évêque de Gérone.

Un rapport à l'écriture : la capacité à tenir la plume. – En deçà de l'aptitude à rédiger des chartes, il y a la capacité à tenir la plume. MZ traque les indices qui disent la « fierté d'écrire » (chapitre II), liée comme on le verra bientôt au prestige de l'écrit. Les clercs « font avec un plaisir évident étalage de leur aptitude à l'écriture », un signe de distinction particulièrement marqué sur les chartes.

Les souscriptions, explorées dans des pages gorgées d'exemples, soulignent en effet un clivage entre ceux qui souscrivent *litteratim*, par une formule rédigée et autographe, et ceux qui souscrivent *punctatim*, « par un point », « selon l'usage des laïcs » (*more laicorum*) : insérée dans le mot *signum* qui introduit le nom du témoin, une croix est cantonnée de points et l'un d'eux diffère souvent des trois autres. Ce clivage épouse en gros, mais pas exactement, la partition clercs/laïcs car le *mos laicorum* est aussi adopté par ceux d'entre les clercs qui, pour une raison ou pour une autre, ne savent ou ne peuvent tenir la plume et en conçoivent d'ailleurs une certaine gêne voire honte. Alain de Boüard, qui avait relevé l'usage du *punctum* en Languedoc, avait conclu que ce point était une marque de validation (*firmatio*) portée par le doigt du souscripteur [11] ; d'accord avec lui, Benoît-Michel Tock voit en ce qu'il nomme le « Vollziehungspunkt » une pratique diplomatique méditerranéenne dont il signale de nombreux exemples dans le fonds de Saint-Victor de Marseille [12]. Les actes catalans ne se contentent pas de multiplier les occurrences : ils explicitent la pratique en évoquant çà et là le *signum puncti*, la *firmatio puncto*, en usant du verbe *punctare* et de l'adverbe *punctatim*. Cette étonnante propension des rédacteurs d'actes catalans à « parler » de leur pratique diplomatique est une aubaine pour l'historien.

MZ fournit donc en son ouvrage les éléments d'une sociographie de la *literacy* qu'on peut rapprocher de travaux récents, eux aussi appuyés sur l'examen des actes de la pratique, tels par exemple l'ouvrage de Nicholas Everett sur l'Italie lombarde ou encore celui d'Irmgard Fees sur Venise et l'écrit [13]. Dans ce type d'enquête, il faut naturellement tenir le plus grand compte des conditions de

11. A. DE BOÜARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, t. II : *L'acte privé*, Paris, 1948, p. 83.

12. B.-M. TOCK, *Scribes, souscripteurs et témoins dans les actes privés en France (VIIe-début XIIe siècle)*, Turnhout, 2005, p. 360-363.

13. N. EVERETT, *Literacy in Lombard Italy*, Cambridge, 2003 ; I. FEES, *Eine Stadt lernt schreiben. Venedig vom 10. bis zum 12. Jahrhundert*, Tübingen, 2002.

l'écriture diplomatique. Le déclin de l'écriture autographe (dans les souscriptions), à partir des années 1060/1070 (« la présence des laïcs dans l'écriture des chartes s'effondre après 1060/1070 ») et sa disparition passé 1150 ne sont pas, selon MZ, un indice pertinent pour une approche de la *literacy* sociale, mais le signe d'une confiscation de l'écriture documentaire par la culture notariale. Toutefois, on peut se demander si cette confiscation n'a pas profité d'une certaine désaffection des laïcs à l'égard de l'écriture, du moins d'une sorte de délégation à autrui qui aurait eu pour effet de distendre les liens de la société laïque avec l'exercice de l'écriture.

Prestige de l'écrit original, soin apporté aux actes. – Pour MZ, « c'est par et dans l'écriture que surgit la Catalogne », une « écriture du quotidien dessinant peu à peu les contours d'une entité géographique nouvelle... » (p. 60). Ce lien entre identité culturelle et écriture est noué par la référence, de plus en plus généralisée au long du XIe siècle, à la « loi gothique », à laquelle on impute de façon excessive l'obligation de mettre les transactions par écrit. Le poids de la Loi s'accompagne d'un impératif « moral », plus commun, celui de préserver la mémoire. MZ relève ainsi les modalités, qui tiennent plus de la justification que de la cause, d'un « appel à l'écriture » (titre du premier chapitre) dont deux formes engendrées sont étudiées plus en détail : la production de testaments et les serments écrits. Leur place est significative du rôle de l'écrit dans la constitution des engagements, emblème d'une société.

L'écrit porte en lui les éléments qui fondent sa légitimité, ces signes dits « de validation » qui doivent assurer la confiance des contemporains comme de la postérité envers les dispositions juridiques mises par écrit. L'écrit qui « s'impose » aux Catalans nourrit un « respect de l'écriture » qui dépend à son tour de l'intégrité du texte couché sur le parchemin. À cet égard, les scribes catalans affichent tout au long de la période X^e^-XIe siècle un scrupule étonnant ; il n'est pas rare que les moindres incidents d'écriture (râtures, interversions, ajouts interlinéaires) soient déclarés voire recensés dans la souscription du scribe, de façon à prévenir tout soupçon sur la validité de l'acte. Cette attention très singulière – il faudrait en préciser l'étendue géographique – à la lettre portée sur le parchemin me paraît remarquable ; elle exacerbe en effet le statut référentiel du texte porté sur l'original – texte authentifié par un « juge » public conformément à la loi gothique –, un texte qui incorpore, oserais-je dire, un peu de la matérialité même de l'original. Tout cela invite à penser que les Catalans valorisent spécialement l'acte original, en tant qu'union singulière et juridiquement reconnue d'un texte et d'un support ; et son texte, tout incorrect qu'il puisse être, semble tirer de cette valorisation une force qui le fait résister à la plasticité qu'on lui prête volontiers ailleurs – un peu trop aisément à mon sens – et qui tiendrait à une dévalorisation présumée de l'écrit, du moins à un primat de la mémoire de l'acte juridique sur la conservation de la lettre de l'acte écrit qui le consigne. Il n'est pas à exclure que la relation familière et concrète des rédacteurs catalans à l'écrit, leur propension à en parler, nous dévoile ici une sensibilité à l'original qui ne leur est pas propre, mais qui reste ailleurs dans le non-dit (on l'a vu avec le *signum puncti*). MZ fait observer (p. 65, n. 205) qu'un même « respect de la lettre » est sensible chez les cartularistes catalans du XIIIe siècle, mais est-ce là

encore un trait spécifique ? La singularité des cartulaires catalans n'est peut-être pas très marquée par rapport aux productions méridionales contemporaines [14]. Ce qu'il importe surtout de noter ici, c'est la contribution majeure du vivier catalan, mis en lumière par MZ, à ce domaine de la diplomatique qu'on désigne maintenant par les termes de « perception » et « réception » de l'écrit, nouveaux surgeons de la « tradition des actes ».

L'archivistique historique, longtemps convoquée par l'historien pour expliquer simplement la consistance et l'agencement des fonds d'archives parvenus jusqu'à nous, est désormais appelée à enrichir notre connaissance des relations entre l'homme et l'écrit. Les attentes d'une société à l'égard de ce dernier se mesurent aussi aux soins qu'elle lui prodigue pour le préserver et aux procédures qu'elle imagine pour son remplacement en cas de perte [15]. À cet égard, MZ observe les procédés de « régénération » de l'acte en mauvais état ou perdu : les procédés de *translatio* (sorte de *vidimus*) et de *reparatio scripturae* (procédure judiciaire de tradition wisigothique analogue en sa finalité au système de l'*appennis* franc). En revanche, si la richesse documentaire conservée de nos jours est un indice probable de l'efficacité des archivistes catalans du Moyen Âge, on aurait aimé en savoir un peu plus sur les modalités de conservation des actes, sur la confection des copies isolées, sur les entreprises de cartularisation. Mais sans doute s'agissait-il d'une entreprise qui dépassait les limites du raisonnable.

L'écriture des actes comme espace de création

Le second volet de la recherche, le plus ample (« Mouvements et pulsions de l'écriture », p. 172-462), a pour objet central la création du texte diplomatique, autrement dit cette « mise en écrit » que les historiens de langue germanique désignent sous le terme de *Verschriftlichung*.

« L'écriture documentaire entre contrainte et créativité » [16]. – Il y a trois quarts de siècle, Auguste Dumas, chartiste et éminent juriste, s'efforçait de définir la mission de la diplomatique [17]. Refusant la conception étroitement critique

14. P. CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire : le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Langudedoc (XIe-XIIIe siècles)*, Paris, 2001 ; *Les cartulaires méridionaux* [actes du colloque de Béziers, 20-21 sept. 2002], D. LE BLÉVEC dir., Paris, 2006.

15. Colloques récents sur ce thème ou en traitant : *La conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge*, P. BOURGAIN et A. DEROLEZ éd., *Scriptorium*, 50, 1996 ; *Charters and the use of the written word in medieval society*, K. HEIDECKER éd., Turnhout, 2000 ; *Charters, cartularies, and archives. The preservation and transmission of documents in the medieval West*, A. J. KOSTO, A. WINROTH éd., Toronto, 2002.

16. L'expression est empruntée à M. ZIMMERMANN, « Écrire en l'an mil », dans *Hommes et sociétés dans l'Europe de l'An Mil*, P. BONNASSIE, P. TOUBERT éd., Toulouse, 2004, p. 351-378, à la p. 364 ; on trouvera en l'article un beau condensé de l'approche « zimmermannienne » de l'écrit documentaire.

17. A. DUMAS, « La diplomatique et la forme des actes », *Le Moyen Âge*, 1932, p. 5-31 ; « Études sur le classement des formes des actes », *Le Moyen Âge*, 1933, p. 81-97 et 253-264 ; 1934, p. 17-41.

d'Alain de Boüard[18], comme celle, encyclopédique, pragmatique et coalescente (en somme, et dit moins pompeusement, toutes les sciences utiles à la compréhension des chartes) qui régissait la pratique érudite depuis le *De re diplomatica* de Mabillon (1681) et dont le *Manuel* de Giry (1894) fournissait une superbe illustration, Dumas proclamait avec conviction que l'étude des « formes » était la vocation même de la diplomatique car celles-ci constituaient l'essence de l'acte. Chacun sait assurément l'importance des formes, notamment du « formulaire », dans le travail du diplomatiste, qu'il s'agisse d'identifier l'acte, d'en faire la critique, de le replacer dans une parentèle ou un lignage textuel, d'en déterminer le *Diktat*, de l'assigner à tel ou tel scribe, etc. Et Dumas prenait soin de donner au mot « formes », superbement décortiqué, une acception résolument extensive : « tout ce qui est conditionné par des règles »[19], ce qui excluait peu de choses et englobait les aspects matériels, les figures rhétoriques et les formalités juridiques.

Sa définition une fois émise, Dumas ajoutait néanmoins : « [La forme] apparaît chaque fois que le scribe ne suit pas sa fantaisie, qu'il se modèle sur des types qui lui sont imposés par l'usage professionnel ou la loi du pays ». Cette distinction est loin d'être illégitime et, sur le plan textuel, les éditeurs d'actes ont retenu de la philologie allemande du XIXe siècle l'immense profit qu'on retire à distinguer typographiquement la tournure héritée (*Vorurkunde* ou formulaire) du passage reconnu original. Mais Dumas visait à retrouver le fil rouge de l'héritage et de la conformité *malgré* l'entêtement mis par ces trublions-rédacteurs à le lui masquer ; le diplomatiste avait à isoler le bon grain de l'ivraie, les « types » de la « fantaisie », sans considérer spécialement leur mise en contact.

Or c'est là, me semble-t-il, que MZ opère un renversement de perspective explicite : ce qui l'intéresse, c'est justement la rencontre de la « fantaisie » du scribe avec les contraintes du « formulaire » – le mot est ici entendu au sens large, depuis l'ensemble d'habitus rédactionnels plus ou moins figés jusqu'au recueil de modèles, dont ce fameux formulaire de Ripoll, compilé vers 980 et riche de 38 modèles d'actes[20]. Cette rencontre peut être noces ou combat, mais MZ s'emploie à montrer que le formulaire est à même de canaliser l'initiative du scribe sans stériliser sa créativité. L'écriture d'une charte est donc potentiellement un « espace de créativité », même si cette charte est un acte privé sans apprêt, simple acte de donation, de vente ou d'échange. Toutefois, la liberté du rédacteur peut être étouffée par la routine de la norme. Dans la Catalogne de MZ, c'est vers 1160 que l'inventivité serait terrassée par une progressive normalisation, « réductrice et utilitariste » (p. 173), induite par la promotion de scribes professionnels ; ces notaires publics qui ont « pour idéal l'anonymat du conformisme » (p. 173) sécrètent des écrits dénués de « tout l'apparat à partir duquel

18. A. DE BOÜARD, *Manuel de diplomatique française et pontificale*, t. I : *Diplomatique générale*, Paris, 1929, p. 12 : « La diplomatique est la science qui a pour objet la critique des chartes ou plus exactement... des actes » (cité d'après DUMAS, « La diplomatique... », *loc. cit.*, p. 5).

19. DUMAS, « Études... », *loc. cit.*, p. 82-83.

20. M. ZIMMERMANN, « Un formulaire du Xe siècle conservé à Ripoll : édition critique », *Faventia*, 4/2, 1982, p. 25-86 ; ID., « Vie et mort d'un formulaire... », *loc. cit.*

était concevable l'appréciation de la représentation du monde du rédacteur » (p. 153). Amer constat, s'il en est, qu'on espère trop sévère !

La reconnaissance de cette « créativité » enrichit le questionnement des spécialistes. Leurs yeux se sont progressivement dessillés devant ces productions écrites « à la fois uniques et répétitives, qui tirent toute leur force de l'habileté à dire le particulier en un cadre hérité, et où rien n'est gratuit que ce que nous osons qualifier de tel »[21]. Toujours intrigués par la « répétition », les diplomatistes ont pris goût à la « différence », promu l'idée d'une flexibilité de l'acte tempérant son conservatisme prétendu. L'étude de la « genèse de l'acte », volet traditionnel de la diplomatique, ne tend plus seulement à préciser les étapes juridico-institutionnelles qui conduisent à la délivrance de l'acte, ni à dégager (avec un profit qui est loin d'être épuisé, faut-il le souligner !) la stratigraphie complexe des remplois et des nouveautés au sein du texte ; elle cherche à saisir le processus même d'écriture et à comprendre le projet sous-jacent aux « pratiques » rédactionnelles : figures rhétoriques, traitement lexical, souci de l'exposition, art de la composition. Les diplomatistes ont appris à élargir leurs points de vue sur l'acte, à lui reconnaître une pluralité de « significations » et de fonctions extra-juridiques (celle d'outil de communication notamment). L'acte est rétabli dans sa dignité d'« œuvre », le notaire dans celle d'« auteur »[22].

La dynamique de la création documentaire. – C'est dans cette perspective que MZ peut définir l'écriture des actes catalans des Xe-XIe siècles comme le « théâtre » d'une « expérimentation permanente » à l'œuvre dans le lexique, la grammaire et le style, marquée par l'empirisme et l'approximation, mais où se révèle aussi, s'agissant des productions les plus élaborées, la « culture apprise à l'école ». Si les hellénismes qui truffent tant d'actes du Xe siècle ne sont qu'un « décor » où s'étale un goût pour l'étrange et l'archaïque (« l'illusion grecque ») entretenu par la fréquentation des glossaires de mots rares, les incorrections du latin écrit sont pour MZ l'indice d'une langue vivante en « relation directe au monde », une langue qui, au XIIe siècle, devient « langue classique » mais s'appauvrit et « n'est plus la langue des Catalans. » Le surgissement de la langue proto-catalane dans les actes écrits en est un autre indice. Elle envahit progressivement le lexique de la vie quotidienne (métrologie, *realia*), puis les formes verbales qui remettent en jeu le phrasé latin. Du XIe siècle au début du XIIIe, un cheminement tourmenté conduit d'une documentation accueillante aux expressions vernaculaires à des actes en catalan où subsistent quelques épaves latines dans le protocole. L'attention portée aux faits de langue et de style, si typique de la démarche de MZ, est précisément l'un des secteurs les plus dynamiques de la diplomatique actuelle et on peut dire que MZ a beaucoup œuvré pour raviver le dialogue entre diplomatistes, historiens de la langue et philologues[23].

21. Je cite ici O. GUYOTJEANNIN, « Écrire en chancellerie », *loc. cit.*, p. 17.

22. Sur le renouvellement des voies de la diplomatique, aperçus rapides mais nets d'O. GUYOTJEANNIN, « *Penuria scriptorum* : le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du nord (Xe-première moitié du XIe siècle) », dans *Pratiques de l'écrit documentaire au XIe siècle*, O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE, M. PARISSE éd., *Bibliothèque de l'École des chartes*, 155, 1997, p. 11-44, aux p. 13-14.

23. La « langue des actes » fut le thème du XIe congrès du Comité international de diplomatique organisé en 2003 à Troyes par Olivier Guyotjeannin ; actes publiés en ligne sur le site web de l'École des chartes (Elec, n° 7).

Certes, les diplomatistes se sont intéressés de longue date aux efforts stylistiques des rédacteurs de chartes ; mais s'ils traquaient le *cursus* et la prose rimée (entre autres procédés rhétoriques), c'était en privilégiant la perspective critique (examen du *cursus* des actes pontificaux du XIIe siècle) ou pour détecter la marque (volontiers taxée de pédantisme) d'une tradition culturelle ou « scolaire ». Les temps ont beaucoup changé et les spécialistes relient le travail littéraire au contexte de sa production, aux significations attachées à l'écrit ainsi qu'aux usages concrets de ce dernier[24]. MZ s'emploie, par une démarche régressive partant du texte lui-même et de l'agencement du discours, à retrouver les « intentions » qui animaient le rédacteur, parmi lesquelles il dégage une trilogie : « décrire, expliquer, enseigner » (p. 313). L'acte du Xe-XIe siècle relèverait ainsi du « genre didactique », au sens que lui donne l'histoire littéraire ; les procédés déployés viseraient au plaisir de l'écoute-lecture comme à la mémorisation des données informatives (rythmes des énumérations, jeu des allitérations et des contrastes). Toutefois, ce projet didactique reste un projet d'écriture. L'historien aimerait savoir pour quel lecteur le rédacteur écrit. Pour ses pairs, présents et à venir ? Pour le destinataire ? Au-delà du lecteur virtuel, qui lira effectivement son œuvre, et en quelles occasions ? Ces questions, qui entrent dans le domaine que la diplomatique actuelle appelle la « réception » des actes, restent ici un peu dans l'ombre. « Lire les chartes« méritait sans doute un détour, mais c'était aussi une autre enquête.

Ce sont des détails de l'expression écrite qui révèlent l'incidence du « didactisme » dans le jeu de l'innovation et du stéréotype. Prenons un exemple. Reprenant la matière d'un article important[25], MZ considère les énumérations descriptives de biens cédés, notamment les listes de « pertinences » ; il montre que ces formules ont un caractère stéréotypé, ce qui n'exclut pas un témoignage ponctuel sur la réalité locale : « l'énumération ne prend pas en compte l'originalité de tel ou tel alleu particulier ; dans un second temps toutefois, elle constitue l'espace où le scribe invite à volonté tel ou tel élément nouveau » (p. 247). La conclusion de MZ rejoint celle de Berent Schwineköper[26], qui avait naguère travaillé sur les formules de ce type dans les diplômes ottoniens. Mais à la différence de son prédécesseur, qui cherchait à évaluer ce que ces énumérations apportent à l'historien de l'économie, MZ entend surtout dégager leur logique de fonctionnement lors du processus rédactionnel : « L'énumération accompagnant la cession d'un alleu est moins indicative qu'optative ; elle ne fournit pas

24. P. RÜCK, « Die Urkunde als Kunstwerk », dans *Kaiserin Theophanu : Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends*, A. VON EEUW, P. SCHREINER éd., Cologne, 1991, II, p. 311-333 (réimpr. dans *Fachgebiet Historische Hilfswissenschaften. Ausgewählte Aufsätze zum 65. Geburtstag von Peter Rück*, E. EISENLOHR, P. WORM éd., Marburg an der Lahn, 2000, p. 117-139).

25. « Glose, tautologie ou inventaire ? L'énumération descriptive dans la documentation catalane du Xe au XIIe siècle », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 14-15, 1989-90, p. 309-338.

26. B. SCHWINEKÖPER, « *Cum aquis aquarumve decursibus*. Zu den Pertinenzformeln der Herrscherurkunden bis zur Zeit Ottos I. », dans *Festschrift für Helmut Beumann zum 65. Geburtstag*, K. U. JÄSCHKE, R. WENSKUS éd., 1977, p. 22-56.

l'image précaire d'un modèle transitoire, mais inclut toutes les amplifications souhaitables » (p. 216).

Une telle approche de l'acte, qui nous le donne à lire comme par-dessus les épaules de son rédacteur, est séduisante mais peut-être pas sans risque. Les actes du haut Moyen Âge catalan résultent d'une alchimie complexe qui rebrasse des usages hérités avec du neuf. Mais comment le rédacteur perçoit-il cet héritage de tournures, chevilles et traditions affectant l'emploi des temps ou l'usage des synonymes ? Sont-elles « pensées » et choisies par le rédacteur comme si elles étaient siennes ? Prenons les expressions synonymiques ou tautologiques qui émaillent les actes. On sait qu'elles appartiennent à une tradition juridique qui remonte à l'Antiquité tardive[27] ; comment savoir si le rédacteur catalan, quand il adopte ces tournures et qu'il en étend l'emploi, les charge d'intentions qui dépassent le respect des formes ? Sait-on au juste dans quelle mesure le rédacteur « habitait » le texte parvenu jusqu'à nous ? Les significations dégagées par MZ, admirables de finesse et de sensibilité[28], restent suspendues à cette incertitude.

L'écriture comme relation au monde. – Il est bien loin le temps où l'on demandait aux actes, préalablement décantés de leur gangue jugée inutile, de nous dévoiler une « réalité » immanente et toute nue. Nul ne met en doute que l'écriture documentaire est une façon de lire le monde, de l'« in-former », voire de le créer à nos yeux. En réduisant l'individuel au stéréotype, les chartes proposent des façons de classer et d'ordonner les hommes et leurs actions ; elles expriment des systèmes de valeurs et de références, mettent en scène les relations socio-politiques selon un jeu de miroir subtil et parfois vertigineux entre le rédacteur et ses publics virtuels[29]. Les médiévistes se sont vivement intéressés aux stratégies discursives à l'œuvre dans l'écriture des actes de la pratique, notamment dans les écrits de conflits ; on sait les travaux qu'ont suscités les mutations documentaires du XIe siècle dans l'espace français, notamment la « narrativité » de la notice « new look »[30]. Le livre de MZ ne propose pas d'enquête de ce

27. G. DILCHER, *Paarformeln in der Rechtssprache des frühen Mittelalters*, Francfort, 1961 ; R. MATZINGER-PFISTER, *Paarformel, Synonymik und zweisprachiges Wortpaar. Zu mehrgliedrigen Ausdrucksweise der mittelaterlichen Urkundensprache*, Zurich, 1972.

28. « L'usage des mots voisins a l'avantage de couvrir une plus vaste surface sémantique ; il ne permet sans doute pas de retrouver la coïncidence perdue ou d'établir une impossible équivalence, mais autorise une approche analogique de la réalité. La description énumérative n'est pas la fixation lexicale d'un réel mouvant, elle n'est pas non plus inutile tautologie : elle est approximation heuristique » (p. 240).

29. Sur les relations ambiguës entre l'acte de souverain et son public : M. LINDNER, Verstecken durch Zeigen. Die mittelalterliche Königsurkunde als Metaphernmaschine, dans *Turbata per aequora mundi : Danksgabe an Eckhard Müller-Mertens*, O. B. RADER, M. LAWO éd., Hanovre, 2001, p.191-205.

30. Parmi les travaux de D. BARTHÉLEMY sur ce thème : « Une crise de l'écrit ? Observations sur des actes de Saint-Aubin d'Angers (XIe siècle) », dans *Pratiques de l'écrit documentaire..., op. cit.*, p. 95-117 ; Ch. SENSÉBY, « Récits de meurtre, de haine et de vengeance. De l'art de présenter les conflits et leur règlement aux XIe et XIIe siècles », dans *« Liber largitorius ». Études d'histoire médiévale offerts à Pierre Toubert par ses élèves*, D. BARTHÉLEMY, J.-M. MARTIN éd., Genève, 2003, p. 375-392.

genre, faute peut-être de matériau adéquat, sans doute aussi parce que la dimension socio-politique des actes n'était pas à l'horizon de la thèse.

MZ s'attache en revanche à l'expression des *realia* : on lira avec plaisir ses belles remarques sur la mer et la montagne répulsives, sur le riche vocabulaire des cours d'eau, sur les ruines et pierres comme points de repère. Il n'oublie pas non plus l'expression des confronts dans la description des biens-fonds, mode remarquable d'appréhension de l'espace (p. 226-230) ; mais tandis que Monique Bourin s'emploie surtout à déceler ce que les changements constatés après 1050 dans le système de repérage (ordre de rotation des confronts, déclin de la *mensuratio*, multiplication des lieux-dits spécifiques) nous disent de l'évolution des terroirs et des parcelles, MZ souligne plus globalement le rapport « écologique » du catalan à son environnement[31]. C'est la perception du monde par le rédacteur plus que le monde perçu par lui qui retient ici l'attention de MZ.

Le processus de rédaction est une « médiation » opérée par le rédacteur. À ce titre, il oblige MZ à garder un œil sur l'évolution de la « réalité » décrite et un autre sur celle qui affecte la production de l'écrit. Un exemple éclairera le propos. Progressivement à partir du milieu du XIe siècle, MZ observe que l'alleu n'est plus décrit de l'intérieur en ses composantes réelles ou virtuelles, mais désigné comme une *terra*, support de la propriété, dont on souligne par des confronts détaillés le rapport avec le monde extérieur. On passe, si j'ose dire, d'une logique d'accumulation des « contenus » possibles à une stricte délimitation d'un espace « contenant ». Mais si la multiplication des éléments de repérage est le signe d'un monde qui se remplit, l'appauvrissement de la description interne serait à mettre au compte d'une écriture diplomatique devenue plus normalisée et plus abstraite, juridiquement plus conceptualisée[32].

L'écriture diplomatique ne révèle pas seulement une perception du monde alentour, elle « restitue un univers mental » (p. 197). MZ explore notamment les expressions de la conscience du temps (« Le temps apprivoisé »). Il reprend et prolonge alors les belles pages qu'il avait données naguère sur les modes de datation des chartes comme signes d'allégeance et « itinéraire politique » d'une communauté culturelle[33], mais il envisage d'autres perspectives : la sensibilité chronologique, par de menus détails y compris l'emploi des temps grammaticaux ; le goût des rédacteurs pour le comput et leur compétence ; les *termini* et le sanctoral comme indices d'une ferveur et témoignages d'une pratique sociale (la fête de saint Félix, figure tutélaire des serments). Quelques aperçus rejoignent

31. M. BOURIN, « Délimitation des parcelles et perception de l'espace en Bas-Languedoc aux Xe et XIe siècles », dans *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, É. MORNET éd., Paris, 1995, p. 73-85.

32. Sur les mutations analogues de la documentation cartularisée du Bas-Languedoc : P. CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire...*, *op. cit.*

33. M. ZIMMERMANN, « La datation des documents catalans du IXe au XIIe siècle : un itinéraire politique », *Annales du Midi*, 93, 1981, p. 345-375.

ici la démarche et les horizons d'un Robert Favreau ou d'un Peter Rück[34], mais on notera que dans ces pages, les éléments chronologiques figés sur le parchemin n'intéressent l'historien qu'en tant que traces d'un moment particulier, celui de la rédaction, envisagé comme obligeant le rédacteur à se mesurer au temps, à en prendre conscience.

L'autre grand dossier ouvert, au-delà du temps oserait-on dire, est celui de la spiritualité et des préoccupations eschatologiques (« l'écriture du salut »). Ici encore, MZ rebrasse la matière d'un mémoire fameux[35] en exprimant le suc des formules non-dispositives de l'acte : les préambules où s'épanouit un discours diversifié et évolutif sur les bienfaits de l'aumône et l'espérance du salut ; les clauses comminatoires (menaces pécuniaires ou spirituelles) qui livrent de riches données, finement mises en valeur, sur le rapport à l'infraction, le sens des « compositions » (amendes ou dédommagements), la typologie des menaces et la logique implicite des peines, la conception de l'excommunication (passant progressivement du « châtiment spirituel hic et nunc » à la sanction « provisoire », moyen de pression juridique dénué de contenu théologique). De telles études relèvent d'un genre aujourd'hui largement répandu, sans doute parce que la formalisation diplomatique permet aux chercheurs de constituer des séries de données où se révèlent points forts, permanences et ruptures. Portés par tradition à l'analyse des « éléments du discours diplomatique », les diplomatistes arpentent avec plaisir les passages naguère « négligés ou considérés comme un bavardage inutile »[36] parce qu'ils étaient sans portée dispositive ; chacun sait comme les préambules, précocement mis à l'honneur par Heinrich Fichtenau, continuent de produire de somptueuses gerbes de travaux[37].

Écriture collective, oralité et rituel diplomatique. – À qui imputer la paternité du texte diplomatique ? Tout historien se demande naturellement ce que l'acte doit respectivement au rédacteur, au disposant et aux autres parties contractantes

34. R. Favreau, « La datation dans les inscriptions médiévales françaises », dans *Construire le temps : normes et usages chronologiques au Moyen Âge*, M.-Cl. Hubert éd., *Bibliothèque de l'École des chartes*, 157, 1999, p. 11-39 ; P. Rück, « Konjunkturen der Chronologie und der Zeitmaße. Zur urkundlichen Festdatierung im 13. Jahrhundert », dans *Mabillons Spur. Zwei und zwanzig Miszellen aus dem Fachgebiet für Historische Hilfswissenschaften der Philipps-Universität Marburg zum 80. Gebutstag von Walter Heinemeyer*, P. Rück éd., Marburg an der Lahn, 1992, p. 301-318.

35. M. Zimmermann, « Protocoles et préambules dans les documents catalans du xe au xiie siècle. Évolution diplomatique et signification spirituelle », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 10, 1974, p. 41-76 (« I. Les protocoles ») et 11, 1975, p. 51-79 (« II. Les préambules »).

36. M. Parisse, « Préambules de chartes », dans *Les prologues médiévaux. Actes du Colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de Rome avec le concours de la FIDEM (Rome, 26-28 mars 1998)*, J. Hamesse éd., Turnhout, 2000, p. 141-169 (citation à la p. 150). Un peu avant (p. 148), M. Parisse rappelle que Philippe Wolff parlait à leur sujet de « phraséologie et de verbiage » : or Ph. Wolff était le directeur de thèse de MZ !

37. S. Barret, « Stéréotype et inventivité dans les préambules d'actes médiévaux », dans *Auctor et Auctoritas...*, *op. cit.*, p. 321-336 (avec abondante bibliographie rétrospective sur l'étude des préambules, p. 322, n. 5) ; J. Belmon, « *In conscribendis donationibus hic ordo servandus est...* L'écriture des actes de la pratique en Languedoc et en Toulousain (ixe-xe siècles), dans *Auctor et auctoritas...*, *op. cit.*, p. 283-320. Le livre phare est le travail magistral d'H. Fichtenau, *Arenga, Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln*, Graz-Cologne, 1957.

en ce qui concerne l'inspiration thématique et la formulation du texte consigné. Il aimerait savoir à qui rapporter ces informations puisées dans l'acte en vue de reconstituer un « univers mental », une « relation au monde ». Le problème est particulièrement délicat pour les actes de laïcs, à la mesure de l'intérêt accru porté aux éléments extra-juridiques de l'acte, notamment aux préambules. Sans doute est-on condamné à l'ignorance, comme le regrette Michel Parisse, mais ce dernier a lui-même suggéré que, dans quelques préambules d'actes privés donnés aux alentours de l'an mil, les grands laïcs n'étaient sans doute pas étrangers à l'expression des idées fortes touchant leur spiritualité [38]. Pour sa part, MZ estime que l'écriture est collective, qu'elle est le fruit d'une « collaboration-confrontation entre l'auteur de l'acte et le scribe » (p. 251). Certaines incohérences ou incongruités grammaticales, la variété des « modes d'écriture » au sein d'un même acte seraient autant de traces laissées par la communication verbale instaurée entre les partenaires de l'acte (p. 149). On peut remarquer que dans sa méthode de détection, MZ rejoint la démarche d'Hartmut Hoffmann en quête de l'« Eigendiktat » d'Otton III ou d'Henri II dans les diplômes intitulés au nom de ces souverains [39].

La place des mots de la langue parlée dans les serments de fidélité conduit MZ à d'autres rapprochements entre écrit et oral. Ordinairement, ces serments très nombreux – 483 pour les XIe-XIIe siècles, 200 pour le seul règne de Ramon Berenguer Ier (1038-1076) – ne sont pas des pièces isolées, mais sont associés chacun à une *convenientia* qui précise les engagements repris en substance par le serment écrit, lequel témoigne à son tour d'un jurement [40]. Les verbes d'engagement en proto-catalan dans le texte écrit posent la question de la relation entre le *sacramentale factum* (serment juré) et le *sacramentale scriptum* (serment écrit). Pourquoi les verbes en proto-catalan se trouvent-ils à tel endroit du texte et pas à un autre ? MZ s'adonne alors à un exercice de diplomatique expérimentale. Selon son hypothèse (p. 52-54), le serment écrit serait lu puis le verbe d'engagement serait prononcé par le jureur à l'issue de chaque scansion du texte, d'où ces verbes en proto-catalan qui ponctuent le texte écrit. Sans doute peut-on discuter la reconstitution, mais il importe surtout de noter l'intérêt porté aux « rituels diplomatiques » ; comme beaucoup de diplomatistes aujourd'hui mais peut-être avant eux, MZ a bien senti qu'on ne pouvait comprendre intimement l'acte écrit sans reconstruire le panorama de ses interventions sociales, sans le replonger dans les paroles et les gestes, les scénarios et mises en scène qui l'ont vu naître, paraître et agir [41].

***

38. M. Parisse, « Une enquête à poursuivre : la spiritualité des nobles au miroir des préambules de leurs chartes », dans *Georges Duby. L'écriture de l'histoire*, C. Duhamel-Amado, G. Lobrichon éd., Bruxelles, 1996, p. 307-316 ; Id., « Préambules de chartes », *loc. cit.*, p. 157.

39. H. Hoffmann, « Eigendiktat in den Urkunden Ottos III. und Heinrichs II. », *Deutsches Archiv*, 44, 1988, p. 390-423.

40. Les *convenientiae* catalanes sont au cœur d'un très beau travail récent : A. J. Kosto, *Making Agreements in Medieval Catalonia. Power, order and the written word, 1000-1200*, Cambridge, 2001.

41. Quelques exemples récents : H. Beyer, « Urkundenübergabe am Altar. Zur liturgischen Dimension des Beurkundungsaktes bei Schenkungen der Ottonen und Salier an Kirchen », *Früh-*

Au terme de ce survol, le travail magistral de MZ, du moins sa partie « *Écrire* » seule en cause ici, apparaîtra peut-être comme un curieux ouvrage d'histoire. On peut invoquer sa publication tardive (plus de douze ans après son achèvement en 1992) et sans mise à jour sensible : le livre, comme vieilli en cave, semble revenir à nous d'un autre temps, préservé des habitus langagiers ou conceptuels que la déferlante « literaciste » a imposés depuis la fin des années 1980 ; peu accueillant, on l'a dit, au *status questionis* ou à la perspective comparatiste, il donne de surcroît l'impression, aussi salutaire que dérangeante, de souveraine liberté à l'égard des conventions historiographiques actuellement reçues.

Mais l'originalité profonde du livre tient avant tout à son objet même. Tendu entre la diplomatique, l'étude des « pratiques documentaires » et l'histoire culturelle, l'ouvrage participe des trois genres, sans appartenir à aucun. Au fil des pages, le lecteur récoltera une riche moisson d'informations qu'on pourrait réunir sous les titres « l'homme catalan et l'écrit », « la charte catalane et ses avatars », ou encore « les rédacteurs catalans et leur savoir-écrire », etc. Mais l'objet du livre n'est pas l'acte écrit en Catalogne – et MZ n'a pas cherché à brosser, même à grands traits, les « caractères originaux » d'une « région diplomatique » (*Urkundenlandschaft*), comme Fichtenau l'a fait pour l'Autriche[42]. Il ne s'agit pas non plus des pratiques de l'écrit documentaire dans la société catalane – les usages et la conservation de l'écrit sont traitées ici de façon accessoire. C'est bien en vérité l'*écriture* qui est l'héroïne du livre, tout à la fois pratique sociale, travail de création littéraire et fenêtre ouverte sur un monde et une « mentalité ». Finalement, le grand mérite de MZ est peut-être d'avoir construit l'*écriture documentaire* en objet historiographique spécifique, par la grâce d'une approche originale conjuguant le double héritage des sciences de l'acte et du texte littéraire.

Dans les pages qui précèdent, on a relevé quelques-uns des points saillants de la thèse. Il est à craindre que leur nouveauté paraisse çà et là émoussée, tout simplement à cause de leur fécondité portée par les travaux de l'auteur déjà publiés[43] ; il est naturel aussi que l'observatoire de l'écrit catalan ait attiré de nouvelles études plus ciblées rendant moins nécessaires certaines pages de la thèse[44]. Sans doute est-ce le prix à payer d'une publication différée, mais outre l'immense réservoir de données et d'analyses raffinées que constitue le livre, il en est assurément une dimension qui ne saurait passer : le plaisir qu'on prend à écouter la « phrase zimmermannienne », une prose unique et inimitable parmi les historiens français, signe évident de l'empathie d'un auteur et de son sujet.

mittelaterliche Studien, 38, 2004, p. 323-346 ; P. WORM, « Beobachtungen zum Privilegierungsakt am Beispiel einer Urkunde Pippins II. von Aquitanien », *Archiv für Diplomatik*, 49, 2003, p. 15-48 ; voir aussi L. MORELLE, Les « Les chartes dans la gestion des conflits, France du Nord, XIe-début XIIe siècle », dans *Pratiques de l'écrit documentaire...*, *op. cit.*, p. 267-298.

42. H. FICHTENAU, *Das Urkundenwesen in Österreich vom 8. bis zum frühen 13. Jahrhundert*, Vienne-Cologne-Graz, 1971 (Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, Ergänzungsbände, 23).

43. Sur la problématique de la « création documentaire », on mesurera l'écho des travaux de M. Zimmermann à travers les contributions du colloque *Auctor et auctoritas*, *op. cit.*, dont il a été le concepteur et maître d'œuvre.

44. Citons notamment, pour leur contribution aux « uses of literacy » : KOSTO, *Making Agreements...*, *op. cit.* ; J. A. BOWMAN. *Shifting landmarks : property, proof and dispute in Catalonia around the year 1000*, Ithaca, 2004.

Médiévales 52, printemps 2007, p. 197-204

NOTES DE LECTURE

Lydwine SCORDIA, « *Le roi doit vivre du sien* ». *La théorie de l'impôt en France (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2005 (Collection des Études Augustiniennes, Série Moyen Âge et Temps Modernes, 40), 539 p.

Cet ouvrage qui est la version réduite d'une thèse de doctorat nouveau régime soutenue en 2001 et qui fait suite à une série d'articles que l'auteur a consacrés à la pensée fiscale médiévale [1] était attendu, tant il vient combler une lacune de l'histoire médiévale. Car si le système fiscal royal mis en place à partir du règne de Philippe Le Bel est bien connu, en particulier grâce aux travaux de Jean Favier, la construction discursive de la légitimité de ce système était largement ignorée. Ce livre tente d'« analyser les différents registres spéculatifs ou affectifs » de cette légitimation de l'impôt royal de Philippe le Bel à Louis XII, soit de 1285 à 1515. Comme l'auteur le suggère, l'enquête semble devoir être poursuivie sur l'impôt municipal, mais l'impôt royal constitue un domaine de réflexion suffisamment vaste pour justifier la restriction opérée dans la présente étude.

La volonté de L. Scordia d'embrasser deux siècles d'histoire fiscale élargit le corpus à un éventail composite de sources, fait de quelques poésies « fiscales », de textes d'exégèse biblique, de questions quodlibétiques, enfin de la très prolixe littérature politique du temps. Mais c'est sans doute dans les chapitres consacrés aux questions quodlibétiques adressées à cinq maîtres de la faculté de théologie de Paris et à l'exégèse biblique de Nicolas de Lyre (Ire partie, chap. II, IVe partie, chap. II notamment), que se situe l'apport majeur de cet ouvrage, plus encore que dans la lecture, plus familière aux médiévistes depuis les études de Jacques Krynen, des miroirs des princes des XIVe et XVe siècles. Comme les articles cités l'avaient déjà suggéré, la lecture, exigeante, de ces textes révèle la profondeur de la justification théorique de l'impôt royal à l'heure de sa mise en place. L'histoire des idées politiques dans le royaume de la fin du Moyen Âge sort rénovée par cette remontée aux sources scolastiques de la pensée politique des débuts de l'État moderne. La publication et la traduction, parmi des annexes très riches, d'un quodlibet de Richard de Mediavilla achèvent de convaincre le lecteur de l'intérêt majeur des productions des penseurs scolastiques pour une histoire de l'État des derniers Capétiens. L'histoire politique du royaume au bas Moyen Âge est également revigorée par les belles pages dans lesquelles l'auteur tente une histoire des sentiments et des émotions politiques en évoquant la malédiction fiscale (IIIe partie, chap. II) ou encore l'amour en politique (IVe partie, chap. II).

1. « Les sources du chapitre sur l'impôt dans le *Somnium Viridarii* », *Romania* 117 (1999), p. 115-142 ; « L'exégèse de *Genèse* 41, les sept vaches grasses et les sept vaches maigres : providence royale et taxation vertueuse (XIIIe-XIVe siècles) », *Revue des Études Augustiniennes* 46 (2000), p. 93-119 ; « Images de la servitude fiscale à la fin du Moyen Âge », *Mélanges de l'École Française de Rome (Moyen Âge)* 112/2 (2000), p. 609-631.

Le titre de l'ouvrage, « *Le roi doit vivre du sien* », reprend un aphorisme résumant la théorie domaniale des finances royales, un principe toujours affirmé et toujours contredit par les faits. La formule devenue proverbiale est finalement l'arbre qui cache la forêt de la réflexion sur la légitimité de l'impôt. Dès 1271, Thomas d'Aquin avait nuancé dans son *De regimine judaeorum* cette théorie domaniale pourtant fondée sur une origine biblique claire (Ez. 45, 7 : « au prince reviendra une part »), en justifiant l'impôt par la nécessité de compléter des revenus domaniaux insuffisants. L'impôt royal était-il particulièrement difficile à imposer à une « nation France » invoquant ses racines franques et franches ? Certes, la prétendue franchise du peuple des Francs servait de préambule à ces affranchissements capétiens étudiés par Marc Bloch dans *Rois et serfs*. Certes encore, l'idée de la servitude fiscale était étayée par le statut des juifs « serfs du roi » de France, mis en lumière par William Chester Jordan. Pourtant ces *topoi* antifiscaux semblent finalement avoir peu pesé face à la virtuosité déployée par les maîtres de l'université de Paris et les « gens de savoir » en général pour justifier l'impôt en ces temps de guerre. De ce point de vue, le débat quodlibétique des années 1282-1286 qui soumit Bertaud de Saint-Denis, Henri de Gand et Richard de Mediavilla au même feu de questions sur la taxation des clercs est particulièrement significatif, puisque si les réponses infiniment nuancées des théologiens cherchent à encadrer les dérives du pouvoir fiscal du roi, celui-ci n'est pas remis en question. Les maîtres conviennent même que les clercs en tant que *pars civitatis* jouissent de la protection du prince et que celle-ci justifie leur contribution lorsque le corps du royaume est en danger. Ainsi, quelques années avant la querelle bonifacienne, pour les théologiens parisiens, les clercs n'étaient-ils pas exempts, mais étaient-ils des « contribuables taxés selon des modalités particulières ». Ce consentement des théologiens à l'impôt royal révèle avec force l'autonomie des élaborations scolastiques particulières que sont les quodlibets, dans lesquels Elsa Marmursztejn a reconnu l'éclosion d'« un troisième pouvoir ». Tout aussi frappante est la postérité, révélée par L. Scordia, du quodlibet III, 27 de Richard de Mediavilla qui, par l'intermédiaire de la *Summa de casibus conscientiae* d'Astesanus d'Asti, put nourrir la réflexion qu'un Evrart de Trémaugon livra un siècle plus tard à Charles V dans son *Somnium Viridarii*. Parmi d'autres, ces démonstrations autorisent l'auteur à conclure que « la théorie de l'impôt est établie avant la mise en place pratique de l'impôt » et que « le roi disposait, grâce aux gens de savoir, de la justification théorique de l'impôt dès les années 1280 ». Elle est alors près d'en déduire que la justification de l'impôt royal fut d'abord théologique, avant d'être juridique (p. 443). Elle suggère également avec finesse que contre la force rhétorique de la formule « le roi doit vivre du sien », c'est paradoxalement chez les clercs que « l'indicible impôt » trouva ses plus brillants défenseurs grâce à la disponibilité d'un langage théologique tentant depuis le XIIe siècle de définir les normes de la vie économique[2]. Bien que le médiéviste puisse rester perplexe devant le « foisonnement persistant » d'un champ lexical de l'impôt apparemment très inerte (Ire partie, chap. I) ou regretter la longueur de certains développements – certes utiles au lecteur non médiéviste –, portant sur une histoire fiscale, financière et domaniale amplement balisée par les études classiques

2. Voir les travaux de Giacomo TODESCHINI, *Il prezzo della salvezza. Lessici medievali del pensiero economico*, Rome, 1994 ; *La ricchezza degli Ebrei, Merci e denaro nella riflessione ebraica e nella definizione cristiana dell'usura alla fine del Medioevo*, Spolète, 1989 ; *I mercanti e il tempio. La società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra Medioevo ed Età Moderna*, Bologne, 2002.

de Jean Favier, ou celles plus récentes de Jean-François Lassalmonie et de Guillaume Leyte notamment, la vigueur de ces conclusions suffit à souligner l'importance du travail de L. Scordia dans la perspective d'une histoire culturelle de l'État médiéval.

Julie MAYADE-CLAUSTRE

Dominique RIGAUX, *Le Christ du dimanche, histoire d'une image médiévale*, Paris, l'Harmattan, 2005, 502 p.

Avec cet ouvrage, Dominique Rigaux met en évidence le rôle des images dans l'instauration, ou plutôt la réaffirmation d'une pratique sociale, celle du repos prôné par l'Église le dimanche et les jours fériés. La question posée est donc large puisqu'elle engage la conception du temps hebdomadaire dans le monde chrétien, les rapports travail/temps libre, et surtout la mise au point d'une représentation très singulière, « le Christ du dimanche », qui n'avait guère attiré l'attention des historiens de l'art jusqu'ici.

L'auteur commence par rappeler les étapes de la distinction de ce jour singulier qu'est le dimanche, pour les Chrétiens, au sein de la semaine. Son émergence constitue un phénomène hautement identitaire : il permet non seulement à la communauté chrétienne de se positionner par rapport aux Juifs qui prohibent, eux, toute activité lors du sabbat, mais il révèle également à quel point la communauté chrétienne s'est construite de l'intérieur autour d'une pratique sacramentelle, en l'occurrence l'Eucharistie. Car si, dès l'époque patristique, l'interruption du travail est préconisée le « jour du Seigneur » (*Dominica dies)*, c'est moins pour se reposer du labeur des six jours précédents que pour permettre aux fidèles de se rassembler afin de prendre part, collectivement, au rituel de la messe. D'ailleurs, la durée de ce repos dominical fait débat, certains, comme saint Augustin, pensant qu'une journée entière d'oisiveté risque de pousser les chrétiens au péché (« Mieux vaut labourer que danser »). Les partisans d'un simple moment de loisir dans la journée, juste nécessaire pour se rendre à l'église et participer au culte, font entendre leur voix.

Toujours est-il qu'à partir du VIe siècle, l'hagiographie, à la suite des conciles mérovingiens, vient à la rescousse de ce jour pas comme les autres. La vie de saint Martin de Tours, notamment, évoque les punitions divines réservées à ceux qui osent enfreindre l'interdit : la main du forgeron reste collée à la clé qu'il est en train de fabriquer, celle du laboureur se fige sur la charrue, celle de la femme prenant soin de sa chevelure se pétrifie sur le peigne. Dans tous les cas, la paralysie, antithèse de l'activité, frappe la part du corps engagée dans l'action en la scellant à l'objet ou à l'outil manipulé.

Le spectre des activités prohibées le dimanche est donc large, englobant non seulement le travail productif (agricole, artisanal ou commercial), les tâches domestiques (laver le linge...), les relations sexuelles, les déplacements de longue distance, mais aussi tout acte visant à soigner ou embellir le corps, notamment féminin. Charlemagne, en 789, dans son *Admonitio generalis*, établit une liste complète de ces activités, en les classant soigneusement par rubrique. Même si des dispenses ont été régulièrement accordées par les évêques pour telle ou telle activité temporaire ou spécifique, cette liste ne fut jamais remise en cause au cours du Moyen Âge. Seuls les ordres Mendiants, soucieux d'encourager les œuvres de miséricorde, l'ont modulée, en précisant qu'un travail bénévole effectué le dimanche par charité ne pouvait être condamnable et donc condamné.

À partir du milieu du XIVe siècle apparaissent des images donnant à voir, principalement sur les murs (intérieurs ou extérieurs) des églises, un Christ debout, la plupart

du temps nu, grandeur nature, agressé par les symboles des activités défendues. Dominique Rigaux en a établi un corpus (presque 100 occurrences) entièrement publié en deuxième partie de l'ouvrage. Le regroupement de tous ces documents en un seul livre permet au lecteur de prendre conscience à la fois de la grande cohérence du corpus et des subtiles variations qui font de chaque image un cas unique. En s'appuyant sur l'étude des écarts – minimes ou plus importants – entre les représentations, l'auteur élabore une typologie des « Christ du dimanche ». Certains documents montrent le Fils de Dieu littéralement agressé par des outils piquants ou tranchants (ciseaux, pinces, faucilles, vrilles, socs de charrue...) plantés dans son corps, produisant ainsi une multitude de plaies sanguinolentes. D'autres images mettent plutôt en scène une « oppression christique », l'Incarné étant entouré d'outils pointés vers lui formant une sorte de mandorle menaçante. D'autres encore présentent un Christ souffrant, en pied, au milieu d'un bric-à-brac d'outils emplissant toute la surface de la peinture murale. Parfois, quelques gouttes de sang viennent « orner » les instruments manipulés au mauvais moment. Enfin, certaines représentations élaborent de véritables systèmes logiques en matérialisant, par des fils de sang ou bien des flèches, les liens de cause à effet entre la souffrance corporelle du Christ et les activités indûment effectuées les jours chômés. Il peut arriver que de petites scènes de travail (et non simplement des outils décontextualisés), symbolisent les activités humaines : on peut alors voir sur le dos des Chrétiens affairés de minuscules démons, tout noirs, les poussant à enfreindre la loi du calendrier.

Outre le mérite d'attirer l'attention sur une représentation encore peu connue, cette étude présente un intérêt méthodologique majeur : celui de démontrer qu'un thème iconographique donné ne se constitue pas en lui-même mais qu'il se situe toujours à la confluence d'autres thèmes. À cet égard, l'auteur replace son image au cœur d'un réseau de représentations : *l'Homme de douleur*, les *Arma Christi*, la *messe de saint Grégoire*, le *pressoir mystique*, mais les représentations des métiers et des travaux des champs ne sont pas non plus étrangères au « Christ du dimanche ». Ainsi, il apparaît clairement que cette image, au premier abord déroutante, est partie prenante d'un ensemble de croyances et de phénomènes culturels qui se manifestent à la fin du Moyen Âge autour du culte du Saint-Sang, de l'Eucharistie, des processions de la Fête-Dieu, ou encore de la méditation sur les cinq plaies. Dans ce contexte, travailler le dimanche, c'est renouveler la Passion du Christ, se faire le bourreau de son corps au mépris du sang déjà versé sur la croix. Visuellement, les cinq blessures christiques se trouvent ravivées par le péché (elles saignent alors abondamment), à moins que les activités des hommes n'ajoutent encore d'autres blessures au corps du Christ faisant de lui un martyr aux allures de saint Sébastien. Aussi, le sang rédempteur se transforme en sang accusateur : si le précieux liquide rachète toutes les fautes ou presque, les Chrétiens doivent faire en sorte de ne pas le faire couler à nouveau et inutilement. À cet égard, l'auteur souligne que le « Christ du dimanche » est moins à entendre comme une illustration directe du décalogue que comme un « contre-modèle, un condensé de ce qu'il ne faut pas faire ».

Dominique Rigaux intègre à sa série quelques « images-limites » qui reprennent le même thème en substituant au Christ un personnage féminin, voire androgyne. Ces représentations énigmatiques, que certains ont analysées comme renvoyant à une Vierge protectrice des métiers, seraient en fait une sanctification du dimanche passant par la personnification féminine de ce jour férié. D'après l'auteur, cette « dame du dimanche », surtout présente dans les zones italophones, est la preuve de l'emprise du genre des mots sur les images. En effet, en italien, le dimanche est un mot féminin

(*la Domenica*). Cette question ouvre donc des pistes nouvelles dans l'étude des rapports complexes entre la langue et les images, mais aussi dans celle de l'élaboration iconographique des types sexués.

Toutes ces représentations, qu'elles soient féminines, androgynes ou masculines, ont été commanditées par des communautés villageoises et réalisées par de petits maîtres d'origine paysanne appartenant à des ateliers itinérants. L'auteur, familière des peintures murales de l'arc alpin, retrouve ici son terrain de prédilection, puisqu'une bonne part de son corpus relève des vallées alpines, même si certaines fresques ont vu le jour en Angleterre, d'autres en Italie centrale (voire dans les environs de Naples). La Péninsule ibérique et la France (hormis les actuelles Alpes-Maritimes) semblent avoir ignoré « le Christ du dimanche ». Plusieurs cartes en couleurs, très claires, témoignent de l'extension de ce thème iconographique. C'est à ce niveau également que le livre donne à réfléchir. En effet, quelle(s) échelle(s) d'approche adopter pour analyser un tel phénomène iconographique intrinsèquement lié aux églises rurales, notamment montagnardes, mais concernant *in fine* un espace très vaste (des Grisons à la Slovénie) dépassant à l'évidence les intérêts locaux ? Probablement des échelles combinées, rendant compte à la fois de l'enracinement paroissial de ces images et de la structuration d'un temps chrétien qui engage l'ensemble de la Chrétienté. Ou plutôt *des* temps chrétiens. Car si le calendrier romain vise à unifier l'espace en imposant des rythmes communs à l'ensemble des fidèles, chaque diocèse conserve en matière de fêtes sanctorales (et donc aussi de temporalité) une part de flexibilité, de spécificité. L'emplacement même de ces peintures murales, sur les murs des églises paroissiales, résonne ainsi comme une invitation à s'insérer dans le calendrier chrétien « localement » en investissant collectivement, le jour du Seigneur, le *lieu* dévolu à l'Eucharistie : respecter et honorer le dimanche le corps et le sang du Christ, c'est donc aussi s'incorporer aux dimensions spatiales et temporelles de la Chrétienté, même et surtout lorsque l'on vit dans un village reculé de montagne.

Dominique DONADIEU-RIGAUT

Antoine FRANZINI, *La Corse du XVe siècle. Politique et société, 1433-1483*, Ajaccio, Alain Piazzola, 2005, 750 p.

La Corse du XVe siècle est tiré d'une thèse de doctorat soutenue à l'université de Corse en avril 2003 par Antoine Franzini, que l'on connaît déjà comme l'auteur d'un bon nombre de travaux sur l'histoire de la Corse à l'époque médiévale. Le livre entend donner de la Corse au XVe siècle une image riche et précise, comme le montrent son titre ambitieux et son volume imposant. Et le pari est tenu : impossible de résumer ici ces presque sept cents pages de texte, suivies d'annexes solides (publication de quelques pièces, comme les lettres d'Antonio Ivani, bibliographies et index).

« Politique et société » annoncées par le sous-titre (mais, disons-le d'emblée, il est aussi parfois question d'économie, de religion et de culture), étudiées à l'échelle régionale et sur une durée moyenne : on n'est pas loin, avec cet objet et cette méthode finalement assez classiques, de ces grandes thèses d'État qui furent longtemps la marque de fabrique de l'historiographie nationale. L'île souffre d'un net déficit bibliographique qui, de façon assez extraordinaire, s'est toujours fait sentir – que l'on se réfère à la citation liminaire du plus célèbre des chroniqueurs corses, Giovanni Della Grossa : en plein XVe siècle, il écrivait que « la pauvre Corse » n'avait pas encore eu d'hommes « qui aient noté pour [son] temps de manière intelligible les événements nouveaux qui se sont produits ». C'est ce manque qu'entend combler l'auteur, conscient des nombreux lieux communs et affabulations qu'a entraînés le

manque de travaux, lui-même lié en bonne part à une prétendue insuffisance de la documentation.

À ces fausses croyances, l'auteur oppose, précisément, une remarquable connaissance des sources ; l'impression faite par la bonne présentation des chroniqueurs corses (surtout Della Grossa, et, secondairement, Cirneo et Monteggiani) est confirmée dans le corps du volume. Sources publiées, mais aussi sources d'archives (dispersées entre la Corse même, Gênes bien sûr, mais aussi Rome, Milan, Paris, Barcelone, etc.) et même sources archéologiques lui sont familières. Cette connaissance lui permet de rompre avec l'idée d'une Corse peu documentée, et de faire litière du mythe de l'insularité : tenir à l'idée d'une identité corse fermée sur elle-même, concevoir l'île comme un espace coupé, autonome et donc non comparable aux réalités voisines (Sardaigne ou Apennins ligures, par exemple) empêche en effet de percevoir le fort ancrage de la Corse dans l'italianité. Sans doute les Corses du XV[e] siècle sont-ils en désaccord pour dire de quelle région de la Péninsule fait partie ou se rapproche le plus leur île ; mais il est sûr qu'ils la jugent italienne. Signalons au passage que la thèse d'Antoine Franzini s'intitulait même, d'un titre plus significatif encore, *La Corse du Quattrocento*. On tiendrait là non seulement une « île d'Italie », mais même une sorte de laboratoire politique des puissances italiennes, retentissant des échos de la vie politique de la Péninsule. Il s'agit, certes, d'une Italie bien particulière – notamment parce qu'il n'y a guère de villes en Corse, tandis que la Péninsule est à la fin du Moyen Âge, avec la Flandre, la terre des villes par excellence.

L'étude, ainsi cadrée, porte sur le cœur de la période génoise, entre la fin des expériences comtales, en 1433, et le début du second gouvernement de l'Office de Saint-Georges, en 1483, même si le livre excède en fait un peu cette période complexe et même confuse. On dispose heureusement, pour y voir clair, d'une limpide chronologie de l'histoire politique corse vers le début du volume. Cette somme se compose de trois grandes parties, « Dominer », « Gouverner » et « Inventer la société ». Le thème majeur, donnant une continuité à la recherche, est bien celui de la domination et de la puissance : une *libido dominandi* qui s'organiserait progressivement afin de s'assurer la construction de l'autorité publique et son contrôle.

Pour commencer, l'auteur distingue entre deux niveaux politiques différents, à chacun desquels s'affrontent deux projets politiques opposés : « voie du comte » et « voie de la commune » d'une part, « voie du prince » et « voie contre le prince » de l'autre. Un équilibre s'est établi entre comté et commune : éprise de *libertas*, l'île demeure hostile à toute volonté d'imposition d'un pouvoir, mais accepte l'établissement d'un *regimen* qui fut d'abord, aux siècles centraux du Moyen Âge, le fait de Pise. Le projet comtal corse, entre avènement seigneurial à l'italienne et survie du modèle carolingien traditionnel, n'est du reste pas coupé des seigneurs, des caporaux ni même du peuple, puisqu'il passe par l'acclamation ; en somme, la « voie de la comté » constitue un modèle féodal tardif et ambigu.

La voie de la commune, ouverte par Pise puis tracée par la république de Gênes, finit par s'imposer. Mais les partisans d'un prince (voir le passage sur le projet de principat des Fregoso) s'opposent à ceux qui soutiennent le « modèle génois », communal et anti-seigneurial. Sur le plan de la sociologie politique, la distinction principale passe entre ce parti populaire communal et les seigneurs et leurs clientèles ; opposition redoublée de fortes différences régionales, entre seigneurs de la Seigneurie du Cap corse et seigneurs du « Delà des monts » par exemple, et d'appartenances de type factionnaire, courantes en Italie continentale : un système vertical et bipolaire divisant à la fois noblesse et peuple.

Cela pour dire la grande richesse du jeu politique à l'œuvre dans l'île. *La Corse du XVe siècle* permet d'en bien saisir les enjeux. L'idée paraît pleinement convaincante, selon laquelle cette période complexe est particulièrement bien adaptée pour approcher « les structures de la société corse ». Dans l'ensemble, dans cette dialectique très riche, c'est le parti populaire, soutenu par la commune de Gênes, qui s'impose. Reste à comprendre ce que recouvre, pour Gênes, la notion de « colonisation ». La ville de Ligurie a un empire, mais « à la phénicienne » : des comptoirs, non des territoires. En outre, la conquête de la Corse, latine et chrétienne, ne saurait prendre la même forme que celle de terres habitées par des Tartares. Le rapport que Gênes institue avec elle se rapproche plutôt de celui qui l'unit aux vallées des Apennins. Les choses changent au XVe siècle : le royaume d'Aragon, le duché de Milan et la Papauté vont s'efforcer de jouer dans la vie politique corse un certain rôle – et donc d'interférer dans le rapport entre l'île et Gênes. De l'emboîtement des situations, découle de surcroît une certaine instabilité : Gênes, qui domine souvent la Corse, est à son tour souvent sous contrôle milanais.

Reste que, dans l'ensemble, le XVe siècle est surtout, on l'a dit, celui du gouvernement génois. Il passe par une alliance de l'Office de Saint-Georges, institution financière génoise représentant l'élite négociante à qui la commune confie la gestion de territoires, avec le clergé. Saint-Georges joue un rôle fondamental, ne serait-ce que parce qu'il importe sur l'île un « langage politique » communal – encore faut-il garder à l'esprit que le XVe siècle n'est pas le XIIe, et que le modèle seigneurial et comtal est défait non pas tant au profit d'une commune populaire qu'à celui d'une république aristocratique. Le gouvernement de l'Église (des grands prélats à la campagne d'indulgences de 1456-1457, en passant par l'action du clergé) est étudié de façon autonome par l'auteur, qui consacre ensuite son attention au gouvernement effectué par Saint-Georges, qui assure des fonctions étatiques, avec parfois une extrême violence. L'appareil d'État utilisé pour faire régner l'ordre (armes, troupes, places fortes) est exposé avec soin, avant une présentation de l'administration de la justice. C'est donc bien d'une forme d'État qu'il s'agit, une forme particulière (mais quelle forme ne l'était pas à l'époque ?), mais prenant place dans le tableau déjà riche des constructions étatiques italiennes.

Avec la partie sur la société, on arrive à un niveau plus précis de description de la Corse, au niveau, cette fois, des habitants : la présentation des communautés paysannes et de la société villageoise n'est pas statique, car il s'agit, dans ce développement relevant véritablement de l'histoire rurale, de comprendre comment se diffuse, dans ce paysage montagneux et forestier, la société villageoise et paroissiale – comment, d'une bonne formule utilisée par l'auteur, les paysans deviennent des villageois. La campagne corse, le système social, les effets de la prédication et de la présence mendiantes sur la société sont longuement présentés. Un événement majeur, dans cet arrière-plan très peu urbain, est bien sûr constitué par la fondation de la ville de Bastia, à partir de 1476. La société est étudiée, pour ainsi dire, de bas en haut, et la fin du propos porte sur la noblesse – à la fois la structure sociale de ce groupe dominant (nobles, seigneurs gentilshommes) et les éléments symboliques, par exemple les armes, qui signifient et expriment cette appartenance.

Le livre s'achève sur ces aspects, et sans conclusion : on peut regretter que soit laissé au lecteur le soin de reprendre les principaux apports de cette recherche pourtant si riche. Plus généralement, les parties analytiques, qu'elles soient narratives ou descriptives, abondent, au détriment peut-être d'une présentation plus nette des grandes lignes de ce travail. Mais est-ce surprenant ? Après tout, ce livre d'une grande

densité, que l'on peut consulter ponctuellement autant que lire *in extenso*, est tiré d'une thèse de doctorat, et se conforme donc aux règles du genre. Par ailleurs, des références plus riches sur l'Italie auraient sans doute servi, de manière à approfondir la comparaison avec les autres réalités politiques italiennes et à mieux mettre à profit les apports de l'historiographie italienne la plus récente. Un seul exemple : l'opposition très traditionnelle, et maintes fois répétée, entre le « féodal » et le « moderne ». Elle peut surprendre, et elle montre combien l'historiographie de l'État demeure souvent peu au fait du dépassement dialectique de cette opposition proposé depuis une vingtaine d'années par des historiens italiens, qui montrent comment l'État de la Renaissance utilisa et même développa le fait féodal, qu'il est donc discutable de réduire au niveau d'une « persistance », fût-elle vivace.

Il n'empêche que le livre paraît tout à fait remarquable, pour son érudition, pour la grande richesse du matériau qu'il met à la disposition des médiévistes et pour sa cohérence. En plus de l'intérêt que présente assurément cette somme de savoir pour les historiens de la Corse, soulignons qu'elle permet aux historiens des États de la Péninsule et plus généralement de l'Occident de disposer du tableau clair, complet et surtout neuf d'un État italien du bas Moyen Âge, tableau passionnant parce qu'il enrichit notre vision de ces aspects essentiels de l'histoire de la politique et de la société médiévales.

Pierre SAVY

LIVRES REÇUS

ABBÉ Jean-Loup, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XIIe-XVe siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, « Tempus », 2006.

BENEDEIT, *Le Voyage de Saint Brendan*, éd. bilingue, Texte, traduction, présentation et notes par I. SHORT et B. MERRILEES, Paris, Honoré Champion, « Champion Classiques », 2006.

BERTHIAUME P. et VANDENDORPE C., dir., *La Passion des lettres. Études de littérature médiévale et québécoise en hommage à Yvan Lepage*, Ottawa, Les éditions David, « Voix savantes », 2006.

BOUDET Jean-Patrice, Entre science et nigromance. *Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XIIe-XVe siècles),* Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

CAROCCI S. dir., *La nobiltà romana nel Medioevo*, Rome, École Française de Rome, 2006.

CHARLES-DOMINIQUE Luc, *Musiques savantes, musiques populaires. Les symboliques du sonore en France 1200-1750*, Paris, CNRS éditions, 2006.

CICARELLI Diego dir., *Schede Medievali, rassegna dell'officina di studi medievali*, numero 43, Palermo, 2005.

CULLIN Olivier, *L'Image musique*, Paris, Fayard, 2006.

DE FRIBOIS Noël, *Abrégé des Chroniques de France*, DALY Kathleen pour la Société de l'Histoire de France éd., Paris, Librairie Honoré Champion, 2006.

DENOËL Charlotte, *Saint André. Culte et iconographie en France (Ve-XVe siècles)*, Paris, École des Chartes, « Mémoires et Documents de l'École des Chartes 77 », 2004.

ETTEL P., FLAMBARD HÉRICHER A.-M. et MCNEILL T. E. (textes réunis par), *Château Gaillard* 22, « Château et peuplement », Caen, Publications du CRAHM, 2006.

FLAMBARD HÉRICHER Anne-Marie dir., *Archéologie Médiévale*, t. 36, Paris, CNRS Éditions, 2006.

FLAMBARD HÉRICHER Anne-Marie et GAZEAU Véronique dir., *1204. La Normandie entre Plantagenêts et Capétiens*, Caen, CRAHM, 2007.

HAMESSE Jacqueline et WEIJERS Olga, éd., *Écriture et réécriture des textes philosophiques médiévaux. Volume d'hommage offert à Colette Sirat*, Turnhout, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, « Textes et Études du Moyen Âge, 34 », Brepols, 2006.

HARF-LANCNER L., MATHEY-MAILLE L., et SZKILNIK M., éd., *Conter de Troie et d'Alexandre*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2006.

KAPLAN Michel, *Byzance, Villes et campagnes*, Paris, Picard, « Les médiévistes français », 2006.

LE BLÉVEC Daniel dir., *Les Cartulaires méridionaux*, Paris, École des Chartes, « Études et rencontres », 19, 2006.

LE POGAM Pierre-Yves, *De la « Cité de Dieu » au « Palais du Pape ». Les résidences pontificales dans la seconde moitié du XIIIe siècle*, Rome, École Française de Rome, 2005.

MANE Perrine, *Le Travail à la campagne au Moyen Âge, étude iconographique*, Paris, Picard, 2006.

MARMURSZTEJN Elsa, *L'Autorité des maîtres. Scolastique, normes et société au XIIIe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, « Histoire », 2007.

MASÈ Federica, *Patrimoines immobiliers ecclésiastiques dans la Venise médiévale (XIe-XVe siècles), une lecture de la ville*, Rome, École Française de Rome, 2006.

MOUSNIER Mireille, *L'Abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XIIe-XIVe siècles)*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, « Méridiennes », 2006.

PÉREZ Juan Abellàn, *La ciudad de Jerez de la Frontera y el Reino de Granada*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica, 2006.

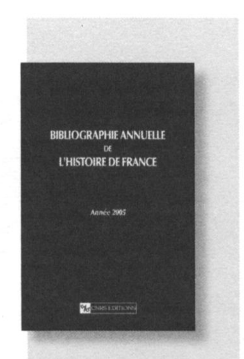
Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle, études réunies par F. COLLARD et E. SAMAMA, Paris, L'Harmattan, 2006.

RÉGNIER-BOHLER Danielle, dir., *Voix de femmes au Moyen-Âge. Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie (XIIe-XVe siècles)*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2006.

RIGORD, *Histoire de Philippe Auguste*, éd. É. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin (†), Paris, CNRS, 2006.

ROUX Caroline, *La pierre et le seuil. Portails Romans en Haute-Auvergne*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, « Études sur le Massif Central », 2004.

SORIA Myriam, *La crosse brisée. Des évêques agressés dans une Église en conflits (royaume de France, fin X^{e}-début XIIIe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2005 (Culture et société médiévales, 6).



Bibliographie annuelle de l'histoire de France Volume 51 - Année 2005

Collection : Bibliographie annuelle de l'histoire de France

ISBN 10 : **2-271-06446-5**
ISBN 13 :
978-2-271-06446-2
Format : **15,5 x 24**
Nombre de pages : **1048**
Prix : **110 €**

Ce tome 51 recense tous les travaux historiques de l'année 2005 (articles, ouvrages, travaux de recherche...) portant sur la France, du Moyen Age à la IV[e] République. Un instrument de recherche de premier ordre pour les historiens.

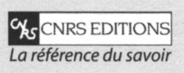
Pour trouver et commander nos ouvrages :

LA LIBRAIRIE de CNRS ÉDITIONS,
151 bis, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS
Tél. : 01 53 10 05 05 - Télécopie : 01 53 10 05 07
Mél : lib.cnrseditions@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.cnrseditions.fr
Frais de port par ouvrage : France : 5 € - Étranger : 5,5 €

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter

LE SERVICE CLIENTÈLE de CNRS ÉDITIONS,
15, rue Malebranche - 75005 Paris
Tél : 01 53 10 27 07 - Télécopie : 01 53 10 27 27
Mél : cnrseditions@cnrseditions.fr



La référence du savoir

REVUE *MÉDIÉVALES*

BULLETIN D'ABONNEMENT ET DE COMMANDE

NOM ....

Prénom ....

Adresse ....

Code Postal .... Ville .... Pays ....

❒ Je souhaite recevoir le n° 53
France : 20 € UE : 19,11 € Étranger : 21,11 €

❒ Je souscris un abonnement à 2 numéros
2007 : nos 53 et 54
France : 34,89 € UE : 33,38 € Étranger : 37,38 €

❒ Je souscris un abonnement à 3 numéros
2007 : n° 53
2008 : nos 54 et 55
France : 52,33 € UE : 50,07 € Étranger : 56,07 €

❒ Je souhaite recevoir le(s) numéro(s) précédent(s) : ...
France : 18 € UE : 17,22 € Étranger : 19,22 €

Tous nos prix sont frais de port inclus

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Régisseur de Recettes PUV-Paris 8/MED
(CCP Paris 9 150 59 K)

Règlement par carte bancaire (Carte bleue, Visa, Eurocard)
Carte n° :
Date d'expiration :
Date :
Signature :

Bulletin à retourner à :
PUV-Revues
Université Paris VIII
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
France

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Chirat
42540 Saint-Just-la-Pendue - Dépôt légal mai 2007 - N° 4818

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Abonnements :
Université Paris VIII – PUV *Médiévales* – 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
Tél. 01 49 40 67 88 – Fax 01 49 40 67 53
E-mail : puv.revues@univ-paris8.fr – Web : http://www.puv-univ-paris8.org

Distribution :
SODIS – 128. avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
77403 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 60 07 82 00 – Fax 01 64 30 32 27

Diffusion :
AFPU-Diffusion – c/o Presses du Septentrion
rue du Barreau – BP 199 – 59654 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél. 03 20 41 66 95 – Fax 03 20 41 61 85

Numéros disponibles

11 **À l'école de la lettre** (1986)
12 **Tous les chemins mènent à Byzance.** Études dédiées à Michel Mollat (1987)
14 **La culture sur le marché** (1988)
15 **Le premier Moyen Âge** (1988)
16/17 **Plantes, mets et mots : dialogues avec A.-G. Haudricourt** (1989)
18 **Espaces du Moyen Âge** (1990)
19 **Liens de famille. Vivre et choisir sa parenté** (1990)
20 **Sagas et chroniques du Nord** (1991)
21 **L'an mil : rythmes et acteurs d'une croissance** (1991)
22/23 **Pour l'image** (1992)
24 **La renommée** (1993)
25 **La voix et l'écriture** (1993)
26 **Savoirs d'anciens** (1994)
27 **Du bon usage de la souffrance** (1994)
28 **Le choix de la solitude** (1995)
30 **Les dépendances au travail** (1996)
31 **La mort des grands** (1996)
32 **Voix et signes** (1997)
33 **Cultures et nourritures de l'Occident musulman** (1997)
34 **Hommes de pouvoir : individu et politique au temps de Saint Louis** (1998)
35 **L'adoption : droits et pratiques** (1998)
36 **Le fleuve** (1999)
37 **L'an mil en 2000** (1999)
38 **L'invention de l'histoire** (2000)
39 **Techniques : les paris de l'innovation** (2000)
40 **Rome des jubilés** (2001)
41 **La rouelle et la croix** (2001)
42 **Le latin dans le texte** (2002)
43 **Le bain : espaces et pratiques** (2002)
44 **Le diable en procès : démonologie et sorcellerie à la fin du Moyen Âge** (2003)
45 **Grammaires du vulgaire. Normes et variations de la langue française** (2003)
46 **Éthique et pratiques médicales** (2004)
47 **Îles du Moyen Âge** (2005)
48 **Princes et princesses à la fin du Moyen Âge** (2005)
49 **La paroisse** (2005)
50 **Sociétés nordiques en politique (XIIe-XVe siècles)** (2006)
51 **L'Occident sur ses marges (VIe-Xe siècles).**
Formes et techniques de l'intégration (2006)

Coordonné par :
Laurence MOULINIER-BROGI
Nicolas WEILL-PAROT

Le livre de science, du copiste à l'imprimeur

NUMERO 52 • PRINTEMPS 2007

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES

ISSN 0751-2708
ISBN 978-2-84292-202-3

9 782842 922023

PRIX : 17 €